

# SÉNAT

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS  
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.  
TELEX 201176 F DIRJO PARIS



TÉLÉPHONES :  
STANDARD : (1) 40-58-75-00  
ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77

---

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994

## COMPTE RENDU INTÉGRAL

38<sup>e</sup> SÉANCE

**Séance du jeudi 2 décembre 1993**

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENCE DE M. MICHEL DREYFUS-SCHMIDT

1. **Procès-verbal** (p. 5411).
2. **Loi de finances pour 1994.** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5411).

#### Commerce et artisanat (p. 5411)

MM. Alain Madelin, ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat ; René Ballery, rapporteur spécial de la commission des finances ; Jean-Jacques Robert, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques ; Jean-Paul Hammann, Félix Leyzour, Edouard Le Jeune, Robert Laucournet, Georges Mouly, Serge Mathieu, Bernard Dussaut, Roland Huguët.

M. le ministre.

Crédits du titre III. - Adoption (p. 5430)

Sur les crédits du titre IV (p. 5430)

Amendement n° II-17 de M. Gérard Delfau. - MM. Robert Laucournet, le rapporteur spécial, le ministre, Ernest Cartigny, Pierre Louvot. - Rejet.

Adoption des crédits.

Sur les crédits du titre VI (p. 5431)

Amendement n° II-18 de M. Gérard Delfau. - Rejet.

Adoption des crédits.

Article 57. - Adoption (p. 5431)

*Suspension et reprise de la séance* (p. 5431)

### PRÉSIDENCE DE M. ROGER CHINAUD

3. **Candidatures à des organismes extraparlimentaires** (p. 5431).
4. **Loi de finances pour 1994.** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5431).

#### Défense (p. 5431)

MM. François Léotard, ministre d'Etat, ministre de la défense ; Maurice Blin, rapporteur spécial de la commission des finances, pour l'exposé d'ensemble et les dépenses en capital ; Bernard Barbier, en remplacement de M. François Trucy, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les dépenses ordinaires ; Jacques

Golliet, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, pour le nucléaire, l'espace et les services communs ; Michel Alloncle, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, pour la section « gendarmerie » ; Serge Vinçon, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, pour la section « forces terrestres » ; Albert Voilquin, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, pour la section « air » ; Max Lejeune, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, pour la section « marine » ; Xavier de Villepin, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

5. **Nomination de membres d'organismes extraparlimentaires** (p. 5453).

*Suspension et reprise de la séance* (p. 5453)

6. **Loi de finances pour 1994.** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5453).

#### Défense (suite) (p. 5453)

MM. Jacques Habert, Georges Treille, André Rouvière, Ernest Cartigny, Michel d'Aillières, Jacques Legendre, Jean-Luc Bécart, Jacques Machet, Jean-Pierre Masseret, Pierre-Christian Taittinger.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 5467)

MM. Yves Guéna, Roland Bernard, Albert Voilquin, Philippe Marini.

M. le ministre d'Etat.

Article 29 (p. 5481)

Adoption des crédits figurant au titre III et de l'ensemble de l'article 29.

Article 30 (p. 5481)

Adoption des crédits figurant aux titres V et VI et de l'ensemble de l'article 30.

7. **Dépôt d'un rapport d'information** (p. 5482).

8. **Ordre du jour** (p. 5482).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENCE DE M. MICHEL DREYFUS-SCHMIDT vice-président

La séance est ouverte à neuf heures quarante-cinq.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## PROCÈS-VERBAL

**M. le président.** Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

## LOI DE FINANCES POUR 1994

### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1994, adopté par l'Assemblée nationale. [N<sup>os</sup> 100 et 101, (1993-1994).]

### Commerce et artisanat

**M. le président.** Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi de finances concernant le commerce et l'artisanat.

La parole est à M. le ministre.

**M. Alain Madelin, ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, il m'est particulièrement agréable de vous présenter ce budget, tant il est vrai que les sénateurs sont impliqués dans les réalités économiques locales et qu'au cœur de ces réalités économiques locales il y a la petite et moyenne entreprise, le commerce et l'artisanat.

Mon ministère est d'abord celui de toutes les entreprises, notamment - et j'y porte une attention plus particulière - celui des petites entreprises, du commerce, de l'artisanat, des entreprises individuelles. C'est le ministère de ceux qui travaillent dur - plus de trente-deux heures, et même plus de trente-neuf heures par semaine - de ceux à qui on ne pardonne pas grand-chose, de ceux qui subissent le poids croissant des dépenses publiques, de ceux que nous devons défendre face à la machine administrative, face aux banques, face à une concurrence qui n'est pas toujours loyale, face à un sentiment d'injustice qui leur donne trop souvent le sentiment qu'il existe deux poids, deux mesures pour les petites entreprises.

En effet, les petites entreprises, les entreprises individuelles, sont celles qui supportent le poids le plus lourd de charges et des contraintes, celles qui subissent aujourd'hui le feu des défaillances d'entreprises ; ce sont ces entreprises que l'on a mis des années à construire, parfois des générations, et qui s'écroulent en quelques semaines ou en quelques mois.

Il est un paradoxe, dans notre société, que nous avons le devoir de corriger, de réparer, c'est celui de voir ceux qui prennent le plus de risques pour eux-mêmes, pour leur famille avoir le moins de droits, ou en tout cas le moins d'égards de la part de leur banquier parfois même de la part des pouvoirs publics.

L'action du Gouvernement a d'abord été une action de première urgence : tenter d'endiguer la vague des défaillances d'entreprises.

Les mesures qui ont été prises - je les rappelle rapidement, car vous les connaissez - sont la suppression du décalage d'un mois pour le remboursement de la TVA, la diminution du solde de la taxe professionnelle, la budgétisation progressive des allocations familiales, l'augmentation des aides de l'Etat en matière d'apprentissage et d'embauche des jeunes, ainsi qu'un certain nombre de plans sectoriels. Bref, il s'agit de soutenir les entreprises dans un moment difficile.

A ces mesures s'ajoutent des actions spécifiques visant à prévenir la défaillance des entreprises. Je pense notamment à la mise en place du fonds SOFARIS, la société française pour l'assurance du capital risque, ou des organismes de caution mutuelle permettant de mobiliser plus de 3 milliards de francs de crédits pour pallier les difficultés éventuelles des entreprises potentiellement saines, mais qui se trouvent face à la défiance de leur banque. Ajoutons à cela des mesures d'urgence et des crédits accompagnant les actions du CIRI, le comité interministériel de restructuration industrielle du CORRI, le comité régional de restructuration industrielle, et des CODEFI, les comités départementaux de financement des entreprises.

Ces premières mesures semblent porter leurs fruits puisque nous constatons une diminution du nombre de défaillances des entreprises, nombrées qui ne cessait de croître. Espérons que ce ralentissement se poursuivra.

A ces mesures d'urgence s'ajoute une action immédiate sur les problèmes de fond, notamment la réforme des lois de 1984 et 1985 sur la prévention et le règlement des difficultés des entreprises. Un texte a déjà été adopté en première lecture par l'Assemblée nationale ; il sera prochainement soumis au Sénat.

Par ailleurs, je présenterai prochainement au conseil des ministres un projet de loi, attendu, sur l'initiative et l'entreprise. Il comporte une série de mesures très importantes destinées à mieux protéger le patrimoine de l'entrepreneur individuel, à mieux assurer sa couverture sociale, à permettre à son conjoint d'avoir une rémunération et une couverture proportionnelles à son travail effectif, à simplifier les obligations comptables.

Ces dispositions sur les entreprises individuelles sont accompagnées de mesures destinées à renforcer les fonds propres de l'ensemble des petites et moyennes entreprises et de mesures de simplification des relations entre les administrations et les entreprises.

Cette nouvelle approche consiste, à la demande de M. le Premier ministre, à donner aux entreprises des droits opposables aux administrations publiques : droit au guichet unique, à la déclaration unique, au numéro unique, droit d'utiliser les possibilités de transmission de l'informatique pour aller vers le délai zéro et le zéro papier. C'est une action importante que vous aurez à connaître bientôt.

L'objectif général du Gouvernement, à travers ces mesures et celles qui suivront, est d'aboutir à un plan global en faveur de l'entreprise et concernant son statut, ses financements, les différentes étapes qui marquent sa vie : la création, la mutation, la transmission. D'une façon plus générale, ce sont des mesures visant à améliorer les relations de l'entreprise avec son environnement : relations commerciales et rapports de concurrence, mais aussi relations avec les administrations.

Tel est le programme global que j'ai tenu à retracer avant d'examiner avec vous le projet de budget du commerce et de l'artisanat.

Permettez-moi tout d'abord de remercier MM. les rapporteurs de la qualité de leurs rapports et de leurs observations. Je souhaite que l'on ne mesure pas l'action que je conduis à la tête du ministère des entreprises à sa seule dimension budgétaire, sur laquelle je reviendrai, mais qu'on l'étende à l'action générale que nous pouvons mener dans le domaine des relations commerciales et en matière de simplification administrative.

L'action d'accompagnement que nous menons depuis huit mois pour essayer de renforcer les disponibilités financières des entreprises va, là encore, bien au-delà de ces quelques lignes budgétaires.

Permettez-moi d'en rappeler les chiffres.

Depuis le printemps dernier, nous avons pris des mesures - je les ai rappelées tout à l'heure - qui représentent, au total, 67 milliards de francs en faveur des petites et moyennes entreprises, dont 35 milliards de francs en faveur du commerce et de l'artisanat. Voilà le cœur de l'action du Gouvernement.

Mais il nous faut, bien sûr, examiner ce projet de budget ; j'aimerais le mettre en perspective, parce que le ministère du commerce, de l'artisanat et des entreprises est un ministère de subsidiarité.

Nous faisons d'abord confiance à l'organisation collective des entreprises pour agir sur le terrain, et ce projet de budget doit être complété par les quelque 22 milliards de francs de budget des chambres de commerce et d'industrie ou des chambres de métiers, avec leurs 33 000 agents sur le terrain.

Il conviendrait peut-être d'ajouter aux dispositions de ce projet de budget les actions d'accompagnement qui existent, soit au travers du fonds PMI, soit au travers de l'ANVAR - l'agence nationale de valorisation de la recherche - les crédits de l'un et de l'autre ayant fortement augmenté en 1994.

J'en viens maintenant aux lignes budgétaires que nous avons à examiner ensemble.

Comment ne pas relever la diminution des crédits consacrés traditionnellement au budget du commerce et de l'artisanat par rapport à ceux de la loi de finances ini-

tielle de 1993 ou par rapport aux crédits effectivement disponibles après le collectif budgétaire du printemps dernier ?

Comme cela a été souligné par vos rapporteurs, prenons garde à ne pas être victimes d'une illusion d'optique, l'important poste des bonifications des prêts à l'artisanat représentant une charge importante de mon budget.

Or, pour des raisons mécaniques, l'amortissement de ces prêts entraîne un allègement important de la charge de bonification, soit quelque 50 millions de francs à dépenses constantes. C'est, en quelque sorte, la diminution du poids de l'héritage du passé.

M. le rapporteur spécial de la commission des finances s'est livré à un exercice comptable, en relevant que, par rapport aux dépenses de 1993, les dépenses autorisées par ce projet de budget pour 1994, consolidées des crédits du FISAC - le Fonds d'intervention pour la sauvegarde, la transmission et la restructuration des activités commerciales et artisanales - augmentent, au total, de 17,3 p. 100.

Nos dépenses, mesdames, messieurs les sénateurs, augmenteront de 17,3 p. 100 l'an prochain.

Je pourrais même ajouter à cela, en anticipant quelque peu, les mesures qui doivent intervenir dans le collectif budgétaire de fin d'année, la dotation aux jeunes entrepreneurs ruraux ou, également, des mesures venant abonder nos contrats de plan. L'ensemble représentera 84 millions de francs, soit, là encore, quelque 17 p. 100 supplémentaires.

Mesdames, messieurs les sénateurs, même si, je le répète, je ne souhaite pas que l'action de mon ministère soit appréciée à la lumière des seules dépenses budgétaires, on ne peut nier que ce projet de budget marque une forte augmentation des dépenses.

A cela s'ajoute le fonds de péréquation de la taxe professionnelle sur les grandes surfaces nouvellement créées, qui va entrer réellement en application cette année et dont les recettes sont destinées à abonder un certain nombre d'actions.

S'agissant de l'augmentation de la taxe pour frais des chambres de métiers, l'Assemblée nationale est allée un peu plus loin que ne le souhaitait initialement le Gouvernement. La raison en est simple : alors que la maîtrise des prélèvements obligatoires est devenue une nécessité, il appartient à chacun de porter sa part de fardeau et de donner l'exemple.

Finalement, le Gouvernement s'en est remis à la sagesse de l'Assemblée nationale et la taxe pour frais des chambres de métiers augmentera, dans le budget qui vous est proposé, de quelque 5 p. 100. Cette augmentation permettra, d'abord, d'encourager la formation des artisans et des commerçants et, ensuite, de contribuer à des actions d'aménagement du territoire.

S'agissant de la formation, l'effort consenti pour la formation continue reste faible pour les commerçants et les artisans puisqu'il ne représente qu'un tiers, voire la moitié de celui qui est consenti dans les autres secteurs de l'économie. Il convient donc d'augmenter le niveau de qualification.

Pour mener des actions qui sont jugées bonnes par tous, nous nous appuyons sur l'Institut supérieur des métiers, P'ISM sur le Centre de formation des assistants techniques du commerce et des consultants commerciaux, le CEFAC, ou sur les Instituts de promotion commerciale, les IPC.

J'entends également mener en liaison avec mon collègue François Bayrou et parallèlement à l'effort extrêmement important qui a été consenti par le Gouvernement, des versions en faveur de l'apprentissage grâce aux mesures qui visent à la formation des jeunes et à celles que vous avez adoptées en votant le collectif au printemps et le projet de loi quinquennale sur l'emploi.

Nous avons signé une convention pour promouvoir l'artisanat afin que cette orientation soit connue au moment où nous devons faire des choix. Il est tout de même extraordinairement paradoxal de constater, alors que notre pays connaît de grandes difficultés, que les artisans maîtres d'apprentissage ne trouvent pas d'apprentis ! Nous mènerons donc en ce sens une action là encore importante.

J'en viens aux actions d'aménagement du territoire, qui constituent l'autre pilier de l'action du ministère en direction du commerce et de l'artisanat. Il est vrai que les petites entreprises, le commerce et l'artisanat structurent en profondeur l'ensemble de notre territoire.

Je tiens à le dire clairement, sur ce point, le principe de subsidiarité doit s'appliquer. A cet égard, je fais toute confiance aux actions économiques entreprises par les chambres de métiers, qui avaient bénéficié, l'an dernier, de 57 millions de francs dans la loi de finances initiale. Cette somme a été complétée, il est vrai, comme cela arrive parfois, par une enveloppe exceptionnelle de quelque 50 millions de francs, qui seront inscrits dans le collectif budgétaire.

Ce budget traduit une augmentation de l'enveloppe initiale, qui passe de 57 millions à 64,5 millions de francs. Notre objectif est d'assurer, en quelque sorte, un financement régulier des actions exceptionnelles des chambres de métiers par le biais du FISAC, dont la taxe au mètre carré des grandes surfaces, en augmentation de quelque 60 p. 100 en 1994, dégagera une ressource supplémentaire de 60 millions de francs.

Anticipant peut-être un peu sur le prochain collectif budgétaire, j'ajoute que, dans la foulée du CIAT de Mende, sera mis en place un dispositif d'aide aux jeunes entrepreneurs ruraux comprenant des mécanismes de caution mutuelle, via la SOFARIS, et permettant aux entreprises de démarrer. Si l'on ne peut pas aider n'importe qui, il faut néanmoins prévoir un accompagnement réel des nouvelles entreprises qui, faute de quoi, ne seraient que des entreprises champignons qui ne seraient capables de survivre que le temps des subventions accordées. Le dispositif prévoit donc une action économique de la chambre de métiers en ce sens, action exceptionnelle financée pour un montant de 20 millions de francs. La concrétisation budgétaire de ces mesures illustre l'importance qui est donnée à l'action économique des chambres de métiers.

Cela me fournit l'occasion d'insister sur le fait qu'il nous faut réfléchir, ensemble, à l'avenir des chambres de métiers et des chambres d'industries, peut-être à l'occasion du débat sur l'aménagement du territoire. En 2015, l'Etat centralisé se sera désengagé dans le domaine de l'économie. En conséquence, les collectivités auront de nouveaux rôles à jouer, dans le domaine des entreprises au sens large, par le biais des chambres de commerce et des chambres de métiers.

Quelles seront les missions à remplir ? Quelle répartition faudra-t-il adopter entre leur part dite de service public et les activités industrielles et commerciales ? Quel mode de financement choisir ? Quelles relations établir entre les chambres de commerce et les chambres de métiers ? Voilà autant de sujets de réflexion sur lesquels

nous avons engagé une concertation, laquelle permettra, dans quelque temps je l'espère, d'aboutir à des propositions.

J'en viens au dernier outil en faveur de l'aménagement du territoire. Nous conduisons en direct une opération que j'ai appelée « Mille villages de France » et qui consiste à accompagner les commerçants et les artisans qui s'installent ou qui développent leur activité en zone rurale. C'est la reprise de l'ancienne opération, dénommée « Renouveau campagnes », qui consistait, lorsqu'on cherchait à revitaliser un commerce local dans une commune en perte, à prévoir des concessions de service public, en quelque sorte : France Télécom, EDF, SNCF, ANPE, notamment. Cet ensemble permettra de mener une action dans mille villages de France pour sauver le dernier commerce ou en créer un nouveau lorsque les conditions nécessaires sont réunies.

Cette importante opération montre notre volonté de corriger, autant que faire se peut, les erreurs du passé.

Telles sont, mesdames, messieurs les sénateurs, les actions que nous souhaitons conduire grâce à ce budget. Il faut en dégager une ligne directrice : l'ambition que nous avons, pour notre société, de revaloriser ceux que j'appellerais les « entrepreneurs » individuels, qui savent ce qu'est l'angoisse d'un bilan, ce que signifie dépenser son propre argent de façon responsable, et qui ont conscience de surcroît, des responsabilités que cela implique par rapport à ceux qui dépensent un peu trop facilement l'argent des autres.

Nous voulons mettre en valeur le rôle de celles et de ceux qui prennent des risques pour la croissance et pour l'emploi, qui ont le sens des responsabilités, et faire en sorte qu'ils retrouvent, après le mépris dont ils ont été l'objet pendant tant d'années, la place qui doit être la leur, une place à la mesure des risques qu'ils prennent et des responsabilités qu'ils exercent. (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, de l'Union centriste et du RPR, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. René Ballayer, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Certes, comme vous l'avez souligné, monsieur le ministre, on ne mesure pas l'efficacité d'un ministère, quel qu'il soit, au volume des crédits dont ils dispose. Néanmoins, les représentants des chambres de métiers se sont étonnés de la modicité de la dotation initiale mise à votre disposition, mais cet étonnement mérite d'être nuancé. Comme Goethe le disait, la nuance est divine. (*Sourires.*)

Cet étonnement ne porte pas tant sur la modestie des sommes en jeu que sur la baisse apparente des crédits qui caractérise votre budget pour 1994. Je vous félicite donc, monsieur le ministre, d'avoir écouté les observations, voire les doléances, des uns et des autres, d'une oreille compatissante puisque vous avez réussi à obtenir un complément substantiel à l'Assemblée nationale, avec un abondement de plus de 14 millions de francs.

Il convient donc de relativiser cette baisse, qui s'explique, pour l'essentiel, par des raisons d'ordre technique.

Trois facteurs doivent en effet être pris en compte : les crédits effectivement consommés en 1993, les dotations du FISAC et les baisses « mécaniques » des charges de bonification d'emprunt.

Si l'on prend en considération ces trois paramètres techniques, on s'aperçoit que non seulement votre budget ne baisse pas mais, qu'il enregistre une hausse très appréciable.

ciable de l'ordre de 17 p. 100. La lecture attentive de mon rapport écrit montre aisément la pertinence mathématique de mon propos.

Il convient, en outre, de rappeler que les actions d'ordre strictement budgétaire conduites en faveur du commerce et de l'artisanat ne constituent que l'un des multiples volets de la politique globale du Gouvernement en faveur des petites et moyennes entreprises. La baisse des taux d'intérêt - qui, je l'espère, se poursuivra - et les diminutions de charges doivent être tout particulièrement rappelées à cet égard.

Selon vos calculs, monsieur le ministre, la politique économique conduite par le Gouvernement sur les six derniers mois s'est traduite par un transfert en faveur des PME de 67 milliards de francs, dont plus de la moitié pour le commerce et l'artisanat. Ces montants sont à rapprocher des dotations budgétaires spécifiques, qui n'atteindront que 574 millions de francs en 1994.

Ce budget, tel qu'il nous est présenté, se caractérise par l'affirmation de plusieurs priorités.

Dans le secteur du commerce, la formation apparaît comme l'une d'entre elles. Les critères de l'aide à la formation d'agents d'assistance technique augmentent de 17,6 p. 100, alors que la rémunération des stagiaires de formation professionnelle est globalement maintenue.

L'effort le plus important est consenti en faveur des demandeurs d'emplois - stages de formation de longue durée et d'innovation pédagogique - puisque les crédits correspondants enregistrent une hausse de 21,6 p. 100 par rapport à 1993.

Dans le secteur de l'artisanat, les crédits consacrés à la formation sont globalement stables par rapport à 1993. Dans le contexte d'un budget diminuant en apparence de 7,4 p. 100, cette stabilité traduit, à l'évidence, une priorité. De fait, la dotation dévolue au développement de la formation professionnelle, qui s'élève, pour 1993, à 21 millions de francs après régulation, demeure inchangée. Les crédits pour la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle s'accroissent même légèrement, passant de 1,8 million de francs à 2 millions de francs.

En revanche, la part accordée aux actions pour le développement de l'apprentissage et des formations initiales complémentaires baisse de 4,1 p. 100. Avec 23,5 millions de francs, elle reste toutefois très importante en volume, car le secteur de l'artisanat emploie déjà à lui seul 58 p. 100 des apprentis et recèle encore un fort potentiel de développement.

C'est pourquoi on peut également regretter la diminution des crédits affectés aux actions de sensibilisation. C'est, je crois, la critique essentielle portée contre votre budget. Avec 300 000 francs pour 1994, ils connaissent en effet une régression, qui apparaît phénoménale, de plus de 80 p. 100.

Cette diminution explique le débat qui s'est instauré à l'Assemblée nationale sur la nécessité de créer un fonds de promotion destiné à mieux faire connaître au grand public le secteur de l'artisanat.

Les chambres de métiers ont interpellé les parlementaires pour attirer leur attention sur le caractère inapplicable de la disposition de la loi de finances pour 1992 qui prévoit la possibilité de financer des actions de développement. Pourriez-vous, monsieur le ministre, nous indiquer la position du Gouvernement sur ce sujet et sur la nature juridique du prélèvement facultatif de 10 p. 100 qui servirait, le cas échéant, à financer ces actions de développement et de promotion ?

La commission des finances m'a chargé d'attirer l'attention de la Haute Assemblée sur la diminution globale des crédits envisagée dans le projet de loi de finances pour l'aide à l'assistance économique et technique aux entreprises artisanales, diminution qui serait de près de 5 millions de francs, soit de 5,3 p. 100.

Le principal poste - le soutien aux programmes d'animation économique - enregistre une baisse de 4 millions de francs. Si l'on adjoint les crédits FISAC aux crédits budgétaires réellement disponibles, l'animation économique voit sa dotation globale passer de 107 millions de francs à 94,5 millions de francs.

Monsieur le ministre, l'irrégularité dans l'attribution des concours public n'est pas de nature à permettre un financement harmonieux des programmes pluriannuels mis au point par les chambres de métiers, même si des gisements de productivité restent peut-être à explorer dans ce secteur.

En revanche, l'aide au développement technologique de l'artisanat progresse légèrement, passant de 4,5 millions de francs à 5 millions de francs, ainsi que l'aide à la formation et au développement des actions d'animation économique, qui contribue au financement de l'Institut supérieur des métiers.

Je souhaiterais, enfin, dire quelques mots sur le commerce et l'artisanat en zone rurale. Je ne reviendrai pas sur les raisons que nous aurions d'être pessimistes, chacun les connaît parfaitement. Je voudrais m'attacher quelques instants aux raisons d'espérer. Lors du comité interministériel d'aménagement du territoire qui s'est tenu à Mende le 12 juillet dernier, deux décisions ont été prises, qui intéressent tout particulièrement les élus ruraux.

La première a trait à l'opération « Mille villages de France ». Le Sénat souhaiterait en savoir plus sur cette nouvelle procédure. Vous nous avez indiqué tout à l'heure que vous nous apporteriez des informations complémentaires sur ce point.

La seconde décision porte sur la création d'une dotation « jeunes entrepreneurs ruraux ». Là aussi, au-delà des effets d'annonce, nous aimerions en savoir un peu plus. Je formulerai une question précise : les artisans et les commerçants pourront-ils bénéficier de cette dotation et, dans l'affirmative, selon quelles modalités ?

S'agissant du monde rural, soucieux de conclure sur une note positive, je formulerai deux propositions.

Tout d'abord, la commission estime qu'une opération de restructuration de l'artisanat et du commerce, une ORAC, n'a véritablement de sens, si l'on recherche une allocation optimale de l'argent public, que si elle est couplée étroitement avec d'autres procédures d'aménagement je pense à la rénovation de l'habitat ou à l'aménagement financier, dans le cadre d'une intercommunalité revivifiée. Des actions de ce genre existent, mais elles sont trop expérimentales et les fonds qui leur sont consacrés sont d'une modestie exemplaire. Entendez-vous aller plus loin dans cette voie, comme nous le souhaiterions, monsieur le ministre ?

En outre, la redéfinition des règles applicables à l'urbanisme commercial - c'est ma seconde proposition - doit mieux prendre en compte la dimension de l'aménagement rural, mais en se gardant de tout manichéisme. Les grandes surfaces menacent, c'est une évidence, aussi bien le commerce que l'artisanat. La réforme entreprise par le Gouvernement, après le « moratoire » de six mois, semble aller dans ce sens.

J'estime, à titre personnel, qu'au-delà des réglementations il faut faire appel au civisme des grandes surfaces. Certaines d'entre elles sont prêtes, il faut les encourager en ce sens, à prendre en compte la nécessité de maintenir des points de vente et des « points services » dans les communes rurales les plus menacées. L'opération « Mille villages de France » répond-elle à ce souci, monsieur le ministre ?

Telles sont, mes chers collègues, les réflexions et les suggestions que je souhaitais porter à votre connaissance.

Ce budget, aux allures modestes, est cependant tout à fait appréciable. Comme je l'ai indiqué, il ne constitue qu'un élément - et peut-être pas le plus important - de la politique conduite par le Gouvernement en faveur des petites et moyennes entreprises. C'est donc sans hésitation que la commission des finances vous recommande de l'adopter. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, des Républicains et Indépendants et du RPR, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur pour avis.

**M. Jean-Jacques Robert, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, faisant miennes les conclusions de notre excellent collègue René Ballayer, je me contenterai de relever quelques points forts du budget du commerce et de l'artisanat.

L'emploi salarié dans l'artisanat a diminué par rapport à 1992. En revanche, l'activité commerciale a progressé de 1,3 p. 100 en volume, après avoir fléchi, en 1991, de 0,9 p. 100.

Le commerce de détail connaît une légère croissance, qui profite essentiellement aux grandes surfaces, ces dernières représentant désormais près de 55 p. 100 du marché de la vente au détail de produits alimentaires.

Mais le dossier le plus brûlant est celui de l'urbanisme commercial.

A cette tribune, M. le Premier ministre, le 15 avril dernier, avait souhaité une pause. Cette pause a conduit, depuis cette date, à refuser la construction de 350 000 mètres carrés de surfaces commerciales et à en autoriser 45 000 mètres carrés, contre 1 900 000 mètres carrés autorisés pour toute l'année 1992. C'est dire que cette déclaration a été, grâce à votre action, monsieur le ministre, suivie d'effet.

La commission des affaires économiques et du Plan avait présenté un rapport sur ce sujet que nous vous avons soumis. Il a servi de base au décret que vous avez récemment pris. Mais la commission a examiné le budget alors qu'elle n'avait pas encore connaissance du texte de ce décret. Les observations qui suivent ne concernent donc pas ce décret, elles reflètent l'état d'esprit de la commission des affaires économiques unanime.

Nous saluons, bien sûr, la création d'un Observatoire national d'équipement commercial, qui confortera - je pense que c'est bien l'esprit de votre décision - l'action des observatoires départementaux. A mon avis, si ces derniers agissent avec efficacité, il y aura peu de recours à l'échelon national.

Nous avons noté avec plaisir que vous aviez retenu certaines des propositions que nous avons formulées dans notre rapport. Nous regrettons cependant que l'étude d'impact doive être réalisée par l'enseigne concernée, plutôt que par un organisme neutre et non partie prenante au projet concerné.

La commission reste fermement attachée au seuil des quatre cents mètres carrés, car l'engouement actuel pour le *hard discount* soulève une réelle difficulté. C'est pourquoi il sera nécessaire de dresser un bilan de l'application de ce décret dans un an, afin de savoir s'il convient d'aller plus loin.

Il semble cependant qu'il y ait une contradiction entre le décret et l'arrêté. En effet, l'étude d'impact de l'implantation d'une grande surface en ce qui concerne tant l'environnement, l'artisanat que le commerce traditionnel, est, dans un cas, obligatoire, et, dans l'autre, facultative. J'avais attiré l'attention de vos collaborateurs sur ce point, et je souhaiterais que vous apaisiez aujourd'hui les inquiétudes suscitées par ces contradictions.

La péréquation de la taxe professionnelle apparaît de plus en plus nécessaire. Nous avons fait un premier pas, comme M. Ballayer l'a rappelé ; cependant, si l'intérêt de la péréquation est évident, il n'impose pas pour autant des regroupements de communes : chaque commune doit conserver sa liberté sur le terrain, il faut simplement mieux répartir les dividendes de la réussite.

Le deuxième dossier brûlant est celui des délais de paiement, qui concerne à la fois votre ministère et celui de l'économie. Une loi a été votée, et des engagements ont été pris, notamment en ce qui concerne les délais de paiement des collectivités locales. Pardonnez-moi d'y revenir constamment, monsieur le ministre, mais il semblerait que nous n'ayons pas encore satisfaction.

La loi du 31 décembre 1992 prévoyait qu'un rapport relatif aux délais de paiement des collectivités locales et de l'Etat serait établi et qu'une commission composée pour moitié de députés et pour moitié de sénateurs serait mise en place. Certes, c'était un engagement du gouvernement précédent. Reste que ce rapport devait être présenté au Parlement au plus tard le 31 mai 1993, et nous ne voyons toujours rien venir. Or la situation est extrêmement grave.

J'ai ici un dossier impressionnant et étoffé. Songez : sur cent cinquante factures adressées à des collectivités locales, alors que le délai de paiement normal est de quarante-cinq jours, quatre-vingt-cinq de ces factures ne sont toujours pas payées au bout de cent quatre-vingts jours ! Il s'agit simplement d'appliquer la loi, d'autant qu'il s'agit le plus souvent des produits alimentaires, de produits de boucherie, qui doivent être payés dans les vingt et un ou trente jours, sous peine d'une amende de 500 000 francs.

C'est une réelle difficulté, notamment pour certaines entreprises qui envisagent même de cesser leur activité. Nous en parlons constamment et nous aimerions vraiment qu'une date soit fixée afin d'apaiser toutes les inquiétudes et pour éviter, monsieur le ministre, que ces entreprises ne viennent grossir les rangs de celles que vous devez déjà aider.

Nous avons envisagé avec vous une solution. Ainsi, le Crédit d'équipement aux petites et moyennes entreprises pourrait être porteur des factures, recevoir les règlements de l'Etat ou des collectivités et verser des acomptes de 80 p. 100. En effet, quelle est l'entreprise, petite ou moyenne, qui va oser demander des pénalités de retard à l'Etat ou aux collectivités locales ? Ces entreprises ont bien trop peur que leurs marchés ne soient pas reconduits ! Personne ici, mes chers collègues, ne pourra me dire le contraire.

Revenant à l'examen du projet de budget pour 1994, je me réjouis de l'extension des missions du ministère du commerce et de l'artisanat, qui vous a permis, ces derniers mois, d'appréhender l'ensemble des difficultés que rencontrent les petites et moyennes entreprises.

Vous avez annoncé le dépôt d'un texte intéressant l'entreprise individuelle, sans toutefois fixer de date. Il faudrait que ce texte nous soit soumis avant la fin de la présente session, car ce projet avait été exposé devant l'Amicale parlementaire des PME-PMI par M. Barthélémy et toutes les conditions semblaient réunies pour que nous aboutissions.

Monsieur le ministre, pourquoi l'entrepreneur individuel ne peut-il pas séparer aujourd'hui son patrimoine de son activité? Vous voulez favoriser l'emploi dans le secteur de l'artisanat? Soyez sûr qu'une telle mesure serait porteuse d'emplois.

Votre budget est renforcé par un ensemble de fonds structurels spécifiques tels que le FISAC et les fonds départementaux d'adaptation du commerce rural.

Ces crédits permettront le maintien des grandes priorités du secteur, à savoir la formation et l'apprentissage dans le commerce et l'artisanat en milieu rural, notamment dans le cadre de l'opération « 1 000 villages de France ».

Permettez-moi de m'attarder sur l'apprentissage. Le projet de loi quinquennale pour l'emploi a prévu une déclaration simple de l'employeur, un contrôle *a posteriori*. Or, si cela est parfaitement possible dans les grandes et dans les moyennes entreprises, il en va différemment pour les entreprises artisanales, dans lesquelles la qualité de la formation doit être garantie. A cet égard, force est de constater qu'aujourd'hui, dans un seul département, 30 p. 100 des contrats d'apprentissage dans l'artisanat sont rompus. Pourquoi? Parce que, même si les locaux sont adéquats, le maître d'apprentissage n'a pas toujours la formation et la qualité requises.

Le maintien de l'agrément constitue donc, selon moi, un garde-fou dans l'intérêt de nos jeunes, pour éviter qu'ils ne se retrouvent sur le pavé. Il en va de l'image de marque de l'apprentissage pour les jeunes et pour leur famille.

Est-il suffisant de contrôler les locaux d'une entreprise d'accueil? L'agrément ne devrait-il pas être délivré aux formateurs et non à l'entreprise? Les abus, qui concernent 5 p. 100 des cas, pourraient-ils être évités?

Imaginons un bricoleur qui fait de la mécanique automobile dans son garage. Il peut prendre un apprenti. En soi, c'est une bonne chose, mais, dans la pratique, il faudrait qu'il soit formé pour être lui-même un véritable formateur.

Les niveaux I et II du cycle d'apprentissage préparent des ingénieurs dans de petites entreprises où ils acquièrent une formation très spécialisée, mais souvent inadaptée au marché du travail. Le passage dans plusieurs entreprises, qui leur donnerait une expérience multiple, ne serait-il pas plus à même de répondre à la demande d'un futur employeur?

Enfin, monsieur le ministre, plusieurs de mes collègues m'ont demandé d'insister auprès de vous pour savoir si la loi quinquennale avait prévu de maintenir les conditions d'attribution et de durée des crédits d'apprentissage.

En outre, je rappelle que, depuis mai 1993, de nombreuses mesures ont été prises en faveur des entreprises en matière d'accès à l'emprunt, d'avantages fiscaux, d'allègement des charges; nous nous en réjouissons.

En conclusion, monsieur le ministre, je vous confirme que la commission des affaires économiques et du Plan a émis un avis favorable sur les crédits du budget du commerce et de l'artisanat. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

**M. le président.** J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants:

Groupe du Rassemblement pour la République, 21 minutes;

Groupe socialiste, 19 minutes;

Groupe de l'Union centriste, 19 minutes;

Groupe des Républicains et Indépendants, 18 minutes;

Groupe du Rassemblement démocratique et européen, 16 minutes;

Groupe communiste, 16 minutes.

La parole est à M. Hammann.

**M. Jean-Paul Hammann.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget du ministère du commerce et de l'artisanat pour 1994, qu'il nous appartient d'examiner, est en baisse de 7,4 p. 100 par rapport aux dotations effectivement disponibles en 1993.

Avec un volume global de crédits de 560 millions de francs, soit 0,047 p. 100 du budget civil de l'Etat, dont 43,3 p. 100 sont affectés aux bonifications d'intérêts, ce budget modeste, c'est le moins qu'on puisse dire, présente une structure particulière.

Les chiffres que je viens de citer ne sont d'ailleurs plus tout à fait exacts, puisqu'ils ont été modifiés par l'Assemblée nationale, comme vient de nous le dire M. le rapporteur spécial.

Malgré ces aspects peu positifs, nous ne voulons pas considérer ce budget comme l'expression d'un désengagement du Gouvernement à l'égard d'un secteur d'activité qui compte 10 p. 100 de la population active pour l'artisanat et 12 p. 100 pour le commerce, et qui rassemble quelque 1 382 000 entreprises commerciales et artisanales.

En effet, apprécier l'action de votre ministère sur le seul chiffre du budget serait faire fi des autres mesures financières et fiscales prises depuis mai 1993 par le Gouvernement en faveur des entreprises, à savoir l'octroi d'avantages fiscaux, d'allègements de charges, la suppression du décalage d'un mois de remboursement de la TVA, l'aménagement des modalités de paiement de la taxe professionnelle.

Il faut aussi, bien sûr, prendre en compte un ensemble de fonds structurels, tels que le Fonds d'intervention pour la sauvegarde, la transmission et la restructuration des activités commerciales et artisanales, le Fonds social européen, qui renforcent ce budget et traduisent, monsieur le ministre, votre souci de respecter certaines grandes priorités; nous vous le concédons volontiers.

Ainsi, l'enveloppe de prêts mise à la disposition des artisans reste stable et le taux de bonification, fixé à 1,25 p. 100 depuis 1986, est reconduit.

Cette procédure de bonification a démontré son efficacité et a largement contribué au maintien et au développement de l'artisanat.

Certains aménagements paraissent toutefois souhaitables pour adapter et améliorer ce système de crédit. Le plafond des prêts bonifiés pour première installation et création d'emplois devrait être relevé sensiblement. Le principe d'attribution des enveloppes aux banques doit être considéré comme un facteur d'incitation visant à améliorer le système.

Ces crédits constituent un moyen majeur de financement des investissements indispensables à l'artisanat pour améliorer sa compétitivité face au renforcement de la concurrence.



Nous subissons actuellement de plein fouet la concurrence allemande et hollandaise dans un certain nombre de secteurs, particulièrement dans les régions frontalières ; par ailleurs, l'exportation de productions artisanales vers ces pays a baissé depuis l'ouverture des frontières.

Dans le domaine de la formation, vos efforts se portent notamment sur l'aide à la formation d'agents d'assistance technique, ainsi que sur les stages de longue durée et l'innovation pédagogique.

Je regrette toutefois la faiblesse des moyens consacrés à la formation des créateurs d'entreprise. Les démarches d'incitation à la prise de responsabilités et d'initiatives, l'initiation à la gestion d'entreprises, à la communication interne et à l'accompagnement sont essentiels à la formation des futurs chefs d'entreprise ; elles devraient contribuer à éviter les défaillances d'entreprises, qui ont tendance à se multiplier.

Il serait souhaitable que les crédits alloués à la formation professionnelle soient modifiés en ce sens, de manière à permettre aux chambres de commerce et d'industrie d'exercer des actions très décentralisées sur le terrain.

Il conviendrait également de généraliser, autant que faire se peut, le dispositif de formation préalable des créateurs d'entreprises, déjà expérimenté avec succès par votre ministère en Alsace ; en effet, nous avons servi de région test.

Ce type de formation - j'émet une suggestion - pourrait être étendu aux salariés, aux cadres notamment, d'une entreprise soumise à une restructuration ou à un plan de réduction du personnel en accompagnement des plans sociaux, faisant ainsi bénéficier des synergies les acteurs en présence.

Dans le secteur de l'artisanat, les crédits consacrés à la formation sont globalement stables en francs courants.

Toutefois, la formation et l'apprentissage étant un impératif majeur, il est profondément regrettable de constater que, si les crédits de formation professionnelle progressent, les dotations destinées au développement de l'apprentissage et des formations initiales complémentaires diminuent de 4,1 p. 100 ; une diminution des actions de sensibilisation est à constater également.

Il s'avère pourtant nécessaire de revaloriser et de redynamiser l'apprentissage.

Ainsi, l'information auprès des jeunes et des familles doit être faite très tôt pour être efficace. Le commerce et l'artisanat sont, ou pourraient être, un véritable vivier d'emplois pour contribuer à la réduction du chômage des jeunes ; il draine 25 p. 100 des demandeurs d'emploi en Alsace.

Pour qu'un tel développement ait lieu, il est indispensable de doter l'apprentissage des moyens adéquats pour inciter les jeunes, dès leur première orientation, à prendre la voie des métiers.

Faut-il voir dans les dispositions budgétaires, monsieur le ministre, une contradiction avec la loi quinquennale relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle, qui vise à privilégier l'apprentissage et l'enseignement technique ? Je ne le pense pas, mais on pourrait éventuellement le croire !

Je tiens également à vous faire part, monsieur le ministre, des vives inquiétudes des chambres de métiers face à la baisse des crédits relatifs à l'animation économique et technique.

En effet, l'action menée dans ce domaine est essentielle pour informer, sensibiliser, conseiller les artisans, mais aussi pour assurer l'interface avec leurs partenaires techniques et financiers.

Les artisans atteignant le nombre de 850 000 sur l'ensemble du territoire, cette action nécessite non seulement des hommes en nombre suffisant et les moyens financiers correspondants, mais aussi une cohérence et une continuité dans les programmes d'animation économique, renouvelés dans leur majorité pour trois ans en 1993.

Pouvez-vous donner l'assurance aux chambres de métiers, monsieur le ministre, que ces programmes pourront être menés efficacement dans le contexte actuel ?

En ce qui concerne l'aménagement du territoire, j'observe que les crédits en faveur des zones sensibles sont en diminution.

Une telle mesure, lourde de conséquences, semble toutefois compensée par les crédits du FISAC. Par ailleurs, les artisans comptent sur des moyens supplémentaires dans le cadre des contrats Etat-région. Dans bien des régions, des programmes de développement sont prêts ; ils attendent une acceptation.

Permettez-moi de citer l'exemple de ma région.

En Alsace, l'artisanat compte 21 000 entreprises, occupant 137 000 personnes, ce qui correspond à 250 activités réparties en quatre grands secteurs : le bâtiment, les services, la production et l'alimentation.

Ces chiffres parlent d'eux-mêmes et démontrent clairement l'importance de cette activité économique.

Très présent en zone rurale, l'artisanat constitue un facteur de dynamisation important des villes moyennes, mais surtout des petites villes.

Ce potentiel d'activité, de cohésion sociale, d'aménagement de l'espace, de développement et de création d'emplois fait l'objet d'une large prise de conscience dans les régions, et trouve une traduction dans les contrats de plan Etat-région, qui sont en instance de renouvellement.

Ainsi, le conseil régional d'Alsace, en concertation avec les associations, les institutions et les corporations artisanales, a élaboré un plan artisanal, qui sera négocié prochainement avec l'Etat. Permettez-moi de vous en communiquer quelques éléments.

Ce document s'articule selon cinq axes.

Il s'agit, premièrement, d'engager avec les divers partenaires institutionnels - chambres consulaires, rectorat et départements - une action de revalorisation de l'artisanat, notamment par une campagne d'information en faveur des métiers manuels et de l'apprentissage.

Il convient, deuxièmement, de poursuivre avec les organisations professionnelles concernées l'action de modernisation du réseau des CFA et de rendre plus performant le système de formation en alternance par le renforcement de la compétence professionnelle et pédagogique des maîtres d'apprentissage, à travers le brevet de maîtrise.

Il s'agit, troisièmement, de mener une action de sensibilisation-formation et de mobilisation de tous les partenaires pour le développement des opérations d'animation ou de regroupement d'entreprises artisanales.

Il faut, quatrièmement, favoriser les aides à l'installation des entreprises artisanales.

A cette fin, cinquièmement, doit être mis en place un plan d'aide au regroupement et à la reprise d'entreprises.

C'est dire l'importance, monsieur le ministre, que nous attachons à votre budget.

L'artisanat et le commerce sont confrontés, actuellement, à de profondes mutations générées par l'accélération des évolutions sociologiques et culturelles. La transformation des modes de vie, de consommation, de transport et de communication interdit, aujourd'hui, de s'en tenir au seul savoir-faire transmis de génération en génération.

Cette nouvelle donne est, en retour, un vrai moteur, et la prospérité de ce secteur semble très liée à l'existence d'un environnement favorable et valorisant.

Pour autant, il apparaît clairement que c'est là un cadre dans lequel l'imagination et l'initiative individuelle trouvent le mieux à s'exprimer.

Sachons donc optimiser ce potentiel, en menant une politique efficace de l'apprentissage et de la formation professionnelle, en soutenant activement la création, la modernisation et le regroupement d'entreprises.

Le développement de l'artisanat et du commerce, créateurs d'emplois, s'articule autour de plusieurs axes : la communication, l'information et la formation, le développement des outils économiques, la simplification des démarches administratives, la transmission du patrimoine, les démarches de filières.

Dans ce dernier domaine, des efforts seraient tout particulièrement à faire pour favoriser les actions collectives et des regroupements, moyens nécessaires pour organiser le monde artisanal et mener des actions concrètes et efficaces.

Telles sont les réflexions dont je souhaitais vous faire part, monsieur le ministre. Je serais très honoré si ces suggestions pouvaient être prises en compte, ou tout au moins vous permettre d'évoquer quelques solutions en ce qui concerne les problèmes soulevés.

Conscient du contexte de rigueur auquel est soumis ce budget du commerce et de l'artisanat et des insuffisances qui en découlent nécessairement, je tiens toutefois à vous assurer de notre confiance quant à la volonté que vous mettez en œuvre pour rendre ce budget efficace. Aussi les membres du groupe du Rassemblement pour la République le voteront-ils, sous réserve de réponses favorables aux suggestions qu'ils viennent de vous faire. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

**M. le président.** La parole est à M. Leyzour.

**M. Félix Leyzour.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de budget pour l'artisanat et le commerce, bien que concernant un secteur d'activité important du pays, est modeste. Sans doute objectera-t-on, comme vous n'avez pas manqué de le faire, monsieur le ministre, qu'il est accompagné d'un ensemble de fonds structurels spécifiques aux activités concernées. Il n'en demeure pas moins qu'il ne représente que 0,039 p. 100 du budget de l'Etat et que les crédits inscrits diminuent de 13,2 p. 100 par rapport à 1993.

J'ai observé, monsieur le ministre, que votre plaidoyer en faveur de votre projet de budget était plutôt laborieux et défensif. Il est vrai, comme on l'a dit, que, même si, avec le minimum, on prétend faire le maximum, il est toujours difficile de faire plus avec moins.

J'avoue que, s'il ne s'agissait pas de problèmes budgétaires, j'aurais aussi pu admirer le rétablissement acrobatique du rapporteur spécial, M. Ballayer, qui, après avoir souligné la modestie et la faiblesse du projet de budget, nous invite avec enthousiasme à le voter.

Le montant total des crédits inscrits s'élève à 560 millions de francs, dont 531,65 millions de francs pour les dépenses ordinaires, en diminution de 11,7 p. 100, et 28,35 millions de francs pour les dépenses en capital, en baisse de 34,7 p. 100.

Si, par-delà la lecture de la nature des crédits et de leur évolution, on examine le budget dans ses grandes masses, on fait, pour l'essentiel, le constat suivant : d'abord, les moyens des services, avec 49 600 252 francs, progressent de 18,6 p. 100 ; ensuite, les crédits d'intervention, qui représentent la très grande masse du budget, s'élèvent à 482 050 000 francs, soit 13,9 p. 100 de moins qu'en 1993 ; enfin, les subventions d'investissement diminuent, en autorisations de programme comme en crédits de paiement et, avec 28 350 000 francs, elles accusent un recul de 34,7 p. 100.

On ne peut pas dire qu'avec un projet de budget ainsi caractérisé le Gouvernement accorde l'intérêt qu'il mérite à un secteur d'activité qui concerne 5 millions de travailleurs salariés et non salariés ! Ce ne sont pourtant pas les promesses faites à ces catégories de travailleurs qui ont manqué avant les dernières élections. Mais il semble bien que se vérifie la formule de M. Pasqua, selon laquelle les promesses n'engagent que ceux à qui elles s'adressent, et non ceux qui les font.

En ce qui concerne l'artisanat, les crédits s'élèvent à 427 790 000 francs. En diminution de 14,7 p. 100, ils représentent 86 p. 100 de l'ensemble des crédits du commerce et de l'artisanat.

Le budget du commerce, quant à lui, s'élève à 69 710 000 francs. En diminution de 18,85 p. 100, il représente 14 p. 100 de l'ensemble des crédits.

Etudiant ce projet, j'ai pris connaissance des observations de l'APCM, l'assemblée permanente des chambres de métiers. Elles recourent nos propres analyses.

L'APCM, en soulignant l'étroitesse du budget de l'artisanat par rapport aux besoins, fait ressortir que, la dotation pour bonification d'intérêts mise à part, il ne reste, sur les 427,8 millions de francs pour l'artisanat, que 185,24 millions de francs pour appuyer les actions et soutenir les entreprises.

Si l'APCM marque sa satisfaction devant le maintien de la dotation pour bonification d'intérêts afin de soutenir le système de crédit à l'artisanat, elle déplore que la baisse de ladite dotation ne permette pas, contrairement à ce qui avait été demandé, une augmentation du taux de bonification, qui est de 1,25 p. 100.

Pour ce qui est des crédits affectés par groupes d'actions, après avoir relevé que les crédits pour l'encouragement des métiers d'art et ceux qui sont consacrés au développement technologique progressent, l'APCM note que les autres diminuent, à savoir ceux qui concernent l'amélioration de la formation professionnelle et le perfectionnement, l'animation économique et les moyens de la contractualisation. On assiste bel et bien à une véritable remise en cause de tout ce qui pourrait assurer l'avenir de ces professions.

Par les emplois qu'ils représentent et par les services qu'ils rendent à la population, l'artisanat et le commerce jouent un rôle important dans la société, aussi bien dans les zones urbaines, péri-urbaines que rurales. Ils vivent des autres activités et participent à l'ensemble de la vie économique.

Il est bien évident que la situation qu'ils connaissent est liée à la situation générale du pays. Lorsqu'il y a plus de 3 millions de chômeurs, lorsque les salaires sont bas, lorsque les revenus agricoles chutent, les familles consomment moins, construisent moins, aménagent

moins, s'équipent moins ; les affaires tournent moins, et l'artisanat et le commerce connaissent davantage de difficultés tant leur sort est lié à la consommation populaire.

Pour ce qui est du commerce, il convient de distinguer, me semble-t-il, le grand commerce et le petit et moyen commerce. La part du grand commerce dans la répartition des ventes au détail de produits commercialisés a continué à progresser, passant de 39 p. 100 en 1988 à 42,3 p. 100 en 1992. Pour la même période, la part du petit et moyen commerce est passée de 41,4 p. 100 à 38,7 p. 100. Quelques commerces à caractère particulier restent à peu près stables, avec environ 19 p. 100 des ventes.

La part du petit et moyen commerce continue à décroître. Sur cette part de l'activité commerciale en régression, l'évolution du nombre des commerces est encore plus marquée. Le commerce de détail, comme le souligne le rapporteur pour avis, M. Jean-Jacques Robert, compte une forte proportion d'entreprises individuelles, dont le nombre a diminué fortement entre 1987 et 1992.

Si les entreprises artisanales et le petit et moyen commerce subissent les conséquences du chômage et de la faiblesse du pouvoir d'achat, elles sont aussi mises en difficulté par rapport aux grosses entreprises et au gros commerce s'agissant de la fiscalité ou le l'accès au crédit. Il n'est pas étonnant que les artisans et les commerçants attendent avec une impatience grandissante le statut de l'entreprise individuelle, l'institution d'un véritable code de la concurrence !

En matière de fiscalité, bien que la loi d'orientation du 27 décembre 1973 dispose : « Le rapprochement du régime de l'impôt sur le revenu applicable aux artisans et aux commerçants avec celui applicable aux salariés devra aboutir à l'égalité fiscale », ce rapprochement n'est toujours pas réalisé.

Les inégalités entre les entreprises individuelles familiales et les grosses sociétés ont rarement été aussi frappantes. En effet, les grosses sociétés bénéficient de mesures de réduction d'impôts et d'exonérations de toutes sortes.

Quant aux commerçants et artisans, ils demandent l'application stricte de la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat en matière d'impôt et l'équité entre les différents régimes d'imposition des entreprises.

Nous ne pouvons, ici, omettre les effets pervers de l'assiette de la taxe professionnelle pour le secteur artisanal. A ce titre, les artisans demandent toujours la généralisation de l'abattement de 20 p. 100 au titre de la rémunération du travail.

En ce qui concerne la rémunération du conjoint, la déduction est actuellement plafonnée à 17 000 francs pour les exploitants individuels. En revanche, elle représente vingt-quatre fois le SMIC, soit 136 200 francs, pour les exploitants qui adhèrent à un centre de gestion agréé.

Par ailleurs, un autre problème préoccupe énormément les commerçants, c'est celui des plus-values. L'imposition supportée par le vendeur concerne la totalité de la différence entre le prix de vente et le prix d'achat. Si l'on prend l'exemple d'une revente après plus de vingt ans d'exploitation, les détaillants sont véritablement spoliés en l'absence du coefficient de réévaluation qui permettrait de tenir compte de l'érosion monétaire et de l'inflation, comme c'est le cas pour les cessions réalisées par les sociétés.

Lorsque M. le Premier ministre a parlé de gel de l'implantation des grandes surfaces, il a répondu à l'attente des commerçants, puisque c'était l'une de leurs revendications pour stopper la désertification commerciale dans les zones rurales et les centres urbains.

Or, le moins que l'on puisse dire, c'est que leurs espoirs ont été vite déçus. Le dégel va engendrer une situation catastrophique dans les zones rurales et les centres urbains. Il faut, pensons-nous, écouter les justes doléances et les revendications des organisations concernant le commerce de proximité.

Sur cette question, force est de constater que certaines dispositions contenues dans la loi quinquennale pour l'emploi sont inquiétantes. Je pense au problème posé par l'essaimage et le développement des magasins de proximité « franchisés », qui représentent une concurrence parce qu'ils transposent la logique des grands groupes au commerce local d'origine familiale.

Monsieur le ministre, j'évoquerai encore la situation des commerçants, des artisans et des petites et moyennes entreprises situés dans les régions qui ont connu des catastrophes naturelles ces derniers temps. Il est urgent de prendre des mesures appropriées afin d'empêcher que l'activité économique et sociale ne souffre davantage dans ces régions.

Enfin, mesurant la place qu'occupe l'artisanat et le rôle qu'il joue, qu'il s'agisse de l'artisanat de service ou de l'artisanat de production, dans la structuration et le maillage du tissu économique et social en milieu rural comme en milieu urbain, il me paraît nécessaire, comme le demandent les chambres de métiers, que cette activité soit bien prise en compte dans la préparation et la négociation des contrats de plans Etat-région.

J'entends qu'est de nouveau employée, ici ou là, du côté du Gouvernement, la formule : « On commence à voir le bout du tunnel ». Pour l'artisanat et le commerce, pour les artisans et les petits et moyens commerçants, j'ai tendance à croire qu'avec un budget comme celui que nous examinons le bout du tunnel dont il est question n'en est pas la sortie !

Pour toutes ces raisons, je n'étonnerai personne en annonçant que les membres du groupe communiste et apparenté voteront contre le présent projet de budget.

**M. Pierre Louvot.** C'est sûr !

**M. Félix Leyzour.** Monsieur le ministre, vous avez pu noter, ces derniers jours, que, dans un département proche du vôtre, au centre de la Bretagne, commence à se développer un mouvement qui en dit long sur ce que vivent et ressentent, à leur manière, les artisans et les commerçants. Le Gouvernement aurait tort de ne pas en tenir compte ! A travers leurs problèmes spécifiques, à leur façon, c'est l'aggravation de la récession et les difficultés particulières du monde rural qu'ils condamnent.

**M. le président.** La parole est à M. Edouard Le Jeune.

**M. Edouard Le Jeune.** Monsieur le ministre, lors de la présentation de votre projet de budget, je vous ai écouté attentivement, et certaines de mes inquiétudes ont été dissipées. Vous vous êtes exprimé avec clarté et avec objectivité, comme à l'accoutumée.

**M. Jean Arthuis.** C'est vrai !

**M. Edouard Le Jeune.** Entre Bretons, on se connaît bien, et j'ai souvent eu l'occasion de vous entendre.

L'examen des crédits du projet de budget pour le commerce et l'artisanat nous donne l'occasion de faire le point sur la situation particulièrement digne d'intérêt de ces deux secteurs d'activité très importants pour notre économie.

Si, en 1992, les ventes du commerce de détail se sont très légèrement renforcées, ainsi que celles du commerce de gros, tel n'est malheureusement pas le cas en 1993, dans la mesure où le commerce subit de plein fouet la récession économique que nous traversons pour la première fois depuis fort longtemps.

Force est de reconnaître, par ailleurs, que, si le nombre de commerçants de détail continue à diminuer, la France arrive nettement en tête des Etats membres de la Communauté européenne pour la densité de grandes surfaces par habitant. Malgré la loi Royer de 1973, les grandes surfaces se sont imposées - hypermarchés et supermarchés - et réalisent 30 p. 100 des ventes au détail et 55 p. 100 des ventes alimentaires.

Dans ces conditions, il est clair que la loi d'orientation relative au commerce et à l'artisanat ne remplit pas tout à fait son rôle en matière d'urbanisme commercial.

Ainsi, ce texte a, certes, fixé des seuils de surface de magasins au-delà desquels le passage devant une commission est obligatoire, mais aucune mesure n'a été prévue pour les communes rurales, où l'équilibre commercial est des plus fragiles. Il en est de même dans les villes où s'implantent les spécialistes du discount, qui n'ont pas besoin de solliciter des autorisations d'implantation.

Certes, le Gouvernement, lors de sa prise de fonctions, a édicté une mesure générale visant à ne plus délivrer d'autorisation d'implantation. Mais cette mesure ne durera qu'un temps. Le seuil de passage devant la commission départementale d'urbanisme commercial devrait être abaissé à 400 mètres carrés ou, à tout le moins, les seuils d'autorisation devraient être modulés en fonction de la population.

En outre, la nouvelle composition de la commission départementale d'équipement commercial me paraît totalement déséquilibrée, dans la mesure où elle ne comporte pas suffisamment de socio-professionnels. La présence des élus n'est absolument pas indispensable. Au demeurant, leur absence leur éviterait de subir des pressions de toute sorte.

Par ailleurs, les observatoires départementaux d'équipement commercial ont peut-être une mission trop restrictive. Pourquoi ne pas les transformer en véritables outils de prise de décision ?

Le commerce est également confronté aux difficultés qui existent dans les relations producteurs-distributeurs.

En effet, si le processus de disparition du commerce au cœur des villes et en milieu rural est dû partiellement à l'implantation des grandes surfaces, une autre cause contribue à la déstabilisation du tissu commercial : les règles de concurrence ne sont ni suffisamment claires ni adaptées.

Les délais de paiement entre producteurs et distributeurs sont souvent différents - mon collègue et ami Jean-Jacques Robert a longuement insisté sur ce point - suivant qu'il s'agit de la grande distribution ou de petits détaillants.

Les prix des produits pratiqués par les producteurs sont également souvent différents selon qu'il s'agit de la grande distribution ou de petits détaillants. L'usage des soldes - certes, mieux réglementé - continue de donner lieu à des dérapages. Il n'est pas rare, en effet, que les ventes promotionnelles interviennent en dehors des périodes au cours desquelles elles sont autorisées.

L'ouverture dominicale des commerces, sur laquelle nous avons statué récemment, ne devrait pas donner lieu à un nombre trop important de dérogations, le maintien et le respect du principe du repos dominical devant demeurer la règle.

Par ailleurs, le tissu commercial français est en difficulté. Les entreprises souffrent d'un manque de fonds propres et se plaignent d'une certaine frilosité des banques à leur égard. Pourquoi ne pas limiter les garanties exigées par les banques, baisser les taux d'intérêt et instaurer, par exemple, un plan d'épargne modernisation s'inspirant du plan d'épargne logement ?

La mise en place du Fonds d'intervention pour la sauvegarde, la transmission et la restructuration des activités commerciales et artisanales, ainsi que des fonds départementaux d'adaptation du commerce rural doit être développée et ouverte plus largement aux entreprises du commerce.

En ce qui concerne la fiscalité, les mesures d'ores et déjà prises pour alléger les charges des entreprises sont les bienvenues, mais il conviendrait d'aller plus loin, notamment dans la réduction des droits d'enregistrement sur la cession des fonds de commerce et l'accélération du remboursement du décalage d'un mois de la taxe sur la valeur ajoutée.

L'harmonisation du statut des travailleurs non salariés avec le régime général de la sécurité sociale tend, certes, à s'améliorer, mais un certain nombre de disparités subsistent encore.

Ainsi, en matière d'invalidité - il s'agit d'un problème commun à l'artisanat - il conviendrait que soit reconnue l'invalidité partielle temporaire au lieu de la seule invalidité totale et définitive.

Il serait sans doute également souhaitable d'instaurer des indemnités journalières en cas de maladie du chef d'entreprise ou de prévoir une déduction des cotisations volontaires pour ceux qui se prémunissent contre ce risque.

Il faudrait aussi revoir le montant des plafonds relatifs à l'attribution de l'indemnité de départ pour les commerçants âgés.

J'en viens à présent à l'artisanat. Ce secteur compte plus de 830 000 entreprises inscrites au répertoire des métiers, se répartissant essentiellement entre le bâtiment, la production, l'alimentation et les services.

Dans un contexte difficile, l'artisanat maintient sa position dans l'économie, même si, au cours des huit premiers mois de 1993, on a recensé près de 20 000 défaillances d'entreprises artisanales, soit 8 p. 100 de plus que l'année précédente.

C'est incontestablement le secteur du bâtiment, qui représente, à lui seul, plus du tiers de l'artisanat, qui enregistre le plus fort repli, se traduisant par une baisse du nombre de ses entreprises et de ses salariés.

Les petites entreprises artisanales rencontrent, en règle générale, davantage de difficultés que les entreprises de taille plus importante dans l'accès au crédit. A cet égard, un certain nombre de dispositions ont été prises, tendant à mettre en place un dispositif de financement spécifique à l'artisanat. Malheureusement, ce financement s'est stabilisé, voire a régressé à partir de 1991. Or il importe que les financements pour les artisans soient maintenus et développés. Il faut, en effet, stimuler l'investissement de modernisation et créer des conditions permettant aux entreprises artisanales de conserver leurs parts de marché, de se repositionner, le cas échéant, sur d'autres marchés et de rechercher de nouveaux créneaux.

Par ailleurs, le rôle des sociétés de caution mutuelle devrait être conforté dans cette période de resserrement du crédit, afin de contribuer à la satisfaction des besoins de financement des petites entreprises, dont le montant des dossiers se situe, bien souvent, au-dessous du seuil d'intérêt des banques.

Un certain nombre de demandes fiscales, prioritaires du fait de leurs incidences économiques et des répercussions qu'elles pourraient avoir sur l'accroissement des investissements et sur l'emploi, ont été formulées par le secteur de l'artisanat.

Il s'agit, notamment, de la création d'un crédit d'impôt pour investissements pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu, de l'aménagement du régime d'imposition des plus-values professionnelles et de la diminution des droits de mutation sur les cessions de fonds de commerce, dont je vous ai d'ores et déjà entretenu.

Je vous serais particulièrement reconnaissant de bien vouloir m'indiquer la suite que le Gouvernement envisage de réserver à ces propositions. Vous m'avez d'ailleurs répondu par avance sur certains points.

En ce qui concerne les problèmes sociaux, les artisans éprouvent un certain nombre de difficultés en matière d'assurance vieillesse. Celles-ci tiennent au fait que l'assiette des cotisations des salariés n'est pas fluctuante, comme peut l'être un revenu professionnel, et à l'absence de protection complémentaire d'assurance chômage pour les travailleurs indépendants, contrairement à ce qui existe pour les salariés.

Enfin, les conditions de ressources pour accéder à l'indemnité de départ sont bien trop élevées et le montant de l'aide n'a pas été réévalué depuis longtemps.

Il conviendrait sans doute de revoir ce problème, afin d'éviter une dégradation continue de ce régime.

En matière d'apprentissage, la loi du 17 juillet 1992 a profondément modifié la rémunération des apprentis, la durée du contrat d'apprentissage et les conditions de délivrance de l'agrément.

Il faut avoir présent à l'esprit le fait que 60 p. 100 des apprentis appartiennent au seul secteur des métiers et que près de la moitié des entreprises artisanales ont une vocation formatrice, sans oublier la filière spécifique de formation partant du niveau 5 vers des niveaux supérieurs, 4 et 3 principalement, 2 et 1, ponctuellement, et un réseau de centres de formation d'apprentis géré directement par les chambres de métiers ou un partenariat avec les acteurs économiques locaux.

Dans ces conditions, il faudrait relancer et développer les classes préparatoires à l'apprentissage auprès des centres de formation d'apprentis, reconnaître et valoriser la capacité formatrice des entreprises artisanales, élaborer un véritable statut de maître d'apprentissage, simplifier les procédures administratives et renforcer le rôle des professionnels et des chambres de métiers dans la formation et le suivi des maîtres d'apprentissage.

Les crédits qui sont alloués au budget du ministère du commerce et de l'artisanat accusent une régression certaine en 1994 par rapport à la loi de finances de 1993. Cependant, les grandes priorités sont respectées : pour le commerce, les actions au profit de la formation et de l'apprentissage ; pour l'artisanat, les efforts en matière de formation, de compétitivité des entreprises et d'aménagement du territoire.

Par ailleurs, les fonds structurels se développent, qu'il s'agisse du Fonds d'intervention pour la sauvegarde, la transmission et la restructuration des activités commerciales et artisanales, des fonds départementaux d'adapta-

tion du commerce rural, du Fonds social européen, ou encore du Fonds national pour le développement et la promotion de l'artisanat.

Trois groupes d'action connaissent cependant une diminution de crédits : l'amélioration de la formation professionnelle et le perfectionnement, l'animation économique - il s'agit d'une préoccupation très importante pour les chambres de métiers et les organisations professionnelles - et les moyens de la contractualisation, dans la mesure où les contrats de plan Etat-région devront être renouvelés en fin d'année.

J'ose espérer, monsieur le ministre, que le Gouvernement sera sensible aux préoccupations que je viens d'évoquer et que des moyens supplémentaires pourront être dégagés pour ces actions essentielles en faveur du développement du secteur commercial et artisanal.

Sous le bénéfice de ces observations, mes collègues du groupe de l'Union centriste et moi-même voterons ce projet de budget. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, des Républicains et Indépendants et du RPR ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

**M. le président.** La parole est à M. Laucournet.

**M. Robert Laucournet.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans cette grande messe annuelle qu'est la discussion budgétaire, où tout est ficelé d'avance et où nous ne pouvons déplacer que quelques pourcentages insignifiants - si le Gouvernement y consent - nous avons cependant l'occasion de faire régulièrement le point sur la politique conduite, sur les actions engagées et sur leurs effets. C'est la moindre des choses !

Aujourd'hui, nous examinons en trois heures et demie, ce qui est dérisoire, le problème du tissu commercial et artisanal, qui joue un rôle essentiel pour la vie économique et sociale de nos communes, qu'il s'agisse des centres urbains ou des bourgs ruraux.

Monsieur le ministre, le 4 novembre dernier, à l'Assemblée nationale, si je me réfère au compte rendu analytique des débats sur le projet de budget du commerce et de l'artisanat, vous avez déclaré que vous vous attachiez « tout particulièrement à la défense des petits, à qui l'on ne pardonne rien et qui subissent souvent les erreurs des autres ». Vous l'avez d'ailleurs rappelé, tout à l'heure, dans votre propos introductif.

Voilà de bien nobles sentiments, surtout quand vous ajoutiez : « Je suis en quelque sorte le ministre de l'"environnement" des entrepreneurs. » !

En fait d'environnement, il apparaît, à la lecture de ce projet de budget, qu'il s'agit davantage d'épaissir la couche d'ozone que de constituer, autour des secteurs du commerce et de l'artisanat, un cadre économique et social qui leur permettrait de se développer et de prospérer.

En effet, le budget du commerce et de l'artisanat, déjà faible ces dernières années, régressera de manière considérable en 1994 : on relève ainsi une régression des dépenses ordinaires de 11,3 p. 100 par rapport au projet de loi de finances pour 1993 et une diminution des crédits d'intervention de 13,9 p. 100 ; quant aux subventions d'investissement, elles diminuent en autorisations de programme comme en crédits de paiement, ces derniers régressant de 34,7 p. 100.

Même si l'on tient compte des annulations de crédits intervenues en février et mai dernier, la diminution des crédits reste considérable. Comme l'a souligné M. le rapporteur spécial, c'est mathématique !

Les chambres de métiers et les unions professionnelles artisanales nous ont fait part de leurs inquiétudes et de leur désappointement. Comment ne pas les partager ?

Si le temps de parole ne nous avait pas été si rigoureusement compté, mon ami René Régnauld vous aurait parlé des réactions en ce sens de nos concitoyens bretons.

Que constatons-nous, en effet ? Contrairement aux déclarations qui ont été faites depuis plusieurs mois, et qui semblaient reconnaître le rôle déterminant de l'artisanat et du commerce, les crédits, pourtant essentiels, consacrés à l'animation économique et aux actions de développement économique sont en diminution de 11,7 p. 100. Cette régression est inacceptable pour un secteur qui est un facteur d'équilibre dans notre société et qui contribue incontestablement au maintien de la vie économique et sociale de nos communes.

Je m'inquiète également de la part réservée aux crédits destinés à l'artisanat dans les prochains contrats de plan entre l'Etat et les régions, crédits qui devraient être nettement inférieurs à ce qu'ils étaient dans le passé.

S'il en était ainsi, nous disent, avec justesse, les chambres de métiers, une telle situation pénaliserait à l'évidence le secteur, d'autant qu'elle réduirait les concours financiers dont il pourrait bénéficier dans les prochains programmes européens faute de pouvoir justifier des « contreparties » suffisantes en matière de crédits nationaux.

Si nous pouvons comprendre vos préoccupations de rigueur budgétaire, monsieur le ministre, que les choix présentés contrarient inéluctablement les potentialités de l'artisanat en matière de création et de maintien d'emplois, de services aux populations, notamment à la campagne, et d'animation tant urbaine que rurale.

Je suis surpris que personne n'ait encore parlé, ce matin, de l'excellent rapport que le Conseil économique et social a adopté, à la quasi-unanimité, le 10 novembre dernier, et qui porte sur le rôle des réseaux de distribution dans l'aménagement du territoire.

Je veux, pour conclure, développer ce thème, qui me paraît essentiel et prometteur.

Chargé, fin 1991, de réaliser un audit et de fixer des objectifs sur ce sujet, le rapporteur de l'avis, M. Hermand, dresse un constat plutôt accusateur de la situation actuelle.

Si « le souci de rentabilité a trop souvent conduit les distributeurs » à faire des choix de développement porteurs de distorsions, ils ne sont pas les seuls responsables de cet état de fait.

Le Conseil dénonce, à juste titre, l'inadaptation des réglementations en vigueur et accuse les instances d'examen des demandes d'autorisation de grandes surfaces d'avoir « totalement négligé de faire entrer en ligne de compte la dimension "aménagement du territoire"... », préoccupation pourtant essentielle dans les années à venir et dont le Gouvernement a fait le fer de lance de sa politique.

Le rapport n'hésite pas à mettre en lumière la responsabilité de certains élus locaux, qui « ont facilité les installations de grandes et moyennes surfaces » par « souci de résoudre les problèmes financiers », mais surtout pour « recueillir le montant de la taxe professionnelle ». C'est bien cette combinaison d'éléments qui a conduit à une prolifération « anarchique » dont souffre tout le tissu social.

Pour y remédier, le Conseil économique et social envisage de durcir la loi Royer et, éventuellement, d'adapter les seuils actuels d'autorisation. Il propose que soit engagée une réflexion sur un éventuel abaissement des seuils, notamment en matière alimentaire.

S'agissant des élus locaux, ne pourrait-on pas, par ailleurs, s'intéresser à la nécessaire coopération en matière d'urbanisme commercial entre les communes ? Une piste à suivre ne serait-elle pas - comme le suggère le rapport - que les communes jouant le jeu de cette coopération bénéficient d'une péréquation avantageuse de la taxe professionnelle ?

De la même manière, le Conseil économique suggère que la taxe versée par les grandes surfaces pour alimenter le fonds d'intervention pour la sauvegarde des activités commerciales soit assise sur le chiffre d'affaires plutôt que sur le nombre de mètres carrés. Ce serait, en définitive, une manière efficace de faire payer plus les enseignes les plus performantes et de maîtriser plus aisément les implantations non justifiées.

Au Sénat, nous avons fait des études approfondies en équipe, si je puis dire, avec nos rapporteurs et amis Jean-Jacques Robert et René Ballayer. Nous avons également travaillé avec vos prédécesseurs, monsieur le ministre, qu'ils s'agisse de M. Doubin, de M. Rausch ou de M. Baumet. Nous avons été ainsi à l'origine de lois intéressantes qui sont devenues des bases sur lesquelles nous pouvons maintenant nous appuyer.

Les pistes du Conseil économique et social nous semblent mériter l'attention. Nous aimerions, monsieur le ministre, savoir ce que vous en pensez.

Il est un dernier point que je voudrais évoquer.

Ne pourrait-on pas réfléchir ensemble sur la mise en place de schémas départementaux d'aménagement des installations commerciales, qui permettraient d'organiser une répartition équilibrée des implantations et qui détermineraient de manière prospective les besoins de la population ?

Cette approche situerait la question dans le cadre d'un aménagement harmonieux de notre territoire et prônerait la solidarité face à une anarchie et à des égoïsmes locaux que nous déplorons.

En conclusion, ce projet de budget est étriqué et frileux. Les crédits proposés ne répondent pas aux attentes des professionnels des secteurs artisanal et commercial. Ils ne répondent pas non plus à l'attente des collectivités locales, qui cherchent à préserver leur tissu économique et social.

Vous ne vous donnez nullement les moyens de la politique que vous prétendez conduire, monsieur le ministre. Le groupe socialiste est donc opposé à ce projet de budget, et les professionnels jugeront. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Mouly.

**M. Georges Mouly.** Monsieur le ministre, nous venons de découvrir avec stupéfaction que le projet de budget du commerce et de l'artisanat inscrit dans le projet de loi de finances pour 1994 était en diminution de 11,7 p. 100 par rapport à celui de 1993.

Bon nombre de discours nous laissaient espérer que l'importance et le rôle des petites entreprises de l'artisanat, tant en matière d'aménagement du territoire que dans la bataille pour l'emploi, se voyaient enfin reconnus. Or, nous constatons avec un profond désappointement que, dans les faits, il n'en est rien, bien au contraire.

Dans une région comme le Limousin, en proie aux douloureux problèmes de la ruralité, l'artisanat, qui compte 85 p. 100 des établissements employeurs et regroupe plus de 30 p. 100 de l'emploi salarié, constitue un des derniers remparts contre la désertification. Comment est-il possible d'ignorer cette réalité ?

Telle est la teneur d'une partie de la correspondance que j'ai reçue de la chambre régionale de métiers du Limousin.

Même son de cloche dans une correspondance que j'ai reçue de l'union professionnelle artisanale ; même son de cloche, localement, de la confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment. Voilà, monsieur le ministre, des positions qui ont au moins le mérite de la clarté !

Je reviendrai sur le fond, mais, pour avoir eu récemment connaissance - l'aspect humain n'est qu'un aspect, mais il n'est pas négligeable - des difficultés que rencontrent des artisans qui, dans mon département, sont à la veille de mettre la clé sous la porte parce qu'ils désespèrent de recouvrer des impayés, je dois dire que l'on peut comprendre les sentiments exprimés.

D'une façon plus générale, je ne suis ni conduit ni naturellement enclin à épouser systématiquement les points de vue de celles et ceux qui m'en font part. Cependant, les appréciations que j'ai rapportées émanent de responsables professionnels compétents, passionnés par le devenir de leur région, par la survie du monde rural, dont ils sont, eux, artisans, avec les commerçants et les agriculteurs, les animateurs.

**M. Robert Laucournet.** Très bien !

**M. Georges Mouly.** Effectivement, les chiffres s'imposent, et force est bien de constater qu'après l'examen de votre budget *stricto sensu* par l'Assemblée nationale on enregistre encore une diminution.

Voici ce que vous répondez, monsieur le ministre, en avril dernier, à l'un de mes collègues de l'Assemblée nationale : « Le Gouvernement a à cœur de mettre en place un dispositif d'urgence pour soutenir non seulement ces moyennes entreprises, mais aussi le commerce et l'artisanat, en proie également à des difficultés passagères. Ces dernières peuvent anéantir, en quelques semaines, le travail de toute une vie, voire de plusieurs générations. Cela justifie l'attention du Gouvernement. »

Qu'est devenue l'attention du Gouvernement, et comment peut-elle se manifester aujourd'hui ?

M. le rapporteur spécial a dit, il est vrai, tout à l'heure, que la baisse des crédits correspondait à une augmentation budgétaire. J'ai lu, en outre, dans son rapport que « la technique budgétaire constitue un domaine riche en découvertes potentielles capables de transformer un mauvais budget en budget excellent ».

M. le rapporteur spécial sait de quoi il parle, mais ce n'est évidemment pas ce type de réponse que nous pouvons faire à nos interlocuteurs sur le terrain !

Il est cependant bien vrai que les données budgétaires ne sauraient rendre compte qu'imparfaitement des concours publics de toute nature affectés au secteur du commerce et de l'artisanat. Vous avez d'ailleurs parlé, dans votre intervention liminaire, monsieur le ministre, de budget de subsidiarité.

L'importance que j'attache au commerce et à l'artisanat en milieu rural m'a conduit à un examen et de votre budget, et de son environnement. A partir de là, je formulerai quelques remarques ou questions.

Premier élément de réflexion : l'animation économique. Il s'agit, pour les chambres de métiers, de disposer d'un personnel qualifié, destiné à informer, sensibiliser, former et conseiller les artisans. Il s'agit d'assurer l'interface, en quelque sorte, entre eux et leurs partenaires techniques, financiers et commerciaux.

Au travers de cela, c'est la vie, voire la survie, de bien des entreprises artisanales qui est en jeu. La diminution des crédits de l'animation serait compensée, entre autres éléments, par une participation du FISAC de 30 millions de francs.

L'un des interlocuteurs cités au début de mon propos parlait de désengagement de l'Etat. De fait, sur ce problème important, permettez-moi de vous poser deux questions, monsieur le ministre.

- Premièrement, les crédits du FISAC peuvent-ils être affectés à des organismes tels que les chambres de métiers ?

Deuxièmement, même si cela était, qu'advierait-il, ou qu'advierait-il, après 1994 - en fait, c'est peut-être là l'essentiel - des animateurs ?

Deuxième élément de réflexion : j'avais noté, avec plus de satisfaction, il est vrai, que le soutien financier à la direction de l'artisanat était ouvert, pour l'essentiel, en direction des zones rurales fragiles. Comment ne pas y être sensible ?

Les chiffres ne semblent pas répondre à cet espoir. Peut-être pourrions-nous être plus précisément éclairés sur cette action en direction des zones fragiles !

Troisième élément de réflexion : je note encore que votre budget bénéficie, dans une large mesure, des crédits interministériels du FIDAR ou du FRILE. Ce dernier, dont j'ai mesuré concrètement le bien-fondé, n'est malheureusement pas en augmentation, c'est le moins que l'on puisse dire !

Ma quatrième observation concerne le FISAC, qui est très présent et en spectaculaire augmentation. Il est vrai qu'il sera très sollicité, mais nul doute qu'il puisse être un excellent outil.

Les contrats de plan feront l'objet de ma cinquième observation. Chacun connaît l'importance des besoins exprimés par les conseils régionaux pour le commerce et l'artisanat. Les préfets n'ont-ils pas été eux-mêmes encouragés par le Premier ministre à agir en ce sens ?

Or les crédits prévus à ce jour sont en diminution. Une majoration serait possible par redéploiement des crédits venant d'autres ministères. Pourquoi pas ? Mais dans quelles conditions et dans quels délais cette augmentation peut-elle être envisagée ? Nous sommes actuellement très engagés dans la conclusion des contrats de plan.

S'agissant du commerce de détail, on note, hélas ! un ralentissement, et l'on enregistre trop de fermetures en milieu rural. Cette semaine même, lors de l'assemblée de la chambre de commerce et d'industrie de mon département, l'inévitable question du moratoire sur les grandes surfaces a été évoquée. J'ai bien noté la décision prise en la matière, mais je formule tout de même cette demande, que je fais mienne : ce moratoire ne pourrait-il pas être prolongé jusqu'à l'adoption - ce qui me semble procéder d'une certaine logique - de la loi d'orientation sur l'aménagement du territoire ?

Point n'est besoin de revenir sur la raison d'être des « multiples ruraux » ! J'insisterai plutôt, monsieur le ministre, mes chers collègues, sur le mérite des élus locaux qui, en véritables responsables, prennent ce qui

reste toujours quelque peu un pari, nonobstant les études préalables qui s'imposent. Ils méritent de ne pas être déçus, leurs dossiers doivent être favorablement examinés.

Une question - de détail, peut-être, mais elle n'est pas sans importance pour les communes demeure - : dans quelles conditions peut être allouée, à supposer que cette possibilité subsiste, l'aide à l'aménagement des loyers ?

J'ai eu à connaître des dossiers relatifs aux « multiples ruraux », mais j'avoue que cette question n'a jamais été abordée ; c'est pourquoi je vous la pose, monsieur le ministre.

Après les « multiples ruraux », le « Renouveau campagnes », j'en arrive à l'opération « Mille villages de France ». Cette proposition a été enterinée lors du CIAT qui s'est tenu en juillet dernier à Mende. Elle bénéficie d'une première dotation prélevée sur le FISAC.

L'une des caractéristiques du FISAC - ce n'est pas son moindre intérêt - tient à la diversité des projets qui y sont éligibles. Je ne résiste pas au plaisir de vous en faire l'énumération : points multi-services, accueil et développement d'activités artisanales, mise en place de services communs aux entreprises artisanales et commerciales ; toutes actions pouvant se combiner avec OPAH, OGAF et ORAC, avec l'aménagement de gîtes ou de chambres d'hôtes - ce qui n'est pas sans importance pour le milieu rural - et avec la possibilité de subventionner les investissements immobiliers et immatériels, les équipements professionnels, les matériels télématiques, etc.

Je ne m'appesantis pas sur les critères d'éligibilité, mais, monsieur le ministre, mes chers collègues, je tenais à ce rappel, parce que l'opération « Mille villages de France » nous semble pouvoir être un élément indiscutablement intéressant d'une politique d'aménagement du territoire. Une seule question se pose : aurez-vous, monsieur le ministre, aurons-nous les moyens d'une telle politique ?

En tout cas, cette opération « Mille villages de France » suscite un grand espoir en milieu rural. Monsieur le ministre, vous ne devez pas nous décevoir !

Le CIAT de Mende a également décidé d'accorder une dotation aux jeunes entrepreneurs ruraux. Monsieur le ministre, où en sommes-nous, aujourd'hui, s'agissant des moyens mis en œuvre pour appliquer cette décision ?

Je vous ai entendu parler de cautions mutuelles, d'accompagnement réel par des actions économiques des chambres de métiers, et vous avez cité le chiffre de 20 millions de francs.

Les opérations « points services » permettent aux commerçants d'exercer un rôle important dans le cadre de l'aménagement du territoire, celui d'intermédiaire entre les usagers et les services publics. Il s'agit d'un rôle important, certes, mais il me semble qu'on pourrait aller plus rapidement au-delà de l'expérimentation dans quelques communes. En effet, M. le ministre de la fonction publique précisait, dans un courrier du 30 juillet, que « doit être mis en place un mécanisme contractuel incitant les entreprises exploitants publics, EDF-GDF, France Télécom, La Poste et la SNCF, à mieux tenir compte des besoins spécifiques du monde rural et à prendre en considération les impératifs de l'aménagement du territoire en milieu rural dans les contrats de Plan ». Or nous sommes à l'heure des contrats de Plan !

Citerai-je encore vos remarques sur le fonds de garantie SOFARIS ou sur les moyens financiers mis à la disposition des CODEFI et des CORRI ? Je le fais pour saluer cet effort, mais aussi pour regretter - je suis à l'aise pour

le dire : j'ai déjà exprimé ce sentiment lors de l'inauguration d'une agence bancaire - la frilosité fâcheuse et préjudiciable des banques.

J'aurais aimé parler de la nécessaire simplification des aides et des démarches. Je vous cite, monsieur le ministre : « Trop d'embûches sur le chemin de ceux qui entreprennent. » Alors, il faut simplifier. Ce n'est pas la première fois que nous en parlons ! Quelles sont vos intentions en la matière ?

J'aurais souhaité mentionner encore, pour les saluer, les efforts du Gouvernement en faveur de la formation et de l'apprentissage, mais je dois conclure.

Monsieur le ministre, votre ambition et votre volonté de tout faire pour soutenir le secteur du commerce et de l'artisanat méritaient sans doute un meilleur budget *stricto sensu*. Il n'en est pas moins vrai, me semble-t-il, que, tous éléments confondus, et pour peu que les moyens soient accordés pour mener les opérations dont j'ai souligné l'intérêt, le Gouvernement doit pouvoir conduire une bonne politique, celle que commande l'aménagement du territoire, celle qu'exige la situation économique, celle que méritent celles et ceux qui constituent un pan important, vital, du tissu économique et social de notre pays.

C'est pourquoi, dans sa quasi-majorité, le groupe du Rassemblement démocratique et européen votera votre projet de budget. (*Applaudissements sur certaines travées du RDE, ainsi que sur les travées de l'Union centriste, des Républicains et Indépendants et du RPR.*)

**M. le président.** La parole est à M. Serge Mathieu.

**M. Serge Mathieu.** Je commencerai mon propos par une appréciation favorable, monsieur le ministre. Ma satisfaction est réelle, en effet, de voir votre département ministériel couvrir tant les entreprises que le commerce et l'artisanat.

Nous avons déjà eu l'occasion de souligner, au cours de précédents débats dans cet hémicycle, la part prise par les petites et moyennes entreprises dans les possibilités de créations d'emplois.

Par ailleurs, il n'est pas mauvais de souligner d'emblée la place des PME dans les deux domaines dont je vais vous entretenir, le commerce et l'artisanat.

L'évolution des crédits inscrits pour l'année 1994 ne soulève pas l'enthousiasme, même si M. le rapporteur spécial nous invite à en faire une lecture prudente.

On doit malgré tout déplorer une baisse évaluée, compte tenu des annulations intervenues au cours de l'année 1993, à 7,4 p. 100. Je retiens volontiers l'explication liée à la baisse de la charge de bonification.

Depuis l'année 1987, cependant, le budget de ce ministère se trouve en constante régression. Il convient de s'en inquiéter pour l'année 1994, en particulier s'agissant des dotations inscrites au chapitre 44-05, consacrées au soutien aux programmes d'animation économique.

Ce type de financement est indispensable aux chambres de métiers, dans la conjoncture économique difficile que nous traversons, pour assurer la création et les reprises d'entreprises ou maintenir les activités en zones rurales fragiles, souvent à la demande expresse d'élus locaux.

Au cours de l'année 1993, votre ministère a pu soutenir ces programmes, pour un montant de 107 millions de francs, grâce à l'adoption d'une dotation supplémentaire de 50 millions de francs en loi de finances rectificative à la fin de l'année 1992.

Or il est prévu de ramener ces crédits à 64,5 millions de francs dans le présent projet de budget. Il semble que les professionnels de l'artisanat aient récemment reçu



l'assurance d'obtenir 30 millions de francs supplémentaires par l'intermédiaire du Fonds d'intervention pour la sauvegarde des activités commerciales et artisanales.

Cette situation n'est cependant pas totalement satisfaisante, dans la mesure où se confirme un désengagement progressif de l'Etat qui ne manque pas d'inquiéter la profession, à l'heure où les missions d'aides au secteur se font plus pressantes.

*A contrario*, la majoration du plafond de la taxe pour frais de chambres de métiers, portée de 540 francs à 551 francs par l'Assemblée nationale, devrait permettre aux chambres consulaires d'assurer des actions toujours plus nombreuses au profit de leurs ressortissants, de leur propre initiative ou sur incitation de l'Etat ou des collectivités locales.

La politique menée plus généralement par le Gouvernement en faveur des entreprises, dont j'ai salué le caractère volontariste au début de mon intervention, a cependant largement profité au commerce et à l'artisanat, comme l'ont rappelé nos deux rapporteurs. Elle représente 50 p. 100 des 67 milliards de francs transférés par les diverses mesures prises depuis le printemps.

La décision prise par le Gouvernement le 17 novembre dernier de mettre en place une enveloppe de 7 milliards de francs de prêts bonifiés financés sur les ressources des CODEVI profitera également aux crédits d'équipement. Elle va dans le bon sens.

La plupart des grands dossiers annoncés par votre ministère pour la présente session parlementaire ont pris quelque retard, même si, dans le domaine des simplifications administratives et de l'urbanisme commercial, des mesures d'ordre réglementaire ont été prises.

Nous devrions donc voir inscrits à l'ordre du jour de la prochaine session de printemps les projets de loi relatifs à l'entreprise individuelle, à la sous-traitance, à la concurrence déloyale, voire aux délais de paiement, notamment en ce qui concerne les collectivités publiques.

Ce vaste programme législatif, les mesures fiscales votées depuis le collectif de printemps ainsi que les textes relatifs à l'apprentissage me semblent répondre aux souhaits de certains professionnels, en particulier ceux de l'artisanat, qui réclamaient fort légitimement une loi d'orientation pour leur secteur.

Je souhaiterais cependant que le Gouvernement puisse, en outre, mettre à l'étude la possibilité de revaloriser les retraites des artisans et des commerçants, qui, au regard des contributions versées durant leur activité, continuent à recevoir une pension de retraite qui n'en a que le nom.

Par la volonté du Gouvernement, l'heure est, dans nos campagnes, aux réflexions sur l'aménagement de notre territoire.

Nous sommes nombreux, dans cet hémicycle, à apprécier la méthode de consultation suivie et à déceler, dans ce domaine essentiel, une ligne politique ferme, qui doit normalement être suivie de moyens. Mon vif souhait est que ne soit pas perdue de vue la place primordiale du petit commerce dans l'aménagement du territoire, notamment du territoire rural.

La pause en matière d'autorisations d'implantation commerciale, annoncée par M. le Premier ministre dans sa déclaration de politique générale, au mois d'avril dernier, a été un véritable ballon d'oxygène.

Les chiffres indiqués par M. le rapporteur pour avis sont très révélateurs : 45 000 mètres carrés ont été autorisés en six mois, contre 1 900 000 mètres carrés en 1992.

Les résultats de la concertation que vous deviez mener à cet égard, monsieur le ministre, ont conduit à la publication d'un décret le 17 novembre dernier. L'obligation d'élaborer une étude d'impact évaluant les conséquences de l'implantation sur le petit commerce local constitue un incontestable progrès.

Le texte sur la concurrence déloyale sera un corollaire indispensable pour moraliser les pratiques de la grande distribution.

Par ailleurs, à l'heure où le Gouvernement étudie les textes d'application de la législation, récemment assouplie, sur l'ouverture dominicale des commerces, je souhaite à nouveau attirer votre attention et réclamer votre plus grande vigilance quant aux dispositions retenues et à leurs risques d'effets pervers sur la survie des petits commerces.

Le petit commerce conserve un rôle structurant important dans les zones rurales, où il maintient une pluralité de services, une convivialité, et donc une qualité de vie irremplaçables.

Les opérations de restructuration de l'artisanat et du commerce favorisant la réhabilitation des locaux, la revitalisation des entreprises grâce à la formation et au conseil sont un excellent appui au dynamisme du secteur, à condition qu'elles s'intègrent dans un projet plus vaste de développement économique. Les contrats de plan Etat-région en cours de renégociation sont un outil bien adapté au développement commercial et artisanal. Il faudra renforcer ces opérations à l'occasion de la nouvelle génération des contrats.

Il convient, par ailleurs, d'enrayer le processus fâcheux qui fait que, en dix ans, la proportion des petites communes possédant un magasin d'alimentation a chuté de 58 à 48 p. 100.

L'animation des territoires est étroitement liée à la place faite aux commerces et aux services. L'idée émise il y a trois ans par la mission commune d'information chargée d'étudier les problèmes de l'aménagement du territoire et de définir les éléments d'une politique de reconquête de l'espace rural, idée selon laquelle des zones de revitalisation rurales bénéficiant de privilèges fiscaux et financiers devraient être créées est, me semble-t-il, à creuser si l'on veut favoriser les implantations nouvelles.

Parallèlement, les petits commerces en milieu rural pourraient être les supports des relais multiservices préconisés par le Conseil économique et social dans son avis du 10 novembre dernier.

Telles sont, monsieur le ministre, les principales remarques que je souhaitais formuler sur votre projet de budget. Je le voterai pour manifester mon soutien à la politique menée par le Gouvernement au profit du tissu précieux de nos petites et moyennes entreprises dans ces secteurs, et j'espère que vous apaiserez mes inquiétudes. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants et, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

**M. le président.** La parole est à M. Dussaut.

**M. Bernard Dussaut.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de budget que nous examinons aujourd'hui est en régression de 11,3 p. 100 en dépenses ordinaires. Il ne représente plus que 0,039 p. 100 du budget de l'Etat, ce qui n'est pas admissible lorsqu'on reconnaît au commerce et à l'artisanat la place qu'ils occupent dans notre économie.

Si l'on prend en considération les crédits d'intervention, qui sont en baisse de 13,9 p. 100, et les subventions d'investissement, le budget pour le commerce s'élève à

69,7 millions de francs, soit une diminution de 18,85 p. 100, et le budget pour l'artisanat s'élève à 427,8 millions de francs.

Ce dernier nous apparaît d'autant plus faible que 56,7 p. 100 des crédits sont des crédits évaluatifs constituant une dotation pour bonification d'intérêts.

Elu rural, je ne puis que souligner les incidences négatives fort regrettables de cette situation sur les actions en direction de l'animation économique et sur les interventions en faveur de l'artisanat en zones rurales d'un tel budget.

Je rappelle que 250 000 entreprises artisanales vivent et travaillent en milieu rural. Elles ont un rôle actif dans le maintien de l'animation économique et sociale des communes. Or, comme vous le savez, la population, traditionnellement rurale, vieillit et ne se renouvelle pas. Elle n'est pas toujours compensée aujourd'hui par l'arrivée d'une population d'origine urbaine, parfois non sédentaire - je pense aux résidences secondaires - ayant des habitudes de consommation et d'achat différentes.

La situation des artisans ruraux tend, par conséquent, à se fragiliser de jour en jour, dans la mesure où leurs activités sont encore directement liées à la pérennité d'une demande locale. C'est ainsi que l'artisanat rural connaît, depuis huit ans, une diminution lente, mais régulière. Il a perdu, depuis 1984, quelque 6 300 entreprises.

Les chambres de métiers sont très préoccupées, monsieur le ministre - et nous avec elles - de la baisse de 88 millions de francs des crédits destinés à l'assistance technique et économique aux entreprises artisanales. Elles s'attendaient à ce qu'ils soient portés à 120 millions de francs. Nous sommes d'autant plus inquiets pour l'avenir du développement des opérations de restructuration de l'artisanat et du commerce que les zones classées 5 b seront plus nombreuses.

Les crédits affectés à l'Institut supérieur des métiers, l'ISM, notamment pour la formation et le perfectionnement des agents de l'animation rurale, sont également très insuffisants.

Il est un autre point très préoccupant, monsieur le ministre. Les contrats de plan Etat-région seront réévalués en fin d'année. Le volume des crédits demandés par les préfets de région aurait plus que doublé par rapport aux crédits inscrits dans les précédents contrats. Vous imaginez ma surprise, mon inquiétude, devrais-je dire, à l'examen des crédits inscrits à ce chapitre !

Quant aux crédits destinés à l'« aide à l'artisanat dans les zones sensibles », ils connaissent une baisse de 22,8 p. 100 en autorisations de programme comme en crédits de paiement.

En Aquitaine - je suis élu de la Gironde - une rumeur circule selon laquelle l'enveloppe pour l'artisanat aquitain s'élèverait seulement au million symbolique.

Vous en conviendrez avec moi, monsieur le ministre, nous sommes en droit de nous interroger sur la politique que vous entendez mener. Globalement, tous les chapitres budgétaires de ce département, c'est-à-dire les estimations budgétaires, traduisent un décalage indiscutable entre les intentions et la réalité.

Je souhaite maintenant évoquer un problème qui me tient à cœur et dont les conséquences se font vivement ressentir dans nos campagnes. La prolifération des surfaces commerciales inférieures à 600 mètres carrés, dites *hard discounters*, met en cause, aujourd'hui, la pérennité des commerces de proximité. Nous savons tous que ces surfaces de distribution, de taille inférieure au seuil de compétence des commissions départementales d'équipe-

ment commercial, sont filiales à 100 p. 100 des groupes de grande distribution. N'est-il pas temps, monsieur le ministre, de réduire les seuils d'autorisation d'ouverture de surfaces commerciales ?

Pour conclure, je me permets de vous rappeler qu'un certain nombre de propositions intéressantes - vous voyez que je ne suis pas avare de compliments - avaient été évoquées au cours du comité interministériel sur l'aménagement du territoire de Mende, au mois de juillet dernier.

Je ne citerai pour exemple que celles qui visent à favoriser le développement des espaces ruraux, plus précisément « la dotation aux jeunes entrepreneurs ruraux ». La forme de cette disposition, qui a retenu l'attention de tous les acteurs du secteur concerné, devait être précisée dans le projet de loi de finances pour 1994. Je ne trouve pourtant aucune mesure à ce sujet.

En un mot, ce projet de budget marque, une fois encore - je n'ai pas manqué de faire une remarque identique à propos de celui du tourisme - le désengagement de l'Etat à un moment où l'on parle tant d'aménagement du territoire.

Mettre en place une véritable politique d'aménagement du territoire, c'est prendre en compte, notamment, tous les paramètres que je viens d'évoquer. Nous regrettons vivement de ne pas saisir ici les prémices d'une telle volonté.

Vous le comprendrez, monsieur le ministre, l'inquiétude que suscite en nous ce projet de budget, tant sont limitées les possibilités offertes pour le développement du commerce et de l'artisanat, ne nous permet pas de voter les crédits que vous nous soumettez. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Huguet.

**M. Roland Huguet.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon propos sera bref et ciblé : j'approuve, dans leurs grandes lignes, les observations de mes collègues, et je souscris à la totalité de celles de mes amis MM. Laucournet et Dussaut.

Même si les efforts en faveur du commerce et de l'artisanat ne se réduisent pas au projet de budget que nous examinons, nous le reconnaissons, il n'en demeure pas moins vrai, comme le souligne M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, que les crédits inscrits diminuent de 13,2 p. 100 ; c'est mathématique, et c'est en parfaite contradiction avec les ambitions affichées par le Gouvernement, en particulier avec son ambition de favoriser les PME.

Cette baisse est particulièrement sensible dans le domaine de l'aide à l'assistance technique des métiers, ce qui me paraît dommageable. En effet, mon expérience d'élu de proximité m'a convaincu, voilà bien longtemps, de la réalité des services que rendent les agents de développement économique des chambres de métiers en général, ceux de la chambre de métiers du Pas-de-Calais en particulier.

Depuis l'instauration du stage obligatoire pour les artisans créant leur entreprise, en 1984, les chambres de métiers ont constitué un réseau d'intervenants de qualité, susceptibles d'agir dans les différents domaines de la vie de l'entreprise : création, développement, difficultés et transmission.

Dans ces quatre domaines d'intervention, il est nécessaire de conserver et de développer une forte offre de services publics. Créer une entreprise, la développer, la transmettre, faire face aux difficultés, tout cela nécessite d'avoir recours à des conseils qui ne peuvent être que gra-

tuits, ou bien largement en dessous du prix du marché. Il n'y a en effet qu'un marché solvable très réduit pour ces interventions puisqu'elles se produisent souvent à des moments critiques, sur le plan financier, de la vie de l'entreprise.

M. le rapporteur spécial souligne que l'artisanat est un secteur clé du monde rural, que sa fonction pour l'aménagement du territoire est donc essentielle, mais qu'elle est menacée par la faiblesse du renouvellement de ce tissu et qu'il en résulte une situation particulièrement préoccupante.

Monsieur le ministre, sur le plan général de l'emploi, on regrette maintenant de n'avoir pas conservé, comme au Japon, nombre de petits emplois divers et de proximité. Essayons de sauver, voire de développer, les emplois de l'artisanat !

Si l'on veut que les entreprises créées et « pérennes » croissent en France, il faut maintenir et développer la qualité de l'accueil des créateurs au sein des organismes consulaires. Cela passe par un accroissement des moyens réservés à l'embauche et à la formation d'un personnel qualifié.

L'évolution engagée depuis quatre ans, qui vise à favoriser le financement des actions et des programmes de développement plutôt que celui des postes, permet un meilleur contrôle des crédits, et il est bon de la poursuivre.

En revanche, la masse totale consacrée au financement de l'assistance technique devrait croître et non pas régresser, comme c'est le cas dans ce projet de budget.

Tout le monde se plaît à rappeler le rôle que jouent les petites entreprises en matière de formation, de création d'emplois et d'aménagement du territoire. Les collectivités territoriales intègrent de plus en plus l'artisanat et le commerce dans leur politique de développement économique par le biais de conventions avec les organismes consulaires, conventions qui sont maintenant irréversibles.

Ce projet de budget pour 1994 peut donc apparaître, à cet égard, comme dans d'autres domaines, comme l'expression d'une volonté de transférer des charges de l'Etat vers les collectivités territoriales, alors qu'elles voient elles-mêmes leurs ressources diminuer.

Mais les collectivités territoriales auront beaucoup de scrupules à ne pas compenser le manque à gagner subi par les chambres de métiers pour ne pas compromettre leurs actions. Cet effort est non négligeable. M. Arthuis, dans son rapport, a mis en évidence que les effets de levier sur le plan financier sont souvent triplés par le concours des différents partenaires !

Monsieur le ministre, mon attention a également été attirée par un problème d'un autre ordre : celui de la fiscalité sur les transmissions d'entreprises. De gros efforts ont été faits, depuis dix ans, pour réduire les droits de mutation, et cet effort, qui se poursuit dans le présent projet de budget, n'est pas encore arrivé à son terme. Compte tenu des enjeux que représente la transmission des entreprises pour notre pays, une suppression totale des droits de mutation sur les fonds serait souhaitable. De plus, les repreneurs sont toujours désavantagés : ils ne bénéficient pas des diverses exonérations d'impôts dont jouissent les créateurs d'entreprise. Quand se pose le choix de reprendre ou de créer, c'est bien sûr l'aspect financier qui prévaut. La multiplication du nombre de reprises, que tout le monde appelle de ses vœux, doit passer par une égalité de traitement fiscal des repreneurs et des créateurs.

En conclusion, monsieur le ministre, après vous avoir écouté, vous et MM. les rapporteurs, je dirai que, si les alchimistes des temps anciens dépensaient beaucoup d'énergie pour changer un banal métal en or, ils n'y sont pas parvenus ! La science moderne peut le faire, mais... à quel prix !

Vous, monsieur le ministre, et vous, monsieur le rapporteur spécial, vous avez réussi – mieux que les alchimistes ! – à transformer la baisse sensible de ce budget en une hausse appréciable. Malgré cela, je crains que, par le biais du commerce et l'artisanat, ce ne soit l'économie qui en fasse les frais ! (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. Alain Madelin**, ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat. Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Alain Madelin**, ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat. Monsieur le président, permettez-moi, tout d'abord, de remercier très chaleureusement les rapporteurs, MM. René Ballayer et Jean-Jacques Robert, pour la qualité de leurs travaux, mais aussi pour la connaissance très grande qu'ils ont du secteur qui est le mien.

Au passage, je me réjouis de l'esprit de collaboration qui règne entre mon ministère et le Sénat. Les travaux que vous pouvez mener, tant en ce qui concerne l'aménagement du territoire que l'organisation du marché des fruits et légumes, les différents groupes d'information et les missions d'études que vous avez formés sont le gage d'un travail commun précieux.

Monsieur le rapporteur spécial de la commission des finances, permettez moi de vous remercier tout particulièrement de la rigueur avec laquelle vous avez procédé à l'examen des crédits de mon ministère.

Je ne cache pas que l'apparente réduction des crédits affectés à mon département ministériel a pu provoquer des inquiétudes légitimes, notamment de la part de certaines chambres de métiers. Je regrette cependant qu'un certain nombre d'orateurs – je pense notamment à MM. Leyzour et Laucournet et, plus généralement, à l'ensemble des orateurs du groupe socialiste – aient cru devoir « rebondir » sur cette inquiétude, pour en fait mieux l'entretenir. Ils n'ont tenu compte ni des deux rapports, ni des observations que j'ai pu présenter à cette tribune. Ils ont des yeux pour voir et des oreilles pour entendre, mais ils ne voient ni n'entendent ! (*Sourires.*)

La question est très simple : allons-nous dépenser plus en faveur du commerce et de l'artisanat en 1994 qu'en 1993 ? La réponse est aussi simple : oui.

Les crédits augmentent de 17 p. 100, sans compter les mesures qui seront prises dans le collectif budgétaire de fin d'année et qui auront pour objet de multiplier ce chiffre par deux. Ce n'est pas rien, tout de même ! Je ne fais pas du tour de taille de mon budget le critère de l'efficacité et de la pertinence de l'action que je mène, mais les chiffres sont là ! Mesdames, messieurs les sénateurs, reconnaissez l'importance de la progression des crédits de mon ministère ! Je demande à chacun d'apprécier les chiffres avec honnêteté et objectivité.

Si je ne considère que le budget « utile », c'est-à-dire hors crédits de fonctionnement et hors bonification d'intérêts, les crédits dépensés réellement en faveur du commerce et de l'artisanat sont en très forte augmentation.

S'agissant plus particulièrement de l'animation économique des chambres de métiers, à laquelle je suis tout spécialement attaché, il n'y a pas de contradiction entre mon propos et mon action : comme je l'ai dit, je souhaite la renforcer. Sont donc inscrits au budget 64,5 millions de francs, auxquels il faut ajouter 30 millions de francs du FISAC et 20 millions de francs au titre du soutien aux jeunes entrepreneurs ruraux. Je me suis battu pour que les chambres de métiers puissent jouer un rôle d'accompagnement de cette dotation des jeunes entrepreneurs ruraux.

Cela fera, au total, 114,5 millions de francs pour le soutien à des actions d'animation des chambres de métiers.

Voilà, monsieur le rapporteur spécial, ma réponse, très claire, très nette, à l'inquiétude dont vous vous faisiez l'écho tout à l'heure.

Si je regarde l'évolution de ces crédits au fil des années, je constate qu'ont été disponibles, en 1991, 69 millions de francs et, pour 1993, 57 millions de francs en loi de finances rectificative, sommes qu'il faut comparer aux 114,5 millions de francs d'aujourd'hui. Ainsi, en trois ans, sans même parler du collectif budgétaire et de la dotation aux jeunes entrepreneurs, c'est de près de 40 p. 100 qu'augmentent les crédits de l'animation économique.

Certes, une enveloppe de rattrapage avait été accordée, à titre exceptionnel, en cours d'année, pour un montant de 50 millions de francs. Mais, plutôt que de procéder par à-coups, au nom de cette plus grande visibilité de l'action économique des chambres de métiers que chacun ici souhaite, et notamment parce que l'on embauche des gens pour un certain temps, j'ai choisi d'asseoir une partie du financement de cette action économique sur une ressource permanente et stable, le FISAC.

Mesdames, messieurs les sénateurs, oui, les dépenses effectivement engagées en faveur du commerce et de l'artisanat augmentent en 1994 ; oui, nous mettons l'accent sur l'animation économique des chambres de métiers.

J'en viens au Fonds national de développement et de promotion de l'artisanat, qui a été évoqué. Il s'agit de savoir si les artisans, comme c'est certainement nécessaire, peuvent organiser des campagnes de promotion collective.

Je m'efforcerai, là encore, par différents moyens budgétaires, d'aider au montage de ces campagnes de promotion collective. La loi de finances pour 1992 a institué un dispositif qui permet aux organisations consulaires, si elles le souhaitent, de mener ensemble ces campagnes. Hélas ! ce dispositif ne donne pas satisfaction, ne serait-ce que parce que ces opérations sont financées par une majoration du droit fixe de la taxe pour frais de chambres de métiers, et que personne n'accepte sans une certaine hésitation d'augmenter les prélèvements obligatoires, quelle que soit, par ailleurs, la pertinence des actions envisagées.

Il me semble toutefois que c'est une question de responsabilité. Il appartient aux artisans et aux organisations consulaires d'apprécier eux-mêmes l'opportunité de ces campagnes. Un amendement adopté par l'Assemblée nationale, qui ajoute la promotion du secteur de l'artisanat aux objectifs du fonds créé en 1992, me donne la possibilité de favoriser ces campagnes, qui sont utiles.

M. le rapporteur spécial m'a interrogé sur la diminution des crédits affectés aux actions de sensibilisation en faveur de la formation et de l'apprentissage. En réalité, il s'agit, là encore, d'un problème de technique budgétaire. On a, en effet, regroupé les actions de sensibilisation des métiers d'art sur la ligne réservée aux métiers d'art, qui

augmente ainsi de près de 58 p. 100. Cela revient au même, monsieur Ballayer, je suis heureux de vous apporter cette précision.

M. Jean-Jacques Robert a posé de très nombreuses questions, notamment sur l'apprentissage.

Monsieur le rapporteur pour avis, nous cherchons non pas à supprimer l'agrément, mais à simplifier des procédures inutilement compliquées, qui sont un frein pour ceux qui souhaiteraient participer au dispositif en tant que maîtres d'apprentissage.

Les crédits inscrits au titre de l'apprentissage augmentent de manière importante. La loi quinquennale a ouvert, d'une façon générale, la réflexion sur ce financement de la formation et de l'apprentissage, mais le crédit d'impôt est clairement pérennisé pour la durée d'application de cette loi.

Il est nécessaire de compléter ce dispositif par des actions d'information destinées à faire prendre conscience aux jeunes de l'intérêt du secteur de l'artisanat. La convention que j'ai conclue avec M. Bayrou nous permettra de développer cette action tout au long de l'année 1994. C'est d'ailleurs, au passage, une réponse à une question qu'a posée M. Hammann.

MM. les rapporteurs, ainsi que MM. Edouard Le Jeune, Robert Laucournet et Serge Mathieu, ont abordé les problèmes de l'urbanisme commercial.

Il est vrai que nous avons assisté à une sorte d'explosion totalement incontrôlée des grandes surfaces. Je tiens tout de même à préciser à l'intention de certains, d'une façon peut-être un peu malicieuse, que cette explosion, nous l'avons constatée l'an dernier et que si près de deux millions de mètres carrés de grandes surfaces ont été construits, c'est sur l'autorisation du précédent gouvernement.

Il était donc urgent, comme M. le Premier ministre l'a affirmé ici, de définir de nouvelles règles du jeu et de respecter une pause, le temps de définir cette nouvelle règle du jeu et de mener les concertations nécessaires. L'implantation des grandes surfaces a donc connu une pause - vous avez bien voulu reconnaître qu'elle avait été très efficace - tout en respectant la liberté du commerce et de l'industrie, qui s'impose à nous de par la Constitution.

Cette forte volonté manifestée par le Gouvernement a permis d'arrêter la course au mètre carré et de freiner le rouleau compresseur de la grande distribution.

En effet, nous avons modifié les procédures, notamment en renforçant le rôle des observatoires départementaux de l'équipement commercial, qui sont bien placés, sur le terrain, pour avoir une connaissance des faits, et en demandant au pétitionnaire de remplir un dossier d'études d'impact. Pourquoi le pétitionnaire ? Parce que c'est la règle en matière d'étude d'impact. Je m'empresse d'ajouter que cette étude d'impact est tout à fait transparente et contradictoire, puisqu'elle est communiquée, en priorité, aux organisations consulaires, qui peuvent, dans un délai d'un mois, faire valoir éventuellement leurs observations.

Nous ne cherchons ni à autoriser ni à interdire. Nous jetons les bases d'une prise de conscience collective afin d'amener chacun à mesurer l'impact réel de l'implantation d'une grande surface. L'expérience montre qu'elle peut déstabiliser complètement les relations commerciales et bouleverser l'aménagement du territoire !

En outre, l'Observatoire national d'équipement commercial sera prochainement mis en place. Il aura pour mission de « piloter », en quelque sorte, les commis-

sions départementales d'équipement commercial et de faire un bilan de leurs actions, bilan que le Sénat avait souhaité.

Dans le même esprit, nous chercherons à obtenir une meilleure répartition de la taxe professionnelle. C'est un facteur important d'équilibre pour l'aménagement du territoire.

Reste le problème du seuil. Faut-il abaisser le seuil au-delà duquel une autorisation est nécessaire ? Je serai très prudent sur ce dossier, et ce pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, mesdames, messieurs les sénateurs, s'agissant des surfaces comprises entre quatre cents et mille mètres carrés, ce sont à 80 p. 100 des indépendants qui demandent les autorisations, et non pas des filiales de grands groupes.

En outre, nous enregistrons, d'une façon générale, une certaine évolution des goûts des consommateurs, qui souhaitent aujourd'hui des magasins plus confortables, plus spacieux. A cet égard, le critère de surface n'est pas toujours le plus pertinent, il en est d'autres comme le chiffre d'affaires, le nombre de références ou le mètre linéaire.

Enfin, les situations peuvent être extrêmement variables, depuis l'horticulteur ou le marchand de meubles, qui ont besoin d'une certaine surface, jusqu'à l'épicier. Quant aux *hard discounters* dont on a parlé tout à l'heure, ils disposent souvent de surfaces inférieures à quatre cents mètres carrés. Pour ne citer que ce seul exemple, l'épicier ED a des surfaces de vente parfois inférieures à deux cents mètres carrés. D'ailleurs, ce que l'on appelle le *hard discount* est parfois considéré par certains commerçants eux-mêmes comme un facteur de revalorisation des centres-villes. Ce sont très souvent des grandes surfaces périphériques qui me demandent de mettre un frein à cette concurrence qui va fixer les consommateurs en centre-ville, les empêchant de se rendre à la périphérie.

Tout cela montre la complexité du dossier. Je ne suis pas certain que le *hard discount* soit une menace pour le commerce indépendant. J'ai plutôt le sentiment qu'il est ressenti comme telle par les grandes surfaces.

En effet, le commerce traditionnel peut lutter, car la gamme proposée par le *hard discount* est limitée, le service inexistant et la qualité pour le moins moyenne. Je livre ainsi quelques éléments de réflexion à ce débat, qui sera poursuivi, notamment, au sein de l'Observatoire national.

M. Hammann a insisté sur la nécessité de prévoir une formation préalable à la création d'entreprise. Il faut absolument que toutes les actions de création d'entreprise soient accompagnées d'actions de formation, dispensées par les chambres de commerce et les chambres de métiers.

M. Leyzour a insisté sur le problème de la baisse des taux d'intérêt et sur leur bonification. Je tiens à lui rappeler que la bonification accordée par mon ministère est constante : 1,25 p. 100. Donc, au fur et à mesure que les taux baissent, l'effet de bonification est proportionnellement plus important.

Parmi les problèmes qu'a évoqués M. Le Jeune, j'en retiendrai deux.

En ce qui concerne l'équité sociale qui doit être garantie aux entrepreneurs individuels, qu'il s'agisse des indemnités journalières ou des déductions des cotisations volontaires, il trouvera les réponses à ses préoccupations, que je fais totalement miennes, dans le projet de loi sur l'initiative et l'entreprise, qui sera présenté prochainement au conseil des ministres et déposé sur le bureau du Parlement avant la fin de cette année.

Comment comptons-nous régler le grave problème des financements ? En confortant le rôle des sociétés de caution mutuelle. Telle sera la disposition essentielle du projet de dotation aux jeunes entrepreneurs.

Il s'agit d'enrayer le mécanisme selon lequel de fausses entreprises sont montées artificiellement à coups de subventions et cessent leur activité après avoir, souvent, causé bien des dégâts dans le tissu local, lorsque les subventions sont épuisées.

Je veux instaurer des mécanismes qui facilitent la prise de risques et, grâce au système de caution mutuelle, qui permettent de garantir l'opportunité des projets.

Nous voulons donc aider les banques à prendre des risques sur les entreprises ; il appartient au fonds de garantie SOFARIS d'assumer une partie de ces risques.

Si, dans certaines zones rurales, l'implantation d'entreprises comporte un risque supplémentaire, eh bien, renforçons les mécanismes de garantie ! C'est une meilleure politique que celle qui consiste à renforcer la subvention automatique accordée aux créateurs d'entreprises.

M. Mouly m'a interrogé sur les opérations de réhabilitation de logements. Il m'a demandé si elles étaient éligibles au titre des opérations « Mille villages de France ». Tel n'est pas le cas. Ces opérations ont pour objet essentiel de revitaliser le commerce rural, de favoriser le maintien ou la reprise d'activités artisanales.

En revanche, il est tout à fait possible d'associer des opérations « Mille villages de France » - je m'efforce d'agir en ce sens - à des opérations de réhabilitation de logements, notamment par l'intermédiaire d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat.

On peut faire preuve d'imagination en mobilisant des PLA ruraux, en favorisant des groupements d'artisans à l'échelon local, en incitant les jeunes qui sont en situation d'insertion, au travers de chantiers-écoles ou de chantiers d'insertion, à participer à la réhabilitation du patrimoine.

M. Serge Mathieu, comme d'autres orateurs, a posé le problème des contrats de plan Etat-région. Les lignes budgétaires concernées seront confortées dans le prochain collectif. Ces lignes budgétaires étant parfois la contrepartie d'actions communautaires, nous avons le devoir d'agir.

Mais, au-delà de l'action générale qui peut être menée par mon ministère dans le cadre des contrats de plan, nous engagerons un autre type d'action ; je veux parler des actions de développement économique local, réalisées par la voie des chartes de développement économique local.

Nous avons mobilisé l'ensemble des partenaires de la création et du développement d'entreprises dans des chartes nationales afin d'examiner quelles actions pouvaient être entreprises sur le plan local, tant il est vrai que le développement économique local est une affaire d'initiative locale et de mobilisation des partenaires.

Le développement économique local s'opère grâce à l'apport de débouchés à l'intérieur et à l'extérieur de nos frontières, grâce à la promotion d'un partenariat technologique ou financier et d'un savoir-faire particulier. C'est le rôle des grandes entreprises, qui, elles, ne peuvent plus créer d'emplois, que de diffuser leurs atouts dans les bassins d'emploi où elles sont présentes.

Les actions réalisées au travers des chartes de développement local, monsieur Mathieu, compléteront donc les actions prévues dans les contrats de plan Etat-région. Ces dernières sont des actions d'aménagement du territoire, et qui dit aménagement du territoire sous-entend opérer des choix et opérer des choix, d'une certaine façon, c'est exclure.

Or, avec les actions de développement économique, tout le monde aura sa chance car, partout où il y a cette matière première essentielle du développement économique que sont l'énergie et le talent des hommes, ces actions s'ajouteront aux actions d'aménagement du territoire, voire agiront en réparation des choix qui auront été opérés, puisqu'elles seront mises en œuvre dans des zones qui ne sont pas élues au titre de l'aménagement du territoire.

Je crois que le système fonctionne bien. Il va tout à fait, monsieur Mathieu, dans le sens des préoccupations que vous avez exprimées à cette tribune.

Je n'ai sans doute pas répondu dans le détail à toutes les observations que vous avez formulées, mesdames, messieurs les sénateurs. Sachez que je reste, ainsi que ceux qui m'entourent, à votre disposition pour discuter à la fois des problèmes généraux et des réformes à engager.

Je terminerai mon propos par l'évocation de la solidarité que nous devons mettre en œuvre en faveur des départements victimes de catastrophes naturelles.

Une dotation complémentaire d'animation économique a été attribuée à toutes les chambres de métiers des départements sinistrés, de façon à les mobiliser et à les rendre aptes à donner des conseils juridiques et techniques aux artisans sinistrés qui doivent reconstituer leur outil de travail et établir des dossiers souvent complexes pour leur compagnie d'assurance.

Telle est la première disposition qui a été prise, mais je suis tout à fait prêt à engager, en tant que de besoin, comme cela a été fait l'an dernier pour la région de Vaison-la-Romaine, des opérations de restructuration de l'artisanat et du commerce, financées sur les crédits du FISAC.

Je pense, mesdames, messieurs les sénateurs, avoir répondu à l'essentiel de vos questions, et je remercie les différents intervenants qui ont fait part du soutien de la majorité du Sénat au budget du commerce et de l'artisanat. (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

**M. le président.** Nous allons procéder à l'examen et au vote des crédits concernant le commerce et l'artisanat, puis j'appellerai en discussion l'article 57.

#### ÉTAT B

**M. le président.** « Titre III, 7 562 508 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre III.

(*Ces crédits sont adoptés.*)

**M. le président.** « Titre IV, 2 217 758 francs. »

Par amendement n° II-17, MM. Delfau, Laucournet, Bony, Courteau, Dussaut, Huguet, Rouvière et Sérusclat, les membres du groupe socialiste et apparenté proposent de réduire ces crédits de 2 millions de francs.

La parole est à M. Laucournet.

**M. Robert Laucournet.** Nous avons montré, mes amis MM. Dussaut, Huguet et moi-même, combien nous nous inquiétons du volume très faible des crédits inscrits dans ce budget.

Il s'agit notamment des crédits figurant à l'article 70 du chapitre 44-04, « interventions en faveur de l'artisanat dans les zones sensibles », qui baissent de 22,8 p. 100, et des crédits figurant à l'article 50 du chapitre 64-00, « aide à l'artisanat dans les zones sensibles », qui baissent en autorisations de programmes comme en crédits de paiement.

Si vous me le permettez, monsieur le président, je vais présenter en même temps les amendements n°s II-17 et II-18.

Ces deux amendements tendent à corriger ce qui nous semble être une erreur de stratégie. En effet, si nous pouvons comprendre une certaine rigueur budgétaire, nous avons, en revanche, bien du mal à nous expliquer que cette dernière s'applique de manière aussi sélective.

Le budget de l'artisanat est sévèrement amputé. Pourtant, dans les faits, les artisans représentent un des rares secteurs qui soit en mesure d'apporter d'incontestables éléments de réponse aux difficultés rencontrées dans les domaines d'action privilégiés du Gouvernement, à savoir l'emploi, l'accueil des jeunes, la formation et l'aménagement du territoire.

C'est la raison pour laquelle nous demandons que soient abondées à un niveau convenable les interventions en faveur de l'artisanat, notamment dans les zones sensibles ainsi que les subventions d'investissement accordées par l'Etat, notamment celles qui sont consacrées à l'artisanat dans ces mêmes zones sensibles.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. René Ballayer, rapporteur spécial.** Il s'agit d'une réduction indicative de crédits. Avant de se prononcer, la commission souhaiterait connaître l'avis du Gouvernement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Alain Madelin, ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat.** Je regrette de n'avoir pas été suffisamment entendu voilà quelques instants lorsque je rétablissais la vérité des chiffres. Si je l'avais été, je suppose que ces amendements auraient été immédiatement retirés tant ils contredisent la réalité budgétaire !

Les auteurs de ces amendements prennent argument d'un effet d'optique pour fonder leur conviction alors que, je le maintiens - c'est une réalité incontournable - les dépenses de mon ministère augmenteront en 1994 par rapport à 1993.

Il me paraît d'une logique curieuse que d'affirmer que les crédits du ministère ont diminué parce qu'on trouve qu'ils n'ont pas suffisamment augmenté !

Le Gouvernement émet donc un avis défavorable sur les amendements n°s II-17 et II-18.

**M. le président.** Quel est maintenant l'avis de la commission ?

**M. René Ballayer, rapporteur spécial.** Compte tenu des explications fournies par M. le ministre, la commission émet un avis défavorable sur ces deux amendements.

**M. le président.** Je vais mettre aux voix l'amendement n° II-17.

**M. Ernest Cartigny.** Je demande la parole pour explication de vote.

**M. le président.** La parole est à M. Cartigny.

**M. Ernest Cartigny.** Les sénateurs du groupe du Rassemblement démocratique et européen considèrent que les amendements n°s II-17 et II-18 ont un caractère négatif. Dans ces conditions, ils ne pourront les voter.

**M. Pierre Louvot.** Je demande la parole pour explication de vote.

**M. le président.** La parole est à M. Louvot.

**M. Pierre Louvot.** La modestie apparente de ce budget du commerce et de l'artisanat n'occultera en aucune manière le soutien que le groupe des Républicains et Indépendants veut lui apporter.

Au surplus, nous savons, et vous mieux que quiconque, monsieur le ministre, les efforts qui restent à réaliser au bénéfice de ces acteurs structurants d'un espace animé que sont les artisans et les commerçants.

Je suis de ceux qui auraient souhaité, dans la vérité des chiffres que vous avez annoncés, que votre détermination, dont nous apprécions la vertu, au sens latin du terme, bénéficie de moyens encore plus généreux et, en tout cas, que les synergies dont vous avez souligné l'intérêt s'affirment sans cesse davantage.

Ainsi, notre vote traduira notre confiance.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole?...

Je mets aux voix l'amendement n° II-17, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre IV.

*(Ces crédits sont adoptés.)*

#### ÉTAT C

**M. le président.** « Titre VI. - Autorisations de programme, 19 640 000 francs.

« Crédits de paiement, 9 140 000 francs. »

Par amendement n° II-18, MM. Delfau, Laucournet, Bony, Courteau, Dussaut, Huguet, Rouvière et Sérusclat, les membres du groupe socialiste et apparenté proposent de réduire les autorisations de programme de 10 millions de francs.

M. Laucournet s'est déjà exprimé sur cet amendement, ainsi que la commission et le Gouvernement.

Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix l'amendement n° II-18, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre VI.

*(Ces crédits sont adoptés.)*

#### Article 57

**M. le président.** « Art. 57. - I. - Le maximum du droit fixe de la taxe pour frais de chambres de métiers prévue à l'article 1601 du code général des impôts est fixé à 551 F.

« II. - Après les mots : "d'une majoration", la fin de la dernière phrase du troisième alinéa (a) de l'article 1601 du code général des impôts est ainsi rédigée : "de 10 p. 100 maximum destinée à alimenter un fonds national créé pour financer des actions de développement et de promotion". »

Personne ne demande plus la parole?...

Je mets aux voix l'article 57.

*(L'article 57 est adopté.)*

**M. le président.** Nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi de finances concernant le commerce et l'artisanat.

Nous allons maintenant interrompre nos travaux ; nous les reprendrons à quinze heures.

La séance est suspendue.

**(La séance, suspendue à douze heures trente-cinq, est reprise à quinze heures cinq, sous la présidence de M. Roger Chinaud.)**

#### PRÉSIDENTE DE M. ROGER CHINAUD

vice-président

**M. le président.** La séance est reprise.

3

#### CANDIDATURES À DES ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

**M. le président.** Je rappelle que M. le Premier ministre a demandé au Sénat de bien vouloir procéder à la désignation de ses représentants au sein de deux organismes extraparlamentaires.

La commission des affaires économiques et du Plan propose :

- la candidature de M. Philippe François pour siéger au sein du conseil d'administration de la Cité des sciences et de l'industrie de La Villette ;

- la candidature de M. Maurice Lombard pour siéger au sein du comité de liaison pour le transport des personnes handicapées.

Ces candidatures ont été affichées. Elles seront ratifiées si la présidence n'a pas reçu d'opposition dans le délai d'une heure prévu par l'article 9 du règlement.

4

#### LOI DE FINANCES POUR 1994

##### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** Nous reprenons la discussion du projet de loi de finances pour 1994.

##### Défense

**M. le président.** Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi de finances concernant le ministère de la défense.

La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. François Léotard, ministre d'Etat, ministre de la défense.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, c'est dans un monde troublé, dans une Europe incertaine quant à son destin, dans une France qui s'interroge sur sa place dans le monde que j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui le budget que le Gouvernement vous propose d'affecter à la défense de notre pays.

Ce budget n'a de sens - je le dis d'emblée - que s'il est inscrit, par vous-mêmes comme par le Gouvernement, dans une perspective d'ensemble qui évoque tout à la fois les risques qui nous entourent, les menaces prévisibles, les coopérations nécessaires, les efforts de nos alliés, comme les décisions déjà prises par notre pays.

Ce n'est qu'en situant ce budget dans son contexte international et national, dans l'espace et dans le temps, que nous pourrions utilement en débattre, en discerner les lignes de force, en juger les différents aspects financiers, matériels et humains.

C'est dans cet esprit, mesdames, messieurs les sénateurs, que je souhaite vous présenter, fût-ce brièvement, ce qui constitue un contexte géopolitique et géostratégique, dans une situation de bouleversement dont nous sous-estimons parfois l'ampleur.

Comme vous le savez - pourquoi ne pas le reconnaître ? - nous en sommes encore au stade des questions, des examens, des incertitudes. Toutes ces transformations sont d'ailleurs au cœur des réflexions de la commission chargée par M. le Premier ministre et par moi-même d'aider le Gouvernement à préparer le nouveau Livre blanc sur la politique de défense. Les premiers travaux de cette commission seront complétés d'ici au début de l'année 1994. Je souhaite cependant livrer dès maintenant à la représentation nationale, comme je l'ai fait hier devant la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat, quelques-uns des enseignements - mais quelques-uns seulement - qui pourraient s'en dégager.

Une première tâche consiste à situer la place de la France dans le monde dans les vingt ans à venir.

Notre pays fait partie de ceux, peu nombreux, qui peuvent exercer une action sur la stabilité et la paix internationales. Mais il doit tenir compte de la redistribution des pôles de puissances qu'entraînent, ici, l'effondrement du système communiste, là, l'affirmation progressive de nouvelles puissances économiques et financières ou, ailleurs, l'accession à la pleine capacité politique et militaire de pays qui en avaient été privés à l'issue de la Seconde Guerre mondiale - je pense bien évidemment, à cet égard, au Japon et à l'Allemagne.

Une nouvelle géographie se dessine, où des ensembles nouveaux - l'Europe occidentale, l'Amérique du Nord et les pays les plus dynamiques de l'Extrême-Orient - joueront un rôle majeur. La France entend y prendre sa part, tant au plan économique qu'au plan de la sécurité.

Dans un pays comme le nôtre, où l'histoire militaire et l'histoire tout court se lisent et s'enseignent côte à côte, la puissance militaire et la puissance économique, clés pour l'avenir, vont de pair et se complètent. Elles ne sauraient être indifférentes l'une à l'autre, *a fortiori* contradictoires.

J'exprimerai donc la conviction suivante : la politique de défense est un élément de notre rayonnement.

L'une des pistes de réflexion amorcée par le Livre blanc consiste à rechercher une certaine hiérarchisation de nos intérêts - intérêts vitaux, intérêts stratégiques, intérêts de puissance - et à définir les moyens de les promouvoir ou, du moins, de les préserver. Cette définition sera liée, à terme, à notre conception du projet européen en matière de défense, à son ambition comme à ses limites.

Le deuxième volet de la réflexion de la commission sur le Livre blanc est, bien entendu, l'appréciation de l'évolution des menaces et des risques, qui doit orienter les grands axes de notre effort de défense.

A l'horizon où nous nous plaçons, trois risques sont prévisibles.

Le premier risque est celui de conflits régionaux, en Europe ou hors d'Europe, entre puissances dotées d'un armement important et de plus en plus sophistiqué : ces puissances bénéficient de l'augmentation des échanges d'armes conventionnelles, favorisés par la liquidation progressive, sur le marché, de l'héritage du bloc soviétique.

Le second risque réside dans la permanence, à l'Est, d'une capacité nucléaire considérable - elle est à elle seule supérieure à tous les arsenaux de l'Ouest - et dans l'émergence possible de nouvelles puissances nucléaires, disposant d'armes rustiques, accompagnées ou non d'un potentiel balistique.

Pour limiter ce danger, nous devons déployer, en concertation avec nos alliés, tous les efforts possibles en matière de lutte contre la prolifération. Je dis bien que nous devons le faire en concertation et en coopération avec nos alliés. En effet, nous ne pouvons le faire seuls. Les Américains eux-mêmes ont dû renoncer à nombre de leurs projets.

Enfin, la commission chargée d'aider le Gouvernement à préparer le Livre blanc a étudié les vulnérabilités non militaires qui peuvent peser sur la sécurité du territoire ou de la nation, en liaison directe ou non avec des menaces extérieures. Ces vulnérabilités doivent être prises en compte dans une approche globale de la politique de défense.

Le troisième volet de la réflexion sur le Livre blanc concerne les institutions multilatérales de sécurité. Ces dernières doivent offrir un cadre à nos actions, face aux défis que je viens d'évoquer.

Mais le système de régulation internationale des conflits est menacé d'asphyxie ou d'impuissance, selon les cas. Il est vrai que la fin de la guerre froide a contribué à déverrouiller le fonctionnement du Conseil de sécurité. Des résolutions ont pu être prises ; c'était chose impossible, jadis.

Mais l'Organisation des Nations Unies paraît déjà chanceler sous le poids de responsabilités effectivement écrasantes. Les fondements de l'ordre traditionnel - frontières, structures étatiques, souveraineté nationale - ne sont plus à l'abri de profondes, douloureuses et fréquentes remises en cause.

Le choix fondamental est, pour nous, celui de la construction européenne, en combinant, d'une part, une politique active d'approfondissement de nos relations bilatérales ou trilatérales avec nos principaux partenaires et, d'autre part, l'objectif, à terme, de la politique de défense et de sécurité commune.

La relation transatlantique continuera - n'en doutons pas - de jouer un rôle essentiel : le dialogue entre l'Europe et les Etats-Unis doit nourrir une évolution progressive de l'OTAN et son adaptation aux nouveaux enjeux de sécurité. Une telle évolution est susceptible de faciliter un rôle plus actif de la France dans les instances politico-militaires de l'Organisation.

Le contexte économique et financier s'inscrit dans ces perspectives internationales que je viens de décrire. Je le rappellerai brièvement.

On observe tout d'abord un taux de croissance négatif de la richesse du pays et une situation dégradée de nos finances publiques : le déficit budgétaire, la charge de la dette - le cinquième des ressources fiscales en 1994 ! - la chute régulière, depuis trois ans, des recettes fiscales, inférieures, cette année, à celles de 1983.

Dans les principaux pays voisins et amis, on constate au cours des quatre dernières années une réduction du format des armées, que ce soit en termes d'effectifs militaires - moins 13 p. 100 aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne ou en termes de crédits consacrés à leur défense - moins 16 p. 100 aux Etats-Unis, moins 5 p. 100 en Grande-Bretagne, moins 6 p. 100 en Allemagne.



A cela s'ajoute une baisse très inquiétante des investissements industriels, qui pourrait mettre en cause, à terme, la capacité des Européens à s'armer et à se défendre. J'insiste sur ce point devant la Haute Assemblée. En effet, à effectifs militaires équivalents - de l'ordre de 1,8 million d'hommes - l'effort financier consacré par les Etats-Unis à leur défense - environ 260 milliards de dollars - reste deux fois supérieur à celui des huit principaux Etats européens dans ce domaine, c'est-à-dire, pratiquement, à celui de l'Union européenne.

En refusant tout désarmement budgétaire, la France montre à ses amis et à ses alliés, avec calme et détermination, qu'elle n'entend pas baisser la garde devant des périls qui la menacent et qui menacent aussi les autres, si, du moins, on accepte l'idée, pour les Européens, d'une communauté de destin.

Je vous rappelle, mesdames, messieurs les sénateurs, que la défense, au cours des années précédentes, a déjà pris sa part du fardeau et a assumé de très gros efforts d'adaptation : en peu d'années, l'armée de terre est passée de 13 à 9 divisions, et l'armée de l'air de 450 avions en ligne à moins de 400 ; quant à la marine, elle a connu une décroissance, lente mais régulière, du nombre de ses unités : 175 en 1981, 113 en 1993.

Ces mutations considérables accomplies par nos armées, dans des conditions souvent très difficiles, ont été conduites et assumées par des hommes et des femmes, des soldats et leurs familles, des personnels civils et militaires.

Cela a été l'exercice, à la fois nécessaire et complexe, des restructurations des forces et des soutiens. Entre 1983 et 1993, ce sont 105 000 emplois du ministère de la défense qui auront été supprimés, sur une base de départ de 700 000 environ. Dans les seules deux dernières années, l'armée de terre a subi, à elle seule, une déflation de 39 000 personnels militaires.

La diminution de la part de la défense dans la richesse nationale en est la conséquence : 3,8 p. 100 en 1987, 3,3 p. 100 en 1992, 3,14 p. 100 du PIB marchand en 1993. Les conséquences de cette diminution affectent toutes les forces en termes d'équipement et de soutien et, bien entendu, en termes industriels.

Enfin, le budget d'équipement des armées a été amputé de façon systématique en cours d'année, notamment - mais pas seulement - pour permettre le financement des opérations extérieures : 1,8 milliard de francs en 1989, 5,2 milliards de francs en 1992, 9 milliards de francs en 1993, ce chiffre étant limité par le dégel de 3,5 milliards de francs de crédits de report.

Mettre un terme à cette politique, c'est, je le crois profondément, respecter le budget. Et, le respect du budget, c'est le respect du Parlement.

Il est un dernier élément qui conditionne, pour partie, ce projet de budget pour 1994 : notre défense est construite à partir de choix spécifiques, que je voudrais rappeler.

Depuis des décennies, la France a bâti sa politique de sécurité et de défense sur une idée forte, l'indépendance nationale, en rien exclusive de solidarité, de coopération étroite avec nos alliés et avec nos amis. Mais l'histoire nous a appris à ne compter que sur nous-mêmes aux moments les plus difficiles.

La France mène de front une centaine de programmes. C'est un effort unique qui couvre toute la panoplie des moyens, des satellites aux missiles en passant par le porte-avions à propulsion nucléaire, le char Leclerc, le lance-roquettes multiples, le Rafale, l'hélicoptère Tigre, le SNLE de nouvelle génération.

Tout cela est à l'extrême limite de nos possibilités. Mais notre volonté de maîtriser l'avenir nous impose d'être présents dans les domaines fondamentaux : l'appareil conventionnel, le nucléaire, l'espace. C'est pourquoi j'affirme notre volonté absolue de préserver l'outil industriel, en coopération avec ceux des Européens qui y sont prêts. En l'état, c'est la France - j'y insiste - qui supporte en grande partie la capacité technologique de l'Europe dans de nombreux domaines : optronique, lasers, furtivité, transmissions, espace...

Dans le domaine plus particulier du nucléaire, la France est seule, avec les Etats-Unis et la Russie, à maîtriser la chaîne complète des armements sous toutes leurs formes. Elle ne laisse le soin à personne de les étudier, de les expérimenter, de les fabriquer, pas plus que d'imaginer le concept de dissuasion, ni de penser et de transmettre les ordres d'engagement.

L'indépendance, la singularité, l'exemplarité de la France se manifestent aussi aux plans politique et opérationnel. La France a la responsabilité des départements d'outre-mer, de territoires d'outre-mer et de collectivités territoriale, sur cinq continents, sous les fuseaux horaires les plus variés. Elle a le devoir d'appliquer des accords de défense avec plusieurs pays d'Afrique. Elle y a une zone de responsabilité première, responsabilité qu'elle entend assumer pleinement.

Dans un monde en quête de stabilité, l'ONU est de plus en plus sollicitée. Elle a besoin de la France. Mais il faudra en tirer les conséquences, notamment dans les domaines de l'organisation, du commandement et du financement des opérations.

Nous sommes sur tous les continents, très longtemps premier, parfois second contributeur en effectifs de l'ONU, pour maintenir la paix ; nous sommes le plus présent, le plus actif dans les Balkans, en Somalie, au Moyen-Orient ou au Cambodge. L'efficacité et les résultats de notre action sont reconnus, ce qui nous permet de retirer nos troupes des pays où nous avons rempli notre mission, sous l'égide de l'ONU.

Ces actions, mesdames, messieurs les sénateurs, ont un coût que vous connaissez, budgétaire, que ce soit en effectifs ou en matériels. Le surcoût des opérations extérieures s'élèvera à près de 6,2 milliards de francs en 1993. Sauf décision nouvelle, ce surcoût devrait être légèrement inférieur en 1994, du fait du retour de nos troupes du Cambodge, de Somalie et du Rwanda.

Chacun connaît les conséquences financières de la croissance de ce nouveau besoin, dont la légitimité est pourtant reconnue de tous. Comme vous le savez, le collectif budgétaire du printemps dernier a ouvert 2,8 milliards de francs de crédits à ce titre au budget de la défense.

Le Gouvernement vient de déposer un projet de loi de finances rectificative soumettant à votre autorisation l'ouverture de 1,6 milliard de francs de crédits supplémentaires, ce qui permettra de couvrir la totalité des dépenses de fonctionnement liées aux opérations extérieures pour l'année 1993, sans aucun prélèvement - j'y insiste - sur les moyens d'équipement de nos forces, ce qui constitue une rupture évidente avec les pratiques qui prévalaient jusqu'alors.

Vous le voyez, mesdames, messieurs les sénateurs, j'ai placé cette introduction qui avait pour objet de faire le point, je l'ai placée sous le signe de la vérité. « Etre vrai partout », disait Montesquieu, « même sur sa patrie ». J'ajouterai : surtout sur sa patrie !

C'est la même ligne de conduite qui continue de m'inspirer au moment d'évoquer le contenu physique du budget, que j'ai regroupé en lignes de force qui sont autant de piliers de la défense.

Permettez-moi d'utiliser, dans notre belle langue, des infinitifs qui peuvent, chacun, résumer l'une des grandes fonctions de notre outil de défense : dissuader, savoir, équiper, servir, produire, et, enfin, protéger.

Dissuader.

J'entends, en premier lieu, réaffirmer le caractère central de la dissuasion nucléaire dans notre système de défense. Cela ne signifie pas qu'autour de nous la situation ne soit pas modifiée. En effet, la menace globale telle que nous l'avons perçue pendant près d'un demi-siècle semble avoir disparue ; il s'agit d'un fait connu.

Il est tout aussi vrai que deux accords ont prévu le démantèlement de 70 p. 100 des armes nucléaires stratégiques : les accords START 1 et START 2.

Je vous fais cependant observer que le premier accord n'a pas été ratifié par l'Ukraine, désormais puissance nucléaire majeure du continent, même si son Parlement vient de s'y engager sous conditions, et que le deuxième accord ne l'a pas été par l'URSS, avant la disparition de celle-ci. Il y a là un paradoxe : le problème du démantèlement ayant été posé, des textes ayant été signés, on semble considérer que le problème a disparu.

Or le problème reste entier, sous trois formes.

Ce sont, d'abord, les quarante mille têtes nucléaires russes, dont la plus grande partie devra être démantelée, opération délicate, longue et coûteuse. La France y a sa part, je le rappelle, à hauteur de 400 millions de francs : elle apporte à la fois son savoir-faire technique et sa compétence reconnue en matière de sécurité et de contrôle des produits radioactifs.

C'est, ensuite, le millier d'armes nucléaires stratégiques, toujours en Ukraine, et sur lequel règne la plus grande incertitude : seront-elles russes et démantelées ? Seront-elles ukrainiennes, et pour répondre à quelle stratégie ?

Enfin, les accords START seraient-ils appliqués dans leur intégralité que les Russes conserveraient encore, pour leurs forces nucléaires stratégiques - sans parler des forces tactiques - environ dix fois plus d'armes que nous.

J'ajoute qu'à ces risques qui demeurent, il faut ajouter le risque venu des pays que l'on appelle « les pays du seuil », qui sont à la frange de la capacité nucléaire.

Voilà bien un paysage nucléaire stratégique qui nous interdit de céder, à la tentation de baisser la garde nucléaire. Cela ne signifie pas que nous ne sachions ni ne devions nous adapter. La modernisation de la force de dissuasion nucléaire est, pour la France, une nécessité, sans qu'elle s'engage, je tiens à le dire, dans une doctrine d'emploi.

Amorcée en 1990, la diminution des crédits consacrés aux composantes nucléaires de l'armement français se prolonge en 1994. Cette baisse sera de 8,8 p. 100 en termes de crédits disponibles.

Elle a une cause très précise. Elle s'explique par les retraits d'armes anciennes - le Pluton, l'AN 52 aéroportée - et par l'achèvement de programmes en cours, essentiellement les Mirage 2000 N, dont les derniers exemplaires ont été livrés à l'armée de l'air cette année, mais aussi le Hadès.

Les 22,9 milliards de francs qui, l'année prochaine, seront affectés au nucléaire permettront à tous les autres programmes de se dérouler selon le calendrier antérieurement fixé. Ainsi en ira-t-il, notamment, pour les sous-marins lanceurs d'engins de la nouvelle génération :

l'admission au service actif du *Triomphant* est toujours prévue en 1996, celle du *Téméraire* en 1998 ; quant au *Vigilant*, que j'ai décidé de commander cette année, il devrait être opérationnel en 2001.

Le développement du missile M 5 se poursuit. Le SNLE nouvelle génération sera, dans un premier temps, équipé du missile M 45, avec tête nucléaire TN 75. Le programme de système d'armes prévoit, à partir du quatrième SNLE de cette série, que ce sous-marin sera équipé, dès son admission au service actif, d'une tête nucléaire du type TN 100. Pour cette dernière tête, la question de l'expérimentation reste en suspens.

Arrêtons-nous un instant sur cette importante question. Dans le communiqué du 6 octobre dernier, préparé conjointement par le Président de la République et le Premier ministre après l'essai nucléaire chinois, il était dit que nous devions être capables à tout moment de décider une nouvelle campagne d'expérimentation et d'acquiescer les techniques de simulation qui, seules, permettront de garantir la pérennité de notre dissuasion.

J'ai pris, sur instruction du Premier ministre, les dispositions qui conviennent pour répondre à ces deux directives.

Les crédits pour 1994 permettront également de soutenir l'activité du Commissariat à l'énergie atomique, dont les crédits progresseront de 5,9 p. 100 par rapport à ceux qui lui ont été alloués en 1993.

Pour ce qui est, mesdames, messieurs les sénateurs, de la reprise des essais, la question est de savoir non pas s'il faut les reprendre, mais quand nous le devons. (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

La décision sera fondée sur le seul examen de la sécurité de la France, de la protection de ses intérêts vitaux et de son indépendance. Ce n'est pas le moratoire qui est en cause, c'est la pérennité d'un moratoire qui devient sémantiquement contradictoire et politiquement dangereuse.

Je sais qu'ici comme ailleurs personne ne doute de la crédibilité de la force de dissuasion française. Elle a traversé les alternances politiques, les crises économiques, les refus et les doutes, les ironies et les critiques, et je ne pense pas que ce soit le moment d'y porter une quelconque atteinte. (*Applaudissements sur les mêmes travées.*)

Il faut dissuader, mais aussi savoir.

La maîtrise de l'information est, à l'évidence, un enjeu majeur pour notre défense. Elle garantit cette indispensable autonomie d'accès au renseignement, dont l'insuffisance a été cruellement mise en évidence lors des interventions extérieures dans lesquelles nos armées ont été engagées.

Des investissements ont déjà été entrepris, mais, dans l'état de crise quasi permanent que nous connaissons aujourd'hui, des besoins nouveaux apparaissent. Des retards doivent être comblés, notamment dans les domaines de l'imagerie spatiale et de la guerre électronique.

Face à ce nouveau défi, c'est donc une véritable stratégie du renseignement qu'il convient de mettre en œuvre. J'ai voulu que le projet de budget pour 1994 traduise cette nécessité, en développant en priorité les programmes nous permettant de maîtriser ce très vaste domaine.

Les crédits destinés à la maîtrise de l'information ont ainsi été affectés à trois catégories de dépenses : l'espace, les communications, le renseignement.

Le développement de la composante spatiale de notre appareil de défense est, pour le Gouvernement, une priorité. Les crédits affectés au domaine spatial militaire augmenteront de 13,8 p. 100 en 1994.

Les communications recouvrent l'ensemble des moyens permettant la conduite des opérations de commandement et de contrôle des activités opérationnelles. Elles concernent à la fois les centres opérationnels, les réseaux de communications et les moyens de détection et de contrôle.

L'année 1994 verra la mise en place de l'état-major interarmées, « théâtres extérieurs », qui rejoindra l'EMIA « Europe » déjà installé à Creil.

Quant au renseignement, les directions responsables du renseignement, la direction générale de la sécurité extérieure, la DGSE, et la direction du renseignement militaire, la DRM, bénéficieront de mesures nouvelles leur permettant de répondre à la diversification de leurs missions. Cet effort se traduira par une augmentation très sensible des moyens de fonctionnement de la DGSE et par un triplement des crédits d'investissement de la DRM.

Le « renseignement de théâtre » franchira une nouvelle étape avec la livraison du premier hélicoptère Horizon, tandis que se poursuivra le programme Brevel, destiné à équiper l'armée de terre d'un régiment de drones, capables d'aller chercher le renseignement tactique dans la profondeur d'un dispositif militaire adverse.

Dissuader, savoir, mais aussi équiper.

J'ai veillé à ce que le budget d'équipement de la défense permette le maintien de l'échéancier de la quasi-totalité des programmes en cours d'exécution. Les crédits affectés aux fabrications atteindront, en effet, 33,3 milliards de francs en 1994, ce qui représente une progression de 15,2 p. 100 par rapport aux moyens disponibles de cette année.

Pour la clarté de l'exposé et pour une présentation homogène du projet de budget de mon département avec celle qu'en feront vos rapporteurs, je souhaite vous donner, par armée, les exemples les plus significatifs de cette volonté de cohérence qui nous anime.

Avec 24,4 milliards de francs, les crédits alloués à la modernisation de la marine nationale sont en progression de 4,4 p. 100 en termes de moyens disponibles.

Comme je vous l'ai déjà indiqué devant la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à la suite des annulations du début de l'année antérieures au 1<sup>er</sup> avril 1993, le porte-avions *Charles-de-Gaulle* a subi un retard de six mois, qui concernera essentiellement son système d'armes. Les crédits pour 1994 permettront de ne pas accentuer ce retard. Dans un souci de logique et de cohérence, j'ai décidé de décaler de six mois le programme Rafale, afin que l'admission au service actif du porteur et de l'avion intervienne à la même date, soit au milieu de l'année 1999.

L'ensemble des autres programmes se poursuivra normalement, notamment en ce qui concerne la flotte de combat française, qui, il faut bien l'avouer, a souffert de l'effort consacré à la dissuasion nucléaire. Comme je l'ai déclaré dernièrement, la France doit pouvoir s'appuyer sur cet élément indispensable de l'action extérieure qu'est la marine si elle veut demeurer au premier rang des nations.

Outre la poursuite des programmes en cours - frégates légères et frégates de surveillance - j'ai décidé la commande d'un deuxième transport de chalands de débarquement, bâtiment parfaitement adapté aux crises

prévisibles, notamment en Méditerranée ou en Afrique. Ses capacités de projection de forces hospitalières et de recueil de populations ont fait leurs preuves. Par ailleurs, le programme de frégates antiaériennes de nouvelle génération Horizon, programme tripartite mené avec nos amis britanniques et italiens, est considéré comme une priorité ; il ira à son terme.

L'accroissement d'environ 10 p. 100 des crédits consacrés à l'aéronautique permettront, notamment, la commande de deux Rafale marine, la livraison de cinq avions de patrouille maritime et la poursuite du développement de l'hélicoptère NH 90.

Grâce à la progression de 3,7 p. 100 des moyens disponibles en 1994, l'armée de l'air pourra poursuivre la totalité des programmes, à l'exception du programme Rafale, qui sera retardé comme l'a été le Rafale marine. Le pari du Rafale est cependant d'ores et déjà gagné. La cible sera maintenue : 86 Rafale marine et 234 Rafale pour l'armée de l'air.

Aux deux Airbus A 310 mis en service au début de l'année 1994, s'ajoutera la livraison de trois Mirage 2000 DA, de douze Mirage 2000 D ainsi que de dix appareils Mirage du programme F 1 CT.

Par ailleurs, le premier Mirage 2000-5 sera commandé, comme prévu, en 1994. Le développement des programmes Apache et MICA suivra son cours afin, notamment, que le missile multiciples puisse être mis en service en même temps que le premier escadron de Mirage 2000-5.

La progression de 6 p. 100 de ses moyens disponibles donnera à l'armée de terre les moyens de poursuivre ses nombreux programmes en cours.

Certes, l'armée de terre ne commandera que quarante-quatre chars en 1994. Mais l'objectif des deux cents blindés en 1998 sera atteint. Une inflexion du nombre des commandes est d'ailleurs cohérente avec l'environnement géostratégique, dans la mesure où les crises potentielles à court terme les plus probables ne se situent pas sur le théâtre d'opération pour lequel le Leclerc a été essentiellement conçu.

Afin de marquer l'importance que la France attache au programme Tigre, la dotation pour 1994 - plus de 500 millions de francs - permettra la poursuite de son développement, de sorte que les premières livraisons puissent, dans sa version appui-protection, intervenir en l'an 2000.

Dissuader, savoir, équiper, pour pouvoir servir.

Vous le savez, ce qui fait la valeur de notre défense, au-delà des outils - fussent-ils les plus performants - ce sont les hommes et les femmes qui la servent.

C'est une richesse d'intelligence, de compétence, de dévouement, d'abnégation parfois, qu'il nous faut préserver. La politique des ressources humaines du ministère de la défense doit désormais s'inscrire dans une vision à long terme. Il nous faut assurer, par une programmation des effectifs, une meilleure corrélation entre les missions confiées aux armées, les types d'armée qui en découlent et les effectifs nécessaires.

Pour mieux préparer cette évolution essentielle, le projet de budget pour 1994 amorce une gestion des effectifs plus proches des véritables besoins de la défense face aux différentes crises qu'elle devra affronter.

Les suppressions d'emplois militaires marquent une pause, après les déflations excessivement rapides des années précédentes ; les réductions d'emplois civils se

ralentissent de manière significative ; enfin, l'amélioration du taux d'encadrement est un objectif que nous poursuivons avec ténacité.

J'entends, que soit mieux comprise par la nation et mieux reconnue la spécificité du métier des armes, toujours actuelle. Nous devons accorder au personnel de la défense des conditions de vie, de travail et de reconversion dignes de son éminente fonction sociale. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants, et de l'Union centriste.*) Ce doit être pour chacun d'entre nous la traduction d'une considération, d'un respect, d'une confiance dont ils ont peut-être, plus que d'autres, particulièrement besoin.

Les effets de la mobilité des militaires par exemple, son implication sur la vie des familles doivent être mieux compensés. A ce titre, l'effort dans le domaine du logement, maintenu dans le budget de 1994, devra être poursuivi et amplifié, notamment en région parisienne.

Enfin, parce que les carrières militaires sont ainsi faites qu'elles trouvent, en général, un terme précoce, je veux insister sur la nécessité d'affirmer et de préserver le droit des militaires à une seconde carrière, donc à une véritable reconversion que je m'emploierai à faciliter.

Les changements que j'ai évoqués à plusieurs reprises nous amènent aussi à envisager, dans le cadre d'une armée mixte, à la fois une plus grande professionnalisation et une meilleure valorisation de la place des appelés.

Cette professionnalisation, apparue comme indispensable avec le développement des actions extérieures, connaîtra, dès le budget de 1994, une impulsion décisive, avec la création de 1 000 postes nouveaux d'engagés volontaires de l'armée de terre, permettant de renforcer la capacité d'intervention immédiate, hors du territoire national, d'unités constituées.

La professionnalisation n'exclut pas la participation d'appelés à la défense de notre pays. Au contraire ! L'exemple des appelés engagés dans les Balkans le prouve éminemment. Il y a complémentarité des deux modes de constitution de nos forces armées. Cependant, comme je l'ai souvent indiqué, la contribution des jeunes Français à la défense de leur pays doit être valorisée.

Cela passe, bien sûr, par des mesures financières, que j'aurai l'honneur de présenter devant vous en réponse à vos questions.

Il nous faut, surtout, clarifier les conditions du service national. La réforme que j'ai envisagée n'implique pas un bouleversement juridique seulement une mise en ordre. Il s'agit à la fois de mieux reconnaître en pratique la priorité du service militaire, fondement de la conscription, et de mieux encadrer les formes civiles, dont l'utilité n'est pas contestable, mais dont la mise en œuvre est aujourd'hui porteuse d'inégalité. Le Livre blanc devra nous éclairer sur les adaptations nécessaires des dispositifs en vigueur.

Enfin, j'évoquerai le rôle essentiel des réservistes : je veux poursuivre et développer la mise en place d'un système de réserves adapté à notre temps, c'est-à-dire fondé, notamment, sur la possibilité pour des réservistes – moins nombreux, sans doute, mais mieux formés – de participer à toutes les missions qui peuvent être confiées aux forces armées. Pour cela, le Premier ministre a bien voulu, à ma demande, nommer un parlementaire en mission auprès de moi. Vous le connaissez : c'est votre collègue M. Haenel.

Les hommes et les femmes de la défense, ce sont aussi plus de 100 000 civils, fonctionnaires, contractuels et ouvriers d'Etat. Les contraintes nouvelles qui pèsent sur eux du fait des réorganisations en cours doivent être mieux prises en compte.

Ainsi, 270 millions de francs seront encore consacrés, cette année, à la formation et à l'aide à la mobilité.

Cinquième pilier de la défense : produire.

Le budget que je vous propose éclaire l'avenir de notre industrie de défense dans deux domaines essentiels : la préparation de la compétence de demain et les conditions d'émergence d'une Europe de la défense.

Compétence de demain, ai-je dit. Aujourd'hui, alors que l'industrie de défense représente 5 p. 100 de l'industrie française, elle met en œuvre 30 p. 100 de la recherche et développement industriels du pays. C'est là un formidable potentiel technologique, parmi les plus élevés du monde, dont dispose notre industrie de défense, patrimoine essentiel pour garantir notre capacité de sécurité.

Le volume de crédits dégagés sur le budget de 1994 pour la recherche, le développement – 6,4 p. 100 du budget – témoigne de mon souci de préserver ce patrimoine technologique. Cette priorité est, aujourd'hui plus que jamais, fondamentale, au moment où les Etats-Unis engagent un effort soutenu très concurrent du nôtre en matière de recherche et développement militaire.

Mais le succès de notre effort de défense ne peut se concevoir, à long terme, que dans un cadre européen. La taille du marché national est en effet trop étroite pour assurer, seule, l'assise de notre industrie.

Vous observerez que, dans ce budget, aucune réduction budgétaire ne touche les programmes de coopération. La France marque ainsi, sans ambiguïté, sa volonté de s'inscrire dans une logique européenne. C'est l'une des conditions nécessaires de l'avenir de l'Europe de la défense.

Vous le savez, notre industrie dite de défense – c'est-à-dire l'industrie d'armement, l'aéronautique civile et l'électronique – exerce aujourd'hui son activité pour deux tiers dans le domaine civil et pour un tiers dans le domaine militaire.

Elle est confrontée, à une triple crise : crise de son activité civile, particulièrement forte dans le domaine aéronautique ; baisse, depuis plusieurs années, des commandes militaires nationales ; perte de parts de marchés à l'export dans un contexte de concurrence exacerbée.

Ces trois facteurs nécessitent de vigoureux efforts de productivité, comme une détermination sans faille de la part des industriels.

Le rôle des pouvoirs publics est triple, à mon sens.

Ils adoptent une attitude de vigilance : c'est tout le sens des décisions récentes prises par le Gouvernement au sujet des plans sociaux d'entreprises publiques pour limiter au minimum les licenciements.

Ils jouent un rôle d'accompagnement et de soutien : je me suis efforcé de le faire au cours des huit derniers mois.

Ils procèdent à un éclairage de l'avenir : l'élaboration progressive d'une stratégie industrielle répond à ce souci, vous le savez, tout comme la loi de programmation.

Enfin, protéger.

Les enjeux internationaux ne doivent pas nous faire perdre de vue les défis intérieurs auxquels notre pays est confronté. Au nombre de ceux-ci figurent la montée croissante de l'insécurité et de la délinquance, voire l'apparition de zones de non-droit, qui inquiètent, à juste titre, nos concitoyens.

Compétente pour la surveillance de 95 p. 100 du territoire sur lequel vit la moitié de la population, la gendarmerie nationale participe au maintien du bon ordre et de la tranquillité publique, tout en s'adaptant aux nouveaux problèmes posés à la société, comme la protection de l'environnement.

Les enjeux de nos sociétés rendent nécessaire le recentrage de l'action de la gendarmerie au service du citoyen. Cette action s'insérera, tout naturellement, dans le dispositif départemental de sécurité, dont le Gouvernement a fait récemment l'annonce.

Ainsi, des « plans locaux de sécurité » seront élaborés par chaque compagnie de gendarmerie, à partir d'une cartographie très précise de la délinquance dans la circonscription. Ces plans, dont les objectifs auront, au surplus, été définis en étroite concertation avec les élus, les procureurs de la République et les préfets, feront l'objet d'un traitement et d'un suivi continus.

Pour être pleinement efficace au service de la nation, l'action de la gendarmerie doit, à l'évidence, être confortée par des moyens adaptés. Il m'est donc apparu indispensable d'engager les travaux d'élaboration d'un plan qui comportera deux volets : utiliser au mieux les moyens existants ; doter l'arme de moyens nouveaux.

Le budget pour 1994 porte la marque de ce double souci.

L'augmentation des effectifs porte sur 600 gendarmes auxiliaires et 200 emplois civils. Les premiers permettront de renforcer les unités les plus chargées et de créer des pelotons de surveillance et d'intervention nouveaux. Les seconds permettront de dégager progressivement les gendarmes actuellement accaparés par des tâches administratives ou de soutien et de les réemployer sur le terrain au titre de leurs missions opérationnelles.

Un effort significatif est par ailleurs engagé quant à l'amélioration de la condition des gendarmes. Il procède d'une meilleure prise en compte de leurs qualifications et de leurs sujétions professionnelles et familiales.

Les crédits de fonctionnement courant augmentent de 3,2 p. 100.

L'augmentation des ressources d'équipement apportera à la gendarmerie une progression de 5,4 p. 100 de son pouvoir d'achat.

Enfin, l'effort est porté sur la qualité de l'habitat et de l'infrastructure, dont près du quart est vétuste ou inadapté. J'attache une importance toute particulière à ce point, mesdames, messieurs les sénateurs, car il conditionne non seulement la qualité de vie des gendarmes et de leurs familles, mais également la qualité d'exercice de leur mission comme celle de l'accueil du citoyen.

Pour ce qui concerne Paris, nous étudions le problème avec la mairie de Paris dans des conditions de dialogue et de responsabilité très positives.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je voudrais conclure sur l'affirmation d'une conviction à la fois forte et simple que je sais être partagée, ici, sur toutes les travées.

La défense de notre pays, ce n'est pas seulement la défense d'un territoire. C'est aussi celle d'un certain nombre de valeurs, les plus vivantes, sur lesquelles est fondée notre démocratie : la responsabilité de l'individu, l'égalité des citoyens, le respect de la vie, la neutralité de l'Etat, la protection de la famille, les libertés locales, et bien d'autres encore.

La défense de notre pays, ce n'est pas seulement l'affaire des militaires, fussent-ils, comme c'est généralement le cas, humainement et professionnellement remarquables.

La défense de notre pays, ce n'est pas seulement une question de budget ou de matériels, fussent-ils les meilleurs.

La défense de notre pays, ce n'est pas seulement l'affaire de l'Etat, même s'il est naturellement le garant de l'unité et de la pérennité de la nation.

La défense de notre pays - je sais que vous partagez cette conviction - c'est une jeunesse à qui certains devoirs auront été enseignés et transmis, c'est une pédagogie de la menace, patiente et responsable, c'est une posture de vigilance, de lucidité et de civisme pour tout ce qui concerne les intérêts vitaux de notre peuple ; c'est, tout simplement, l'amour de la liberté comme fondement majeur de notre identité.

La défense de notre pays, c'est une histoire de la France, enseignée sans relâche, célébrée quand elle s'identifie à l'honneur et à la liberté, attentive aussi à nos fautes et à nos renoncements passés, vivante à travers les continents où elle s'est exprimée, ouverte sur le monde, partagée par nos voisins les plus proches ou nos amis les plus lointains.

La défense de notre pays, mesdames, messieurs les sénateurs c'est un patrimoine qui se propose autant qu'il se partage. C'est une armée qui se confond avec la République, c'est un peuple tout entier qui saura d'autant mieux ce qu'il construit qu'on ne lui aura menti ni sur ce qui le menace ni sur ce qui le rassemble. (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

**M. le président.** La parole est M. Blin, rapporteur spécial.

**M. Maurice Blin, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, pour l'exposé d'ensemble et les défenses en capital.** Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, le projet de budget de la défense nationale, que nous avons à examiner, se situe entre une pseudo-loi de programmation, qui n'a jamais été soumise au vote du Parlement, et une loi de programmation en préparation. Entouré de ces deux inconnues, ce projet de budget ne pouvait ni rompre ni innover.

Ce projet de budget présente tout de même une caractéristique appréciable. Alors que les crédits que les principaux pays européens consacreront l'an prochain à leur défense sont tous en baisse sensible, l'effort de notre pays reste remarquablement soutenu.

Certes, de loi de finances initiale en loi de finances initiale, de 1993 à 1994, on constate bien une réduction des crédits de 2 p. 100. Mais l'amélioration vient des crédits de report : 5,5 milliards de francs doivent être consommés l'année prochaine. Ainsi sera assurée, d'une année sur l'autre, une progression hors pensions de 3,6 p. 100, soit 199,32 milliards de francs en 1994 et 192,416 milliards de francs en 1993.

C'est une performance remarquable, monsieur le ministre d'Etat. Nous nous félicitons - et nous vous félicitons - de votre capacité à convaincre et des arbitrages rendus par le Premier ministre ; ils sont particulièrement courageux compte tenu de la conjoncture financière et de la détérioration des comptes publics.

Ce projet de budget, ai-je dit, maintient notre effort de défense, et c'est là l'essentiel. En effet, vous l'avez dit et je le répète après vous, les menaces qui pèsent sur notre sécurité prennent non seulement la forme diffuse d'atteintes multiples à notre économie et à nos modes de vie, mais ils s'expriment aussi par la violence des armes ; celles-ci ne se sont pas tuées et certaines, parmi les plus meurtrières, prolifèrent à travers le monde.

Nous attendons aussi de ce projet de budget une remise en ordre.

Les crédits de la défense ont été, ces dernières années – disons-le tout net –, gérés de façon désordonnée sinon chaotique.

Les budgets votés sont devenus une référence aléatoire au fil du temps, altérés qu'ils étaient par les amputations, les gels et les reports de crédits sans considération véritable pour les besoins des armées et pour des seules raisons de régulation budgétaire conjoncturelle.

Le titre V, surtout, a subi les contrecoups de cette gestion erratique : la balance titre voté sur titre exécuté a toujours été négative depuis plusieurs années. Pis, c'est le titre V qui, par transferts au titre III, finançait une bonne part des dépenses des opérations extérieures. On en est ainsi arrivé à une situation telle qu'en 1992 ce titre, par les annulations et les reports, s'est trouvé amputé de 15 milliards de francs, soit 15 p. 100 de son montant.

Cette dénaturation du budget en cours d'exécution s'est faite au détriment du contrôle parlementaire. Adopté par le Parlement, le budget était modifié par l'exécutif, et parfois quelques semaines à peine après son vote. Ainsi, dès le début du mois de février 1993, 2,5 milliards de francs de crédits ont été annulés !

Une exécution aussi désordonnée du budget n'a pu que se répercuter sur la conduite des programmes. Celle-ci est devenue incertaine et coûteuse. Leur exécution a été étalée dans le temps et le volume des séries produites a été réduit.

A la fin de l'année 1992, le bilan était le suivant : le nombre de Mirage 2000 A a été réduit de 192 à 153 appareils ; le programme des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins est passé de 6 à 4 sous-marins ; celui des sous-marins nucléaires d'attaque de 8 à 6 ; le nombre de chars Leclerc a diminué de 1 200 à 650. Encore ne s'agit-il que des programmes les plus importants.

Les effets néfastes de ces pratiques sont connus.

Pour les armées, l'annulation de commandes ou l'étalement des programmes, s'il soulage, temporairement, la trésorerie, engendre nécessairement des coûts supplémentaires : approvisionnements au coup par coup, prolongation de l'immobilisation du potentiel productif en personnel et en équipement.

Ainsi, le recul de six mois du programme Rafale, que vous avez évoqué, monsieur le ministre d'Etat, s'il génère un gain de trésorerie de 1 milliard de francs en 1993, engendrera vraisemblablement, en fin de programme, un surcoût de 400 millions de francs. L'économie n'est donc pas celle que l'on croit !

Pour le porte-avions nucléaire, le retard, de même durée, provoquera sans doute un surcoût du même ordre de grandeur.

S'ajoutent à ces surcoûts ceux qui sont provoqués par les intérêts moratoires, qui ont été multipliés par 22 de 1987 à 1992 et sont passés de 10 millions de francs à 220 millions de francs !

Pour mieux apprécier le projet de budget pour 1994, je rappellerai d'abord quelques chiffres destinés à le replacer dans une chronologie et dans un contexte d'ensemble.

J'observe d'abord que le projet de budget de la défense n'est pas directement lisible dans sa seule présentation en loi de finances initiale. En effet, la comparaison d'un budget à l'autre, de 1993 à 1994, doit tenir compte des modifications apportées lors de l'élaboration du projet de budget pour 1994.

La clôture du compte de commerce des armements terrestres au 31 décembre 1993, conséquence de la création de la société nationale GIAT-Industries, a provoqué la reprise dans le budget général des activités du compte de commerce des armements terrestres. Ce compte de commerce tirait la quasi-totalité de ses ressources des versements provenant du titre V du budget général ; mais il les utilisait partiellement pour financer des dépenses de rémunération ou de fonctionnement qui relèvent du titre III, du budget général. La clôture du compte a donc conduit à transférer des crédits, actuellement inscrits au titre V, au titre III, qui financera les dépenses correspondantes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1994.

Les chapitres de rémunération et de fonctionnement du titre III sont donc augmentés de 2 282 millions de francs, montant de ce transfert. Mais ce prélèvement n'altère en rien la substance des crédits d'équipement.

En outre, divers changements d'imputation ont été opérés ; ils se traduisent, là encore, par une diminution de 310 millions de francs du titre V au profit du titre III.

Enfin, les crédits disponibles en 1994 seront plus élevés que ceux qui sont prévus par le projet de loi de finances initiale. En effet, je l'ai indiqué au début de mon propos, des crédits de report seront injectés et consommés en cours d'année, pour un montant de 5,5 milliards de francs. Compte tenu de cette « gymnastique » budgétaire, on constate qu'au total, de 1993 à 1994, la défense se verra allouer 7 milliards de francs de crédits supplémentaires.

Je voudrais cependant ici formuler un souhait : puissions-nous, l'année prochaine, à la même époque, avoir une lisibilité immédiate du projet de budget, aussi bonne que l'est, cette année, la progression des crédits.

Je souhaiterais aussi que nous puissions disposer du « blanc » – la présentation du budget sous forme de « budget de programmes » – en même temps que du « bleu », et non pas quelques semaines après, comme cela a été le cas ces dernières années.

La répartition des crédits est relativement stable entre le titre III et le titre V : un peu moins de la moitié pour le titre III et un peu plus pour le titre V.

Je ne vous dirai que quelques mots du titre III, dont vous entretiendra tout à l'heure mon éminent collègue Bernard Barbier.

Je ferai simplement remarquer que l'une des caractéristiques les plus remarquables du projet de budget pour 1994 est qu'il interrompt la diminution des effectifs militaires et qu'il ralentit celle des effectifs civils.

J'ajouterai, toujours en ce qui concerne le personnel des armées, que plusieurs milliers d'hommes servent, comme vous le savez, sur des théâtres d'opérations extérieurs, et notamment dans les opérations dites de « maintien de la paix ». Autant leur conduite est un sujet de satisfaction, autant le coût de ces opérations reste pour nous tous un sujet de préoccupation. Or ce coût pèse surtout sur le titre III ; nous souhaitons, bien entendu, qu'il puisse être convenablement couvert par le « collectif » à venir.

Le titre V, qui relève plus précisément de ma compétence, apportera 103 milliards de francs de crédits ; l'intégralité des crédits de report ira, en effet, abonder le titre V.

Je voudrais, à propos de ces reports, vous demander, monsieur le ministre d'Etat, de préciser la portée de l'engagement du Gouvernement quant à la consommation de ces crédits. A-t-on déjà fait une répartition entre les chapitres qui seront dotés ? En effet, cet exercice de consommation des crédits de report ne pourra, de toute façon, se renouveler.

Les crédits reportés sur 1995 s'établiront vraisemblablement à un niveau normal : celui qui est nécessaire à l'alimentation de la trésorerie pour assurer la couverture des engagements de l'année.

Dans ces conditions, une question se pose : quel sera le niveau des crédits pris en considération pour les travaux de programmation et pour le prochain budget : celui du projet de loi de finances initiale seul - 97,5 milliards de francs - ou celui du projet de loi de finances majoré des crédits de reports - 103 milliards de francs ?

J'aimerais que vous nous donniez à ce sujet, monsieur le ministre d'Etat, quelques précisions.

Par ailleurs, les engagements sur le titre V sont très lourds. Ils appellent, pour les années à venir, des paiements considérables.

Notre pays est engagé dans trois programmes de grande envergure, autour desquels se structurent chacune de nos trois armées : le char Leclerc, le porte-avions nucléaire et les SNLE de nouvelle génération, le Rafale.

La France, puissance moyenne mais qui demeure en raison de ses intérêts outre-mer, à vocation planétaire, a pu, jusqu'à aujourd'hui, poursuivre son effort d'équipement simultanément dans les trois domaines : terre, mer et air. Elle y a atteint un niveau d'excellence incontesté. Mais tout indique qu'en raison du coût croissant de systèmes d'armes toujours plus sophistiqués il lui faudra demain, vous l'avez d'ailleurs reconnu, monsieur le ministre d'Etat, partager ce fardeau.

De fait, d'ores et déjà, en raison des échelonnements et des reports accumulés au cours des années précédentes, l'armée de terre, la marine et l'armée de l'air se trouvent maintenant devant des échéances dont le poids risque de nuire aux autres programmes.

Quelles seront les perspectives en 1994 ?

Le financement des trois grands programmes que je viens de mentionner est en effet suffisamment avancé - de toute façon, leur utilité n'est pas discutable - pour qu'il soit impossible de revenir en arrière, mais il ne l'est pas assez pour considérer l'avenir avec sérénité.

On peut estimer, en effet, leur coût global à plus de 500 milliards de francs. Or leur financement n'est assuré, jusqu'à présent, qu'à 25 p. 100 à peine de cette somme.

Mais nous menons, dans le même temps, une centaine de programmes dits majeurs. Ne vont-ils pas être obérés par les premiers ? C'est une question que nous devons nous poser.

Le titre V trouve, pour le moment, une certaine élasticité de gestion dans l'évolution en baisse des crédits nucléaires.

Pour 1994, ces crédits représenteront 22 p. 100 des crédits d'équipement, soit 23 milliards de francs. En 1992, cette part approchait 30 p. 100.

Cette baisse des crédits nucléaires est due, essentiellement, à l'achèvement du programme du Mirage 2000 N, dont les derniers exemplaires ont été livrés à l'armée de l'air, et, dans une moindre mesure, au ralentissement du développement du missile balistique M 5.

Le moratoire sur les essais n'apporte, j'allais dire « malheureusement », pas d'économies significatives. Nous devons, en effet, nous tenir prêts à poursuivre ces essais. Les crédits nécessaires à la reprise de nos essais sont d'ailleurs inscrits dans le projet de budget.

L'espace, quant à lui, mobilise une part chaque année plus grande des dotations d'équipement. Celle-ci est passée de 2,9 p. 100 en 1990 à 4 p. 100 en 1994. Et nous nous en félicitons.

Le premier satellite de type Hélios, satellite de reconnaissance et d'observation optique, pourra ainsi être lancé en 1994.

Le programme Syracuse II, système de télécommunications par satellite, connaîtra un développement nouveau à la suite de la décision prise au mois de juin dernier de lancer un quatrième module de vol.

Les études de conception des satellites Osiris et Zénon seront poursuivies ; les lancements devront intervenir au seuil du prochain millénaire.

Au total, les crédits affectés à l'espace progressent de près de 14 p. 100.

Cette progression devra se poursuivre. L'investissement spatial est, en effet, indispensable à l'amélioration du recueil du renseignement et à sa transmission. D'où un facteur de tension supplémentaire sur les crédits du titre V.

Pour les études, il n'est pas davantage possible de relâcher notre effort.

Aussi les crédits concernés sont-ils accrus de 8 p. 100. Ils s'élèveront à 17 milliards de francs et permettront de poursuivre les recherches dans des secteurs tels que la défense anti-missiles, les systèmes d'information et de communication, la guerre électronique, la maîtrise des technologies de pointe et des technologies duales.

Cette part importante des crédits de recherche marque notre souci d'autonomie, qui nous permet de rester présents sur les créneaux scientifiques et techniques de l'avenir.

Pour autant, l'équipement conventionnel de nos armées ne se ramène pas aux quelques très grands programmes que j'ai mentionnés.

L'armée de terre a besoin d'autres engins blindés que du seul char Leclerc ; elle doit moderniser son artillerie, accroître sa mobilité aéroterrestre par des hélicoptères de combat et des hélicoptères de transport.

La marine doit renouveler une flotte de surface dont le tonnage décroît et dont l'âge s'accroît. Elle doit remplacer son aviation civile de patrouille maritime et ses hélicoptères de transport.

L'armée de l'air doit recevoir livraison de Mirage d'attaque au sol et de défense aérienne. Elle doit également assurer l'avenir de sa flotte de transport.

Bref, nos trois armées doivent continuer à être pourvues en missiles.

Enfin, si les crédits d'équipement de la gendarmerie paraissent, comparés à ceux des trois armées, relativement modestes - 3 p. 100 au total - ils n'en comptent pas moins pour plus de 2 milliards de francs.

Ainsi, vous le constatez, mes chers collègues, le problème crucial sera de dégager sur le titre V, demain et après-demain, des marges suffisantes pour innover et adapter notre équipement à de nouvelles technologies, à de nouvelles menaces et à une nouvelle stratégie.

La commission du Livre blanc s'attache à définir les contours d'une telle adaptation. La loi de programmation en préparation fixera les moyens de la réaliser.

Sans anticiper ni sur les travaux de cette commission ni sur la préparation de la loi, je voudrais, mes chers collègues, appeler votre attention sur quelques grands choix qui auront nécessairement une répercussion financière.

Ces choix dépendront de quelques scénarios. La commission du Livre blanc en aurait, nous dit-on, retenu six, qui ne sont d'ailleurs pas exclusifs les uns des autres. Mais ce n'est ni le lieu ni le moment d'en débattre.

Je mentionnerai simplement qu'il serait imprudent d'exclure, pour les prochaines décennies, toute éventualité de menace majeure contre l'Europe, même si les hypothèses les plus probables portent sur le surgissement de conflits régionaux d'intensité variable.

Si l'arme nucléaire est nécessaire pour nous prémunir contre toute obligation d'agir et d'intervenir, le couple dissuasion-action a évolué. L'accent est mis de plus en plus sur l'action et l'intervention conventionnelles.

Quelle part réserverons-nous demain à l'action ?

Jusqu'où pouvons-nous et devons-nous continuer à servir un ordre international dont la définition nous échappe largement, même si la contribution que nous lui apportons peut renforcer notre position diplomatique ? Force est de reconnaître que nous ne percevons très clairement pour le moment ni les lignes directrices de notre participation aux opérations dites de « maintien de la paix » ni les limites que nous nous fixons.

Or la question se pose inévitablement en termes de moyens, donc de crédits. Quels effets structurants ces opérations doivent-elles engendrer sur le volume et la nature de nos forces et de nos équipements ?

A cet égard, nous devons définir une nouvelle stratégie et une nouvelle capacité dans le domaine du renseignement. Vous l'avez dit, monsieur le ministre d'Etat, et, là encore, je m'en félicite.

Le renseignement n'a plus à être tourné pour l'essentiel vers les œuvres apparentes et cachées d'un monde totalitaire désormais bien affaibli.

Le monde de demain sera plus instable et plus divers, plus compliqué et plus incertain. Le renseignement est donc essentiel pour comprendre les évolutions, prévenir les crises, conduire les conflits. Il repose, en grande partie, sur un investissement humain et un investissement spatial.

Nous ne devons pas seulement nous préoccuper d'intervenir. Il nous faut aussi nous soucier de nous protéger.

Dans cette optique, d'une part, une prolifération de missiles accrue qualitativement et quantitativement et, d'autre part, l'instabilité géostratégique conduisent à poser la question d'une défense antimissiles.

Loin d'être antinomique de la dissuasion nucléaire, une défense antimissiles renforcerait, au contraire, la dissuasion dans tous les cas où il serait déraisonnable de répondre par des représailles nucléaires à une attaque par des missiles conventionnels ou chimiques.

En outre, cet argument tiré de la dissuasion nucléaire est inopérant à l'égard d'une défense antimissiles de théâtre, c'est-à-dire, celle qui concerne la protection de forces projetées hors du « sanctuaire » national, qui sont les plus directement menacées. Songeons aux SCUD mis

en œuvre par l'Irak pendant la guerre du Golfe ! Seul le Patriot américain - instrument largement perfectible et qui fit preuve de certaines défaillances - a pu et su répondre.

Sur le plan financier, le coût d'une défense antimissiles de théâtre est, certes, élevé au minimum 50 milliards de francs. Ce coût, autant que la spécificité géostratégique européenne qui fait que notre continent est largement exposé aux menaces que tout le monde a à l'esprit - il l'est, en tout cas, bien davantage que les Etats-Unis d'Amérique -, cette spécificité géostratégique européenne doit militer en faveur d'une coopération européenne. Je me félicite, là encore, que vous ayez évoqué cet urgent problème, monsieur le ministre d'Etat.

Tous les programmes importants - ou même conventionnels - relèveront en effet, à l'avenir, d'un partage des responsabilités et des coûts, d'un traitement en coopération, sous la seule réserve d'impératives et exceptionnelles considérations tirées de l'indépendance nationale.

Nos services de l'armement, assurés par la DGA, et nos industriels ont acquis une expérience et une compétence éprouvées. En clair, cela signifie que notre pays a vocation à devenir le môle d'une coopération européenne dans le domaine des armements.

Cette coopération apparaît seule capable de donner aux industries d'armement européennes la dimension indispensable non seulement à leur développement, mais, plus précisément, à leur survie face à la formidable pression exercée par les Etats-Unis.

Rappelons que l'industrie européenne de défense emploie des effectifs inférieurs de moitié à ceux de l'industrie américaine et qu'elle réalise un chiffre d'affaires qui n'atteint même pas 40 p. 100 du chiffre d'affaires américain. Les écarts de taille entre les entreprises européennes et américaines sont encore accrus par les restructurations récemment observées aux Etats-Unis.

La situation actuelle, aggravée par une concurrence sans précédent sur un marché mondial des armements en contraction, n'est pas sans susciter des inquiétudes. Certes, une forte nécessité de coopérer a d'ores et déjà déclenché une dynamique industrielle non négligeable. Mais un fléchissement budgétaire de l'effort de défense chez nos partenaires naturels, conjugué aux freins administratifs et réglementaires que j'évoque dans mon rapport écrit et à un défaut de convergence dans les projets des principaux pays européens, pourraient mettre en danger l'ensemble de l'industrie des armements sur le vieux continent.

En France, je rappelle que la défense occupe aujourd'hui 230 000 personnes, soit 5 p. 100 de l'emploi industriel. En outre, elle concerne 5 000 entreprises. Celles-ci développent des technologies qui irriguent la construction civile, comme en témoigne la réussite d'Airbus. Elles font vivre des régions entières.

Or le fléchissement des commandes militaires depuis 1987 a provoqué une réduction sensible des effectifs. C'est ainsi qu'en 1992 plus de 18 000 postes de travail ont été supprimés dans le secteur des armements, soit 20 p. 100 de l'emploi industriel. Ces prévisions, fondées sur l'évolution des carnets de commandes à l'exportation et sur un budget d'équipement national stabilisé à 103 milliards de francs, font apparaître une menace supplémentaire de suppression de plusieurs dizaines de milliers d'emplois directs et indirects. Or, mes chers collègues, il s'agit le plus souvent d'emplois à haut niveau technologique.



C'est donc à travers le sort de l'industrie d'armement qu'en très large part se joue celui de la compétitivité, et donc l'avenir de l'industrie européenne.

La coopération est donc bien un choix non seulement technique, mais encore et beaucoup plus politique.

En résumé, mes chers collègues, parce que la consommation des crédits de report marque l'abandon de pratiques budgétaires pernicieuses, parce que les dotations prévues pour 1994 montrent notre volonté de ne plus céder à la facilité et de ne plus considérer le budget de la défense comme une simple variable d'ajustement et de régulation conjoncturelle, parce que ce projet de budget assure la continuité du fonctionnement de nos armées et ménage les évolutions qu'annoncera la loi de programmation, je vous propose, au nom de la commission des finances, de l'adopter. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

**M. le président.** La parole est à M. Barbier, rapporteur spécial.

**M. Bernard Barbier**, en remplacement de M. François Trucy, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, pour les dépenses ordinaires. Monsieur le président, mes chers collègues, il m'appartient cette année, tout à fait exceptionnellement, de présenter les crédits du titre III après que M. le ministre d'Etat a présenté, avec clarté et franchise, les grandes lignes du projet de budget pour 1994 et que M. Blin nous a excellemment parlé des crédits du titre V.

Les crédits du titre III progressent de 1,4 p. 100 dans un ensemble de crédits qui augmentent globalement de 3,6 p. 100 et alors que ceux du titre V croissent de 5,7 p. 100.

Cette disparité n'a toutefois rien de préoccupant. On peut en effet noter que la progression du titre III du budget de la défense représente le double, en pourcentage, de celle des budgets civils.

En outre, le budget de la défense forme un tout. Ce qui est bon pour le titre V est bon pour les armées. De plus, les titres III et V du budget ont des rapports étroits.

Les crédits pour l'entretien des matériels, par exemple, sont répartis entre les deux titres.

Pour l'entretien des immeubles, l'entretien courant incombe au titre III, mais le gros entretien et la rénovation sont supportés par le titre V.

L'efficacité des armes et des matériels dépend, à la fois, des qualités de leur fabrication – c'est le titre V – et de l'entraînement des personnels qui les servent – c'est le titre III.

Par ailleurs, les exercices et les manœuvres sont valorisés par l'emploi d'équipements neufs et modernes.

Cela étant, qu'en est-il des seuls crédits du titre III ?

Ce titre représente près de la moitié du budget total, soit 98 900 millions de francs. A structure budgétaire constante, c'est-à-dire sans tenir compte des jeux d'écritures liés à la clôture du compte de commerce des armements terrestres, il atteint 96 300 millions de francs.

Le titre III est, avant tout, celui des personnels. Les rémunérations et les charges sociales absorbent donc environ les deux tiers des crédits.

Sur ce plan, le projet de budget apporte plusieurs motifs de satisfaction.

Tout d'abord, les suppressions d'emplois militaires sont stoppées. La menace de suppression de nouvelles garnisons et de dissolution d'unités se trouve ainsi écartée. De

même cessera la détérioration des conditions de vie et de travail des personnels, qui devaient assurer des missions restées inchangées avec des effectifs diminués.

Pour ce qui concerne les personnels civils, alors que 4 400 emplois avaient été supprimés en 1993, la réduction ne portera que sur 3 000 emplois en 1994.

Pour le personnel militaire comme pour le personnel civil, puisqu'une loi de programmation est en préparation, il serait bon que cette dernière ne se limite pas aux équipements et qu'elle indique le niveau des effectifs et leur évolution éventuelle. Ce serait une mesure de bonne gestion.

Il convient ensuite de noter l'effort entrepris pour accroître la professionnalisation des unités. Il concernera en priorité l'armée de terre, très sollicitée par les opérations extérieures, en particulier par les opérations conduites sous l'égide de l'ONU.

Mille postes nouveaux d'engagés volontaires vont être créés. Ils permettront de renforcer la capacité d'intervention immédiate d'unités constituées hors du territoire national.

En outre, la rémunération des engagés va être substantiellement revalorisée ; elle augmentera de 1 100 francs par mois.

Il faut également signaler de nombreuses transformations d'emplois, qui vont permettre d'améliorer la pyramide des grades et, par conséquent, le déroulement des carrières.

Quant à la gendarmerie, elle verra ses effectifs progresser de 800 personnes en 1994.

L'effectif des gendarmes auxiliaires sera accru de 600 postes. Par ailleurs, 200 emplois civils seront affectés à la gendarmerie pour remplir des fonctions administratives et libérer des gendarmes qui pourront, de ce fait, être employés sur le terrain.

S'agissant encore de la gendarmerie, je dirai un mot de l'organisation du service de nuit, qui suscite ça et là quelque étonnement. Le maire que je suis peut en témoigner le terme « étonnement » est faible !

Les délais d'intervention sont variables. Les appels aux gendarmes les plus proches aboutissent parfois à l'envoi de gendarmes bien plus éloignés.

De nouvelles dispositions ont été prises. Elles devraient – nous nous en félicitons – permettre de déclencher plus facilement une réaction de proximité.

D'autres mesures bénéfiques, en termes non plus d'emplois mais de crédits, méritent également d'être signalées.

Il en est ainsi de diverses dispositions en faveur du personnel : le projet de budget en prévoit le financement à concurrence de 263 millions de francs.

Je ne les énumérerai pas toutes. Je soulignerai simplement qu'elles concernent la poursuite des revalorisations indiciaires et de l'amélioration des pyramides d'emploi prévue par le protocole Durafour.

Elles mettent, par ailleurs, l'accent sur l'indemnisation des sujétions liées à l'encadrement et aux activités opérationnelles. Je pense aux attributions de « repas de service » et à la revalorisation des indemnités de service en campagne.

En outre, les qualifications acquises seront mieux reconnues par l'octroi d'une allocation supplémentaire aux officiers issus de l'enseignement militaire supérieur et à certaines spécialités.

D'autres mesures visent à valoriser le service militaire.

Elles permettront, d'abord, d'arrêter la suppression d'emplois d'appelés. Je rappelle que 45 000 postes d'appelés ont été supprimés en cinq ans, ce qui a eu pour effet de creuser encore l'inégalité devant le service national entre ceux qui l'accomplissent et ceux qui ne l'accomplissent pas.

Mais ces mesures doivent aussi améliorer les conditions d'exécution du service militaire. Une cinquantaine de millions de francs sont prévus à cet effet.

Ces crédits permettront de proposer aux appelés des emplois plus qualifiés de sous-officiers ou d'officiers du contingent, d'augmenter la prime pour le service en campagne ainsi que le prêt, qui passera à 16,80 francs par jour pour un deuxième classe, à 30 francs pour un caporal et à 53 francs pour un sous-lieutenant.

Notons toutefois, que, en dépit de cette revalorisation, le montant du prêt continue à se déprécier en francs constants.

Enfin, les crédits destinés à l'action sociale seront accrus. Les diverses restructurations des implantations militaires et civiles de la défense contraignent, en effet, le personnel à d'importants efforts d'adaptation.

En contrepartie, les prestations sociales mises à leur disposition seront augmentées de 6,4 p. 100, soit 41 millions de francs.

De même, les crédits affectés au plan « formation-mobilité » des personnels civils des établissements concernés par les restructurations seront portés à 270 millions de francs, contre 200 millions de francs en 1993.

Notons également, pour les militaires, l'accroissement des crédits destinés à la réhabilitation des casernements et des locaux d'habitation, ce qui améliorera leur cadre de vie.

Le fonctionnement courant des armées avait vu ses dotations s'amenuiser au fil des ans. Une mise en ordre s'imposait. Aussi les crédits prévus pour 1994 vont-ils permettre de moderniser certains services.

Les services hospitaliers bénéficieront de l'ouverture de nouveaux postes d'infirmiers, ce qui améliorera les prestations paramédicales.

Dans un domaine particulier mais essentiel, celui du renseignement - M. le ministre d'Etat et M. le rapporteur spécial ont évoqué cette question - des mesures nouvelles permettront de diversifier les missions et de les adapter à la nouvelle situation internationale.

Ce souci d'adaptation conduira aussi à redéployer nos postes à l'étranger pour renforcer notre représentation militaire, notamment en Europe centrale et orientale.

Par ailleurs, des projets, différés depuis plusieurs années, seront entrepris en 1994. Ils concernent la transformation des structures de certains organismes à vocation intellectuelle, technique ou culturelle.

Ainsi, les écoles de la délégation générale pour l'armement seront transformées en établissements publics. Grâce à ce nouveau régime d'autonomie, l'enseignement de haut niveau dispensé par ces écoles pourra mieux rayonner, notamment hors de nos frontières.

Le musée de l'air, qui conserve des collections uniques et des exemplaires rares d'aéronefs des débuts de l'aviation, se verra doté du même statut que les musées de l'armée et de la marine.

**M. François Gerbaud.** Très bien !

**M. Bernard Barbier, rapporteur spécial.** La défense possèdera ainsi un ensemble culturel dont le public pourra encore mieux apprécier la qualité, la richesse et la diversité.

J'en viens maintenant à l'activité et à l'entraînement des forces, ainsi qu'à l'entretien du matériel.

Il s'agit d'un domaine fondamental puisqu'il concerne notre capacité d'intervention là où elle est nécessaire pour assurer notre présence et notre défense ou pour participer aux opérations extérieures - notamment à celles qui sont destinées à maintenir la paix et à apaiser les affrontements.

Tous les objectifs d'activité pourront être tenus en 1994, à savoir quinze heures de vol par mois et par pilote de combat pour l'armée de l'air, cent jours de sortie sur le terrain, dont cinquante avec tous les matériels, pour l'armée de terre, et cent jours de sortie en mer pour la marine, certains bâtiments naviguant plus que d'autres.

S'agissant des crédits affectés au carburant, qui conditionnent toutes les activités d'entraînement, d'exercice ou d'intervention, les bases de calcul semblent réalistes. Mais, si le prix des carburants ou le cours du dollar venaient à augmenter, il va de soi qu'un apport de crédits supplémentaires serait nécessaire.

Les crédits destinés à l'entretien des matériels s'élèveront, dans le titre III, à près de 4 milliards de francs. Ils diminuent légèrement. Cette baisse s'explique en partie par les dissolutions d'unités, qui sont la conséquence des suppressions de personnels prévues dans le budget de 1993.

Quelques crédits de reports doivent, certes, s'ajouter, en 1994, aux crédits budgétaires ainsi diminués.

Mais cette évolution des crédits d'entretien, orientés à la baisse depuis plusieurs années, n'en suscite pas moins quelques interrogations sur le maintien de la disponibilité des matériels en service.

On ne peut, bien entendu, parler de l'activité de nos forces sans évoquer les opérations de maintien de la paix menées sous l'égide de l'ONU. Notre pays y participe largement. Plus de 6 000 hommes servent ou ont servi cette année au Cambodge, en Somalie, au Liban, en Croatie ou en Bosnie.

Par le jeu des relèves, qui ont lieu tous les six mois, une partie appréciable des militaires d'active a ainsi l'occasion de participer à ces opérations.

Mais près de la moitié des effectifs est constituée de jeunes appelés volontaires. Ils trouvent ainsi l'occasion d'accomplir un service particulièrement actif, au contact de populations différentes et sous des horizons nouveaux.

Les uns et les autres remplissent une mission toujours délicate, parfois dangereuse. Ils le font avec un courage et une détermination auxquels je tiens à rendre hommage, car leur conduite est exemplaire.

Ces opérations n'en suscitent pas moins, en matière financière, des incertitudes et des inquiétudes.

Notre collègue François Trucy, que je remplace cette année dans ses fonctions de rapporteur du titre III, avait déjà, l'année dernière, insisté sur cet aspect financier des opérations de maintien de la paix.

L'attention qu'il leur avait portée a conduit le Premier ministre à le charger, cette année, d'une mission sur la conduite de ces opérations, et plus particulièrement sur leur financement.

Dans l'attente de ce rapport, je me contenterai d'un bref rappel des faits et d'une actualisation des chiffres.

Le principe adopté pour le financement de ces opérations est celui de la couverture par voie de collectif des surcoûts qu'elles provoquent et qui portent, surtout, sur le titre III.

Or cette couverture a toujours été insuffisante. Ainsi, l'an dernier, pour un surcoût de près de 3 milliards de francs, le solde non couvert dépassait le milliard de francs.

Cette année, les surcoûts sont supérieurs à 6 milliards de francs. Mais les perspectives de remboursement paraissent meilleures. Ce surcoût devrait, semble-t-il, être presque intégralement compensé par les crédits du collectif à venir.

Pouvez-vous, monsieur le ministre d'Etat, nous donner quelques précisions et, nous l'espérons, quelques apaisements ?

J'aborderai, enfin, un dernier point. J'ai parlé des mesures visant à valoriser le service national. Elles vont dans le bon sens. Le problème est toutefois plus général, il s'agit de la conscription dans son ensemble.

Les statuts du service national se sont multipliés. La forme militaire a été assortie de protocoles de mises à disposition de diverses administrations, protocoles dont la légalité est d'ailleurs contestable. Les formes civiles se sont diversifiées.

Ces différentes formes du service national ont, certes, leur utilité et leur raison d'être. Mais les facteurs d'inégalité se sont également accrus.

Ainsi, au même endroit, ou dans un même emploi, des appelés peuvent connaître des sorts très différents. Certains sont affectés tout près de leur domicile, d'autres iront en Allemagne. Certains perçoivent un prêt - il est inférieur à 500 francs par mois - alors que d'autres recevront, chaque mois, 2 500 francs, tout en bénéficiant de facilités matérielles.

Quant aux appelés pour le service en entreprises, censés participer au développement de pays étrangers, on les trouve dans des Etats aussi sous-développés que la Grande-Bretagne, l'Allemagne ou les Etats-Unis !

La conscription nécessite donc un réexamen d'ensemble. Le Gouvernement, nous le savons, est conscient du problème. Il a d'ailleurs invité la commission du Livre blanc à s'en saisir pour l'intégrer dans sa mission de réflexion, qui doit déboucher sur des propositions.

Nous savons aussi, monsieur le ministre d'Etat, et nous partageons votre point de vue, que vous souhaitez vous orienter vers une synthèse de la conscription et de l'armée de métier.

La revalorisation de la conscription passe par celle du service militaire, forme prioritaire du service national.

Une telle revalorisation exige un effort important, y compris en matière budgétaire, je pense à l'amélioration des casernements et des transports, à l'augmentation du prêt, à l'accroissement des activités proprement militaires, des tirs, des manœuvres et des séjours en camp.

Sachez, monsieur le ministre d'Etat, que nous vous soutiendrons dans vos efforts pour obtenir une telle revalorisation. Il en va de l'avenir même de la conscription.

Pour conclure, je dirai que, dans une conjoncture économique et financière difficile, le projet de budget donne, dans son ensemble, des moyens de fonctionnement satisfaisants à nos armées.

Il met l'accent sur l'amélioration des conditions de vie des personnels. Il ménage l'avenir en marquant une pause dans les effectifs, dont la nouvelle loi de programmation devrait fixer le niveau et l'évolution.

La commission des finances vous propose donc d'adopter les crédits du titre III. (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

**M. le président.** La parole est à M. Golliet, rapporteur pour avis.

**M. Jacques Golliet, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, pour le nucléaire, l'espace et les services communs.** Selon la nouvelle nomenclature budgétaire, l'ancienne « section commune » s'intitule « défense nucléaire, espace et services communs ».

Dans ces domaines, comme pour l'ensemble du budget de la défense, nous pouvons dire, monsieur le ministre d'Etat, que vous avez au moins préservé l'avenir en attendant la future loi de programmation. Il s'agit plus, comme l'impose la situation actuelle, d'un budget d'attente que d'un budget d'ambitions nouvelles.

Le total des crédits qui nous concernent aujourd'hui représente presque le quart du budget de la défense. Si l'on ne tient pas compte des sommes exceptionnelles provenant de la clôture du compte de commerce de la DAT, la masse totale des crédits connaît une augmentation réelle de 1 p. 100 par rapport à l'année dernière. Mais nous observons que d'importantes variations interviennent suivant les chapitres.

Le nucléaire est l'un d'entre eux. Les crédits qui lui sont affectés diminuent depuis trois ans et la baisse est de 8,8 p. 100 pour 1994. On peut convenir qu'elle n'est pas, pour l'instant, un handicap grave pour notre capacité de dissuasion nucléaire dans le contexte international actuel.

Les programmes nucléaires en cours sont maintenus, notamment pour la composante sous-marine, qui est l'élément le plus crédible de notre force de dissuasion. Sa modernisation va se poursuivre par la mise en service des nouveaux sous-marins lance-engins et la préparation des missiles M 45, qui, avec leur tête nucléaire TN 75, permettront de franchir, en 1995, un deuxième seuil dans la modernisation de la composante sous-marine.

En revanche, une grave incertitude pèse sur les deux autres composantes de la dissuasion : la composante sol et la composante aéroportée.

L'abandon du programme Hadès laisse, pour l'instant, aux seuls missiles S 3 du plateau d'Albion la responsabilité d'assurer la dissuasion à partir de notre sol. Or ils seront frappés d'obsolescence d'ici à la fin du siècle. La question se pose de savoir s'il convient de les renouveler sous la forme du missile S 5, résultant de la mise en silo du missile M 5.

Je dois rappeler ici les réserves formulées à plusieurs reprises par la commission sur ce point. L'installation de nouveaux missiles sol-sol sur le plateau d'Albion pourrait se révéler d'un rapport coût-efficacité peu satisfaisant et d'une vulnérabilité de plus en plus grande. On peut surtout se demander si l'emploi de ces armes ne relève pas d'une doctrine de dissuasion trop rigide, dans la mesure où ces missiles sont réservés à une action exclusivement anti-cités qui n'est peut-être pas adaptée aux menaces nouvelles.

C'est toute la philosophie de la dissuasion nucléaire qui se trouve ainsi en question. Nous devons revenir sur ce débat fondamental lorsque nous examinerons les conclusions du Livre blanc sur la défense et que nous préparerons la future loi de programmation.

Sachez, monsieur le ministre d'Etat, que la commission attache la plus grande importance à ce que la doctrine de la dissuasion nucléaire ne soit pas le résultat de dérapages subreptices et improvisés. Nous voulons qu'elle soit clairement débattue au Parlement et décidée sous son contrôle.

Monsieur le ministre d'Etat, nous vous faisons confiance pour avoir le courage et la lucidité nécessaires afin de définir le chemin à suivre en restant fidèles à notre volonté d'assurer la sécurité de la France par la dissuasion nucléaire, tout en sachant nous adapter aux données nouvelles et en faisant les choix qui s'imposent.

Dans l'attente du débat futur, que nous espérons proche, nous laisserons de côté, aujourd'hui, les considérations que nous pourrions présenter sur le projet de missile aéroporté à longue portée, qui vient de subir un sérieux contrecoup du fait de nos partenaires britanniques.

Nous serons aussi conduits à revenir sur l'utilité que pourrait avoir un missile de croisière équipé d'une tête conventionnelle. Mais permettez-moi de rappeler que ce type d'armes a fait la preuve de sa souplesse d'emploi et de son efficacité pendant la guerre du Golfe. Il serait probablement un outil parfaitement adapté à ce qu'il est convenu d'appeler la « gestion des crises », surtout des crises lointaines. Il pourrait éventuellement devenir, en cas de besoin, porteur d'une arme nucléaire. Bien entendu, sa réalisation n'est concevable que dans le cadre d'une coopération européenne.

Je voudrais encore, monsieur le ministre d'Etat, m'arrêter un instant sur l'épineux problème des essais nucléaires et du moratoire qui les frappe. Ces essais ont été interrompus sans préavis, sans concertation, par le seul fait du prince, par le gouvernement précédent, et sans que les responsables des industries d'armement nucléaire aient eu le temps de mettre au point un système de simulation qui aurait pu les remplacer, au moins partiellement.

Or la France ne pourrait acquérir un tel système de simulation qu'à condition de reprendre très rapidement les essais. Je crains que ne s'y opposent des raisons que la raison et la technique ignorent. Malgré ces mauvaises raisons, que comptez-vous faire, monsieur le ministre d'Etat ? Notre commission se doit de souligner, en tout cas, que ce moratoire ne produit aucune économie budgétaire et risque, dès maintenant, de démobiliser les équipes scientifiques qui sont la base de notre capacité nucléaire.

Venons-en à l'espace militaire.

La guerre du Golfe a illustré le rôle décisif que peuvent jouer les satellites d'observation spatiale, les systèmes de télécommunication et, éventuellement, les moyens de lutte antimissile.

Fort heureusement, les crédits affectés à ce secteur d'avenir augmentent de 13,3 p. 100. Notons cependant que l'autonomie spatiale de la France suppose un doublement des dépenses spatiales dans les dix ans qui viennent et que, par conséquent, nous devons poursuivre nos efforts pour développer la coopération européenne et assurer une synergie entre les programmes civils et les programmes militaires.

Le lancement d'Hélios par la fusée Ariane, qui est prévu pour la fin de l'année 1994, sera la première récompense éclatante de ces efforts, en attendant le cortège des nouveaux satellites Syracuse, Osiris, Zénon et autres Cerise ou Clémentine (*Sourires*), pour lesquels nos partenaires européens pourront donner toute la mesure de leur volonté dans une coopération sur laquelle nous comptons.

Reste l'énorme problème de l'élaboration des moyens de protection antimissile.

Une telle défense, nous le savons, suppose la mise au point à la fois d'une observation spatiale, d'un contrôle radar et d'une capacité de destruction à longue distance

des missiles adverses. De tels objectifs ne seront réalisables, cela a été dit, que dans le cadre d'une coopération européenne.

Je passerai rapidement en revue quelques actions dites « communes », pour tenir compte du temps de parole qui m'est imparti.

Les crédits de la délégation générale pour l'armement, la DGA, progressent de façon apparemment spectaculaire pour le titre III, mais ce n'est là qu'un effet de la fermeture du compte de commerce de la direction des armements terrestres. Les crédits d'équipement diminueront, bien que cette diminution soit compensée par l'autorisation d'utiliser des crédits de report.

Il convient surtout de noter que la DGA fait un remarquable effort pour se réorganiser, s'adapter et se restructurer, en application du plan approuvé par le Gouvernement. Certes, elle est obligée de procéder à des suppressions d'emplois. Ces suppressions sont douloureuses, mais inévitables dans le contexte général de récession des industries d'armement.

Observons-en le corollaire, c'est-à-dire les difficultés actuelles du secteur de l'armement. Elles posent de graves problèmes à la société GIAT-Industries, bien que son changement de statut ait permis d'éviter le pire.

J'en viens au renseignement.

Au fur et à mesure qu'évoluent les systèmes d'écoute et d'observation, notamment dans le domaine spatial, nous devons développer les moyens d'interprétation et d'analyse des données brutes livrées par les divers systèmes. Telle est la justification principale du souhait de la direction générale de la sécurité extérieure d'accroître ses effectifs et de s'installer dans des locaux moins exigus. Les crédits devraient permettre de renforcer les moyens humains. Mais, monsieur le ministre d'Etat, qu'en est-il du projet, récemment remis en cause, semble-t-il, du transfert de la DGSE à Noisy-le-Sec ?

D'une façon plus générale, il apparaît, en France, que le problème du renseignement se pose moins au niveau de sa collecte, qui doit toujours être améliorée, qu'à celui de son exploitation, qui reste excessivement fragmentée. Nous nous trouvons devant une pyramide dont la base est très large, mais dont on ne voit pas la tête ! Est-ce le Gouvernement, le Président de la République, les deux ou tantôt l'un, tantôt l'autre, au risque de n'être ni l'un ni l'autre ? Ne serait-il pas grand temps, monsieur le ministre d'Etat, de créer un instrument de coordination et d'exploitation du renseignement, qui pourrait être un Conseil national de sécurité ? Vous en aviez fort justement repris l'idée récemment.

**M. Xavier de Villepin**, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Très bien !

**M. Jacques Golliet**, rapporteur pour avis. J'en viens à l'information. Chacun le sait aujourd'hui, le choc de l'information et, surtout, celui des images télévisées sont aussi redoutables, dans une guerre, que les armes les plus perfectionnées. Ne croyez-vous pas, monsieur le ministre d'Etat, que le service d'information et de relations publiques des armées doit développer ses moyens dans le cadre d'un véritable plan de montée en puissance au cours des années qui viennent ?

Enfin, il n'est pas de bonne gestion, pour un budget, sans un corps de contrôle : c'est le rôle d'audit du Contrôle général des armées. On peut souhaiter qu'il ait les moyens lui permettant de devenir un organisme d'audit permanent, doté des méthodes les plus efficaces en usage dans les grandes entreprises.

Sur tous ces points, monsieur le ministre d'Etat, nous attendons vos précisions. Mais, globalement, la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, considérant que ce budget est aussi satisfaisant que possible dans les conditions actuelles, invite le Sénat à en voter les crédits. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

**M. le président.** La parole est à M. Alloncle, rapporteur pour avis.

**M. Michel Alloncle, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, pour la section « Gendarmerie ».** Monsieur le président, mes chers collègues, M. le ministre d'Etat ayant présenté dans le détail devant la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées le projet de budget de la gendarmerie pour 1994, je n'y reviendrai qu'assez brièvement pour en rappeler les principales évolutions et je concentrerai mon bref exposé sur quatre points qui me paraissent particulièrement importants.

S'agissant du budget, je rappellerai simplement que les crédits destinés à la gendarmerie atteindront un peu plus de 19,7 milliards de francs, hors fonds de concours, marquant ainsi une augmentation de 1,3 p. 100.

Les crédits de fonctionnement s'élèveront, quant à eux, à 17,5 milliards de francs, augmentant ainsi de 1,39 p. 100. Cette progression traduit une augmentation modérée des dépenses consacrées aux rémunérations, une importante croissance des crédits destinés aux locations immobilières et, enfin, une augmentation de 2,2 p. 100, qui est modérée mais supérieure à l'inflation prévue des crédits consacrés au fonctionnement des unités.

Les crédits d'équipement devraient s'élever à 2,26 milliards de francs, soit une quasi-stagnation, qui traduit notamment un étalement des paiements pour les programmes de munition et les projets relatifs aux transports, aux véhicules et aux matériels techniques.

Cette quasi-stagnation est aussi due à l'achèvement de programmes comme le FAMAS ou le CORAIL, systèmes de transmission de la gendarmerie mobile.

L'évolution modérée, ne le cachons pas, de ces dotations s'explique par la conjugaison de deux éléments principaux. En premier lieu, la volonté du Gouvernement de maîtriser les finances publiques. Ensuite, la nécessité, après quatre années de croissance budgétaire rapide et quelquefois désordonnée, d'établir un bilan avant de définir de nouveaux objectifs à moyen et à long terme pour la gendarmerie.

Les troubles de 1989, qui sont encore dans toutes les mémoires, ont conduit, j'allais dire contraint, les gouvernements précédents à s'intéresser à la gendarmerie, délaissée depuis un certain nombre d'années. Cet intérêt s'est traduit par une augmentation indéniable des moyens financiers alloués à l'arme et par une amélioration notable des conditions de vie et de travail de ses personnels.

Malheureusement, eu égard au contexte budgétaire actuel, il n'était plus possible de distribuer généreusement la manne moderne des crédits budgétaires. Sauf à gaspiller l'argent public, sauf à ne pas se soucier du caractère fonctionnel de certaines innovations, il était impératif de dresser un bilan des années passées pour construire l'avenir de la gendarmerie sur du roc et non sur du sable.

Monsieur le ministre d'Etat, nous ne pouvons, à cet égard, que vous féliciter vivement de votre décision d'élaborer, pour la gendarmerie, un plan pluriannuel qui constituerait, en matière d'équipement, la partie de la loi de programmation consacrée à l'arme, mais qui compren-

draît, en outre, un volet relatif aux missions et aux moyens en personnel de la gendarmerie. J'espère d'ailleurs que vous pourrez aujourd'hui nous en dire un peu plus sur ce plan, que nous attendons avec impatience et dont, nous en sommes sûrs, vous voudrez bien réserver la primeur au Parlement.

Il n'en reste pas moins, je le constate lors de toutes mes visites sur le terrain, que les besoins de la gendarmerie sont aujourd'hui loin d'être tous satisfaits. De nombreux départements souffrent de conditions de logement trop souvent insatisfaisantes, d'effectifs fréquemment trop peu nombreux, de dotations en véhicules parfois insuffisantes.

J'en viens donc aux quatre points que j'évoquais tout à l'heure et sur lesquels vous me permettrez d'insister : le logement, les effectifs, le matériel et les implantations de la gendarmerie.

La gendarmerie a consenti un effort considérable pour son parc immobilier, qui, on le sait, est très important. Je ne citerai pas à nouveau les chiffres qui ont déjà été avancés à de multiples reprises. En revanche, je ne peux que redire combien est insatisfaisant l'état de certains logements affectés aux gendarmes, à Paris, pour la Garde, ou en province. Au demeurant, le contrôle général des armées l'a reconnu. Il estime à environ 4000 le nombre de logements vétustes. L'Etat devra donc, à nouveau, consentir un effort pour le logement de la gendarmerie.

Monsieur le ministre d'Etat, je ne voudrais pas refermer le chapitre du logement, trop brièvement ouvert, on le reconnaîtra, sans évoquer le cas de la Garde républicaine. J'ai, dans un récent rapport d'information, dressé un rapide bilan, avec l'aide de vos services, d'ailleurs, de l'état des casernements de la Garde. Des projets sont en cours d'étude. Ils sont, semble-t-il, suspendus au règlement de différends juridiques. Les projets de rénovation de plusieurs casernes dépendent ainsi d'un accord entre la gendarmerie, la Ville de Paris, propriétaire de ces installations, et le service du génie de l'armée de terre.

Le projet, extrêmement intéressant, de regroupement de plusieurs centaines de logements à Dugny, quant à lui, est bloqué car, d'après le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Ile-de-France, ces terrains sont inconstructibles. Monsieur le ministre d'Etat, quand ces projets pourront-ils aboutir ?

Sur les effectifs, je serai encore plus bref.

Le projet de loi de finances prévoit, au total, 578 créations d'emploi, toutes au profit des appelés. Par ailleurs, la gendarmerie bénéficiera du transfert à son profit de 200 personnels civils jusqu'à présent employés dans les établissements de la direction générale de l'armement. Dans le contexte actuel, l'apport de près de 800 emplois nouveaux ne peut être qu'approuvé. Cela ne doit pas cependant nous empêcher de nous poser quelques questions.

En premier lieu, ces créations suffiront-elles, sachant que de nombreuses unités ont encore une charge de travail considérable ? En second lieu, le transfert de 200 civils représente, en quelque sorte, la quote-part de la gendarmerie dans l'effort d'aide aux restructurations du ministère, et il devrait permettre de dégager des gendarmes de tâches purement administratives pour réaffecter ces hommes sur le terrain. Voilà pourquoi ce transfert ne doit pas être jugé critiquable.

Il convient, cependant, de rappeler une évidence : la gendarmerie est militaire. Si elle devait absorber un trop grand nombre de civils, sa spécificité pourrait être mise en

cause. Chaque corps a sa spécificité ; l'oublier, c'est courir le risque de nuire à l'exécution des missions dont il a la charge.

Monsieur le ministre d'Etat, permettez-moi ici de faire valoir les avantages et les attraits, qui ne devraient pas manquer de vous séduire, si ce n'est déjà fait, du corps des personnels administratifs et d'état-major. Ces personnels présentent l'avantage essentiel d'être des militaires. Ils sont donc astreints aux devoirs et obligations des militaires. Ils ont d'ailleurs fait la preuve de leurs qualités et de leur capacité d'intégration au sein de la gendarmerie. Certes, il s'agit d'un corps jeune mais, vous le savez, « la valeur n'attend point le nombre des années ». (*Sourires.*)

Enfin, je tiens à souligner que les officiers sont trop peu nombreux. Cela se traduit par un sous-encadrement patent sur le terrain, notamment dans les compagnies. Rares sont ainsi les commandants de compagnie qui disposent d'un adjoint officier. Un effort particulier est-il envisagé en la matière, monsieur le ministre d'Etat ?

En ce qui concerne les équipements, je rappellerai, tout d'abord, que la gendarmerie n'est pas l'arme la plus gourmande. Elle doit cependant conduire un programme de la plus grande importance je pense au programme Rubis, qui doit assurer dans les meilleures conditions les liaisons de toutes les unités de gendarmerie.

Ce programme est très attendu. Il nécessitera l'allocation de dotations considérables. Sa réalisation sera étalée sur une période longue, puisqu'elle ne s'achèvera qu'en 1998. Je souhaiterais savoir, monsieur le ministre d'Etat, s'il est possible d'accélérer un tel programme.

J'en viens au dernier point : les implantations de la gendarmerie. Je voudrais simplement rappeler que la présence de certaines brigades ne se justifie plus alors que d'autres doivent être étoffées. Or j'ai pu constater à quelles difficultés la gendarmerie était confrontée pour procéder à de telles adaptations.

Il est compréhensible que les élus locaux concernés refusent la disparition d'une brigade. Ils sont dans leur rôle. Et il est vrai que toutes les solutions doivent être envisagées pour compenser une telle disparition. D'un autre côté, il est du devoir de la gendarmerie de préserver sa capacité opérationnelle, d'autant que le programme d'implantation des pelotons de surveillance et d'intervention de la gendarmerie mériterait d'être accéléré.

Je me permets, à cet égard, de faire une proposition. Il serait souhaitable, dans de tels cas de suppression ou de transfert de brigades, que la décision ne soit pas prise par le seul commandement, mais qu'une structure soit créée, à l'échelon national ou régional, qui comprendrait, outre des représentants du commandement, des élus locaux et des représentants des organismes responsables de l'aménagement du territoire, et qui, saisie de toutes les demandes de la gendarmerie, les instruirait en consultant toutes les parties concernées. Elle donnerait ensuite au ministre de la défense un avis circonstancié, sur la base duquel celui-ci pourrait rapidement trancher.

Je ne vous demande pas, bien sûr, monsieur le ministre d'Etat, d'honorer de votre approbation une telle suggestion, qu'il conviendrait sans doute de préciser. Mais il me paraît nécessaire d'engager rapidement une réflexion sur ce dossier.

En conclusion, en 1994, la gendarmerie connaîtra une pause dans l'évolution de ses crédits, une pause nécessaire mais qui, comme toute pause, ne saurait être que temporaire. En d'autres termes, la loi de programmation militaire et le plan pluriannuel de la gendarmerie devront

permettre d'allouer à l'arme sur le long terme ce que le projet de budget ne peut leur offrir que pour le court terme.

Le Gouvernement aura donc la charge de dresser le bilan des opérations engagées depuis 1989 et de concevoir la gendarmerie des dix prochaines années.

C'est dans cette perspective que la commission des affaires étrangères a émis un avis favorable sur ces crédits, qu'elle recommande au Sénat d'approuver. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

**M. le président.** La parole est à M. Vinçon, rapporteur pour avis.

**M. Serge Vinçon, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, pour la section « Forces terrestres ».** Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, avant d'examiner la place de l'armée de terre dans le budget de la défense pour 1994, je souhaite vous présenter un rapide bilan de la situation des forces terrestres en 1993.

A cet égard, nous devons constater que la situation héritée par les actuels responsables de la défense pose des problèmes aigus. En effet, avec des moyens dangereusement dégradés, l'armée de terre doit faire face à des exigences de plus en plus lourdes et à une inflation de missions, dont l'aspect le plus apparent est la prolifération d'interventions extérieures auxquelles participent actuellement nos forces terrestres.

Je ne reviendrai pas sur l'héritage difficile que doit aujourd'hui assumer l'armée de terre, compte tenu de la très forte diminution de ses moyens matériels et humains intervenue au cours des dernières années. Je me contenterai de vous renvoyer à mon rapport écrit pour de plus amples analyses sur la situation que doit aujourd'hui gérer le nouveau gouvernement.

Je mentionnerai néanmoins qu'en 1993 s'est considérablement amplifié le processus de participation aux opérations extérieures, auxquelles l'armée de terre consacrait quelque 14 542 hommes en juin dernier, alors même qu'elle avait connu, entre 1990 et 1993, une très sévère déflation de ses effectifs.

Ainsi posées les limites dans lesquelles se situe le projet de loi de finances pour 1994, on doit se demander quelle sera la place de l'armée de terre dans le budget de la défense en 1994.

Je me contenterai de développer ici les aspects essentiels de la dotation des forces terrestres inscrites dans le projet de budget de la défense pour 1994. En effet, il ne s'agit que d'un budget de transition, entre un budget 1993 très largement inappliqué et les prévisions attendues du Livre blanc, dont la prochaine loi de programmation tirera les conséquences.

Avec les 49,2 milliards de francs que le budget pour 1994 permettra de consacrer aux forces terrestres, les crédits de l'arme, si l'on se réfère au précédent projet de loi de finances, dont on connaît par ailleurs la valeur, se caractérisent par une évolution négative de 5,38 p. 100 en francs courants. Si l'on raisonne en termes de crédits disponibles, c'est-à-dire en intégrant les 1 554 millions de francs de reports à la fin de 1993, la diminution est ramenée à 2,39 p. 100 en francs courants, ce qui est à mettre à votre actif, monsieur le ministre d'Etat.

Avant d'aller plus avant dans cette analyse rapide et allusive du budget, je voudrais souligner que deux éléments caractériseront la situation de l'armée de terre en 1994.

D'une part, une pause très attendue et très opportune interviendra dans les réductions d'effectifs. Elle s'accompagnera d'un redéploiement des effectifs à l'intérieur d'un total de 240 372 hommes avec, en contrepartie, la création de 1 000 postes d'engagés volontaires. D'autre part, les mesures de restructuration seront poursuivies, j'en donne le détail dans mon rapport écrit.

Si leurs conséquences locales et sociales ont été prises en compte de manière satisfaisante par votre ministère, il n'en demeure pas moins que les mesures de restructuration pour 1994 s'ajoutent à une succession déjà importante de dissolutions et de transferts.

En ce qui concerne maintenant l'évolution des différents chapitres qui récapitulent les moyens impartis aux forces terrestres dans le cadre du projet de loi de finances pour 1994, je me bornerai à rappeler ici que l'évolution du titre V est, en réalité, positive – on constate une augmentation de 5,9 p. 100 en crédits de paiement – si l'on tient compte des effets de la clôture du compte de commerce de la direction des armements terrestres et de la consommation des reports. Cette progression est appréciable dans le contexte budgétaire actuel.

Par ailleurs, l'augmentation des crédits consacrés aux acquisitions immobilières, qui sera de 7,3 p. 100, est particulièrement bienvenue si l'on considère les surcharges liées aux restructurations et à l'adaptation des installations aux nouveaux systèmes d'armes.

En revanche, en ce qui concerne les fabrications d'armements, la dotation destinée à l'armée de terre dans le budget de la défense pour 1994 ne fait que préserver l'essentiel.

Dans la perspective de la prochaine loi de programmation, il faudra que soient pris en compte les besoins liés aux mutations technologiques en cours. En effet, on relève, notamment, une regrettable diminution de la « cible » du Leclerc, qui est passée de 1 400 à 650 exemplaires. Cette diminution avait été décidée par le précédent gouvernement. Monsieur le ministre d'Etat, je me félicite de vos propos sur ce point et je pense en particulier à GIAT-Industries.

D'autre part, en ce qui concerne le titre III, il est nécessaire de procéder à une amélioration substantielle d'une condition militaire qui s'est dégradée ces dernières années, et de consacrer à ceux qui servent avec dévouement nos armées les moyens qu'ils méritent.

Il est clair que l'état de nos finances publiques obère le débat entre conscription et armée de métier, dont dépend la définition du format futur de l'armée de terre. Tel est l'objet de la troisième partie de l'avis budgétaire que je présente au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Un problème inéluctable se pose : définir la place de la conscription dans l'armée de terre.

L'éloignement de la menace immédiate d'origine européenne, joint à la prolifération de conflits ponctuels et à l'extension des opérations extérieures auxquelles participent des militaires français, renouvelle, à l'évidence, les termes du débat conscription-armée de métier.

Ce débat avait connu un regain d'actualité en 1991, du fait des insuffisances révélées par l'opération Daguet et de la discussion du projet de loi sur la réduction de la durée du service national.

Monsieur le ministre d'Etat, aucun système n'est bon ou mauvais en soi. Le choix de tel ou tel mode d'organisation des forces armées est affaire de circonstance. C'est ainsi que l'opération Daguet a mis en évidence les défail-

lances opérationnelles et l'insuffisante disponibilité de forces dont l'organisation est fondée sur l'omniprésence des appelés.

En l'état actuel de notre économie et de nos finances publiques, l'armée de métier, qui présente l'avantage d'une bonne cohérence des forces, d'une grande disponibilité et d'un bon niveau de formation, présente un inconvénient majeur, son coût, un coût que les économies susceptibles de résulter de la suppression de la conscription ne semblent pas permettre de couvrir.

En revanche, les avantages de la formule actuelle de l'armée mixte résident dans la simplicité du recrutement et dans le faible coût relatif de l'armée qui en résulte. Ainsi, un régiment parachutiste composé d'une majorité d'appelés coûterait environ 108 millions de francs, alors qu'un régiment équivalent composé d'une nette majorité de professionnels reviendrait, en rémunérations, à environ 230 millions de francs.

Les rémunérations, à elles seules, doublent le coût des unités semi-professionnalisées par rapport au coût des unités composées essentiellement d'appelés.

D'autre part, les critiques faisant état des défaillances opérationnelles des armées de conscription sont infirmées par l'incontestable apport des appelés, qui se mesure actuellement au poids des AVAE – les appelés volontaires, actions extérieures – et des VSL – les volontaires service long – ainsi qu'à la proportion des officiers appelés dans le total des officiers de l'armée de terre, soit 10,2 p. 100.

Pour en revenir aux AVAE, auxquels je consacre un développement dans mon rapport écrit, ceux-ci représentent environ 20 p. 100 de l'effectif engagé au Cambodge et 40 p. 100 de l'effectif engagé en Bosnie-Herzégovine. Ils servent, en outre, dans les unités constituées mises en place, en renfort, dans certains départements et territoires d'outre-mer : Mayotte, Guyane et Nouvelle-Calédonie. Ils ne sauraient donc être considérés comme des militaires au rabais.

Supprimer la conscription reviendrait, pour les armées – et au premier chef pour l'armée de terre – à se priver d'une ressource parfois motivée et, souvent, de qualité.

En l'état actuel de notre économie et de nos moyens budgétaires, il est donc probablement plus sage de procéder à une amélioration du système existant que d'envisager, dans l'immédiat, la professionnalisation totale.

Dans l'avis que je présente au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, trois pistes sont tracées dans cette direction.

Il s'agirait, d'une part, de remodeler le cadre législatif du service national, afin de mettre un terme à certaines incohérences qui nuisent à la bonne perception de l'institution. Je veux parler, notamment, de la mise à disposition d'appelés par voie de protocoles interministériels, que notre collègue M. Barbier évoquait tout à l'heure : ils permettent à des jeunes gens d'effectuer un service militaire en tant qu'animateur dans les banlieues à problèmes ou en tant qu'enseignant dans des établissements de l'éducation nationale en proie à des vacances de postes. Le service militaire n'a pas à couvrir les défaillances des autres administrations !

D'autre part, une amélioration substantielle de la situation matérielle des appelés permettrait d'atténuer les injustices dont est victime le service militaire et, à travers lui, l'armée de terre en particulier. Cette amélioration n'empêcherait pas, le moment venu, de procéder à la création d'une « garde nationale » à base d'appelés.

Enfin, revaloriser les conditions d'exécution du service militaire présenterait l'avantage de renforcer la capacité opérationnelle du contingent, dont l'apport ne saurait être négligé. A cet égard, la poursuite de l'augmentation du nombre de VSL actuellement mise en œuvre devrait être encouragée, de même que toute mesure susceptible d'améliorer l'entraînement opérationnel.

En conclusion, je souhaite souligner la nécessité de consacrer un effort important non seulement à la condition militaire dans son ensemble, sans exclure les appelés, mais aussi aux fabrications d'armements, tant sont cruciales pour l'armée de terre les mutations technologiques en cours. Il convient d'espérer que le prochain budget permettra de consacrer à ces catégories de dépenses les moyens substantiels qu'elles méritent.

Un peuple ne peut exister que s'il dessine son devenir à la lumière des leçons du passé. Les valeurs défendues au cours de notre histoire fournissent le socle des certitudes sur lequel il convient de fonder notre avenir immédiat et plus lointain.

L'esprit de défense qui doit animer chacun de nos compatriotes est à la mesure du rôle que doit et veut jouer notre pays en Europe, et aussi dans le monde. Un pays qui a sa place parmi les cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU doit mener à une certaine politique étrangère, soutenue par une défense forte, elle-même étayée par une gestion rigoureuse de l'économie.

Telle est la hauteur où doit se situer l'ambition du Gouvernement, qui a pour mission de guider le destin de la France. Nous savons, monsieur le ministre d'Etat, que cette vision est également la vôtre.

C'est dans cet esprit que la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées vous propose, mes chers collègues, d'adopter les crédits du ministère de la défense pour 1994, qui marquent, en ce jour anniversaire de la victoire d'Austerlitz, une volonté de redressement. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

**M. le président.** La parole est à M. Voilquin, rapporteur pour avis.

**M. Albert Voilquin, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, pour la section « Air ».** Monsieur le ministre d'Etat, aux propos de notre collègue M. Vinçon j'ajouterai que, si le soleil d'Austerlitz n'a pas daigné luire aujourd'hui dans le ciel national, votre préambule et votre discours y ont suppléé ! (*Sourires.*)

S'agissant de l'armée de l'air, à structure constante, les crédits inscrits au projet de loi de finances pour 1994 s'élèveront à 36,8 milliards de francs, contre 40,6 milliards de francs en 1993.

Je dois préciser d'emblée que je ne prendrai en compte que les crédits budgétaires inscrits en loi de finances et que je ne raisonnerai pas en termes de « moyens disponibles », pour la raison simple que nous n'aurons à nous prononcer que sur la loi de finances.

Cela dit, il faut ajouter que l'armée de l'air, comme les autres armées, bénéficiera en 1994 d'une réduction de « reports obligés » qui lui permettra de disposer d'une ressource supplémentaire de 1,76 milliard de francs, en totalité affectée au titre V. Si l'on tient compte de cette ressource, les crédits disponibles pour l'armée de l'air progresseront, par rapport à 1993, de 1,6 p. 100.

Dans le projet de loi de finances, les crédits de fonctionnement progressent de 1,76 p. 100, pour atteindre 15,6 milliards de francs.

A cet égard, on notera une légère augmentation, en francs courants, des dépenses consacrées aux rémunérations, une stagnation des crédits destinés à l'achat de produits pétroliers, une diminution des crédits consacrés à l'entretien programmé des matériels et une forte progression des crédits consacrés au fonctionnement des bases et services, progression qui s'explique largement par un transfert du titre V vers le titre III, d'un montant total de 90,6 millions de francs. Ainsi, hors transfert, la dotation consacrée au fonctionnement courant des bases augmentera de 1 p. 100.

Les crédits d'équipement, hors réduction des reports obligés, devraient atteindre 23 milliards de francs. Ce sont les dotations destinées aux études et aux recherches qui connaîtront la réduction la plus sensible – 16,5 p. 100 – ce qui s'explique cependant, en dehors des difficultés budgétaires que chacun connaît, par l'état d'avancement des programmes relatifs à l'espace et par l'arrivée à terme, en matière de recherche et de développement, du programme Rafale.

Les sommes consacrées aux fabrications passent de 17,1 milliards de francs à 16,2 milliards de francs en 1994. Ici encore, l'une des explications réside dans l'achèvement d'un programme majeur, à savoir celui des Mirage 2000 N, dont les dernières livraisons étaient prévues pour 1993.

J'en viens maintenant aux personnels.

Le projet de loi de finances pour 1994 prévoit la suppression nette de 796 emplois. La déflation des effectifs, engagée depuis longtemps, se poursuit, mais son rythme se ralentit. Rappelons que 1 015 emplois ont été supprimés en 1993.

Il convient, par ailleurs, de relever que les suppressions de 1994 concernent exclusivement les personnels appelés et non les militaires d'active. Ainsi, 865 emplois d'appelés sont supprimés mais, au terme d'importantes transformations d'emplois, 69 postes de militaire d'active sont créés.

Après cette présentation générale, je voudrais évoquer trois questions importantes pour l'armée de l'air : les conditions de vie et de travail des personnels, les équipements ; le transport aérien militaire.

Sur le premier point, je ne nie pas qu'un effort ait été consenti durant les années passées en matière de rémunérations. Cet effort doit être poursuivi.

Cependant, les rémunérations ne sont pas tout et, s'il est un chapitre où beaucoup reste à faire, c'est celui des conditions concrètes de vie et de travail des personnels ! Lors des visites que j'ai effectuées, j'ai trop souvent pu constater que ces conditions n'étaient guère satisfaisantes : locaux peu ou pas chauffés, casernements mal entretenus, etc.

Une amélioration dans ces domaines apparaît indispensable. On ne peut demander aux personnels d'être motivés si l'on donne à croire que l'environnement dans lequel ils travaillent chaque jour ne suscite qu'indifférence. Mais je sais, monsieur le ministre d'Etat, que vous êtes dans de tout autres dispositions d'esprit.

Au demeurant, cette amélioration n'impliquerait pas des dépenses importantes. Une enveloppe relativement modeste de crédits supplémentaires y suffirait : le chef d'état-major de l'armée de l'air l'a lui-même évaluée à 100 millions de francs.



J'espère que cette amélioration pourra être réalisée dans un avenir assez proche.

S'agissant de l'équipement de l'armée de l'air, comme je l'ai précisé tout à l'heure, en termes strictement financiers, l'évolution des crédits paraît marquer le pas. Il faut cependant considérer qu'un certain nombre de programmes arrivent aujourd'hui au terme de leur phase de développement. Ce sera bientôt le cas pour le Rafale et c'est déjà le cas pour le programme Mirage 2000.

Cependant, ce qui apparaît préoccupant, c'est le rythme ralenti des commandes, et surtout des livraisons d'avions de combat. Conjugué au retrait de service d'un nombre important d'anciens aéronefs, ce ralentissement provoquera une réduction rapide et d'assez grande ampleur du format de l'armée de l'air dans les années à venir : de 415 avions de combat en 1993, nous devrions passer à 380 en l'an 2000.

En outre, le vieillissement de la flotte d'avions de combat ira s'aggravant. D'un âge moyen de onze ans en 1993, on passera à un âge moyen de quinze ans en l'an 2000. Cette évolution ne se renversera qu'à partir de l'an 2001, avec la livraison des Rafale, à condition toutefois que, comme vous l'avez laissé entendre, monsieur le ministre d'Etat, les commandes atteignent un niveau convenable à partir de 1995.

La situation est la même pour les missiles modernes qui sont associés, dans leur développement et dans leur fabrication, au programme Rafale.

Toujours au chapitre de l'équipement, je tiens à souligner l'importance du débat actuel sur l'avenir de la future composante nucléaire aéroportée. En effet, la récente renonciation de la Grande-Bretagne au projet de missile nucléaire air-sol à longue portée - l'ASLP - suscite de nombreuses interrogations.

Jusqu'à présent, l'ampleur, en termes financiers, de ce programme poussait à la conception d'un missile ASLP en coopération avec les Britanniques, seuls détenteurs, avec la France, de l'arme nucléaire en Europe.

Certes, l'importance de leur défection doit être relativisée. Tout d'abord, leur volonté de s'engager dans un tel projet au côté de la France n'a jamais été certaine. Ensuite, la France dispose des capacités techniques lui permettant de réaliser cette nouvelle arme. Enfin, même si la Grande-Bretagne s'était lancée dans ce programme, nul doute que des difficultés seraient apparues, compte tenu de la position particulière de ce pays à l'égard des Etats-Unis en matière nucléaire.

Il n'en reste pas moins que la France est, du fait de la décision britannique, face à un choix crucial.

Elle peut choisir, en premier lieu, de développer un missile nucléaire ASLP, missile dont M. de Villepin a montré tout l'intérêt dans un précédent rapport. Cette solution serait très adaptée du point de vue stratégique, mais des sources de financement doivent encore être trouvées et elle exige une reprise des essais nucléaires : c'est absolument impératif.

Elle peut, en deuxième lieu, se contenter d'un missile ASLP classique du type Tomahawk, moins cher, certes, mais qui ne répond pas, à nos yeux, aux mêmes menaces et ne règle en rien la question du renforcement et de la rénovation de notre dissuasion nucléaire.

Elle peut, en troisième lieu, moderniser les missiles balistiques sol-sol, mais cette solution paraît aujourd'hui exclue compte tenu de son coût et de son moindre intérêt stratégique.

Enfin, elle peut pour ne pas être désastreuse.

J'en viens au tro. aérien militaire.

Dans ce domaine auss. un tournant. Elle est com. lissement de sa flotte, utilisée manifeste des besoins en matie. Il lui faudra conserver et renforce. port à long rayon d'action, c'c soixante-dix tonnes sur 7 000 à 10 000 il sera aussi nécessaire, à l'horizon 2000, ses cargos tactiques Transall.

S'agissant du transport à long rayon d'acti sion militarisée de l'Airbus A 340 paraîtrait bien elle pourrait être disponible avant l'an 2000 ; e. sente, en outre, le mérite d'être européenne.

En ce qui concerne les cargos tactiques, deux solutio. principales semblent possibles.

Première solution : l'achat « sur étagère » d'avions déjà existants, dont le modèle le plus probable pourrait être l'Hercule C 130 modernisé. Avec des capacités d'emport et des performances assez satisfaisantes pour un coût relativement modéré, cet appareil présente cependant l'inconvénient de ne pas être européen, d'avoir un gabarit insuffisant pour les matériels lourds en service dans nos forces et, surtout, malgré sa modernisation, d'être d'une conception ancienne.

Deuxième solution : le développement d'un programme en coopération. Deux pistes sont, à cet égard, explorées.

La première réside dans l'adoption de l'Antonov 77 ukrainien, qui, pour des raisons tant techniques que politiques, ne semble pas la plus opportune - et c'est un euphémisme !

La seconde consisterait en une coopération européenne, qui paraît, en fait, beaucoup mieux adaptée.

Au demeurant, un programme dit ATF, avion de transport futur, existe d'ores et déjà. Il en est actuellement au niveau des études de faisabilité. Sept nations y participent : la France, l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, l'Italie, le Portugal, la Turquie, auxquelles se joint le Royaume-Uni en tant qu'observateur.

Les avantages de ce programme paraissent nombreux. L'avion développé serait de conception moderne et bien adapté aux besoins opérationnels de nos forces. Les retombées industrielles seraient considérables. En effet, le marché potentiel est de 300 à 400 avions.

Enfin, la réalisation d'un tel programme constituerait un élément concret dans la constitution d'une Europe de la défense. L'obstacle majeur, vous vous en doutez, dans le contexte actuel, est autant financier que politique. Chacun sait les difficultés qu'il y a à réaliser des programmes d'armement en coopération avec des pays qui sont tous confrontés à des difficultés budgétaires.

Quoi qu'il en soit, ce projet mérite que l'on y porte attention, et je sais, monsieur le ministre d'Etat, que vous vous y intéressez vivement !

Ce budget est en réalité un budget d'attente, à deux titres.

C'est un budget d'attente quant aux choix stratégiques : quel sera l'avenir de la composante nucléaire aéroportée ? Qu'en sera-t-il de la création d'un futur avion de transport européen ?

5450

C'est aussi la nation all. dire dans l' aériennes de corr un pl. C bon pré d' C

un budget d'attente quant aux moyens que fournira aux armées pour le long terme, c'est-à-dire la loi de programmation.

Enfin, aucune modernisation de nos forces armées, qui passe non seulement par le lancement des commandes évoquées mais aussi par un rythme soutenu de commandes de Rafale dès 1995, ne sera possible sans un grand effort budgétaire sur le long terme.

Comme budget d'attente, le budget pour 1994 est un budget, pour une raison simple : il préserve le présent sans sacrifier l'avenir. Mais, en tant que budget d'attente, il requiert une suite : la loi de programmation. C'est dans cette perspective dynamique qu'il doit être approuvé.

Monsieur le ministre d'Etat, nous comptons sur vous ; vous pouvez compter sur nous ! (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

**M. le président.** La parole est à M. Max Lejeune, rapporteur pour avis.

**M. Max Lejeune, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, pour la section « Marine ».** Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, avant de vous faire part de l'avis qu'a émis la commission des affaires étrangères sur la partie du budget de la défense consacrée à la marine, je souhaiterais vous soumettre quelques réflexions inspirées par la place dévolue à cette arme dans la situation actuelle.

Aux missions de défense traditionnelles qui lui sont confiées face à une menace toujours présente, même si elle a changé de nature, la France, membre à part entière d'une Europe qui se construit, ajoute une mission de prévention des crises et de participation aux opérations de maintien de la paix.

Pour assurer ces différentes missions, la France doit pouvoir compter sur sa marine.

Pour signifier aux éventuels perturbateurs l'importance que l'Etat accorde à ses intérêts, des bâtiments de surface en nombre suffisant, positionnés à proximité de ces intérêts, constituent un outil original et efficace en état de vigilance dès le temps de paix.

Les forces navales sont capables de passer sans transition de l'opération isolée à l'action conjointe dans le cadre des alliances existantes ou de rassemblements occasionnels ; elles offrent, de la sorte, des modes d'action gradués, qui traduisent en termes militaires la volonté politique de la France.

C'est sur ces bases, et en tenant compte de la situation économique française actuelle, qu'il convient d'analyser le projet de budget de la marine pour 1994.

Sur un total de crédits de paiement de 193,8 milliards de francs – charges de pensions non comprises – la part de la marine s'élève à 37,1 milliards, qui se répartissent ainsi : au titre III, sont inscrits environ 14 milliards de francs, ce qui représente une augmentation de 1,3 p. 100 en valeur par rapport à 1993 ; au titre V, sont inscrits environ 23 milliards de francs, soit une baisse de 6,8 p. 100.

Toutefois, pour apprécier plus justement l'évolution des crédits disponibles entre 1993 et 1994, il convient de tenir compte de deux facteurs : d'une part, des annulations de crédits d'un montant de 2,2 milliards de francs intervenues en 1993 ; d'autre part, de l'autorisation donnée de consommer, en 1994, une partie significative des crédits non utilisés en 1993, crédits qui, ajoutés aux res-

sources du titre V du projet de loi de finances, porteront les ressources disponibles de ce titre à 24,5 milliards de francs.

Il convient aussi de révéler que le poids relatif de la force océanique stratégique dans le budget de la marine est en diminution sensible, passant de 33 p. 100 en 1993 à 28 p. 100 en 1994.

J'en viens aux dépenses ordinaires.

Les rémunérations et charges sociales représentent plus des deux tiers des ressources du titre III. Elles augmentent de 1,25 p. 100 par rapport à 1993, ce qui équivaut à une réduction en volume de 0,44 p. 100.

Les crédits prévus pour les combustibles et les carburants devraient permettre de maintenir le volume des stocks et le niveau actuel d'activité des forces.

Les crédits affectés à l'entretien de la flotte figurent, désormais, à parts sensiblement égales, au titre III et au titre V. Leur montant total correspond à une hausse de 0,8 p. 100 par rapport à 1993. Cette augmentation sera insuffisante pour maintenir leur pouvoir d'achat.

Comme, pour des raisons évidentes de sécurité, aucune impasse ne peut être faite sur le maintien en condition des sous-marins, ce sont les navires de surface qui supporteront encore les conséquences de l'insuffisance chronique de ces ressources financières.

J'en viens maintenant aux dépenses en capital.

L'ensemble des ressources consacrées à la force océanique stratégique figurent au titre V. Pour 1994, elles sont en baisse de 20 p. 100 en valeur par rapport à celles de 1993.

Cette baisse est la conséquence du ralentissement, décidé en 1991, du rythme de construction des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins de nouvelle génération, actuellement prévus au nombre de quatre et dont trois ont déjà été commandés.

Les ressources du titre V pour le reste de la marine, c'est-à-dire force océanique stratégique exceptée, correspondent pratiquement à la reconduction de la dotation budgétaire de 1993.

Les ressources allouées aux recherches, études et développement représentent environ 17 p. 100 du titre V. On mesure l'effort financier consenti par la marine dans ce domaine.

Les principaux développements en cours seront poursuivis.

En 1994 débutera le développement du système d'arme missile surface-air de moyenne portée – qui équipera les futures frégates de lutte anti-aérienne de nouvelle génération, réalisées en coopération avec l'Italie et la Grande-Bretagne.

S'agissant de l'aéronautique navale, les programmes financièrement les plus importants concernent l'avion Rafale et l'hélicoptère NH 90, choisi pour remplacer, à partir de 2005 ; les actuels hélicoptères de combat embarqués.

Aux crédits demandés pour les fabrications, qui se montent à 4 933 millions de francs, il faut ajouter 500 millions de francs de reports de crédits.

Les ressources ainsi disponibles permettront d'achever le programme des frégates de surveillance, dont la sixième et dernière, le *Germinal*, sera livrée en 1994 ; de poursuivre la construction des six frégates type *La Fayette*, qui devraient entrer en service entre 1995 et 2000 ; de commander un deuxième transport de chalands de débarquement du type *Foudre* ; enfin, de poursuivre la construction du porte-avions *Charles-de-Gaulle*, qui devrait relever le *Clemenceau* en 1999.

Le remplacement du *Foch*, qui sera désarmé en 2004, n'a pas encore fait l'objet d'une décision définitive. Or, comme chacun le sait, la permanence opérationnelle d'un groupe aéronaval nécessite au minimum deux porte-avions. Il ne serait donc pas cohérent de se priver, le tiers du temps, des avions Rafale déjà acquis pour le *Charles-de Gaulle* en ne donnant pas de successeur au *Foch*.

Arrêtons-nous un instant pour examiner l'état de la flotte et son évolution.

Trois indicateurs sont à prendre en compte pour juger de l'importance d'une marine : le nombre des navires, leur moyenne d'âge et le tonnage de la flotte.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1994, la marine disposera de 115 bâtiments ; elle en avait 140 voilà dix ans, elle en aura 103 en 2004.

Quant au tonnage, il n'a pas sensiblement varié depuis 1983 et il augmentera légèrement en 2004, pour atteindre 360 000 tonnes. Cette stabilité s'explique par le fait que les bâtiments « prennent du poids » en raison du grand nombre de systèmes d'armes et des équipements qu'on y loge maintenant, ainsi que de la préférence que nous avons aujourd'hui pour des bâtiments plus gros, qui tiennent mieux la mer. Ainsi, une marine dont le tonnage n'a pas évolué depuis quinze ans est une marine qui a régressé.

Ces constats montrent, en définitive, que notre marine a tendance à se contracter et à vieillir.

Venons-en maintenant aux ressources disponibles pour les fabrications de l'aéronautique navale.

Celles-ci devraient croître de 11 p. 100 par rapport à 1993 et permettre la poursuite du programme d'avions de patrouille maritime Atlantique 2, la modernisation des cinquante-cinq Super Etendard, la production du Rafale version intercepteur, dont seize exemplaires devraient, en 1999, remplacer les Crusader.

Notons que le projet de budget pour 1994 prévoit 1,7 milliard de francs d'autorisations de programme et 20 millions de francs de crédits de paiement à titre de provision en attendant la décision d'achat de quatre appareils embarqués, qui seraient des Hawkeye E-2C américains, devant assurer l'éclairage et la sûreté du groupe aéronaval.

Pour terminer, j'en viens aux effectifs budgétaires pour 1994 : ils s'élèvent à 64 170 et comprennent 29 p. 100 d'appelés. Les femmes occupent désormais 2 390 postes dans la marine.

Votre rapporteur constate avec satisfaction que cette arme qui, en dix ans, a perdu plus de 10 p. 100 de ses effectifs, voit, cette année, cette déflation limitée à 200 postes d'appelés.

Toutefois – et cela constitue une préoccupation majeure de l'état-major de la marine – la gestion des effectifs demeure aujourd'hui tendue et pourrait devenir très difficile dans les prochaines années malgré la diminution du nombre des unités et l'effet des mesures de restructuration décidées en 1992. En effet, la mise en service d'aéronefs et de bâtiments modernes, qui requièrent un soutien à terre plus important et parfois deux équipages, génère des besoins nouveaux.

En conclusion, je me félicite du maintien relatif en 1994 du pouvoir d'achat des ressources disponibles pour la marine dite classique, malgré une situation économique difficile et l'effort de redressement entrepris par le pays. Mais ce maintien a été obtenu, d'une part, en opérant une diminution des ressources consacrées à la force océanique stratégique, diminution qui ne pourra continuer si l'on veut préserver les moyens et la modernisation de

notre dissuasion nucléaire, et, d'autre part, en utilisant une partie des crédits non consommés en 1993 et qui viendront grossir les ressources du projet de loi de finances, en sachant qu'une telle opération ne pourra être renouvelée.

En appelant votre attention sur la nécessité de poursuivre l'effort dans les années à venir, je vous propose, mes chers collègues, pour ce qui concerne la marine, l'adoption des crédits de la défense. (*Applaudissements sur certaines travées du RDE, ainsi que sur celles de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants.*)

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission des affaires étrangères.

**M. Xavier de Villepin, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.** Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, l'examen du projet de budget de la défense pour 1994 intervient à une heure déterminante pour l'avenir de notre appareil de défense, une heure dont l'importance me paraît, à certains égards, comparable au seuil franchi, au début des années soixante, lorsque nos forces armées ont été dotées de la dissuasion nucléaire.

C'est dire l'exceptionnelle importance des choix, notamment financiers, qui nous incombent dans la période actuelle, dans un domaine où les décisions prises aujourd'hui feront encore sentir leurs effets dans deux ou trois décennies.

C'est dire aussi combien était souhaitable la réflexion d'ensemble que le Gouvernement a engagée, dès sa prise de fonctions, à travers la rédaction d'un Livre blanc dont vous nous avez présenté les premières conclusions, hier, monsieur le ministre d'Etat, devant la commission des affaires étrangères et de la défense. Ce texte servira de base à l'élaboration d'un projet de loi de programmation, qui ne saurait, à mes yeux, être différé et sur lequel – vous nous le confirmerez sans doute, monsieur le ministre d'Etat – le Parlement aura à se prononcer dès le printemps prochain.

C'est dire, enfin, sans préjuger les décisions qui seront prises, combien nous nous réjouissons que les crédits militaires pour 1994 ne compromettent en rien les étapes ultérieures de l'adaptation et de l'efficacité de notre appareil de défense.

L'exercice était difficile, les obstacles à surmonter élevés. C'est la raison pour laquelle nous nous félicitons que le Gouvernement ait marqué sa détermination et fait preuve du courage politique nécessaire. Vous aurez toujours, monsieur le ministre d'Etat, soyez-en assuré, notre soutien pour écarter les décisions de facilité, périlleuses pour l'avenir, et pour adopter, au contraire, des mesures courageuses, plus difficiles à faire accepter, mais indispensables à la défense du pays.

C'est pourquoi la commission que j'ai l'honneur de présider a émis, pour les raisons qu'ont excellemment indiquées nos différents rapporteurs, un avis favorable sur le projet de budget du ministère de la défense pour 1994 car, dans un contexte général extraordinairement difficile – récession, dégradation de nos finances publiques et mouvement international de décreusement des dépenses de défense – il préserve l'essentiel.

Il permet, en s'appuyant sur une politique de résorption des reports obligés, qui nous semble plus conforme à une bonne gestion et nécessaire au respect de l'autorisation parlementaire, d'enregistrer, d'un an sur l'autre, une augmentation de 3,6 p. 100 des crédits effectivement disponibles.

Ceux-ci atteindront, hors pensions, une masse totale de quelque 199 milliards de francs en 1994, et un montant de 103 milliards de francs de crédits d'équipement. Nous espérons vivement, monsieur le ministre d'Etat, que ces crédits constitueront la base sur laquelle sera élaborée la prochaine loi de programmation.

Mais, par-delà ces chiffres et sans anticiper sur les débats que nous aurons dans quelques mois, permettez-moi de vous dire ma conviction que notre pays commettrait une erreur historique en sacrifiant ses crédits militaires. Il lui faut, au contraire, tout à la fois répondre à l'évolution de la menace et sortir de l'impasse budgétaire dans laquelle notre système de défense se trouve aujourd'hui acculé, faute d'avoir pris à temps les décisions nécessaires.

Je ne reviendrai pas longuement sur les risques engendrés par la nouvelle situation géostratégique, car nous ne divergerons guère, je pense, sur la portée historique des bouleversements internationaux survenus. Nous aurions toutefois mauvaise grâce à déplorer ces mutations qui ont marqué, sans un coup de feu, il faut le rappeler, le triomphe des valeurs occidentales.

La menace dominante mais clairement identifiée d'hier a ainsi cédé la place à des périls multiples et diffus. Il s'agit, d'abord, non seulement de forces de division et d'atomisation en Europe centrale et orientale, danubienne et balkanique, ainsi que dans l'ex-URSS, mais aussi de forces de contestation et de remise en cause du nouvel ordre international au Sud, du fait de puissances soucieuses d'affirmer leur prédominance régionale.

L'héritage de la guerre froide, c'est aussi l'avenir incertain de la puissance militaire que représente la Russie, dont l'arsenal conventionnel et, plus encore, nucléaire demeure formidable et dont, de surcroît, une fraction risque de glisser en d'autres mains.

C'est encore – c'est peut-être le plus préoccupant – l'aggravation redoutable de la prolifération des armes de destruction massive, dont la Corée du Nord n'est que l'illustration la plus spectaculaire et dont la maîtrise supposerait une coopération sans faille de toutes les puissances concernées.

C'est, enfin, un découplage nucléaire entre l'Europe et l'Amérique, qui se consomme dans l'indifférence tandis que la présence militaire conventionnelle américaine sur notre continent diminue inexorablement.

Pour toutes ces raisons, si la menace continentale en Europe s'est estompée, elle se décline désormais sous la forme de risques pluriels et divers. Un redoutable vide de sécurité tend à s'installer sur notre continent.

Ces données, que je crois objectives, suffiraient, à mes yeux, à tordre le cou à l'idée, trop souvent convenue, selon laquelle le temps serait venu d'engranger les « dividendes de la paix ».

Toutefois, cette nécessité de ne pas réduire l'effort de défense du pays se transforme en exigence incontournable si l'on prend en considération les très lourdes contraintes qui pèsent aujourd'hui sur le budget de la défense.

Je veux d'abord parler de la nécessité de procéder, d'ici à dix ans, au remplacement de la quasi-totalité de nos armements majeurs. L'arrivée simultanée en phase de développement ou de fabrication de très nombreux programmes – quatre-vingt-seize, avez-vous dit, monsieur le ministre d'Etat, devant la commission – implique des annuités écrasantes dont le financement intégral semble presque hors de portée. Dans le même temps, de nouveaux reports ou étalements, *a fortiori* de nouveaux

renoncements, aboutiraient, nous le savons bien, à des surcoûts considérables et aggraverait encore la situation d'une industrie de défense déjà frappée de plein fouet.

Une seconde contrainte majeure réside dans le coût des opérations extérieures, qui mettent nos forces de plus en plus lourdement à contribution. Je ne suis pas, monsieur le ministre d'Etat, de ceux qui contestent le principe de l'engagement de soldats français pour le respect du droit et la préservation de la paix. Je ressens au contraire, comme beaucoup de nos compatriotes, un sentiment de fierté à les voir accomplir leur devoir de manière exemplaire, au service de la France, partout où il est fait appel à eux. Je tenais, du haut de cette tribune, à leur rendre hommage. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants, ainsi que sur certaines travées du RDE. – M. Estier applaudit également.*)

Mais je crois nécessaire, pour avoir vu plusieurs fois – grâce à vous, d'ailleurs, monsieur le ministre d'Etat – nos troupes à l'œuvre dans des situations difficiles, et d'abord dans l'ex-Yougoslavie, que soient à l'avenir plus clairement définies les conditions de leur engagement sous les couleurs de l'ONU, qu'il s'agisse de leurs missions, de la chaîne du commandement ou des mesures de financement. Sur ce dernier point, et en raison des remboursements tardifs, aléatoires et partiels effectués par les Nations unies, il me paraît nécessaire que le Gouvernement parviennent à une réforme des procédures budgétaires pour éviter que ces opérations extérieures n'absorbent toujours davantage les moyens de nos forces.

Comment pourrait-on, dès lors, réduire notre effort de défense ? Ceux qui le souhaitent – par facilité ou par conviction – invoquent un argument qui, en apparence, ne manque pas de force puisqu'il est tiré de l'observation d'un mouvement international de décade des dépenses de défense.

Il est vrai qu'il eût été politiquement et financièrement plus aisé de s'aligner sur cette baisse des crédits engendrée par une perception à courte vue de l'évolution de la menace et par la crise économique. La difficulté est qu'il s'agit là, à mes yeux, d'une vision superficielle de la réalité, qui fait bon marché de la singularité de la France dans le concert des nations et de la forte réduction, déjà opérée, de l'effort de défense de notre pays.

La France est d'abord le seul pays européen à avoir maintenu un effort nucléaire véritablement autonome. Cette capacité nucléaire, qui a puissamment contribué à la stature internationale de la France et à la sécurité en Europe, doit demeurer crédible et adaptée à la réalité de la menace, même si cette grille de lecture essentielle de l'ordre international est devenue aujourd'hui moins lisible qu'hier. Ces données doivent demeurer prioritaires lorsqu'est posée la question de la nécessité de mettre un terme au moratoire actuel sur les expérimentations nucléaires.

Notre pays doit aussi disposer des forces conventionnelles indispensables, notamment de capacités de projection de forces renforcées, pour jouer le rôle historique qui est le sien et se mettre au service de la nécessaire construction d'une Europe de la sécurité.

De là vient aussi la position originale de la France vis-à-vis de l'OTAN ; cette position ne doit pas, à mes yeux, empêcher notre pays de participer, en sa qualité de membre loyal de la famille atlantique, aux organismes et aux instances dans lesquels se décideront l'avenir et au sein desquels il pourra proposer une intelligence nouvelle des situations en matière de sécurité européenne.

Une diminution des crédits militaires paraît d'autant plus difficile à envisager que la France a déjà, bien avant et plus que les autres, fortement réduit son effort de défense.

Les crédits consacrés à la défense ont progressivement décliné, passant de 4,08 p. 100 du produit intérieur brut marchand, en 1982, à 3,14 p. 100, en 1993 : en douze ans, la France a réduit de près d'un point, soit d'un quart, la proportion de la richesse nationale destinée à la défense ; cette tendance longue s'est d'ailleurs fortement accentuée dans la dernière période. Encore ne s'agit-il là que des données officielles, qui recouvrent, pour plus de 10 p. 100, des dépenses extra ou paramilitaires, dont le bien-fondé n'est évidemment pas discuté, mais dont le poids conduit à situer la réalité de l'effort de défense du pays aux alentours de 2,7 p. 100 du produit intérieur brut marchand.

Soyons clairs : nous paierons demain très cher un relâchement de notre effort de défense. Mais cet effort national doit, à mes yeux, s'accompagner d'une volonté très forte de bâtir, avec nos partenaires européens, une véritable entité européenne de défense, naturellement solidaire et complémentaire de l'Alliance atlantique.

Il y va de notre sécurité. La défense ne peut plus, aujourd'hui, être pensée en termes exclusivement nationaux. Les moyens requis dépassent désormais les capacités nationales en raison à la fois de la nature nouvelle des conflits qui menacent, du caractère international des opérations militaires qu'ils supposent et du coût sans cesse accru des programmes d'armements modernes. Je crois que vous ne me contredirez pas, monsieur le ministre d'Etat : aucun pays européen ne dispose aujourd'hui d'une réelle autonomie d'action d'envergure dans le domaine militaire. L'option européenne doit dès lors apparaître non pas comme un alibi ou une panacée, mais simplement comme une obligation.

Il y va de l'Europe elle-même. Les incertitudes que connaît aujourd'hui l'Union européenne me paraissent souligner la nécessité d'un sursaut européen dans le domaine de la défense. Il m'arrive même de penser que nos partenaires principaux - les Allemands et les Britanniques - pourraient être prêts plus à progresser sur la voie de l'Europe de la défense qu'à concrétiser les perspectives d'union monétaire.

Saisissons donc les opportunités comme elles se présentent. En effet, le temps presse. La guerre est revenue au cœur du continent européen. Les atrocités commises dans l'ex-Yougoslavie soulignent, de manière tragique, que l'heure est non plus aux discours académiques mais aux réalisations concrètes.

Qui d'autre que la France pourrait être le moteur de l'édification de cette Europe de la défense ? Mais comment remplir ce rôle sans un outil de défense rénové et sans un effort de défense adapté, alors que - faut-il le rappeler ? - les pays de la Communauté économique européenne consacrent à la défense à peine plus de la moitié que ce qu'y consacrent les Etats-Unis ?

Beaucoup, presque tout, reste à faire. Le chantier est immense. Mais je garde la conviction que nous pouvons progresser plus rapidement que beaucoup ne le pensent sur la voie de réalisations concrètes : le renforcement effectif du rôle opérationnel de l'Union de l'Europe occidentale et la montée en puissance de l'Eurocorps doivent être poursuivis ; l'organisation pragmatique d'une agence franco-allemande puis européenne des armements constituerait un progrès capital pour l'avenir.

Mais pourquoi ne pas envisager aussi la constitution d'un groupe aéronaval européen, qui doterait l'Europe d'une capacité de projection de forces importante et au sein duquel la France jouerait un rôle majeur ? Dans le domaine nucléaire lui-même, des avancées ne sont pas *a priori* hors d'atteinte, tout en préservant l'indispensable autonomie de décision en la matière.

Il y faudra, de la part de la France, sans laquelle rien ne se fera, la capacité d'accomplir des efforts à la mesure de l'enjeu.

C'est dans cet esprit, monsieur le ministre d'Etat, que nous approuverons le projet de budget de la défense de la France pour 1994. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

5

#### NOMINATION DE MEMBRES D'ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

**M. le président.** Je rappelle au Sénat que la commission des affaires économiques et du Plan a proposé des candidatures pour deux organismes extraparlamentaires.

La présidence n'a reçu aucune opposition dans le délai prévu par l'article 9.

En conséquence, ces candidatures sont ratifiées et je proclame M. Philippe François en qualité de membre du conseil d'administration de la cité des sciences et de l'industrie de La Villette et M. Maurice Lombard en qualité de membre du comité de liaison pour le transport des personnes handicapées.

Mes chers collègues, nous allons maintenant interrompre nos travaux pour quelques instants.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures cinquante, est reprise à dix-huit heures.*)

**M. le président.** La séance est reprise.

6

#### LOI DE FINANCES POUR 1994

##### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** Nous reprenons l'examen des dispositions du projet de loi de finances relatives au ministère de la défense.

##### Défense (suite)

**M. le président.** J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du Rassemblement pour la République, 38 minutes ;

Groupe socialiste, 33 minutes ;

Groupe de l'Union centriste, 46 minutes ;

Groupe des Républicains et Indépendants,  
39 minutes ;

Groupe du Rassemblement démocratique et européen,  
27 minutes ;

Groupe communiste, 19 minutes ;

Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe, 18 minutes.

La parole est à M. Habert.

**M. Jacques Habert.** Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, les bouleversements que l'Europe a connus depuis quelques années ont placé les problèmes de la défense de la France dans un contexte absolument nouveau.

L'effondrement du mur de Berlin, la révolte des Etats satellites, l'implosion de l'ancienne Union soviétique, la résurgence des nationalismes, le réveil des rivalités et des luttes ethniques, tous ces éléments se sont accumulés pour développer une situation géopolitique qui appelle un examen renouvelé et la recherche de solutions différentes de celles que nous avons connues depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Il ne me revient pas, cependant, de reprendre ces grands problèmes de portée générale. Tous les orateurs qui m'ont précédé, notamment nos excellents rapporteurs, chacun dans son domaine, viennent de le faire.

Vous avez vous-même, monsieur le ministre d'Etat, commencé votre propos en indiquant que c'est à une réflexion d'ensemble sur notre stratégie et sur l'avenir de notre défense qu'il fallait se livrer.

Vous avez résumé votre action en six points essentiels que j'ai notés : dissuader, savoir, équiper, servir, produire et protéger.

C'est exactement dans ce cadre que je me tiendrai, mais, ne pouvant reprendre tous ces aspects, je me bornerai à formuler quelques observations sur des questions qui me paraissent d'un intérêt particulier et quelques remarques sur des points précis qui touchent à mes responsabilités de sénateur des Français de l'étranger.

Dissuader, tout d'abord. Vous posez, en un mot, une très vaste interrogation : la dissuasion est-elle encore utile ? Faut-il conserver, réduire ou, au contraire, augmenter les armements nucléaires ? Bien évidemment, la dissuasion – il faut peut-être le regretter – demeure nécessaire, à un moment où certaines puissances n'ont pas encore pleinement appliqué leur promesse d'un démantèlement des armes atomiques.

D'ailleurs, on ne sait plus exactement où ces armes se trouvent. La Russie possède encore dix fois plus de têtes nucléaires que la France. L'Ukraine détient plus d'un millier d'armes stratégiques, et un pays dont beaucoup, voilà quelques mois, ne connaissaient pas le nom, le Kazakhstan, a hérité d'un arsenal considérable, s'étendant des deux côtés de la Caspienne et jusqu'à sa capitale Alma-Ata, au cœur de l'Asie, au contact à la fois de la Chine et de puissances islamiques avides de posséder la bombe atomique.

Il y a là une grande menace, déjà en partie enclenchée, de prolifération des armes nucléaires. C'est, pour le monde, un très sérieux danger.

Sans doute cette considération n'a-t-elle pas été étrangère, monsieur le ministre d'Etat, à la nouvelle que vous nous avez donnée tout à l'heure d'une éventuelle reprise des essais nucléaires dans le Pacifique. Vous nous avez dit : « La question n'est pas de savoir s'il faut les reprendre, mais quand nous les reprendrons ». Nous vous

comprenons, tout en vous demandant de bien peser les conséquences d'une telle décision sur l'opinion internationale.

Votre projet de budget, notamment les crédits figurant au titre V, est en augmentation, ce qui est quasi unique pour presque tous les pays de l'Occident. En Allemagne fédérale, même en tenant compte de l'intégration, en 1990, de l'armée est-allemande, les crédits sont en baisse de 7,1 p. 100. Aux Etats-Unis, les diminutions programmées sur les deux dernières années s'élèvent à 10,9 p. 100.

En France, l'accroissement est de 4,5 p. 100 cette année et notre pays demeure le seul, hors les Etats-Unis et l'ex-URSS, à maintenir une capacité autonome d'armement et de défense.

Cette situation, qui semble à première vue privilégier les équipements et le matériel, conduit cependant à une certaine contradiction. Les crédits d'ensemble augmentent, mais les effectifs de nos armées et des services qui y sont rattachés ont considérablement diminué au cours des quatre dernières années, au rythme de plus de 20 000 personnes par an.

Vous avez annoncé, monsieur le ministre d'Etat, une pause dans ces suppressions d'emplois. Cette pause nous paraît indispensable, pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, il s'agit, naturellement, pour votre ministère, de participer à la lutte générale contre le chômage. Nos jeunes doivent trouver dans nos armées des possibilités d'emplois et des espoirs d'avenir.

Mais il s'agit aussi d'une nécessité qu'entraîne la nature particulière des interventions pour lesquelles nos armées sont aujourd'hui appelées.

Pour les opérations de maintien de la paix dans certains pays étrangers comme pour les interventions à but humanitaire, notamment dans le cadre des Nations unies, nous avons besoin d'unités légères, diverses, de militaires de l'armée de terre, de régiments d'infanterie, donc de beaucoup d'hommes.

Pour cette tâche inspirée d'abord par le cœur, il faut faire appel à des femmes et à des hommes animés de détermination, de courage et de foi. Nous devons, une fois de plus, appeler notre assemblée à rendre hommage à tous ces soldats, à tous ces volontaires qui, engagés sur des théâtres d'opérations tels que la Somalie, le Cambodge et, surtout, l'ex-Yougoslavie, ont montré des qualités humaines et professionnelles que le monde entier a reconnues. (*Applaudissements.*)

Oui, nos armées tout entières, soldats, marins et aviateurs, méritent notre confiance et notre respect. Aussi ne devons-nous pas les décevoir dans la considération qu'ils espèrent de la nation.

A ce point de mon intervention, puis-je dire qu'il est nécessaire de prendre toutes les mesures utiles pour la revalorisation de la condition militaire ? Certaines décisions apparaissent dans le projet de budget qui nous est soumis. Elles doivent être largement amplifiées dans les prochaines lois de programme, car ceux qui en bénéficieront le méritent.

Avant de terminer, permettez-moi, monsieur le ministre d'Etat, d'aborder deux questions particulières sur lesquelles certains de nos compatriotes de l'étranger s'interrogent.

Parlant du service national, vous avez remarqué que les formes civiles de ce service ont proliféré et que des inégalités et des injustices ont pu se produire, certains servant comme militaires dans des conditions difficiles et même

dangereuses, d'autres étant affectés dans des entreprises ou des établissements culturels en percevant une certaine rémunération.

Nous sommes tout à fait d'accord pour que cette situation soit examinée de près et pour qu'il soit porté remède à certaines dérives et à certains abus. Le service national doit être d'abord, essentiellement, une période pendant laquelle les jeunes Français apprennent ce qui est nécessaire à la défense de la France.

Cependant, il est, pour les jeunes, un genre de service national qui rend les plus grands services au pays. C'est celui que de jeunes instituteurs, de jeunes licenciés, des étudiants, des élèves des grandes écoles effectuent dans nos établissements scolaires à l'étranger, souvent dans des régions plus ou moins malsaines et dans des conditions difficiles. Je tiens ici à rendre hommage à ceux que l'on appelle les VSNA – les volontaires du service national actif – et je souhaite, avec tous mes collègues représentant les Français de l'étranger, que ce service-là soit maintenu.

**M. Hubert Durand-Chastel.** Très bien !

**M. Jacques Habert.** Enfin, j'attire votre attention sur l'avenir de la direction de l'enseignement français en Allemagne, la DEFA, qui, jusqu'à présent, était confiée à la fois au ministère de la défense et au ministère de l'éducation nationale.

Avant que ne débute le retrait des forces françaises en Allemagne, les FFA, il y avait près de soixante-dix établissements scolaires, écoles, collèges et lycées, pour les enfants des personnels attachés aux FFA. Naturellement, leur nombre chiffre a été considérablement réduit, mais beaucoup d'établissements demeurent, notamment pour les enfants des militaires qui constituent la brigade franco-allemande ou ce qui deviendra l'Eurocorps. En outre, beaucoup d'enfants de nos compatriotes installés en Allemagne sont scolarisés dans ces écoles. Il ne faut donc pas qu'elles soient abandonnées et fermées du jour au lendemain.

La DEFA, qui fonctionne sous l'égide du ministère de la défense de manière très satisfaisante, dispense un excellent enseignement français qui, de plus, a l'avantage d'être gratuit, ce qui n'est pas le cas des écoles rattachées au ministère des affaires étrangères. Nous souhaitons donc vivement que la DEFA soit préservée et maintenue aussi longtemps que nécessaire.

Telles sont, monsieur le ministre d'Etat, les quelques remarques que je voulais formuler à l'occasion de cette discussion budgétaire. Vous avez compris, par mes observations, que les sénateurs non inscrits, au nom desquels je m'exprime, approuvent les grandes orientations que vous avez indiquées, l'élan que vous avez su donner au ministère dont vous êtes chargé et le comportement de nos forces armées.

Dans ces conditions, ils se prononceront favorablement pour les crédits accordés à la défense dans le projet de budget pour 1994. (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste. – M. Durand-Chastel applaudit également.*)

**M. le président.** La parole est à M. Treille.

**M. Georges Treille.** Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, à l'occasion de l'examen du projet de loi de finances pour 1994, et, plus particulièrement, du projet de budget de la défense qui nous est soumis aujourd'hui, je voudrais intervenir sur les problèmes liés à la carrière des sous-officiers d'active de nos forces terrestres.

En ma qualité de sénateur du département des Deux-Sèvres, où se situe l'école nationale des sous-officiers d'active de Saint-Maixent-l'École, je suis particulièrement sensible à la situation de nos jeunes compatriotes qui, ayant choisi le métier des armes, reçoivent dans cette école de grand renom, que vous connaissez bien, monsieur le ministre d'Etat, une excellente formation technique et humaine.

Nous avons fort apprécié, voilà quelques mois, l'hommage que vous avez rendu à tous nos cadres, officiers et sous-officiers, lors des cérémonies du bicentenaire, que vous présidiez.

Dans vos propositions budgétaires pour 1994, j'ai également apprécié les mesures d'amélioration de la condition militaire prises en faveur des sous-officiers, notamment l'augmentation des indemnités pour charges militaires, des indemnités pour charges de sécurité et de celles de service en campagne. Ces augmentations sont, certes, relativement modestes, mais nous le comprenons, en raison des contraintes budgétaires actuelles.

Nous estimons, cependant, que ces efforts devront être poursuivis et amplifiés.

Sur ce plan, monsieur le ministre d'Etat, vous avez toute ma confiance, car je ne doute pas que la prochaine loi de programmation militaire prendra en compte l'ensemble de ces données, connaissant votre intérêt constant pour le monde des sous-officiers.

Mon intervention concernera deux problèmes plus préoccupants et plus graves.

Il s'agit, tout d'abord, des suppressions de postes qui avaient été décidées pour 1993 et qui concernaient 800 sous-officiers. La suppression de 398 postes envisagée pour 1994 ne manquera pas d'entraîner des conséquences très graves pour l'encadrement.

Par ailleurs, le nombre des départs de sous-officiers d'active de notre armée de terre est actuellement en chute très sensible : 3 800 en 1991, 3 150 en 1992. En 1993, ce mouvement s'amplifiera encore et il se poursuivra en 1994, eu égard aux problèmes du chômage et à la modification de la législation sur la limite d'âge, qui incitent, vous le savez, les intéressés à aller jusqu'au bout de cette limite.

Ainsi, monsieur le ministre d'Etat, se trouvera réduite la marge de manœuvre en matière d'avancement.

Par ailleurs, les tensions sur les tableaux d'avancement de 1993 et 1994 sont très fortes.

Enfin, le recrutement, qui était de 3 500 unités en 1991, chutera probablement dans des proportions non négligeables du fait de l'annulation, actuellement envisagée, d'une promotion d'élèves sous-officiers de l'école de Saint-Maixent en janvier 1994 – je dis « actuellement envisagée » volontairement.

Le sous-recrutement de jeunes sous-officiers de notre armée de terre, dont notre nation aura de plus en plus besoin dans les années à venir, posera, à terme, un grave problème de renouvellement, tandis que les blocages à l'avancement seront certainement de nature à susciter des déceptions et des insatisfactions dont on ne mesure pas encore la portée.

Les réflexions et les inquiétudes suscitées par ce problème délicat se devaient d'être exposées, monsieur le ministre d'Etat, en raison de l'intérêt et de la considération que nous devons porter, et que vous portez, nous le savons, à notre armée et à tous ceux, de tous grades, qui la composent.

Monsieur le ministre d'Etat, je suis persuadé que vous m'aurez entendu et compris, et je vous en remercie par avance.

En conclusion, comme les membres du groupe de l'Union centriste, auquel j'appartiens, comme la majorité de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, dont je fais partie, je voterai sans réserve ni états d'âme, cela va de soi, l'excellent budget que vous nous présentez. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

**M. le président.** La parole est à M. Rouvière.

**M. André Rouvière.** Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, ma brève intervention portera sur le budget de la gendarmerie.

Ce budget, monsieur le ministre d'Etat, me paraît porteur d'une rupture dans l'effort de modernisation et de développement des effectifs et des moyens que l'on a pu constater ces dernières années.

Rupture, tout d'abord, au niveau des crédits globaux. De 1991 à 1992, l'augmentation a été de 5 p. 100 et, de 1992 à 1993, de 5,4 p. 100.

**M. Roland Bernard.** Très bien !

**M. André Rouvière.** Ce que vous nous proposez, aujourd'hui, pour 1994 est en « augmentation » de 1,27 p. 100 par rapport à 1993. J'ai hésité à employer le mot « augmentation », car il me paraît mal adapté. Compte tenu du taux d'inflation – même s'il est faible – j'aurais dû employer, en fait, le mot « baisse », et dire : « baisse des crédits globaux de la gendarmerie ».

Pourtant, il reste beaucoup à faire pour permettre aux gendarmes de travailler dans de bonnes conditions, avec des effectifs, du matériel, et des locaux adaptés à l'accroissement de leurs missions !

A la rupture que je viens de déplorer s'en ajoute une autre au niveau des effectifs. De 1989 à 1993, les créations de postes ont concerné principalement les personnels de carrière : sur 1 000 postes créés par an pendant quatre ans, 750 ont été des postes de militaires d'active. Or, si vous prévoyez bien, dans votre budget, la création de 600 emplois en 1994, il s'agit uniquement de gendarmes auxiliaires, et nous savons tous qu'un gendarme auxiliaire ne peut pas remplacer un gendarme de carrière.

Monsieur le ministre d'Etat, je vous propose d'envisager de réduire le recrutement des auxiliaires, si cela est nécessaire, afin de permettre la création de quelques postes de gendarme. La gendarmerie en a besoin.

Après le plan de recrutement, qui s'est achevé en 1993, il est impératif de prévoir un programme de recrutement annuel, car les missions de la gendarmerie progressent. Les effectifs doivent suivre, sinon précéder le développement des responsabilités confiées aux gendarmes. Je déplore donc cette rupture dans la progression des effectifs de la gendarmerie.

De nombreux besoins ne sont pas couverts. Les absents, que ce soit pour raison de santé, pour congé ou pour toute autre cause, ne sont souvent pas remplacés. Dans certaines brigades rurales, monsieur le ministre d'Etat, il ne reste parfois qu'un seul gendarme disponible, et lorsque je dis « disponible », j'exagère encore, car il est obligé d'assurer la permanence à la gendarmerie et il ne peut donc pas sortir.

Pis encore, en période estivale, les congés et les déplacements de gendarmes vers le littoral pour suivre les flux démographiques dus au tourisme engendrent des problèmes d'effectifs quasiment ingérables dans le monde rural.

Monsieur le ministre d'Etat, il faut reprendre le recrutement de gendarmes de carrière. Et si vous le faites, pourquoi ne pas envisager ce que l'on pourrait appeler des « brigades volantes », qui seraient chargées de remplacer les absents dans les brigades ?

Rupture encore au niveau du fonctionnement, les crédits de fonctionnement ne progressant que de 1,43 p. 100. Nous risquons, monsieur le ministre d'Etat, d'être confrontés à ce que nous avons déploré dans le passé, à savoir des gendarmes qui ne pouvaient intervenir faute de carburant.

Etes-vous sûr, monsieur le ministre d'Etat, qu'avec une augmentation de 1,43 p. 100, qui ne correspond pas à l'augmentation de leurs missions, les gendarmes pourront assurer toute l'année les déplacements qu'exigent ces mêmes missions ?

Quant à l'équipement, la progression microscopique, « poids plume », de 0,36 p. 100, monsieur le ministre d'Etat, me paraît être une trop réelle régression.

Votre budget marque une pose inquiétante dans l'équipement des gendarmeries. Cependant, l'informatisation n'est pas achevée. Il existe encore des brigades qui ne sont pas équipées de photocopieuses adaptées au travail administratif des gendarmes. Ces derniers doivent souvent aller quémander dans les mairies la possibilité de faire quelques photocopies.

Ce projet de budget, monsieur le ministre d'Etat, n'est pas bon. C'est un projet de budget de régression et de rupture qui ne répond ni aux besoins ni aux attentes légitimes des gendarmes. En conséquence, le groupe socialiste ne pourra pas le voter. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Cartigny.

**M. Ernest Cartigny.** Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, le projet de budget pour la défense, que nous examinons aujourd'hui, est le résultat d'une démarche lucide, pragmatique et courageuse. C'est, je le crois, un budget de responsabilité.

Notre pays est, en ce moment, à la croisée des chemins. Les choix que nous opérerons en matière de défense au cours des cinq années à venir détermineront, pour une bonne part, la place et le rang de la France dans l'ordre mondial du siècle prochain.

Sur le plan conjoncturel, nous sommes confrontés, cette année, à une récession, c'est-à-dire, en vérité, à une perte nette de richesse nationale. Il s'agit là d'une expérience inédite pour l'ensemble de la majorité actuelle.

Le Gouvernement doit, d'abord, faire front pour éviter que les difficultés économiques dont il a hérité ne dégénèrent en crise sociale.

Il doit, ensuite, dans un contexte d'asthénie profonde de nos finances publiques, créer les conditions d'une reprise rapide et saine.

Face à une telle situation, grandes sont les tentations d'un repli sur soi qui risquerait de jeter la France et l'Europe dans un engrenage similaire à celui des années trente. Voilà pourquoi nous devons mesurer ces enjeux sans faiblesse.

Déjà, la guerre est de retour en Europe. Aux frontières de la Communauté européenne, des populations civiles se préparent à affronter les rigueurs et les privations d'un nouvel hiver de guerre.

L'Europe est donc, plus que jamais, en chantier.



Du « bon côté » du rideau de fer pendant près d'un demi-siècle, beaucoup d'entre nous ont cru, en toute sincérité, que la simple intégration des économies suffirait à assurer la paix et la prospérité aux Etats membres de la Communauté.

Il aura fallu attendre la conjonction d'un effondrement définitif du système communiste à l'Est et d'une crise économique très sévère à l'Ouest pour que soit, enfin, soulignée l'urgence d'une redéfinition des architectures européennes.

Vous avez eu raison, monsieur le ministre d'Etat, de souligner récemment, devant le centre des hautes études de l'armement, que « la défense, c'est le prix de la liberté ».

C'est dans ce climat d'incertitudes que le ministère dont vous assumez la charge a obtenu de M. le Premier ministre de ne pas transiger avec les impératifs de notre sécurité. En choisissant de mettre un terme au mouvement de déflation des crédits de défense - et cela malgré nos difficultés financières - le Gouvernement a adopté la seule attitude véritablement responsable, et je sais, monsieur le ministre d'Etat, toute la part que vous avez prise dans cette décision.

Avec un projet de budget d'environ 200 milliards de francs pour 1994, les crédits accordés à notre défense sont, en termes de moyens disponibles, en augmentation de 3,6 p. 100. C'est bien là, mes chers collègues, le prix de la liberté.

Parallèlement au soutien des crédits, le nouveau gouvernement a engagé, dès son arrivée au pouvoir, une réflexion globale dont l'objectif est de construire un outil de défense qui soit adapté aux exigences de la nouvelle situation géostratégique.

Grâce à cette politique ambitieuse qui préserve le cours terme et réfléchit sur le long terme, la France adopte une attitude vigilante et montre l'exemple à ses partenaires européens.

Cette éthique de responsabilité, ce sens de l'« effort » - pour reprendre votre propre expression, monsieur le ministre d'Etat - sont, à mon sens, caractérisés par deux maîtres mots : flexibilité et adaptation.

Ces deux mots concernent, d'abord, les hommes.

Je souhaite insister sur cet aspect qualitatif, qui est celui de l'utilisation de la ressource humaine.

Depuis la guerre du Golfe, un mouvement de décréue générale des effectifs, un regroupement d'unités et le renforcement de la professionnalisation ont été entrepris.

Les mesures adoptées ont été douloureuses, elles étaient néanmoins indispensables. Nous ne devons pas oublier que, lors de la guerre du Golfe, les Britanniques ont été en mesure de déployer rapidement des forces bien supérieures aux nôtres.

Je ne connais pas encore les conclusions détaillées du Livre blanc, mais je considère que ce mouvement de concentration, de renforcement des soutiens et de développement de la puissance de feu devra se poursuivre.

Vous avez choisi, monsieur le ministre d'Etat, pour ce qui concerne ces restructurations, de marquer une pause. C'est une mesure de bon sens, à condition qu'elle soit temporaire, car je sais que des efforts considérables ont déjà été demandés à nos forces.

Je mesure également, compte tenu de la conjoncture, les difficultés de reconversion civile des personnels militaires, sans oublier ses répercussions souvent graves sur l'activité économique des collectivités locales.

Il me semble, enfin, judicieux d'attendre, pour des raisons d'opportunité, les conclusions du Livre blanc.

Pour l'avenir, vous avez d'ores et déjà annoncé le maintien du principe de la conscription. Quelles que puissent être, sur ce sujet, et à titre personnel, nos divergences, une chose est claire : je souhaite que nous garantissons la compatibilité de cet objectif avec ceux du renforcement des taux d'encadrement et de professionnalisation de nos forces. Je comprends que ces objectifs ne sont pas forcément incompatibles, mais cela supposera un renforcement significatif des moyens mis à la disposition des professionnels et une redéfinition en profondeur des modalités du service national.

J'ai bien noté que, pour tenir compte de l'engagement extérieur de nos forces, dont le caractère tend à devenir récurrent, le projet de budget pour 1994 prévoit la création de 1 000 postes nouveaux d'engagés volontaires. Il est en effet indispensable de renforcer les capacités d'intervention rapide de nos forces, afin de pouvoir faire face, même sur des théâtres lointains, à des crises soudaines.

Je crois également que les moyens de formation mis à la disposition des professionnels doivent être développés. Je pense, par exemple, à la reconnaissance des compétences acquises pour favoriser les reconversions.

Je crois aussi, compte tenu de la mise en place progressive du corps européen, que les programmes d'apprentissage des langues étrangères pour les cadres - officiers mais aussi sous-officiers - sont devenus essentiels. Je ne cite là que des exemples.

Nous bénéficions, au sein de nos forces, d'un réservoir humain d'une très grande qualité. Il est indispensable d'entretenir et de continuer à développer ce potentiel.

La réforme du service national, que vous avez annoncée, est indispensable et urgente. Beaucoup des jeunes gens que je rencontre considèrent *a priori* que les formes militaires du service national sont dévalorisantes. Même si, bien souvent, les taux de satisfaction augmentent sensiblement à l'issue du service, il est indispensable de proposer aux jeunes qualifiés et motivés des emplois de responsabilité et, corrélativement, des indemnités financières significatives. Ces aspirations me semblent bien légitimes. Comment, monsieur le ministre d'Etat, pensez-vous les concrétiser ?

Il ne suffit pas, pour nous, de dénoncer systématiquement la crise du civisme chez les jeunes, il faut également leur offrir, à l'occasion de leur service national, de réelles possibilités d'épanouissement, au service de la nation. Comptez-vous, monsieur le ministre d'Etat, inscrire à ce sujet des décisions dans le temps ?

Renforcer la qualité et l'efficacité de notre outil de défense, c'est, certes, donner une place prépondérante aux hommes, mais c'est aussi préserver notre outil industriel afin de pouvoir développer les systèmes d'armes dont nous aurons besoin.

Pour répondre aux exigences de l'après-guerre froide, une adaptation de notre outil industriel est également nécessaire.

Le titre V de ce projet de budget préserve l'intégralité des programmes aujourd'hui en cours de développement : notre pays finance actuellement un renouvellement de la quasi-totalité de ses systèmes d'armes.

Le Gouvernement a compris que nous ne pourrions pas continuer à financer les opérations extérieures de nos forces en diminuant régulièrement les crédits d'équipement.

Les retards qui interviendront dans la mise en œuvre du système d'armes du porte-avions *Charles de Gaulle* et de la version du Rafale destinée à la marine sont minimes, sur le papier tout au moins, mais ils sont tout

de même lourds sur le plan industriel et pour ce qui est des coûts. Mais, à l'heure actuelle, c'est vrai, l'effort d'armement de la France est, compte tenu des contraintes subies, à son maximum.

La France est la seule nation occidentale, avec les Etats-Unis, à pouvoir développer et produire une gamme complète de systèmes d'armes. Le patrimoine technologique et la compétence industrielle sont des atouts considérables. Ils le seront encore plus demain ! Cette autonomie industrielle est l'un des facteurs fondamentaux de notre indépendance nationale, et elle permettra à notre pays d'être la clé de voûte d'un futur système européen de défense.

A chaque nouvelle génération de systèmes d'armes, les coûts de recherche et de développement sont de plus en plus lourds à supporter. La France n'aura certainement pas les moyens de financer seule les prochains programmes. Nos industriels doivent donc renforcer, dès à présent, leur coopération avec des partenaires européens et – pourquoi pas ? – avec des partenaires américains pour des programmes ponctuels.

Si les puissances publiques peuvent, au niveau européen, proposer des cadres pour conduire la rationalisation de nos industries de défense, l'impulsion initiale doit provenir des responsables industriels eux-mêmes.

Je souhaite d'ailleurs, de cette tribune, adresser un message aux industriels français. Ils doivent redoubler d'efforts pour définir rapidement de nouveaux cadres de coopération avec pour objectif, à terme, une intégration de différents groupes ou de différentes branches d'activité.

La façon dont a été conduit le programme Rafale est, à cet égard, significative. Ce programme est, nous le savons aujourd'hui, une superbe réussite technique et industrielle, nul ne le conteste. Il suffit pour s'en convaincre de suivre les pénibles progrès du chasseur européen EFA, qui se contente pour l'instant de rouler sans avoir encore pu prendre son vol.

Cela dit, pour le successeur du Rafale, nous ne pourrions pas avoir raison tout seuls. Nos industriels doivent faire très attention à ne pas trop pécher par orgueil. Souvenons-nous de Concorde ! L'échec commercial de cette merveille technique a heureusement débouché sur un renforcement de la coopération entre Européens au sein du consortium Airbus. C'était la voie de la sagesse, c'est aujourd'hui celle du succès.

Nous devons réussir dans les domaines militaires ce que nous avons déjà su mettre en place pour des programmes civils. D'ailleurs, des programmes militaires de développement communs existent déjà. L'hélicoptère franco-allemand Tigre en est un excellent exemple.

Mais, pour inciter nos industries à collaborer et à jeter les bases des coopérations futures, les Etats membres de la Communauté européenne doivent structurer la demande et mettre en œuvre un mécanisme de préférence communautaire.

Comme l'a proposé le délégué général pour l'armement, M. Henri Conze, la mise en place d'une agence franco-allemande de l'armement pourrait constituer un premier pas vers la structuration de la demande.

L'édification d'un système européen de défense grâce à une redéfinition des structures et des missions de l'Union de l'Europe occidentale permettra de renforcer le pilier européen de l'OTAN. Nous devons réussir à consolider les différents systèmes collectifs de sécurité qui existent déjà, afin d'articuler et de stabiliser les pôles de puissance sur l'ensemble du continent européen.

D'une manière plus générale, la tâche la plus ambitieuse pour nos responsables politiques est certainement celle de l'édification, en Europe, d'un système collectif de sécurité. Mais, pour réussir cela, nous le savons tous, nous avons besoin d'une Europe politique forte.

Voilà, monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, ce que je souhaitais vous dire à propos de ce projet de budget de la défense pour 1994. Ainsi que nos rapporteurs spéciaux, MM. Blin et Barbier, et nos cinq rapporteurs pour avis l'ont fort bien dit dans leurs remarquables exposés, ce budget d'attente – certes ! – donne à nos armées les moyens d'aujourd'hui en ménageant nos lendemains sans hypothéquer l'avenir, notamment sur le plan nucléaire et sur le plan de la recherche.

Ce projet de budget appelle donc un jugement favorable. C'est pourquoi les sénateurs du groupe du Rassemblement démocratique et européen voteront, dans leur très grande majorité, monsieur le ministre d'Etat, les crédits de votre ministère. (*Applaudissements sur certaines traversées du RDE, ainsi que sur celles de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants.*)

**M. le président.** La parole est à M. d'Aillières.

**M. Michel d'Aillières.** Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, comme l'ont dit de nombreux orateurs, ce projet de budget de la défense est un budget d'attente, avant que l'examen du Livre blanc et l'élaboration de la loi de programmation permettent de définir les objectifs de notre défense, les missions qui seront assignées à nos forces armées, ainsi que les moyens financiers que notre pays peut leur consacrer.

Dans les circonstances économiques et financières difficiles que nous traversons, ce projet de budget est, toutes proportions gardées, moins mauvais qu'on pouvait le craindre – grâce à vous, monsieur le ministre d'Etat – et la France est, dans le concert du monde occidental, l'un des pays où la réduction des crédits militaires est la moins importante ; j'ai eu l'occasion de le dire devant la commission militaire de l'Assemblée atlantique à Copenhague, voilà quelques semaines.

Bien sûr, la restructuration des unités et la réduction des effectifs ne suscitent pas l'enthousiasme, et l'étalement de certains programmes – comme l'a dit M. Cartigny – coûte assez cher. Toutefois, rien d'irréparable n'est constaté et c'est pourquoi mon groupe votera votre projet de budget, monsieur le ministre d'Etat.

Mais je voudrais, si vous me le permettez, prendre, en quelque sorte, les devants des réflexions auxquelles le Gouvernement va procéder sur les conclusions du Livre blanc pour vous faire part des quelques remarques que m'inspirent trente années de travail au sein des commissions de la défense de l'Assemblée nationale et du Sénat, et de présence dans un certain nombre d'organismes nationaux et internationaux.

Il est évidemment difficile, intervenant à ce point du débat, de dire des choses originales. Vous avez présenté l'ensemble de votre projet de budget, monsieur le ministre d'Etat, dans votre propos liminaire, et celui-ci recueilli, de la part de votre majorité, un très large consensus. De plus, d'autres orateurs – M. de Villepin, notamment ont présenté des observations que j'approuve totalement.

Je ferai tout d'abord une remarque de principe. Un pays comme le nôtre se doit de conserver une défense valable, acquise depuis de nombreuses années, et il doit y consacrer un effort financier suffisant ; 3,5 p. 100 du PIB me paraissant un minimum. En effet, si la menace d'une guerre massive entre l'Est et l'Ouest semble avoir

disparu, des risques de conflits - vous l'avez très justement souligné devant la commission, et encore tout à l'heure, monsieur le ministre d'Etat - demeurent importants et diversifiés.

Qui peut prévoir ce que deviendra l'ancien empire soviétique, aujourd'hui disloqué mais qui dispose toujours de forces armées considérables et continue de produire des armements perfectionnés ?

Je m'interroge, à ce sujet, sur certains propos tenus voilà quelques jours par des hommes politiques qui souhaitent étendre la Communauté européenne jusqu'à l'Oural ! Ils paraissent avoir une conception très optimiste des choses, et je ne suis pas certain qu'elle soit conforme au réalisme.

Qui peut prévoir les réactions des pays islamisés, où le fanatisme a tendance à se développer et qui disposent de moyens financiers et d'armements non négligeables ? Je ne parle pas du respect des accords bilatéraux de défense qui nous lient à certains pays et des engagements auxquels nous sommes - et serons probablement - invités à participer par les Nations unies pour assurer le maintien de la paix dans certaines parties du monde.

J'en viens à ma seconde remarque. Un pays comme la France ne peut assurer seul sa politique de défense dans le monde instable dans lequel nous vivons.

Cette politique doit s'insérer au sein d'une défense européenne qui est, certes, difficile à mettre en œuvre, car elle suppose une entente politique, mais qui est indispensable, à mes yeux, pour maintenir un équilibre de paix.

Cette défense européenne doit être assurée par l'UEO dans le cadre de l'Alliance atlantique, qui demeure toujours nécessaire pour manifester, aujourd'hui comme hier, la cohésion du monde occidental, mais qui, demain, pourra peut-être étendre son influence vers l'Est.

Suivant depuis longtemps les travaux de l'Assemblée atlantique, je suis de ceux qui pensent que, sans aller jusqu'à rejoindre l'organisation militaire intégrée que nous avons quittée en 1966, sur la décision du général de Gaulle, notre pays doit participer pleinement aux comités de chefs d'état-major et aux organismes de l'Alliance.

Je citerai l'exemple de l'accord franco-allemand, auquel se sont joints la Belgique et l'Espagne, et qui a donné naissance à l'Eurocorps.

J'ai eu le plaisir et l'honneur de vous accompagner à Strasbourg, monsieur le ministre d'Etat, lors de la mise en place de l'état-major de ce corps européen. Cette manifestation était particulièrement importante sur le plan historique et, à certains égards, elle était assez émouvante. Je regrette d'ailleurs que les médias n'aient pas donné à cet événement la place qu'il méritait.

Je n'insisterai pas sur les moyens dont doivent disposer nos forces armées pour accomplir leurs missions, car cette question sera traitée dans la prochaine loi de programmation. Nous aurons donc l'occasion d'en débattre.

Je dirai simplement que les crédits attribués à la marine devront permettre la modernisation d'une flotte de combat d'au moins 300 000 tonnes et la mise en chantier d'un deuxième porte-avions nucléaire - je sais que vous y êtes favorable - car il est indispensable d'en avoir un en permanence en mer.

L'armée de l'air doit disposer d'un nombre minimum d'avions de combat, même si les chiffres sont inférieurs à ceux que nous avons enregistrés ces dernières années.

Au cours d'un dîner organisé par le GIFAS, auquel M. Cartigny et moi-même participions, j'ai entendu les industriels de l'aéronautique se plaindre des difficultés

économiques auxquelles ils sont actuellement confrontés. Ils ont souligné la nécessité de poursuivre les commandes de Mirage 2000 en attendant la sortie du Rafale.

Une décision doit être prise assez rapidement au sujet des avions de transport destinés à remplacer les Transall et les C 130 car nous pouvons être amenés, à tout moment, à intervenir dans diverses parties du monde, et nos moyens en ce domaine sont très insuffisants.

S'agissant de l'armée de terre, l'arrêt de la déflation des effectifs est une mesure satisfaisante.

Il convient également de poursuivre la modernisation des armements. Je pense notamment à la mise en service du char Leclerc et au renouvellement des matériels blindés d'artillerie.

Dans cette évolution perspective, il faut réserver une place particulière - d'autres orateurs l'ont souligné avant moi - à la dissuasion, qui demeure l'un des fondements de notre défense. Compte tenu de la diversité des risques, faut-il modifier les objectifs de cette dissuasion, limiter à deux ses composantes, poursuivre les essais nucléaires, ce dont je suis partisan ? Telles sont les questions auxquelles nous aurons - et auxquelles vous aurez, monsieur le ministre d'Etat - à répondre bientôt.

Mais, pour que cette dissuasion garde toute sa valeur, il est indispensable de maintenir, voire d'augmenter les crédits affectés à la recherche et aux études, lesquels devront s'orienter de plus en plus vers les armes nouvelles et vers l'espace, sans négliger le renseignement qui devient, et nous nous en félicitons, une priorité.

Un exposé sur l'avenir de notre défense serait incomplet si je n'évoquais pas brièvement le service national.

Je suis personnellement partisan du maintien de la conscription. Elle constitue un lien indispensable entre la nation et son armée. Cette position de principe n'exclut bien évidemment pas une amélioration et une diversification de la formule actuelle ainsi qu'un accroissement du nombre des professionnels, dans la mesure où le budget de nos armées pourra le supporter.

La seconde préoccupation qu'il convient d'évoquer dans un tel débat tient aux industries de l'armement. A cet égard, les perspectives d'avenir sont évidemment assez sombres en France, comme d'ailleurs dans la plupart des pays du monde, compte tenu de la réduction des crédits alloués à la défense. Les centaines de milliers d'emplois que ces industries représentent pèsent lourd dans l'aménagement du territoire, que nous avons évoqué hier, et leur reconversion est certainement difficile à envisager.

Après d'autres orateurs, je dis qu'il faut conclure des programmes de coopération et des accords techniques avec d'autres pays, notamment européens.

Telles sont, monsieur le ministre d'Etat, les quelques réflexions que je voulais vous présenter au nom du groupe des Républicains et Indépendants. Elles sont nécessairement sommaires, puisque nous n'avons pas encore connaissance dans le détail du Livre blanc, bien que vous ayez tenu à nous en présenter les grandes lignes, ce dont je vous remercie.

Ces réflexions tendaient simplement à définir quelques grandes orientations, avant le débat qui se tiendra au printemps sur un sujet important et difficile concernant l'avenir de notre défense dans un monde toujours en mouvement. (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

**M. le président.** La parole est à M. Legendre.

**M. Jacques Legendre.** Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, la France est une exception en matière culturelle – on en parle beaucoup actuellement – mais aussi dans le domaine militaire au sein du paysage mondial tel qu'il se dessine. Puissance moyenne, elle occupe une place importante, en Europe mais aussi dans le monde, dans le secteur économique. Elle assume des responsabilités à l'échelon mondial et tient à se doter des moyens pour y faire face.

Lorsque nous abordons les problèmes de la défense, nous devons savoir si nous avons toujours la volonté de préserver cette exception militaire qui nous place un peu à part dans le monde. En effet, par rapport à d'autres pays peut-être plus puissants que nous en matière économique, nous avons la capacité d'assurer nous-mêmes la défense de notre liberté.

Pour que se manifeste notre exception, nous devons bien évidemment maintenir cette capacité à préserver notre sanctuaire, laquelle se fonde sur les trois composantes de la force de dissuasion, à savoir les missiles du plateau d'Albion, les avions et les sous-marins.

Il est à noter, mes chers collègues, que peu de pays dans le monde sont capables de réunir ces trois composantes. Certes, on peut s'interroger sur le caractère bientôt obsolète des missiles du plateau d'Albion. Quoi qu'il en soit, il faut rendre hommage à ceux qui, voilà une vingtaine d'années, nous ont dotés de ces trois composantes, dont la fiabilité rend incontestable notre dissuasion.

Seuls les États-Unis et l'ex-URSS disposent, mais à une échelle, bien sûr, plus importante, du même arsenal que nous et, par conséquent, de la même indépendance. La Grande-Bretagne a en effet abdiqué depuis une vingtaine d'années en ce domaine.

Nous devons aussi disposer de moyens militaires qui nous permettent de remplir nos engagements internationaux à l'égard de certains pays et d'assurer la protection de cette partie intégrante du territoire que sont nos départements et territoires d'outre-mer.

Tel est notamment le rôle de la force d'action rapide. Je ne rappellerai pas notre dispositif, tout le monde le connaît. Je dirai simplement que la constitution de la FAR a demandé du temps. Or il en faudrait très peu pour détruire la crédibilité qu'elle a acquise lors de ses nombreuses interventions.

Certains estiment qu'il est possible de « toucher les dividendes de la paix ». Ce serait une erreur, même si nous souhaitons tous pouvoir consacrer à la paix l'essentiel, voire l'intégralité de nos moyens.

Il faut dire aux Français – et vous avez raison de le faire, monsieur le ministre d'Etat – qu'une menace pèse toujours sur le monde. Le danger a sans doute changé de forme. Outre le risque d'agression massive auquel nous étions habitués depuis des dizaines d'années, se profilent maintenant la dissémination nucléaire, la menace d'agressions diverses qui peuvent se concrétiser à un moment ou à un autre. Il ne faut donc pas baisser la garde. Nous devons maintenir intégralement la capacité de dissuasion de la France.

Monsieur le ministre d'Etat, je fais ici allusion, vous l'avez compris, à la reprise des essais nucléaires. Ce problème sensible est d'actualité. Selon vous, il s'agit non pas de savoir si les essais doivent être repris, mais quand ils devront l'être. Vous avez, monsieur le ministre d'Etat, tout à fait raison. Mais, vous le savez, plus le temps passe, plus cette opération sera délicate.

Je sais bien que, dans ce domaine, le Gouvernement de la République doit tenir compte du contexte. Mais nous sommes nombreux, dans cette assemblée, à estimer qu'à

partir du moment où les essais nucléaires sont nécessaires la France doit les effectuer, quels que soient les pressions plus ou moins intéressées, les doutes qui s'élèvent en France même ou les accusations émanant d'autres pays et tendant à faire accroître l'idée que la reprise des essais nucléaires par une puissance thermonucléaire comme la France favoriserait, par exemple, la dissémination nucléaire. Ce sont deux problèmes différents. Nous ne devons pas nous laisser abuser dans ce domaine. (*Applaudissements sur les travées du RPR.*)

Le général de Gaulle, lorsqu'il a décidé de construire la bombe A, puis la bombe H, a été l'objet, lui aussi, de nombreuses accusations. On parlait alors de « bombinette ». Je passerai sous silence les accusations les plus graves avancées par les esprits les plus distingués. Or sa décision a permis de construire l'instrument qui a protégé la France pendant des années. Il ne s'est pas laissé émouvoir. Dans ce domaine, l'important est non pas l'audimat, mais l'intérêt de la nation. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées du RPR.*)

Bien évidemment, la reprise des essais nucléaires ne manifeste en rien un quelconque culte de l'essai nucléaire. Il s'agit pour nous de mettre au point les techniques de simulation, à l'instar d'autres pays, les États-Unis par exemple. S'il nous faut plus de temps, donnons-nous les moyens d'attendre le moment où ces techniques seront sûres.

A ce propos, monsieur le ministre, nous souhaiterions connaître votre sentiment sur un changement de stratégie fondamental pour la France. En effet, après avoir appliqué la dissuasion du faible au fort, nous risquons d'être amenés à pratiquer la dissuasion du fort au faible, ou, comme on dit, la « dissuasion du fort au fou ». Encore que, dans ce domaine, les termes doivent être mesurés, car si certains sont prêts à enflammer l'univers, présentant en cela quelques symptômes de folie, il peuvent aussi parfois adopter une conduite parfaitement rationnelle.

Toujours est-il que nous ne pouvons pas faire l'économie de la réflexion approfondie que l'enjeu impose. Comment en effet la France, qui est, certes, une puissance thermonucléaire, mais qui peut être menacée par des comportements irrationnels, peut-elle réagir ? Les moyens sont extrêmement variés, depuis le renseignement, qui permet de voir venir le danger, jusqu'aux armes les plus spécifiques, qui peuvent représenter une véritable panoplie.

J'en viens maintenant au service national.

Vieille et longue histoire que celle de la France et de son armée de conscription ! Certes, la conscription soulève actuellement de nombreux problèmes, notamment en termes d'égalité et d'efficacité. D'ailleurs, monsieur le ministre d'Etat, je ne suis pas persuadé que la solution française soit la meilleure possible. Loin de moi l'idée de remettre en cause le principe de la conscription, non ! Je suis cependant persuadé que, parmi les erreurs graves qui ont été commises ces dernières années, il y a eu d'abord ce malencontreux moratoire nucléaire et ensuite la réduction de la durée du service militaire à dix mois.

Dix mois ? Quel cote mal taillée ! Je ne suis pas sûr que les jeunes de ce pays soient si avares de leur temps qu'ils le marchandent à leur patrie ! Non, un mois ou deux de plus ou de moins, ce n'est pas l'essentiel du débat.

En deçà de ces dix mois, nous savons les uns et les autres que la France aurait peut-être des soldats, mais plus d'armée ! Cependant, la réduction de la durée du service militaire à dix mois entraîne déjà, pour certaines

de nos unités, une indisponibilité qui n'est pas raisonnable, comme j'ai pu le constater récemment encore en visitant un régiment de chars.

Aussi, je vous le demande, monsieur le ministre d'Etat, comment envisagez-vous de faire évoluer la situation pour que nous n'ayons plus à faire les frais d'un luxe qui n'est pas de circonstance alors que notre armée réduit son format et qu'une grande partie de ses unités est contrainte d'observer des périodes d'indisponibilité prolongée ?

L'abaissement à dix mois était une mauvaise mesure, il faudra avoir le courage de la rapporter.

**M. Philippe Marini.** Très bien !

**M. Jacques Legendre.** Monsieur le ministre d'Etat, vous avez engagé avec le Gouvernement une réflexion de fond. Un Livre blanc est en préparation, une loi de programmation sera soumise au Parlement dans quelques mois. Je crois que c'est, en effet, utile.

Permettez-moi seulement de m'inquiéter un peu et d'avouer une certaine nostalgie.

La relecture du premier Livre blanc est passionnante. Les objectifs étaient clairs, carrés. Les Français savaient où ils allaient. Je me demande si nous aurons la possibilité cette fois-ci – toujours le fameux contexte ! – d'afficher des objectifs aussi généralement partagés, et aussi clairs qu'il le faudrait, s'agissant d'un Livre blanc qui engage la France et sa défense pour des années.

Je m'interroge en conséquence : cette loi de programmation que vous allez nous proposer sera-t-elle exactement celle que vous auriez souhaitée, que le Gouvernement aurait souhaitée ? Ne sera-t-elle pas remise sur le métier, comme d'autres lois de programmation auparavant, dans la mesure où de plus en plus souvent, hélas ! soit ces lois ne sont pas appliquées, soit elles sont assez vite revues et corrigées ? C'est l'ombre qui plane sur ce texte.

La discussion d'une loi de programmation est un exercice, certes, passionnant, mais je me demande si nous ne serons pas très rapidement contraints de tout reprendre pour arriver à dégager des perspectives plus claires, dont doivent découler des décisions plus cohérentes, la cohérence étant ici essentielle.

Un mot encore, peut-être plus « intéressé », monsieur le ministre d'Etat, et sans doute plus personnel : la réduction du format de nos armées, notamment de l'armée de l'air, risque de se traduire par des décisions redoutables en termes d'implantation militaire.

A l'Assemblée nationale, M. Darrason a laissé entendre dans son rapport qu'une base aérienne pourrait être fermée, et que cette base aérienne pourrait être celle de Cambrai.

Permettez au sénateur de Cambrai que je suis d'en témoigner, nous vivons depuis des dizaines d'années avec cette base aérienne, qui nous est familière et à laquelle toute la population est profondément attachée, au point que nos cultivateurs n'ont pas hésité à céder certaines de leurs terres quand il a fallu l'étendre. Et ce n'était pas pour eux chose facile ! C'est un signe d'attachement qui ne trompe pas. En outre, une base de 2 000 personnes sur une agglomération de 55 000 personnes, cela pèse lourd, très lourd. Aussi, pour des raisons tant économiques qu'affectives, je souhaiterais que vous me rassuriez sur l'avenir de la base aérienne de Cambrai.

Cambrai, ville natale de Blériot, est farouchement attachée à l'armée de l'air et souhaite pouvoir encore, en l'an 2000, être fière de ses avions de combat ! J'espère moi aussi avoir la joie, dans quelques années, de voir des Rafale dans le ciel de Cambrai.

Mais, surtout, grâce à la politique que vous menez et à l'effort budgétaire que le Gouvernement consent dans ce projet de budget, effort en effet exemplaire en cette période où les budgets militaires sont en diminution dans la plupart des Etats, j'espère que les conditions seront bientôt réunies pour que la France reste, comme elle l'a toujours voulu, « la nation aux mains libres » ! (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Bécart.

**M. Jean-Luc Bécart.** Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, les sénateurs communistes et apparentés ne peuvent approuver ce projet de budget, et ce pour de multiples raisons.

Tout d'abord, l'ensemble des moyens financiers dégagés pour la mise en œuvre de la politique de défense nationale reste trop marqué par l'ancienne logique de défense.

Examen des budgets mis à part, le Parlement n'a pas eu l'occasion de débattre globalement, et sur le fond, de la stratégie de défense de la France ni de la politique militaire depuis novembre 1989, lors de la discussion du projet d'actualisation de la loi de programmation militaire votée en 1987.

Or, depuis quatre ans, que de changements, que de bouleversements dans le monde ! Que de progrès, aussi, dans le désarmement, notamment nucléaire !

Monsieur le ministre d'Etat, vous nous avez indiqué que le débat sur la loi de programmation militaire, plusieurs fois reporté, figurerait à l'ordre du jour de la session parlementaire du printemps prochain. Quelles que soient l'issue de ce débat et les décisions qui seront prises, il est urgent, selon nous, qu'il puisse avoir lieu.

Votre projet de budget est marqué par les choix anciens. Il est notable que, par rapport à la Grande-Bretagne, aux Etats-Unis, à l'Allemagne et à d'autres nations développées, la France soit le seul pays industriel dont le budget d'armement progresse.

Il est notable aussi que, dans le même temps, et par rapport à ces mêmes pays, la France connaisse tant de difficultés économiques. En témoignent, notamment, les chiffres du chômage depuis le début de l'année.

La course aux armements a été ruineuse pour l'économie de bien des pays – pas seulement pour celle de l'ex-Union soviétique – et ruineuse aussi pour les hommes. Elle a empêché la solution de problèmes universels aussi importants que la faim, la misère, la dette des pays du tiers monde et les atteintes à l'environnement.

Nous considérons, quant à nous, que le surarmement, qui sous-tend la logique de votre projet de budget, est source d'injustices et d'inégalités, en France comme dans le reste du monde.

La France sera-t-elle, en cette fin de siècle, le seul pays au monde à poursuivre son effort de surarmement, contre le développement de son économie et au détriment de la satisfaction des besoins de ses habitants ?

Ne baissons pas notre garde, dites-vous avec d'autres. Monsieur le ministre d'Etat, cette image n'est pas juste ; que ce soit dans le domaine sportif ou en matière de stratégie de défense, on doit « ajuster » sa garde, et ce en fonction de la ou des menaces potentielles eten fonction de la force et de la provenance des coups qui pourraient être portés, en l'occurrence, à notre pays.

Si ajuster notre garde consiste à maintenir, pour l'heure, une force nucléaire défensive et conventionnelle suffisante, en rapport avec l'évolution du monde, et dou-

blée d'une présence sur le terrain diplomatique susceptible de générer de nouveaux progrès en matière de désarmement, alors, nous sommes complètement d'accord.

Il ne vous a pas échappé que ce que nous désapprouvons, c'est avant tout ce qui relève du surarmement offensif. Dans un passé récent, nous nous étions élevés contre les projets de bombe à neutrons, d'armes chimiques, de nouveaux missiles tactiques Hadès. Tout cela semble abandonné aujourd'hui, fort heureusement.

Mais il reste, encore et toujours, des projets considérables. Je pense au nouveau missile balistique nucléaire M5, dont le programme coûtera au moins 50 milliards de francs, et qui devrait remplacer le M 45, dérivé du M 14 actuellement en service. Le programme M 4 - M 45 aura d'ores et déjà coûté 36 milliards de francs !

Je pense également à la commande de quatre nouveaux sous-marins nucléaires, pour un investissement total de 82 milliards de francs, ainsi qu'au projet de construction d'un second porte-avions nucléaire, qui, avec le coût du premier, portera le solde de ce programme à plus de 30 milliards de francs.

Je ne comprends pas que certains de nos collègues puissent garder la tête froide devant de tels chiffres !

Nous avons salué, au mois de juin 1991, et accueilli avec satisfaction le plan de maîtrise des armements et de désarmement présenté par M. le Président de la République. Ce plan avait reçu un début d'application, certains programmes avaient été retardés, un autre, celui des missiles Hadès, arrêté.

Comptez-vous, monsieur le ministre d'Etat, vous inspirer, pour rédiger la prochaine loi de programmation militaire, des principes de ce plan, qui reste, avec le moratoire des essais nucléaires d'avril 1992, la seule grande initiative internationale de la France dans le domaine de la paix et du désarmement ?

Après avoir renoncé au projet franco-anglais de missile nucléaire air-sol longue portée, la Grande-Bretagne a diminué de plus de 25 p. 100 son potentiel nucléaire et, selon le *Financial Times*, elle aurait décidé de réduire sa flotte de sous-marins stratégiques.

Depuis plusieurs années, la Grande-Bretagne dénucléarise progressivement ses forces, en retirant ses armes nucléaires tactiques de ses navires de surface et en supprimant les missiles nucléaires à courte portée dont sont équipées ses forces stationnées en Allemagne.

Personne, ici, ne peut penser que nos voisins anglais seraient soudainement frappés d'inconscience au point de négliger la défense de leur île ! Bien sûr que non !

Que signifie donc cet acharnement français à continuer d'augmenter les crédits d'armement, à pousser encore et toujours les études et les dépenses pour produire de nouvelles armes toujours plus sophistiquées, toujours plus destructrices, toujours plus chères, sinon la volonté de faire jouer à la France un rôle de gendarme dans une partie du monde ?

Les tenants de cette conception ont désormais une nouvelle doctrine nucléaire : comme il n'est plus sérieusement possible de s'appuyer sur la doctrine de dissuasion du « faible au fort » pour justifier une course aux armements, ils ont inventé la dissuasion du « fort au fou ».

Comme l'indiquait récemment M. Jacques Almaric dans *Libération*, sous le titre : « Les apprentis sorciers d'une nouvelle doctrine nucléaire », il nous faut être conscient que, par définition, il est difficile, voire impossible de dissuader un fou.

La dissuasion fondée sur l'idée : « plutôt un arrangement politique qu'une destruction inévitable » ne peut fonctionner qu'entre parties adverses partageant un minimum de rationalité. Le fou, lui, n'entre pas dans cette logique.

Saddam Hussein savait pertinemment que son armée risquait fort d'être rapidement détruite et que la population civile d'Irak pouvait être décimée. Cela n'a rien empêché et 100 000 à 200 000 pauvres bougres irakiens, militaires et civils, sont morts dans cette aventure sanglante.

Nous pensons, quant à nous, que la vraie solution est de ne pas armer les fous ni de les laisser s'armer. La vraie solution réside dans le renforcement de la démarche du traité de non-prolifération nucléaire, dans son extension à certaines armes conventionnelles et dans de plus grandes possibilités de contrôle, et d'intervention sous l'égide de l'ONU.

Nous pensons, quant à nous, que la décision française de fabriquer un nouveau missile stratégique M5, l'annonce d'une possible reprise des essais nucléaires français et, en définitive, toute la logique contenue dans votre projet de budget rendent plus difficiles, par exemple, la prise de la décision, par les gouvernements d'Ukraine et du Kazakhstan, visant à démanteler, si possible avec l'aide de la Russie et de la communauté internationale, les milliers de têtes nucléaires héritées de l'ex-Union soviétique.

Vos choix encouragent des pays comme la Corée du Nord, le Pakistan, l'Inde ou Israël, détenteurs clandestins de l'arme nucléaire ou en passe de le devenir, à tourner le dos à des négociations de non-prolifération.

Ils poussent des pays comme la Libye, l'Algérie et l'Iran à intensifier leurs efforts dans le domaine nucléaire.

S'appuyant sur une doctrine fort hasardeuse pour justifier des augmentations constantes des dépenses d'armement, votre projet de budget continue de donner la priorité aux armes et aux matériels par rapport aux hommes.

Même si la rationalisation des méthodes et des organisations est, là comme ailleurs, une nécessité, le plan « Armées 2000 », selon nous, ne donne pas aux personnels des armées les moyens d'accomplir leurs missions.

Certes, devant les ravages constatés dans l'organisation militaire et, surtout, devant l'émotion et l'opposition soulevées par les suppressions de régiments, le regroupement des bases maritimes et aériennes, les pertes massives d'emplois annoncées dans les arsenaux et les établissements civils de la défense, vous avez décidé d'opérer en 1994 une pause dans la mise en œuvre de ce plan. Tant mieux ! Mais ce n'est qu'une pause et non une remise en cause du plan lui-même.

La question de la reconversion et de la diversification des productions militaires en productions civiles est posée depuis plusieurs années. Une décision en ce sens éviterait bien des pertes d'emplois et tous les drames humains qu'engendrent ces dernières. La question est posée, mais elle n'a jamais reçu un début de réponse !

Au contraire, la situation de nos arsenaux s'est brutalement aggravée. Aujourd'hui, les arsenaux et établissements publics d'Etat fabriquent moins de 5 p. 100 du volume des commandes d'armement de la France, alors que cette proportion était de 10 p. 100 voilà quatre ou cinq ans.

Le recours aux fabricants privés et, pis, l'achat à l'étranger ont été systématiquement encouragés. Comment peut-on parler d'indépendance réelle de notre

défense quand une partie non négligeable de nos moyens dépend d'approvisionnements étrangers et quand une autre partie dépend des choix d'entreprises privées ?

En outre, cette orientation conduit à des suppressions massives d'emplois : il est prévu d'en supprimer 110 000 dans les années à venir dans nos arsenaux et entreprises publiques.

L'inquiétude des sénateurs communistes porte aussi sur l'avenir de la conscription.

Nous croyons en effet déceler, depuis plusieurs années, une dérive vers l'armée de métier, et cette dérive est de plus en plus perceptible.

La multiplication des services civils se substituant au service sous les drapeaux, qui a le double inconvénient de détourner un nombre croissant de jeunes de la formation militaire et de les faire occuper des postes de salariés de la fonction publique, l'insuffisance des soldes des appelés, la faiblesse des formations militaires dispensées par un nombre croissant d'unités, les obstacles à la citoyenneté dans les casernes et les bases, ce sont là autant de signes d'une dévalorisation de la conscription sur laquelle doit, selon nous, reposer la défense nationale.

Les jeunes Français sont toujours capables de montrer leur sens civique et leur esprit de défense, pour peu qu'ils y soient encouragés.

Nous pouvons tous, ici, nous réjouir de l'admirable tenue des jeunes appelés volontaires inclus dans nos forces engagées dans plusieurs régions dangereuses du monde. Je souhaite d'ailleurs associer l'ensemble du groupe communiste à l'hommage qui a été rendu aux officiers, sous-officiers, soldats professionnels et appelés qui ont été envoyés en Bosnie, en Somalie ou au Cambodge, et je veux m'incliner devant la mémoire de ceux qui sont tombés dans ces missions nobles et difficiles, comme devant la douleur de leurs familles.

En résumé, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, nous ne pouvons accepter que le budget militaire prévoie une hausse cinq fois supérieure à celle du budget civil de l'Etat.

Nous sommes prêts à soutenir un budget militaire qui mette notre effort de défense à l'heure de la réalité du monde d'aujourd'hui et qui restitue à notre pays une partie des ressources qui lui font tant défaut pour mieux former la jeunesse française, pour créer des emplois, pour agir durablement contre l'exclusion et le « mal-vivre » qui se développent dans nos villes et banlieues.

Pour l'heure, les sénateurs communistes et apparentés ne peuvent que se prononcer contre ce projet de budget.

**M. le président.** La parole est à M. Machet.

**M. Jacques Machet.** Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, traditionnellement, chaque année, j'interviens sur le budget de la défense parce que, élu d'un département de l'Est, il me semble nécessaire d'apporter le témoignage de celui qui vit aux côtés des militaires des camps de Champagne, de Suippes et de Mourmelon-le-Grand.

Elu de ces régions qui ont vu à plusieurs reprises les armées étrangères déferler sur le sol de la France, Européen convaincu, j'ai le souci, précisément en raison de ce lien entre l'histoire et la géographie de mon département, d'une permanence dans l'observation de la fonction de défense du pays.

Je n'ignore pas que, cette année, monsieur le ministre d'Etat, le budget que vous présentez a été particulièrement difficile à établir, puisqu'il se situe comme un budget de transition entre deux lois de programmation.

Je me rappelle d'ailleurs avoir assisté, dans le camp de Suippes, à la présentation de la loi de programmation de 1987 par les responsables de l'époque.

Cette première loi de programmation, vos prédécesseurs n'ont pas su l'appliquer. La seconde est celle que, avec un acharnement, un sérieux et une ampleur dans l'analyse que tout le monde a remarqués, vous êtes en train de préparer.

Pour cette raison, les remarques qui peuvent être émises ici dépassent nécessairement le cadre de votre budget : elles s'appliquent aussi à la préparation de la loi de programmation que vous nous présenterez à la session de printemps.

Cependant, pour en revenir à votre budget, je souhaiterais souligner des éléments de satisfaction et des sources d'interrogation.

Bien évidemment, je me réjouis d'abord de la stabilisation des effectifs que vous avez, dès votre arrivée, décidée en opérant une pause dans le plan de déflation des effectifs. C'est une très bonne chose, non seulement pour l'armée de terre et la défense en général, mais aussi pour les économies locales de notre territoire, dont certaines commençaient à être sérieusement fragilisées par cette déflation aux effets souvent imprévisibles. Je souhaite que cette pause devienne un cran d'arrêt, une sorte de plancher, et que l'on cesse vraiment de diminuer les effectifs.

La déflation systématique n'est certes pas la solution du problème de l'optimisation des moyens de défense, d'autant que cette diminution se produit sur fond de contraction de la masse d'appelés, en raison de la réduction de la durée du service national. Cette diminution entrave d'autant plus le fonctionnement de l'armée de terre que celle-ci voit ses missions, notamment ses missions à l'extérieur de l'Hexagone, augmenter jusqu'à un niveau proche du seuil de rupture.

Je veux croire que cette mesure de blocage de la déflation est un gage pour le maintien futur de l'armée de terre à un niveau d'effectifs conforme au rôle de la France en Europe.

Dans le même ordre d'idées, je veux croire que ce budget ne créera pas l'irréversible en ce qui concerne des programmes militaires mis en sommeil, et dont certains concernent directement les camps militaires de notre région.

La satisfaction que je viens d'évoquer est cependant contrebalancée par le constat du déclin continu des crédits de l'armée de terre dans le budget général de la défense.

Ce phénomène n'est pas seulement conjoncturel. Il pose, en fait, une double question.

Les budgets successifs de l'armée de terre ont été mis en œuvre sur fond d'instabilité permanente dans la définition des missions et des moyens donnés à cette armée. De réorganisation en restructuration, depuis vingt ans, l'armée de terre ne cesse, à chaque budget, de trembler, si j'ose dire, devant les « saucissonnages », les réductions et les mutations structurelles internes qui l'affectent.

Cette instabilité n'est pas bonne. Je sais bien que ce n'est pas le lieu d'en parler, mais je dois constater qu'une fois de plus, à force de vouloir en permanence tout changer, on impose au budget de la défense des coups d'accordéon qui sont tout à fait préjudiciables à l'armée de terre.

A côté de cette instabilité, il y a un autre facteur d'inquiétude : il concerne le rôle assigné aujourd'hui à l'armée de terre dans le dispositif général de défense de la

France, rôle dont le budget de l'armée de terre devrait être une expression claire et évidente. Or tel n'est pas le cas.

Mon propos n'est pas ici d'évoquer les questions stratégiques. Nous le ferons au printemps, dans le cadre du Livre blanc, et les spécialistes seront là. Mon rôle est cependant de rappeler que l'armée de terre, quels que soient les progrès de la technologie, reste la base de la défense de la nation. Or cette défense doit être envisagée dans un environnement instable à l'Est et au Sud, sans compter des zones plus lointaines où nos intérêts sont néanmoins primordiaux.

Cette accumulation de turbulences qui entourent la France me fait dire que l'armée de terre doit demeurer un élément solide, numériquement, quantitativement et qualitativement, de la défense nationale du pays, dans le cadre d'une défense européenne que j'appelle de mes vœux et à laquelle je crois fermement.

L'armée de terre, moyen de projection de la force hors de nos frontières et ultime rempart en cas d'attaque du territoire, ne peut pas être reléguée dans des zones périphériques de la défense, sous le prétexte des innovations technologiques importantes de ces dernières décennies : l'atome, le laser, le sous-marin, etc.

Nous sommes confrontés à cette contradiction : l'armée coûterait trop cher mais, en même temps, il faudrait aider les pays qui en ont besoin ! Comment répondre ? Pour côtoyer souvent des officiers de ma région, je sais quels problèmes éprouvent nos responsables militaires pour assurer la relève dans ces lointains pays.

Je n'ignore pas que, lors de la préparation de chaque budget, une concurrence saine, même si elle se manifeste parfois de manière véhémente, oppose les états-majors, chacun arguant du fait qu'il est plus important que l'autre. Cela fait partie du jeu traditionnel du fonctionnement de l'administration centrale des armées, et nous savons bien que votre rôle de ministre consiste à arbitrer au plus juste entre des revendications qui sont également légitimes.

Cependant, aujourd'hui, ce n'est pas de cela qu'il s'agit.

Le déclin budgétaire de l'armée de terre, malgré la stabilisation des effectifs, est une forme d'anémie pernicieuse qui, à terme, menace tous les secteurs de la défense. Ce déclin est d'autant plus dommageable pour notre armée que celle-ci est sollicitée continuellement pour former les contingents de ceux que l'on appelle aujourd'hui des « soldats de la paix », et qui ont droit à notre respect.

Monsieur le ministre d'Etat, toutes ces réactions issues de contacts permanents entre civils et militaires - il n'est pas de réunion de militaires où il n'y ait de civils ; il n'est pas de réunion de civils où il n'y ait de militaires - sont pour moi la toile de fond de la préparation de nos travaux du printemps prochain. A chaque jour suffit sa peine !

Je remercie les nombreux rapporteurs, MM. Blin, Barbier, Golliet, Alloncle, Vinçon, Voilquin et Max Lejeune. Je vous remercie aussi, monsieur de Villepin. Permettez-moi, alors que vous avez la lourde responsabilité de lui succéder à la présidence de la commission des affaires étrangères et de la défense, de saluer Jean Lecanuet, dont le visage est toujours présent ici dans nos mémoires. Nous nous rappelons tous sa foi en l'Europe !

Fort de leur esprit de service pour notre pays, les membres du groupe de l'Union centriste et moi-même voterons le présent projet de budget.

En cette période de pessimisme, comment terminer sans mentionner un acte de foi, d'espérance et de confiance entre les hommes, qui a permis la réalisation d'un investissement en commun, civil et militaire ?

Ainsi, le 18 septembre dernier, le président du Sénat, M. René Monory, après un contact sur le terrain, dans le camp de Suippes, avec le général Severin, commandant d'armes, est venu inaugurer notre piscine, construite sous la responsabilité du district rural de la région de Suippes et de l'armée.

J'ai regretté, monsieur le ministre d'Etat, que vous n'ayez pas pu répondre à notre invitation, mais je l'ai bien compris : quand il y a des difficultés, le capitaine doit être sur le pont.

Le district regroupe seize communes. C'est ensemble que nous avons investi et que nous fonctionnons. Les horaires de natation sont répartis entre les militaires, les écoles primaires, le collège et les familles des militaires et des civils. Cette réalisation, qui a demandé beaucoup de patience, de travail, de volonté de partage de notre pouvoir et de moyens, est, je puis vous l'assurer, exceptionnelle pour notre secteur rural, pour l'environnement de nos familles, de nos militaires et, surtout, pour l'amélioration de nos contacts.

A mes yeux, la plus belle récompense, monsieur le ministre d'Etat, c'est avant tout le sourire de nos enfants - ceux des familles des militaires et ceux des familles de nos campagnes - évoluant dans la même piscine ! N'était-ce pas l'essentiel que cette convivialité qui, à mon gré, fait trop peu souvent partie de nos priorités, même si cela paraît peu de chose face à nos grands problèmes ? Pensons-y !

Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, je vous remercie de votre attention. *(Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants, ainsi que sur certaines travées du RDE.)*

**M. le président.** La parole est à M. Masseret.

**M. Jean-Pierre Masseret.** Monsieur le ministre d'Etat, nous vivons un moment paradoxal de l'histoire, puisque nous sommes partagés entre la satisfaction d'avoir tourné, à notre avantage, la page de la guerre froide et l'inquiétude de découvrir un monde imprévisible. Or, en matière de défense, car le caractère imprévisible d'une situation est source de danger.

Face à cela, j'avancerai quelques idées simples.

Dans cette période, il ne faut ni sacrifier aux illusions ni choisir la facilité, car ce qui est en cause, c'est, comme toujours, l'indépendance de la France, le rôle de notre pays dans le monde, la défense et la promotion d'un système de valeurs, de nos valeurs qui sont la paix, la sécurité et la démocratie.

Indépendance et autonomie ne signifient pas isolement. La France ne pourra pas faire tout toute seule. Elle doit recenser l'ensemble des domaines dans lesquels elle pourrait être un jour conduite à agir et y être suffisamment préparée pour n'être soumise à personne. En effet, c'est en ayant la capacité et la volonté d'agir que la France trouvera les appuis et les alliés nécessaires le moment venu, si ce moment devait survenir.

Ces questions seront abordées dans le Livre blanc. A cet égard, quelle sera la procédure suivie par le Gouvernement ? Le Parlement sera-t-il amené à débattre du contenu du Livre blanc ou seulement de sa traduction, c'est-à-dire la loi de programmation militaire ? A quelle date ? En effet, monsieur le ministre d'Etat, nous sommes d'accord pour mener ce débat dès le printemps prochain,



afin de ne pas repousser cette nécessaire consultation du Parlement au-delà de certaines échéances politiques, et plus précisément après l'élection présidentielle.

La nouvelle donne internationale nous conduit à nous interroger sur l'adéquation de notre outil militaire : l'état de notre capacité de renseignements, de communication et d'intégration interarmées ; l'avenir de la dissuasion militaire dans le contexte du moratoire sur les essais nucléaires ; la capacité de projection des forces hors du territoire national ; enfin, l'évolution de l'industrie de l'armement.

Dans chacun de ces domaines, l'outil militaire actuel présente des forces, mais aussi des faiblesses. Faut de temps, je n'entrerai pas dans les détails.

Cependant, je dirai quelques mots sur le concept définissant notre force nucléaire. Il est fondé sur la dissuasion du faible au fort. L'accumulation des équipements soviétiques, nucléaires et conventionnels, n'autorisait pas d'autre réplique.

Notre capacité de dissuasion doit être maintenue, modernisée et adaptée. A titre personnel, je souscris à votre définition du moratoire ! Un moratoire, c'est un moratoire. Il n'a pas vocation à être durable. La France doit conserver la possibilité de reprendre ses essais s'il en est besoin.

Nos compétences, acquises depuis trente-cinq ans dans le domaine nucléaire par le Commissariat à l'énergie atomique et par la direction des applications militaires, doivent être approfondies, notamment pour acquérir la capacité de modéliser fidèlement l'ensemble du fonctionnement d'une arme nucléaire.

Cela étant, pour tenir compte des nouvelles menaces, faut-il passer de la doctrine du non-emploi à une doctrine d'emploi, autrement dit, passer du concept du faible au fort au concept du fort au faible ? Ma réponse est : non.

Remettre en cause le concept actuel, c'est ouvrir la boîte de Pandore, c'est accepter par anticipation l'échec de toute politique visant au contrôle ou à la non-prolifération, c'est pousser tous les pays qui le pourraient à s'équiper d'armes nucléaires pour se défendre puisque l'emploi deviendrait sinon la règle, du moins une probabilité, alors que jusqu'à présent la règle c'était le non-emploi. Si nous passons du non-emploi à l'emploi, tous ceux qui seront en situation de s'armer le feront puisqu'il y aura un risque supplémentaire. Changer cette doctrine, c'est jouer avec le feu.

Le propre de la défense étant de préparer au pire, il convient de disposer, dans chaque type d'arme, des instruments les plus adaptés pour dissuader.

A cet égard, monsieur le ministre d'Etat, comment interpréter cette déclaration que j'ai lue et dans laquelle vous précisez : « Dans les quelques années qui viennent, la France pourra acquérir des outils de tir conventionnels de précision à longue distance qui changeront le caractère de la dissuasion ». Qu'entendez-vous par « changer le caractère de la dissuasion » ? Le verbe « acquérir » signifie-t-il achat sur étalage ou mise au point par nos industries ?

J'ai parlé des moyens de projection des forces. Aujourd'hui, ces moyens sont nettement insuffisants, chacun s'accorde à le dire.

La politique d'indépendance de la France en matière de défense repose notamment sur l'aptitude de nos industries publiques et privées à réaliser la quasi-totalité des équipements nécessaires à sa défense.

Dans le domaine de l'armement, cela a été dit et je n'y reviens pas, nos moyens financiers ne sont pas extensibles et la coopération européenne est devenue une impérieuse nécessité. Selon vous, quel avenir aura cette coopération ? Quelle forme prendra-t-elle ? Quelle place y occuperont les industries publiques et privées ?

Je terminerai en évoquant la sécurité européenne.

Se pose la question de la coordination entre les organisations existantes – CSCE, UEO et OTAN. En effet, comment concilier ces différents instruments ? Comment répondre à la question principale de l'élargissement ? L'Union de l'Europe occidentale veut notamment renforcer ses liens avec l'Europe de l'Est. C'est une nécessité. Comment le Gouvernement envisage-t-il la réalisation concrète de cet objectif, selon quelle procédure, sous quel statut ? S'agira-t-il d'un statut d'associé, d'un statut d'observateur ou d'un statut de plein droit ?

Bref, comme vous le constatez, les questions ne manquent pas au sujet de l'UEO, pilier européen de l'OTAN et instrument de défense de l'Union européenne.

L'OTAN acceptera-t-elle de mettre ses forces à la disposition de l'UEO dans une opération européenne ou pour d'autres opérations *ad hoc* dans lesquelles l'UEO ou l'Union européenne serait engagée ?

L'élargissement de l'OTAN est aussi une question. De mon point de vue, je ne pense pas que nous devrions accepter le diktat de la Russie, qui voit d'un mauvais œil la question de l'élargissement de cette organisation. Il faut faire savoir à la Russie que son influence militaire ne peut plus s'exercer sur les pays baltes, la Hongrie, la Pologne, la Roumanie, la République tchèque, la Slovaquie et la Bulgarie. Ces temps sont révolus. Pour autant, sans dresser de nouvelles barrières entre nous et la Russie, il faut que les choses soient clairement dites pour que les tentations ne reviennent pas, conduisant l'Europe à des difficultés.

La France ne pourra décider pour les autres, monsieur le ministre d'Etat, mais son rôle, dans cette période incertaine, sera nécessairement positif, car l'obligation que se donne notre pays, c'est la paix et la démocratie dans le monde.

Jusqu'alors, le consensus en France s'était établi autour de la politique de défense. Souhaitons que cela persiste. En cet instant, j'indiquerai simplement – M. Bernard développera tout à l'heure nos arguments sur ce point – que les membres du groupe socialiste s'abstiendront lors du vote sur le présent projet de budget. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Taittinger.

**M. Pierre-Christian Taittinger.** Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, nous avons fait un rêve et le rêve s'est évanoui. Pendant un court instant, un monde différent avait semblé surgir, amplifié sans doute par l'absurde effet médiatique et déformé par la force réductrice des images, un monde où la négociation devancerait l'agression, où la tolérance et le respect des droits de l'homme primeraient, où la raison l'emporterait sur l'absurde.

L'effondrement du rideau de fer, l'écroulement des régimes communistes, la chute du mur de Berlin, l'échec de l'Irak dans ses prétentions dominatrices laissaient espérer une vision de paix, non pas de cette paix perpétuelle qu'espéraient les fondateurs de la Société des Nations, mais d'une paix fruit d'une meilleure organisation de la coexistence des Etats.

Ce temps n'a pas duré. La réalité s'est imposée dans sa rudesse, nous rappelant qu'un pays comme le nôtre ne pouvait succomber aux vertiges d'une apparence. Il fallait au Gouvernement du courage et de la lucidité pour ne pas se laisser aller à la tentation de la faiblesse et de la facilité, surtout à cet instant, difficile, où nous traversons un cycle économique de récession qui, avec le chômage, risque de gangréner notre tissu social.

Nous recherchons des économies pour relancer les investissements et la production. Nous ne devons pas pour autant renoncer à la protection de nos intérêts vitaux.

Certes, la menace majeure d'un conflit Est-Ouest a disparu, la paix en Europe n'est plus menacée par l'ambition d'un impérialisme tentaculaire et, depuis deux ans, nous avons engagé un processus de désarmement crédible.

Mais, en même temps, mes chers collègues, nous voyons dans le monde de nouvelles tempêtes éclater sans préavis, des abcès profonds s'installer, malgré les interventions et les tentatives de médiation internationale.

Les récents événements de Moscou, certes agréablement grossis et déformés par les médias, nous montrent la fragilité de l'Est européen.

La marche de la Russie vers la démocratie, malgré des signes favorables, reste une grande incertitude. Oui, dans un monde aux contours de plus en plus incertains, la France doit tirer les leçons de son histoire et se garder de tout immobilisme.

Le format de nos forces doit s'aligner rapidement sur une situation nouvelle et, par essence, mouvante.

C'est pour répondre à ces défis qu'il va nous falloir préparer une loi de programmation inspirée des réflexions et des analyses reprises dans le Livre blanc.

A défaut d'un nouvel ordre international, dont la définition a été emportée par le changement survenu à la tête des Etats-Unis, un objectif s'impose : savoir organiser des relations entre Etats pour prévenir et limiter les conflits, imposer des règlements issus des institutions du droit international, privilégier la négociation multilatérale.

Dans cette recherche, monsieur le ministre d'Etat, la France a un rôle rigoureux à tenir, à la seule condition que nul ne puisse douter de sa détermination.

Tel est sans doute l'un des enjeux du budget, du ministère de la défense. Il était donc important que ce dernier traduise une volonté et repousse tout attentisme.

Au-delà des réponses qu'il doit apporter aux problèmes de gestion de nos forces, le budget se devait d'adresser à la nation tout entière et à nos partenaires occidentaux un message clair et une affirmation de nos intentions, c'est-à-dire la traduction concrète et tangible d'une volonté politique : la volonté de ne pas transiger avec les impératifs de sécurité, et, surtout, la volonté de léguer non seulement aux jeunes Français, mais aussi aux jeunes Européens, une architecture de défense cohérente et efficace.

Il s'agissait donc, tout d'abord, de marquer une pause dans la réduction des emplois militaires et de mettre l'accent sur une allocation plus qualitative des ressources humaines et financières, avec l'obligation de s'inscrire dans le programme de restructuration défini en 1991.

Oui, il convient de marquer une pause après la suppression de 47 000 emplois civils et militaires ! Cette étape devrait permettre à nos forces de s'adapter aux nouvelles conditions de leurs missions.

Je constate du reste, monsieur le ministre d'Etat, que nous sommes en avance par rapport aux objectifs du plan « Armée de terre 1997 », qui prévoit d'atteindre, à cette date, le seuil de 225 000 hommes. Pour 1994, le plan

envisage la présence de 250 000 hommes dans l'armée de terre, et nous nous situons d'ores et déjà autour de 240 000 hommes.

Je tiens à vous remercier, monsieur le ministre d'Etat, d'avoir porté la plus grande attention au caractère social de cette orientation qui permettra – nous l'espérons – de ne pas aggraver, notamment au niveau local, les conséquences des restructurations déjà engagées.

J'insiste auprès de vous sur l'indispensable prudence que la dégradation de la conjoncture économique impose. Je rejoins également les préoccupations traduites dans le titre III concernant la gestion des flux d'effectifs, la professionnalisation des unités et le renforcement des moyens de fonctionnement courant.

Il était temps de tirer la leçon des opérations militaires menées dans le Golfe et de la nécessité de muscler nos unités pour aboutir, à terme, à un renforcement de leurs capacités opérationnelles.

Le fer de lance de nos forces doit pouvoir se projeter sur des théâtres lointains, dans de brefs délais. La réalisation de cet objectif passe par la constitution d'unités, composées en majorité de professionnels, et par un renforcement des moyens logistiques.

De la flexibilité de nos armées dépendra donc la capacité de notre appareil de défense. Ce thème de l'efficacité opérationnelle pose également, à moyen terme, la question de la mise au point de nouveaux systèmes d'armes, et celle, connexe, de la pérennité de notre industrie de défense.

Mais n'oublions pas que, du maintien de la conscription, dépendra, en même temps et pour une bonne part, la cohésion nationale.

Je souligne à cet instant deux idées nullement contradictoires : la professionnalisation des unités et, dans le cadre de la conscription, la définition de missions nouvelles proposées aux jeunes recrues, auxquelles je tiens à rendre hommage pour le travail effectué déjà par certaines d'entre elles au service de la population.

Au titre V, l'augmentation des crédits représente un effort substantiel qui permettra, les reports ayant été mineurs, le maintien de l'ensemble des programmes en cours.

A ce sujet, je voudrais présenter une observation concernant l'enveloppe globale qui prévoit l'utilisation de 5,5 milliards de francs de crédits de reports. Jamais nous ne répéterons assez que la consommation de ces crédits constitue une mesure de saine gestion.

Le Parlement, sur ce point, doit faire preuve de la plus grande vigilance. Nous devons nous assurer, en exécution, que ces crédits seront effectivement consommés. C'est l'équilibre général de ce budget qui serait remis en cause si ces sommes ne devaient pas être effectivement débloquées.

Le même problème se pose à propos du financement des opérations extérieures. Les engagements de la France hors de nos frontières, dans le cadre des opérations de maintien de la paix, ont pris une ampleur telle, nous le savons, que le ministère de la défense n'a plus les moyens d'en assurer le financement.

Il est donc indispensable que le Gouvernement tienne compte de cette situation et s'engage, dans le cadre d'un collectif budgétaire, à dégager des ressources spéciales.

Monsieur le ministre d'Etat, je voudrais également attirer votre attention sur l'urgence d'une véritable coopération européenne dans le domaine du développement des nouveaux systèmes d'armes. Les programmes que nous menons seuls, à cet instant, seront probablement les der-

niers. Qui pourrait affirmer que nous disposerons, demain, des moyens gigantesques et indispensables que leurs successeurs demanderaient ?

Le soutien que nous choisirons d'apporter à notre industrie de défense n'est cependant pas vain. Gardons-nous d'oublier que cette dernière constitue un patrimoine considérable. La préserver est une des conditions essentielles de la souveraineté du pays, et donc de son indépendance. Cette compétence doit servir de moteur et de pôle pour la mise sur pied d'une industrie de défense en Europe. Une politique industrielle volontariste, finement ciblée, soutenue par le ministère de la défense, aura toutes les chances de porter ses fruits.

Mais il faut réfléchir aux mutations utiles. L'expérience nous a montré que les seuls accords de coopération ne constituaient pas une réponse satisfaisante.

L'addition de spécifications n'aboutit, souvent, qu'à des surcoûts et à des retards. Les restructurations de demain devraient permettre de désigner, pour chaque programme, un maître d'œuvre unique.

A cet égard, la proposition faite par le délégué général pour l'armement de créer, avec l'Allemagne, une agence commune de l'armement semble digne d'intérêt.

Mais nous devons faire preuve d'une grande prudence, là aussi. Il ne faudrait d'abord pas que cette structure conduise à évincer nos autres partenaires européens. Il ne serait pas souhaitable, non plus, que des restructurations industrielles soient imposées par les seules puissances publiques. Il appartient aux industriels de démontrer leurs qualités d'innovation, d'imagination, et leurs capacités de recherche et de productivité.

La crise balkanique nous aura montré l'urgence de l'émergence d'un futur système européen de défense.

Nous devons donc adresser un message dépourvu de toute ambiguïté à nos partenaires américains, qui doivent comprendre que renforcer le pilier européen, c'est renforcer l'alliance.

Tels sont les enjeux qui sont devant nous, mes chers collègues. La France doit relever ces défis sans tarder.

Je vous dirai, en conclusion, monsieur le ministre d'Etat, que la force de votre projet de budget tient à sa stratégie de cohérence.

A cet instant où les prophètes de malheur tentent, partout dans le monde, d'attiser les passions, il appartient aux parlementaires que nous sommes d'assurer à notre pays les moyens de sa sécurité. (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, nous allons maintenant interrompre nos travaux ; nous les reprendrons à vingt-deux heures quinze.

La séance est suspendue.

**(La séance, suspendue à dix-neuf heures cinquante-cinq, est reprise à vingt-deux heures quinze.)**

**M. le président.** La séance est reprise.

Nous poursuivrons l'examen des dispositions du projet de loi de finances concernant le ministère de la défense.

La parole est à M. Guéna.

**M. Yves Guéna.** Monsieur le ministre d'Etat, je voudrais, tout d'abord, vous demander de m'excuser de n'avoir pas entendu la présentation de votre projet de budget cet après-midi. Je ne le pouvais pas puisque j'étais en compagnie de M. Poniatowski et de M. Bécart, en mission en Ukraine. Nous arrivons de Kiev, où l'on vous

attend pour discuter de coopération militaire. Compte tenu de ce que nous avons appris, il serait utile qu'un ministre d'Etat de la République se rende en Ukraine !

S'agissant de votre projet de budget, je dirai seulement que, dans la conjoncture économique du pays et dans le contexte de réduction des armements à travers le monde, vous avez sans doute obtenu le moins mauvais budget que l'on pouvait espérer - à cet égard, vous devriez être satisfait - même s'il n'est pas très bon. Cela aurait pu être pire ; vous avez sauvé l'essentiel.

Dans ma brève intervention, je voudrais, tout en me rendant compte qu'il est vraiment très ambitieux de vouloir le faire en une dizaine de minutes, essayer d'apporter ma modeste contribution à ce grand problème : quelle défense pour la France aujourd'hui ?

Tout a changé, je n'insiste pas : nous ne sommes plus sous la menace nucléaire de l'Union soviétique. Je sais bien que certains rappellent le nombre de têtes nucléaires dont dispose encore l'Union soviétique et dont, théoriquement, elle pourrait se servir. Cette approche du problème ne me paraît pas raisonnable !

Moi, je dis que la question se pose ainsi : la Russie est-elle en mesure, aujourd'hui, de déclencher une crise internationale d'une gravité telle qu'elle puisse nous menacer du recours à l'arme nucléaire. Je réponds « non » à cette question.

Tout a changé. Mais, ce qui n'a pas changé, me semble-t-il, ce sont les missions de la France, l'ambition de la France : d'abord, le maintien d'une politique d'indépendance nationale - en tout cas, je le crois profondément - ensuite, la capacité d'intervenir comme membre permanent du conseil de sécurité ou dans des zones qui sont traditionnellement sous notre influence, enfin, l'aptitude à défendre nos intérêts hors de l'Hexagone face à une menace inhabituelle.

Sur l'indépendance nationale - c'est le cadre fondamental de notre défense - il n'y a qu'une stratégie et une seule arme, c'est l'arme de dissuasion nucléaire indépendante. Ce que je voudrais rappeler - et je prie mes collègues de m'excuser si cela a déjà été dit - c'est que l'arme nucléaire de dissuasion de la France n'a pas été inventée, n'a pas été forgée contre un ennemi spécifique qui serait l'Union soviétique et que, de ce fait, puisque l'Union soviétique ne présente plus la même capacité de danger, l'arme de dissuasion nucléaire française disparaîtrait.

Le général de Gaulle, dans son fameux discours du 3 novembre 1959, avait rappelé - la citation n'est pas tout à fait exacte ; je n'ai pas eu le temps de la retrouver, mais je sais très bien ce qu'il avait dit - que la défense de la France par l'arme nucléaire était conçue contre n'importe quel agresseur, en tout temps et en tout lieu, dès lors qu'il s'agit de nos intérêts vitaux.

Nous ne savons pas quelle sera la grande puissance menaçante, demain, à la fin du siècle ou au début du siècle prochain. Nous devons donc conserver notre capacité de dissuasion. Mais il faut, naturellement, une arme performante - je n'insiste pas sur les conditions qu'implique le caractère performant - ce qui pose le problème des essais nucléaires.

Monsieur le ministre d'Etat, si vous me dites que, dans l'état actuel des choses, techniquement, nous n'avons pas besoin de procéder à des essais, naturellement, je vous crois ; je vous fais confiance. Mais, lorsque j'entends M. le Président de la République dire qu'il n'envisagerait de recourir à de nouveaux essais français que si d'autres puissances nucléaires étaient elles-mêmes passées à de nouveaux essais - je vous prie de m'excuser de le dire, car il

s'agit du chef de l'Etat - je ne considère pas qu'une telle déclaration et une telle attitude soient conformes aux intérêts supérieurs de la nation.

Deuxième point : les événements des dernières années ont habitué les Français aux interventions militaires extérieures. Le pouvoir politique doit donc avoir les moyens d'agir au dehors s'il juge qu'une telle intervention est conforme à nos intérêts, et dans le cadre, éventuellement, d'une action internationale.

L'objectif de ces interventions ne peut qu'être de contribuer au règlement de crises et la rapidité d'exécution est la condition même de leur succès. Il faut donc - c'est une banalité - des forces disponibles, souples, à tout moment opérationnelles, et avoir, naturellement, les moyens pour les projeter sur les théâtres d'opérations extérieures.

Ici se pose le problème de l'armée professionnelle et de la conscription. Je vais dire ce que j'en pense, en sachant bien qu'il ne faut pas, en ce domaine, être péremptoire, notamment en raison de la très vieille tradition de la conscription en France.

Qu'il nous faille davantage de professionnels, c'est une nécessité ; personne ne le conteste.

Je voudrais rappeler pourquoi on a inventé la conscription, partielle, d'abord, au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, totale, ensuite, au début de la III<sup>e</sup> République. Il s'agissait d'être en mesure de porter des masses considérables pour protéger notre frontière du Nord-Est. J'ajoute qu'il fallait disposer non seulement de réserves, mais également des équipements et des armements pour que ces réserves aient une réelle utilité. Or cette mission et cette condition ne sont plus réunies.

La grande bataille à nos frontières n'est plus de saison. Si elle le redevenait, la réplique consisterait non pas à placer 1 million d'hommes sur la frontière du Nord-Est, mais à user de la dissuasion nucléaire.

Quant aux réserves, elles n'ont d'intérêt, je le répète, que si elles peuvent être armées. Si vous mobilisez trois, quatre ou cinq classes de réservistes - Dieu sait que l'on allait plus loin naguère ! - comment allez-vous les armer ? Où sont les chars ? Où sont les canons ? Ce n'est pas comme en 1914, où il y avait, dans les arsenaux, des millions de fusils Lebel et des dizaines de milliers de canons de 75 qui permettaient de constituer des unités.

Devant cette constatation, vous me trouvez, naturellement, extraordinairement sceptique sur le maintien de la conscription.

Je sais bien que l'on parle beaucoup d'un service national non militaire. Mais alors, on est devant un triple problème.

C'est d'abord un problème moral : peut-on demander valablement à des garçons de sacrifier un an de leur existence pour autre chose que la défense éventuelle de la patrie ? C'est une interrogation.

Ensuite, vous ne pouvez pas avoir à la fois une armée de professionnels et un service national, fût-il civil.

Monsieur le ministre d'Etat, ce n'est pas vous que j'interpelle, je m'adresse à la cantonade : comment trouverez-vous auprès de M. Sarkozy les crédits pour avoir l'une et l'autre ?

Troisièmement, si nos intérêts propres sont menacés de par le monde par un Etat qui ne serait pas une grande puissance, mais qui, par guérillas, opérations limitées ou terrorisme, risquerait de nous nuire gravement sur notre territoire, il faut avoir les moyens de faire face à cette menace. Il nous faudra donc disposer d'une armée de rétorsion, celle qui s'impose en de tels cas. Cela suppose,

essentiellement, une capacité de frappe telle qu'elle dissuaderait un agresseur de cette nature d'aller au-delà ; il s'agit non seulement d'une menace, mais d'une capacité de frappe effective.

L'essentiel, c'est donc la précision des frappes ; c'est à partir de là que l'on peut discuter de la munition, conventionnelle ou nucléaire : plutôt conventionnelle, mais sans exclure la frappe nucléaire dans l'hypothèse de la réplique du « fort au fou », selon l'expression qui a cours aujourd'hui et sans que, naturellement, je ne désigne ou n'envisage qui que ce soit. Je ne connais rien de plus condamnable, en effet, que de se dire : il n'y a plus de menace à l'Est, mais il y a une menace au Sud ; tournons nos canons de ce côté-là. Ce n'est pas raisonnable ! Ce n'est pas acceptable !

Le couple avion-missile, voire le sous-marin nucléaire d'attaque en seraient les vecteurs privilégiés, mais nous n'avons pas le loisir d'entrer dans une discussion technique.

Telles sont, monsieur le ministre d'Etat, en quelques minutes, certaines des réflexions qui sont les miennes - j'en ai d'autres ! - sur un dossier bien difficile, en espérant que le Livre blanc l'éclairera - je le crois, compte tenu des explications qui nous ont déjà été données à cet égard en commission - et en espérant aussi que la loi de programmation en traduira, dans les faits, les grandes lignes.

Monsieur le ministre d'Etat, je vous ai dit en débutant ce que je pensais de la façon habile dont vous avez négocié votre projet de budget. En terminant, je vais tout de même un peu nuancer cette appréciation, sans que cela vous vise, naturellement : je crois vraiment - mais tout le monde a dû le dire - que nous sommes à la limite, du point de vue du pourcentage du PIB consacré à la défense nationale. C'est assez, en matière de réduction de ce pourcentage ! Je dirai même que, aujourd'hui, pour le prochain budget, c'est déjà trop.

Par ailleurs, si nous voulons demeurer un grand pays, nous devons avoir le courage de dégager les moyens nécessaires à notre défense la défense n'étant pas seulement, comme je l'ai dit, la défense du territoire, mais la présence militaire digne de la France et digne d'une France membre permanent du Conseil de sécurité.

J'ajouterai sans malice, monsieur le ministre d'Etat, que, sur le territoire national de ce vieux peuple, disons de ce vieux peuple guerrier, il me paraît tout à fait indispensable de maintenir une certaine densité de la présence militaire ; sinon, bientôt, les Français auront oublié qu'ils ont une armée ! (*Applaudissements sur les travées du RPR, de l'Union centriste et des Républicains et Indépendants.*)

**M. le président.** La parole est M. Roland Bernard.

**M. Roland Bernard.** Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, messieurs, dans son rapport pour avis sur le projet de budget de 1993 de l'armée de l'air, M. Voilquin s'indignait : « Une fois encore, les crédits de l'armée de l'air progresseront moins rapidement que l'inflation ».

« Fatalité due aux contraintes économiques et budgétaires ? », s'interrogeait-il. Avec la mâle assurance qui convient au sujet, il répondait : « Votre rapporteur ne le croit pas. Une défense est avant tout un instrument au service d'une volonté politique. Que celle-ci s'évanouisse et celle-là défaillera. »

Pour 1994, selon notre même rapporteur, « le pouvoir d'achat global de l'armée de l'air connaîtra une légère régression ». Mais il n'y décèle plus l'amorce d'un évanouissement, ni le symptôme d'une défaillance !

Aujourd'hui, « le contexte économique et financier » est « extrêmement difficile », comme l'écrit M. Golliet. C'est, pour M. Alloncle, le signe de « la volonté de maîtrise des finances publiques affirmée et mise en œuvre par le Gouvernement ».

Le contexte géographique, économique et financier aurait-il à ce point évolué depuis un an ? Assurément non ! Mais la majorité, elle, a changé, et le discours de ses membres encore plus.

Votre budget, monsieur le ministre d'Etat, ressemble étrangement à celui de votre prédécesseur. Mais, hier, les socialistes n'auraient eu ni la volonté d'assurer la défense de la France ni la volonté de maîtriser les dépenses publiques. Aujourd'hui, vous auriez l'une et l'autre !

Hier, c'est-à-dire l'année dernière, M. le président de Villepin écrivait : « Les crédits affectés au nucléaire ont diminué depuis trois ans. Il faut les stabiliser » - « il faut les stabiliser », je souligne - « sauf à risquer que, privée de moyens autonomes et adaptés aux circonstances nouvelles, l'existence politique et militaire de l'Europe ne s'effrite. » Aujourd'hui, monsieur le ministre d'Etat, vous osez prendre ce risque d'effriter l'existence politique et militaire de l'Europe ! Les crédits pour le nucléaire baissent en effet de 8,8 p. 100.

Hier, M. de Villepin votait contre le budget, aujourd'hui, il le votera.

Hier, c'est-à-dire l'année dernière, M. Voilquin écrivait : « Réduire quantitativement le format de l'armée de l'air pour améliorer sa qualité, c'est assurer la modernisation de sa flotte : tel était, tel est encore le mot d'ordre justifiant tous les abattements de crédits. Dans ces conditions, pourquoi ne commander que deux avions neufs en 1993 ? Cette absence de commande d'avions neufs aurait, si elle est maintenue » - « si elle est maintenue », je souligne - « pour conséquence inévitable un vieillissement de la flotte de combat au moins jusqu'en l'an 2000. Où est la modernisation ? »

Et aujourd'hui, monsieur le ministre d'Etat, vous osez maintenir cette absence ! Vous ne commandez que deux avions - un Rafale ACT et un Mirage 2000-5. Il est vrai que vingt-cinq vous seront livrés... sans doute commandés avant !

Hier, M. Voilquin votait contre le budget. Aujourd'hui, il le votera !

**M. Xavier de Villepin**, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Il a raison !

**M. Roland Bernard**. Peut-être, mais il a eu tort de dire ce qu'il a dit !

Ce budget de la défense représente 3,27 p. 100 du produit intérieur brut marchand.

Le budget de 1992, le dernier qui ait fait l'objet d'un débat devant notre Haute Assemblée, en représentait 3,26 p. 100. Il symbolisait, à lui seul, aux yeux de la majorité sénatoriale, la piètre qualité du projet que nous présentait M. Pierre Joxe. La valeur de notre armée n'était plus garantie, notre sécurité n'était plus assurée. Au cours de l'année 1991, M. Chirac exigeait 4,5 p. 100, puis 4,2 p. 100...

**M. Emmanuel Hamel**. Il avait raison, il fallait y arriver !

**M. Roland Bernard**. M. Baumel 4 p. 100, M. Fillon 3,8 p. 100, M. Séguin 3,5 p. 100 !

Qu'importait la cacophonie des chiffres, bien qu'elle fût de belle taille, lorsqu'on sait qu'un demi-point de produit intérieur brut marchand représente 30 milliards de francs !

Il fallait prouver ce que M. Caldaguès appelait, dans le débat sur la durée du service national, « la désaffection traditionnelle qu'implique l'idéologie de gauche à l'égard des sacrifices nécessités par l'équipement militaire ». Bref, il fallait convaincre l'opinion de l'inaptitude congénitale des socialistes à préserver et sauvegarder les intérêts supérieurs de la nation.

Force est de constater que, dans le domaine de la défense, l'idéologie de gauche a gravement contaminé le Gouvernement et, je le crains, la majorité sénatoriale, qui s'apprête à voter vos crédits, monsieur le ministre d'Etat. A moins de reconnaître que les socialistes sont d'aussi bons patriotes, et que d'aucuns ont cherché à tromper la nation en voulant lui prouver le contraire !

Ainsi, depuis quelque temps et, curieusement, en cette période de réflexion autour du Livre blanc, toute référence normative au produit intérieur brut a disparu.

Votre projet de budget, monsieur le ministre d'Etat, ne présente aucune originalité, ne propose aucune orientation nouvelle, n'effectue aucun choix.

Ces remarques, que vous faisiez, à l'Assemblée nationale, le rapporteur Arthur Paecht, nous semblent tout à fait pertinentes. Ce n'est même pas un projet de budget de transition. C'est un projet de budget d'attente ; attente du Livre blanc et de la loi de programmation. Et nous serions tentés de vous dire, avec indulgence, sur un ton un peu familier : « Va pour cette fois ! »

Mais nous n'avons guère d'illusion, et il est à craindre que le divorce entre les chiffres et les déclarations passées de votre majorité n'apparaisse rapidement. Un voile pudique entoure ce projet de budget, un voile que personne ne cherche trop à déchirer, n'entrevoiant déjà que trop clairement ce qu'il prétend ainsi dissimuler.

L'abandon d'une présentation comparative des crédits de loi de finances initiale à loi de finances initiale, qui aurait fait apparaître une régression en francs courants de 2,1 p. 100 sur l'ensemble du budget et de 5,3 p. 100 sur le titre V, au profit d'un nouveau concept de crédits disponibles, destiné à faire miroiter une hausse de 3,6 p. 100, ne trompe personne.

Attendons quelques mois pour voir si le projet de loi de finances initiale pour 1994 arrivera à échapper aux annulations, gels et autres avatars budgétaires habituels et espérons que la référence pour les crédits d'équipement soit plus proche des 103 milliards que des 95 milliards de francs lors de l'adoption de la loi de programmation et, surtout, lors de sa mise en application dans les budgets suivants. Il serait en effet bien étonnant que la loi de programmation pour 1994 soit mieux respectée que ne l'étaient les précédentes.

Je centrerai mon propos sur deux points qui, sans être strictement du domaine de la discussion budgétaire, me semblent être au cœur du débat sur la défense.

Ne sachant si une discussion aura lieu au Parlement sur le Livre blanc, je m'autoriserai aujourd'hui quelques réflexions sur la conscription et la suspension - ou la reprise - des essais nucléaires.

La conscription est de tradition dans la France républicaine comme dans la plupart des pays d'Europe continentale qui ont connu des invasions au cours de leur histoire.

Le débat entre conscription et armée de métier restait, ces dernières années, très académique. Il est devenu plus politique - à moins qu'il n'ait été que politicien ! - lors du vote de la loi sur la réduction du service national, en novembre 1991.

Le gouvernement Cresson proposait de ramener de douze à dix mois la durée du service. Jacques Chirac s'était publiquement déclaré favorable, quand, tout à coup, à la veille même de l'ouverture de la discussion au Parlement, le RPR annonçait subitement qu'il était pour la seule armée de métier. Il argumentait en soulignant que nous n'avions pu envoyer qu'avec difficulté un nombre réduit de militaires dans le Golfe - un peu plus de 10 000 - en l'absence des appelés.

L'argument mérite analyse.

Le Président de la République, chef des armées, avait pris la décision de ne pas envoyer de soldats du contingent. Sans doute a-t-il estimé que l'opinion publique ne l'aurait pas accepté. Cela démontre ainsi que, dans cette affaire, les « intérêts vitaux » de la France n'étaient pas menacés de façon évidente et qu'un contingent limité en nombre suffisait.

Je ne partage pas du tout le point de vue émis par notre collègue M. Xavier de Villepin lors du débat sur la réduction de la durée du service national, pour qui l'une des faiblesses de notre prestation dans ce conflit était imputable à la décision présidentielle d'août 1990 de ne pas envoyer les appelés, même volontaires, sur un théâtre d'opérations extérieures. « Cette annonce disait-il, contredisait l'implication de la nation dans sa propre défense et dévalorisait la notion même de service militaire. »

**M. Yves Guéna.** C'était de la démagogie !

**M. Roland Bernard.** Il est toujours préférable, pour avancer, de marcher sur ses jambes plutôt que sur la tête.

Cette annonce ne contredisait en rien l'implication de la nation dans sa propre défense tout simplement parce que, à l'évidence, la défense de la nation n'était pas concernée.

On peut d'ailleurs se demander si de telles opérations ont vocation à se renouveler, si celle contre l'Irak n'était pas, par bien des aspects, exceptionnelle - voire unique - et si, par conséquent, la France doit en tirer la conclusion qu'elle doit modifier de façon importante l'organisation de son outil militaire.

On peut également se demander si l'envoi d'un corps expéditionnaire français plus important aurait donné plus de poids politique à la France dans cette affaire et dans ses prolongements diplomatiques.

La proposition d'armée de métier du RPR n'a pas été reprise dans la plate-forme électorale de la droite, et, à plusieurs reprises, en particulier devant les auditeurs de l'Institut des hautes études de défense nationale, et hier encore devant notre commission, monsieur le ministre d'Etat, vous avez confirmé le maintien de la conscription, parallèlement à une professionnalisation accrue de certaines unités.

**M. Emmanuel Hamel.** C'est bien !

**M. Roland Bernard.** Cette position a notre approbation. La conscription permet de maintenir le lien entre l'armée et la nation.

L'armée n'est peut-être pas ce creuset « égalitariste » que certains ont pu rêver, bien qu'il puisse encore, comme vous le déclariez, monsieur le ministre d'Etat, répondre « aujourd'hui, dans un pays tourmenté par son identité, au besoin d'une structure d'intégration qui, au-delà de l'école, permet à des jeunes de devenir citoyens ».

Mais une réaction m'a frappé, dans le conflit yougoslave, au plus fort de l'échauffement de l'opinion publique sous l'effet des médias, à l'automne 1992.

Celles ou ceux qui demandaient, voire exigeaient, une intervention militaire directe en Bosnie devenaient plus circonspects lorsqu'on leur demandait s'ils accepteraient

de voir leur fils, leur frère ou leur mari tué pour une telle cause. Ce lien de responsabilisation de la nation vis-à-vis de son armée risquerait fort de disparaître si la conscription faisait place à la seule armée de métier.

J'en viens à mon second point, qui concerne les essais nucléaires. Leur suspension a été annoncée par Pierre Bérégoz dans son discours d'investiture, en avril 1992. D'aucuns n'y ont vu qu'un geste en direction des écologistes. C'est bien mal connaître le Président de la République de penser qu'une de ses décisions en matière de défense ou de politique internationale n'ait pu être guidée que par des considérations de politique intérieure.

Que ce soit son discours à la Knesset, en mars 1982, sur la sécurité de l'Etat d'Israël et la nécessaire reconnaissance du fait palestinien, et donc de son existence légale, ou son discours au Bundestag, en janvier 1983, en faveur de l'installation en Europe des Pershing, pour prendre deux exemples que l'on peut pleinement apprécier avec le recul du temps, François Mitterrand a toujours situé son action dans la durée, au-delà des modes et des sautes d'humeur de l'opinion.

La suspension des essais nucléaires s'inscrit dans une logique de désarmement nucléaire. La France, depuis longtemps, y est favorable et, si elle n'a pas réduit son arsenal à ce jour, c'était dans l'attente d'une réduction significative de celui des deux grands, dont l'importance est totalement disproportionnée avec le nôtre.

La suspension des essais, renouvelée avec M. Edouard Balladur, est un pas en avant, dans la mesure où les autres font de même, ce qui est le cas, aujourd'hui, des Etats-Unis, de la Russie et de la Grande-Bretagne.

**M. Philippe Marini.** Ils ne sont pas comparables !

**M. Roland Bernard.** Elle renforce notre crédibilité dans notre action diplomatique contre la dissémination nucléaire.

Met-elle en danger la crédibilité de notre force à plus ou moins brève échéance ? Notre dissuasion prétend à la stricte suffisance. Etre capable de porter à l'adversaire un coup qui le dissuade de nous toucher : il y perdrait plus qu'il n'y gagnerait.

Au temps de la guerre froide, cette capacité dissuasive s'accompagnait des moyens de délivrer à l'ennemi - par une frappe sur ses troupes, avant de bombarder ses cités - un « ultime avertissement ». C'était le scénario prévu en cas de rupture du front en Europe centrale au profit des troupes du pacte de Varsovie.

Notre capacité dissuasive deviendrait-elle insuffisante faute d'essais nucléaires ? Sauf à considérer qu'elle l'était avant - ce qu'on nous aurait caché - elle demeure suffisante en termes de puissance. Elle le demeure en termes de pénétration tant que l'adversaire, si on peut le déterminer, n'a pas accompli de progrès significatif en matière de défense antimissile. Certains défenseurs des essais y voient matière à miniaturiser, bref à ramener l'armement nucléaire à une sorte d'artillerie à puissance renforcée.

Le Pluton relevait quelque peu de cette logique, mais la doctrine de l'ultime avertissement pouvait le justifier en complément de la composante aérienne.

Le Hadès n'avait plus de sens après la disparition du pacte de Varsovie, et c'est très logiquement qu'il a été gelé par une décision du Président de la République.

La banalisation du nucléaire en super artillerie n'affecterait-elle pas gravement la crédibilité de notre force de frappe ?

Le débat sur la reprise ou non des essais nucléaires est en fait un débat sur l'abandon ou non de la doctrine de dissuasion qui, jusqu'à ce jour, a été celle de la France et

sur l'adoption ou non d'une doctrine d'emploi d'arme nucléaire baptisée par les uns « anti-sites », par d'autres « dissuasion du fort au fou ».

Vous subissez actuellement des pressions très fortes, monsieur le ministre d'Etat, afin de modifier la doctrine de non-emploi. Nous connaissons vos convictions en ce domaine. Nous les approuvons et nous vous soutenons.

Je conclurai en formulant une remarque et en posant quelques questions.

Ma remarque est brève. Après M. Rouvière, qui a évoqué la gendarmerie, je soulignerai que le décalage, là encore, entre le discours et la réalité est important. La sécurité des biens et des personnes serait mieux assurée aujourd'hui qu'hier avec un budget de fonctionnement de la gendarmerie en baisse en francs constants ? M. Alloncle note cet état de fait et l'explique, sans rire, par « la nécessité, après quatre années de croissance budgétaire rapide, de dresser un bilan »...

**M. Emmanuel Hamel.** Il a raison de ne pas rire !

**M. Roland Bernard.** De qui se moque-t-on ?

Les questions que je souhaite poser concernent le domaine spatial, dans lequel vous poursuivez l'effort entrepris par votre prédécesseur. Vous avez annoncé, avec M. Longuet, le lancement d'un programme commun de satellites civils et militaires et, concrètement, un rapprochement entre la DGA et le CNES. Ce sujet a été peu traité dans les rapports parlementaires. Pourriez-vous nous donner des précisions, monsieur le ministre d'Etat ?

Chacun s'accorde à dire qu'il n'y aura pas de politique militaire spatiale française sans une coopération européenne. Mais la politique spatiale civile européenne, depuis la conférence de Grenade, est bloquée.

Ce blocage ne risque-t-il pas d'engendrer des difficultés dans le domaine de la politique spatiale militaire ?

Quel est l'état actuel de la coopération avec nos différents partenaires non pas sur les programmes déjà lancés, mais en matière de recherche et de programmes futurs ?

Votre budget, monsieur le ministre d'Etat, ressemble étrangement à celui de votre prédécesseur, disais-je au début de mon intervention. Il n'a donc rien d'épouvantable.

Le groupe socialiste s'abstiendra donc. Ce sera notre manière de marquer notre vigilance face au combat que vous devrez mener victorieusement, nous l'espérons, en matière de finances et de préservation des concepts fondamentaux de la doctrine de défense française. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. Emmanuel Hamel.** S'abstenir, c'est mieux que de voter contre !

**M. le président.** La parole est à M. Voilquin.

**M. Albert Voilquin.** Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, je vous prie de m'excuser d'intervenir une seconde fois, mais mon propos sera bref.

Je tiens à dire à notre collègue Roland Bernard qu'il a d'excellentes références. Je l'en remercie, tant au nom de mes collègues rapporteurs qu'en mon nom personnel.

**M. Xavier de Villepin,** président de la commission des affaires étrangères. Très bien !

**M. Albert Voilquin.** Mais il convient de ne pas oublier que, s'il s'agit d'un budget, il s'agit d'abord d'un héritage. Nous sommes obligés de constater les vides, et de les combler. Ainsi s'expliquent les critiques qui ont pu être

émises, mais aussi les espérances que nous formulons pour l'avenir grâce aux précisions apportées par M. le ministre d'Etat.

**M. Michel Alloncle,** rapporteur pour avis. Très bien !

**M. Albert Voilquin.** En tout état de cause, aucun d'entre nous ne met en cause le patriotisme de nos collègues socialistes.

Je tiens maintenant à vous faire part de quelques considérations. Elles passeront peut-être, étant donné mon âge, pour des redites, mais je les juge indispensables à la réflexion et à l'action. Et puis répéter n'est-il pas une façon de convaincre ?

J'ai toujours dit et répété qu'il ne fallait pas lésiner sur le prix de notre indépendance nationale, et ce en dépit de certains esprits chagrins, hostiles à un effort d'équipement indispensable.

Les choix prioritaires demeurent quasiment toujours les mêmes. Il s'agit de la modification constante des matériels et de leur perfectionnement afin d'avoir des avions, des chars et des porte-avions en nombre suffisant pour assurer la crédibilité de notre défense, de la revalorisation de la condition morale et matérielle des militaires, du maintien de l'activité de nos forces en leur préservant des possibilités de manœuvre et de déplacement et, enfin, de la reprise, dans les meilleurs délais, de nos expériences nucléaires pour parvenir rapidement à une simulation.

Si l'on compte résoudre les problèmes de financement par d'éventuelles coopérations ou exportations, on se condamne, dans certains domaines, à ne rien faire.

N'oublions pas que l'activité industrielle liée à la défense constitue encore un élément important de l'économie française ! Certains l'ont démontré cet après-midi.

Nos pacifistes bélants l'oublient trop souvent, qu'il s'agisse d'emplois, de commerce extérieur, d'études ou de recherche : nul ne peut nier la place qu'occupe notre pays dans le peloton de tête, grâce au maintien des technologies de pointe les plus évoluées et les plus futuristes.

Plus encore qu'un agent économique et technique de première grandeur, l'industrie française de défense est, avant tout, l'artisan des matériels et des équipements permettant à notre pays d'être libre et d'assurer la crédibilité de notre politique de défense.

L'abandon de certains crédits a été trop souvent la conséquence du retard, et même de l'abandon de programmes couvrant les besoins exprimés par l'armée de l'air, la marine ou l'armée de terre. La loi de programmation devra d'ailleurs en tenir compte. Telle est d'ailleurs votre volonté, monsieur le ministre d'Etat.

S'agissant du titre III, les crédits sont encore trop restreints et la situation des personnels, tant morale que matérielle, je le répète, est à reconsidérer rapidement. Les besoins doivent être rapidement programmés.

« Il ne faut pas oublier, disais-je voilà vingt ans, que, dans une nation âpre au gain, aimant la facilité et le luxe, dans une société que l'on dit de consommation – on parlerait aujourd'hui de communication – on ne pourra plus demander à nos militaires d'être exclus des avantages que la nation considère comme normaux pour les autres catégories sociales. »

Il faut éviter un décrochage des rémunérations des militaires par rapport à d'autres catégories sociales, à compétence égale.

J'évoquerai brièvement le service national. J'ai toujours été partisan d'un service national militaire obligatoire, mais égalitaire. Je connais votre position à ce sujet, monsieur le ministre d'Etat.

C'est une façon de permettre à chaque Français de servir sous un même uniforme pour un même idéal, de sortir de sa coquille, d'apprendre à vivre en commun et d'acquérir une notion de la nécessité d'une défense qu'il ne connaîtra qu'en cette circonstance.

Une armée de métier nous coûterait actuellement trop cher, matériellement et moralement.

Il faut augmenter le nombre des engagés. J'ai été, avec Yvon Bourges, à l'origine des volontaires service long, les VSL.

La constitution d'un corps de bataille d'une quarantaine de milliers de volontaires serait absolument indispensable pour assurer nos obligations.

Il faut aussi réexaminer certains critères d'exemption, eu égard aux difficultés économiques actuelles afin d'éviter la disparition d'entreprises industrielles, agricoles, artisanales et commerciales.

Ainsi que je vous l'avais dit, monsieur le ministre d'Etat, fort de mon expérience longue de plusieurs années au sein des commissions régionales de dispense, l'article L 32 du code du service national doit être modifié. Je sais que vous avez demandé que le Livre blanc en tienne compte.

Mais il faut, dans ce domaine, avoir toujours pour objectif une défense réelle, toujours en mouvement, c'est-à-dire moderne et efficace, adaptée et toujours dissuasive.

N'oublions pas la défense européenne et son noyau actuel, qui est appelé à croître. Mais assurons la défense de notre pays pour que l'armée se sente bien dans la nation et que cette dernière entoure de tous ses soins son armée.

Certains ministres de la défense, au cours des dernières années, se sont plaints de l'attitude de Premiers ministres qui se sont laissés endormir par le chant pacifiste et illusoire de chantages de la disparition à moyen terme des moyens de défense.

La loi de programmation, revue à la hausse, nous permettra, j'en suis certain, de redonner une crédibilité à notre défense, de remplir notre rôle de membre du Conseil de sécurité des Nations Unies et d'augmenter la part de notre richesse nationale affectée à l'effort de défense.

Notre crédibilité est à ce prix. Mes chers collègues, « une défense crédible est un élément intangible de notre souveraineté et de notre indépendance », déclarait Mme Edith Cresson, alors Premier ministre, à l'IHEDN en septembre 1991.

**M. Emmanuel Hamel.** Elle avait raison de le dire !

**M. Albert Voilquin.** C'est un devoir national. Il y va de notre rang, de notre ambition, et de notre sécurité. N'oublions jamais que la paix ne peut se gagner qu'en y mettant le prix. *(Très bien ! et applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.)*

**M. le président.** La parole est à M. Marini.

**M. Philippe Marini.** Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, dernier orateur inscrit dans ce débat qui a été très riche, je concentrerai mon propos sur un sujet qui me tient à cœur, celui de la préparation des moyens de recherche nécessaires à la mise en œuvre d'une stratégie de dissuasion nucléaire.

J'ai participé pendant dix ans à l'élaboration de la partie militaire du budget du Commissariat à l'énergie atomique. Aussi, formulerai-je quelques réflexions sur la politique actuelle et sur la situation géostratégique de notre pays depuis la fin de 1989.

Je crois profondément à la nécessité de garantir l'indépendance de notre pays et au rôle essentiel de la dissuasion nucléaire, telle qu'elle a été définie par le général de Gaulle dans les années soixante. Mais il faut, bien évidemment, s'adapter à un monde nouveau.

Un débat s'est tenu sur les conséquences des événements survenus à l'Est. Je pense notamment aux fameuses 40 000 têtes nucléaires de l'ex-Union soviétique. Certes, il serait naïf de penser que ce pays – ou cet ensemble de pays – puisse constituer une menace militaire crédible. Il n'en demeure pas moins que l'existence, sur le sol de ces nouvelles républiques – particulièrement de la Russie – de 40 000 têtes nucléaires pose un problème très important.

Certes, les accords de désarmement prévoient le démantèlement d'une grande partie de ce stock, mais il s'agit en fait d'une suite d'opérations complexes. Si la capacité annuelle de production de l'URSS était de l'ordre de 1 000 têtes nucléaires, il est vraisemblable que le rythme de leur démantèlement sera du même ordre. Cela signifie que, pendant une quarantaine d'années, ce stock, qui va bien entendu diminuer, continuera d'exister sur le flanc est de l'Europe. Evidemment, bien malin serait celui qui pourrait prédire l'avenir politique de cette vaste zone géographique, dans laquelle bien des désordres sont, hélas ! à redouter.

Il est donc clair que notre pays a encore besoin d'une capacité de dissuasion anti-cité. Il est non moins clair qu'un équipement tel que le sous-marin nucléaire lanceur d'engins nouvelle génération, le SNLE-NG, répond à cet objectif. A cet égard, il faut vous féliciter, monsieur le ministre d'Etat, d'avoir décidé la commande du troisième SNLE-NG *Vigilant*.

Il est d'autres menaces, mais il est très difficile de les imaginer toutes. Pensons simplement, c'est dans la logique de la dissuasion, que toutes les menaces coexistent.

La France doit demeurer un pays indépendant susceptible de devoir compter sur sa capacité de dissuasion vis-à-vis de toute attaque qui viserait ses intérêts vitaux.

Il faut, à ce stade de la réflexion, faire preuve de beaucoup d'ouverture d'esprit et penser que nous aurons à développer une seconde composante, à côté des sous-marins nucléaires. Que sera cette seconde composante ? Le Livre blanc sur la défense nous permettra sans doute de le savoir.

S'agira-t-il d'un petit missile de croisière doté d'une tête nucléaire, couplé soit au Rafale de l'Aéronavale et de l'armée de l'air, soit aux sous-marins nucléaires d'attaque de la marine pour faire face avec plus de souplesse aux menaces éventuelles ? S'agira-t-il d'un missile ASLP, air-sol longue portée, muni d'une petite charge nucléaire à rayonnement renforcé ? S'agira-t-il d'un missile sol-sol mobile comportant une charge nucléaire de faible puissance ?

Chacune de ces formules comporte des avantages et des inconvénients, mais, faute des compétences nécessaires, je n'aurai pas l'audace aujourd'hui de m'avancer sur ce dangereux sujet !

Monsieur le ministre d'Etat, il m'apparaît que la continuité est une nécessité pour les programmes de recherche, les services industriels de l'armement, comme la direction des applications militaires du Commissariat à l'énergie atomique, qui se livrent à cette œuvre commune permettant la définition et la réalisation des programmes d'armes nucléaires ont été, hélas ! mis à mal par vos prédécesseurs.



S'agissant plus spécialement de la direction des applications militaires du CEA, la baisse des crédits, entre 1990 et 1993, a été de 30 p. 100. Aujourd'hui, monsieur le ministre d'Etat, et pour une fois, je me réjouis qu'il n'y ait pas de continuité ! Vos crédits m'inspirent plutôt le sentiment d'un redressement. En effet, si le début de l'année 1993 a été particulièrement dramatique du fait d'annulations de crédits qui ont quelque peu bouleversé l'équilibre initial de la loi de finances dans ce secteur, vous nous présentez en revanche, pour 1994, un projet de budget qui inverse réellement la tendance, puisque les crédits sont maintenus ou sont en légère augmentation.

Il était indispensable de procéder ainsi pour garder une capacité de recherche. Or cette capacité de recherche, c'est une œuvre de longue haleine, un long et patient travail de persévérance. L'enjeu est de garder, à terme, cette stratégie de dissuasion indispensable pour la France, ne serait-ce que sur un plan international. Faut-il le rappeler, en effet, mes chers collègues, si la France dispose d'un siège au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, c'est parce qu'elle est une puissance nucléaire. Or elle ne peut être une puissance nucléaire que si elle met à jour ses compétences et prépare l'avenir.

Je voudrais conclure en vous disant, monsieur le ministre d'Etat, toute mon inquiétude - vous n'en serez sans doute pas surpris, mes chers collègues - face au moratoire des essais nucléaires, qui a déjà été évoqué à plusieurs reprises aujourd'hui.

Ce moratoire, décidé le 8 avril 1992 et encore en vigueur, est une source de préoccupations pour tous ceux qui sont attachés à la défense nationale. Il est évident que l'on ne peut construire une arme, notamment nucléaire, sans la tester, surtout si l'on veut suivre au plus près l'évolution de la technologie et la sophistication accrue des moyens.

Certes, et c'est l'objet de ce débat, il existe des techniques de simulation, mais la simulation ne peut remplacer l'expérimentation elle-même. Au reste, pour simuler, il faut intégrer dans les programmes informatiques des paramètres reflétant la réalité. Or, comment intégrer ces paramètres dans les modèles sans expérimentations en vraie grandeur ?

Monsieur le ministre d'Etat, la reprise des essais nucléaires est urgente, pour plusieurs raisons.

Il est d'abord nécessaire de qualifier la tête nucléaire 75, la TN 75, à laquelle manque un dernier tir, comme cela apparaît à la lecture des différents rapports.

Ensuite, il faut rechercher les nouvelles voies qui seront utiles pour développer la tête du missile M 5 et la future seconde composante de notre force de dissuasion, dont la nature n'est pas encore définie.

Enfin, il faudra disposer des données nécessaires pour « recalculer » les moyens de simulation et leur laisser produire tous leurs effets, ce qui nous permettra d'économiser notre champ d'expérimentation dans le Pacifique.

Monsieur le ministre d'Etat, bien des idées circulent sur ce sujet. On a ainsi trop souvent tendance à lier essais nucléaires et risques de prolifération. L'expérience nous montre qu'il n'en est rien dans la réalité. Un pays comme l'Irak a développé une capacité nucléaire sans faire d'essais. Cela prouve bien, *a contrario*, qu'il faut se garder de toute conclusion hâtive en ce domaine et qu'il faut d'abord songer à l'avenir de notre défense nationale.

Au demeurant, cette politique d'essais nucléaires n'est pas contraire à la non-prolifération, pas plus qu'aux engagements internationaux que notre pays a pris et prendra peut-être à ce sujet.

Cela étant, je formule le souhait que le programme de simulation, qui prépare la limitation des essais nucléaires, fasse l'objet dans les années à venir de l'inscription, dans nos futurs budgets et dans la loi de programmation militaire, des moyens d'investissement indispensables. Je pense au laser haute puissance, à des outils de calcul parallèles et à des moyens de radiographie fine.

Monsieur le ministre d'Etat, le projet de budget pour 1994 est assurément, comme l'affirmait ici M. Guéna il y a quelques instants, un budget qui permettra tout à la fois de faire face, d'inverser une tendance et de traiter correctement l'ensemble des problèmes de défense. L'année 1994 sera, à cet égard, je le crois, une année de transition, une année de redéfinition des priorités, bref, une année tout à fait essentielle pour la défense.

Monsieur le ministre d'Etat, c'est confiant, vous l'imaginez, que, avec tous les membres du groupe du RPR, je voterai les crédits de votre ministère pour 1994. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste.*)

**M. François Léotard, ministre d'Etat, ministre de la défense.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. François Léotard, ministre d'Etat.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, permettez-moi d'exprimer d'emblée la reconnaissance du Gouvernement à l'égard de sa majorité.

Que ce soit au sein de la commission des affaires étrangères ou dans l'hémicycle, le Gouvernement a toujours trouvé au Sénat une majorité responsable, qui a manifesté par ses avis, par ses prises de position et par ses analyses ainsi, bien entendu, que par ses critiques, une attitude positive.

Qu'il me soit également permis de remercier le président de la commission des affaires étrangères. J'ai toujours trouvé dans votre commission, monsieur de Villepin, non seulement la courtoisie légendaire du Sénat, mais également la compétence. La pertinence de vos analyses m'aura permis, notamment, d'améliorer la pédagogie, pédagogie au demeurant bien nécessaire dans ces affaires de défense, vis-à-vis non seulement des sénateurs, mais également de l'opinion publique.

Mesdames, messieurs les sénateurs, je m'efforcerai, à cette heure tardive, de n'aborder dans mes réponses que les sujets qui n'auraient pas été traités dans mon propos introductif, ce qui me dispensera notamment de revenir sur les chiffres que j'ai cités en ouvrant ce débat.

Je m'efforcerai, néanmoins, de répondre à chacun, et je m'engage à compléter ces réponses par écrit, si vous en formulez la demande. Au demeurant, c'est le dialogue normal entre l'exécutif et le législatif.

Je ne voudrais pas commencer sans m'être associé au préalable à l'hommage unanime que vous avez rendu à nos forces, mesdames, messieurs les sénateurs.

Quand nous parlons de la défense, nous citons des pourcentages, des matériels, l'effort chiffré de la nation tout entière. Il convient de s'arrêter un instant, ainsi que vous l'avez fait les uns et les autres, pour penser à ceux qui servent notre pays, sous l'uniforme ou en civil, professionnels ou appelés, hommes ou femmes - je pense au service de santé des armées - en opérations extérieures ou sur le territoire national, dans un département d'outre-mer ou dans une caserne métropolitaine.

Toutes les armes méritent, de la part de la représentation nationale et, vous le comprendrez, de la part du Gouvernement, cet hommage appuyé.

J'aurai une pensée particulière pour des jeunes appelés, ceux qui sont actuellement en situation périlleuse dans la poche de Bihac, à Sarajevo, ceux qui reviennent de Somalie ou du Cambodge. Tous méritent l'admiration de la nation tout entière. Ils ont manifesté avec sang froid, avec civisme, avec beaucoup de générosité et d'abnégation, les vraies traditions, les vraies qualités de notre peuple. Je souhaite qu'ici un hommage public leur soit rendu.

Je n'évoquerai que l'aspect le plus modeste, mais le plus beau, de l'action que nous avons accomplie, en prenant pour exemple les 60 000 consultations du service de santé des armées qui ont été effectuées ces derniers mois au profit des populations bosniaques, avec une mention particulière pour les 250 civils affreusement blessés sur l'aéroport de Sarajevo, qui ont été soignés par nos forces. Ils garderont toujours le souvenir du drapeau et de l'uniforme français. (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. Taittinger a souligné la nécessité d'une mutation. Une idée simple nous frappe avec la puissance de l'évidence, quelques années après la chute du Mur : il n'y a pas de fin de l'histoire. Quand l'idée inverse a été avancée, voilà quelques années - avec une certaine naïveté, d'ailleurs - des magazines s'en sont emparés, laissant entendre qu'avec l'avènement de la fin de l'histoire, la tragédie était derrière nous et que l'homme était devenu bienveillant.

Nous savons, dans cette enceinte, que l'histoire de l'homme, c'est aussi l'histoire de sa violence, et qu'avec les questions de défense nous abordons aussi l'aspect le plus tragique de l'histoire d'une nation comme la nôtre.

Nombre d'orateurs ont souligné le retour de la guerre sur le continent européen. La France doit donc savoir quoi faire, car elle a été, et elle reste, le pays le plus vulnérable du continent. Trois fois envahie en moins d'un siècle, la France ne doit pas oublier les leçons de l'histoire, mesdames, messieurs les sénateurs.

Parlant de la loi de programmation militaire, M. de Villepin s'est inquiété d'un éventuel report. Sachez, monsieur le sénateur, qu'il n'est pas question de reporter cette loi ; c'est un engagement qui a été pris par le Premier ministre devant l'Assemblée nationale et le Sénat. Il n'est donc pas concevable que nous reportions jusqu'à l'an 2000 son examen, c'est-à-dire l'examen de notre effort de défense pour les six ans qui viennent, sinon, cela voudrait dire que la France aurait attendu sept ans, de 1989, date de la chute du Mur, à 1996, pour s'engager dans la réforme de sa politique militaire et dans la révision de la programmation de ses matériels et de ses effectifs. Il ne saurait en être ainsi.

Il y aura donc un projet de loi de programmation militaire qui sera déposé sur le bureau des assemblées au printemps prochain. J'en prends, après le Premier ministre, l'engagement devant le Sénat.

Quelle sera la base de cette programmation ? Bien entendu, je me bats pour que cette base corresponde aux « moyens disponibles » figurant dans le budget qui vous est proposé, c'est-à-dire les 103 milliards de francs du titre V.

Il faudra, bien sûr, affecter à cette base de départ un coefficient d'évolution au cours des six années, de 1995 à 2000, que couvrira la loi de programmation, et je souhaite qu'il soit le plus élevé possible.

Je tenais à apporter cette précision, en particulier pour les orateurs socialistes, qui ont exprimé des inquiétudes à ce sujet : si nous ne partions pas de cette base, en effet, nous tomberions nous-mêmes sous le coup des critiques

que nous avons formulées - et c'était notre droit - sur la façon dont les choses se sont passées dans les années précédentes.

M. de Villepin a aussi évoqué, autre thème très vaste, la nécessité d'un sursaut européen dans le domaine de la défense. A vrai dire, beaucoup d'entre vous ont abordé ce thème.

Bien entendu, monsieur de Villepin, il n'est aujourd'hui pour la France d'autre perspective que de travailler avec acharnement, tout en gardant ses responsabilités spécifiques - je pense à l'Afrique et à l'outre-mer - à la mise en place de cette réalité européenne qui fait que nous avons désormais un destin en commun avec nos amis allemands, italiens, espagnols, belges, hollandais, britanniques, etc.

La dimension européenne occupera d'ailleurs une place dominante dans mes réponses, car elle seule nous permettra de relever les défis qui sont devant nous, notamment dans le domaine des moyens, même si, comme M. Guéna l'a dit, l'autonomie de décision de la France pour ce qui concerne le nucléaire doit être jalousement préservée.

M. Legendre a dit, avec raison, que le Livre blanc de 1972 était « clair et carré ». Je souhaite que celui qui vous sera proposé le soit autant.

Quoi qu'il en soit, monsieur le sénateur, vous avez ainsi rendu un hommage, que je partage, à celui qui a exercé, parmi beaucoup d'autres, les fonctions qui sont aujourd'hui les miennes. M. Michel Debré a toujours été perçu par les Français comme un homme attaché à l'aspect régalien de la défense, celle-ci constituant le cœur même de l'Etat, responsable de la sécurité et de la liberté, présentes et à venir, des Français.

S'agissant du projet de loi de programmation, sur l'élaboration de laquelle vous m'avez interrogé, je souhaite vous rassurer : au cours des prochains mois, je serai amené à me rendre à plusieurs reprises devant votre commission des affaires étrangères et de la défense pour vous présenter les orientations de ce texte, dont la mise au point sera précédée de la publication du Livre blanc, au début de l'année prochaine.

Ce sera pour nous l'occasion de définir et de décrire les menaces auxquelles nous pouvons être confrontés, les réponses que nous apporterions à ces menaces et les scénarios qui détermineront le format de nos forces dans les années à venir.

En effet, nous n'avons pas l'intention de fixer, par exemple, pour l'armée de terre ou pour la marine, un format *ex nihilo*. C'est à partir des scénarios de crise que l'exécutif français d'aujourd'hui considère comme plausibles ou probables pour les dix ou quinze années qui viennent que sera arrêté ce format.

Je précise, notamment à l'intention de M. Guéna, que, si la menace russe n'est plus ce que nous avons connu, le potentiel militaire à l'Est de notre continent, que ce soit celui de la Biélorussie, celui de l'Ukraine ou celui de la Russie, est encore considérable. Il est, en outre, le fait de pays dont l'instabilité politique est telle que nous serions gravement coupables de ne pas nous efforcer à la lucidité, de ne pas rester vigilants sur ce qui se passe de ce côté-là de notre continent.

**M. Emmanuel Hamel.** Très bien !

**M. François Léotard, ministre d'Etat.** Cette question s'est posée au sein de la commission du Livre blanc, et je peux vous dire qu'une immense majorité des experts, géographes, historiens, militaires, qui ont travaillé sur cette

question considèrent que, à l'heure actuelle, cette menace ou cet ensemble de risques ne doivent pas être traités à la légère.

Rappelez-vous la montée en puissance, dans l'Allemagne d'avant-guerre, d'une dictature qui est devenue dangereuse pour ses voisins en six ou sept ans !

Beaucoup d'entre vous ont soulevé la question des alliances. Selon moi, c'est notamment à partir de la nouvelle doctrine russe, à laquelle certains d'entre vous ont fait allusion, que nous devons réfléchir à cette question.

Cette doctrine, qui a été explicitée par M. Gratchev, le ministre russe de la défense, présente deux aspects essentiels.

Il s'agit, en premier lieu, de la possibilité d'une intervention militaire russe dans tout l'espace de la CEI, qui représente pratiquement l'ancien espace soviétique, en cas de menace sur des minorités russophones ou en cas de déstabilisation de telle ou telle république.

Il s'agit, en second lieu, de la décision de première frappe nucléaire, en cas d'agression contre la Russie, si cet agresseur dispose lui-même de la force nucléaire ou est soutenu par une puissance nucléaire.

C'est cette doctrine, dont je viens de faire une présentation très condensée, qui doit nous déterminer en ce qui concerne nos alliances.

A cet égard, je me dois évidemment d'évoquer l'UEO et l'OTAN.

Nous avons la volonté de renforcer les capacités militaires propres de l'UEO dans les domaines stratégiques : renseignement, observation satellitaire, mobilité stratégique, développement d'unités permanentes. Sur ce dernier point, je rappelle que l'Eurocorps est placé sous la tutelle de l'UEO, en vertu de l'article 5 du traité de Bruxelles. Je veux également citer, à cet égard, la force aéromobile que nous nous efforçons de constituer conjointement avec les Espagnols et les Italiens.

Il y a là une perspective forte que nous devons offrir non seulement aux Européens de l'Union européenne - l'Irlande et le Danemark sont seulement membres associés de l'UEO - mais également aux Européens qui frappent à la porte de l'Union européenne.

Je pense notamment aux pays du groupe de Visegrad, qui, sur l'initiative de MM. Juppé et Kinkel, devraient se voir proposer un statut d'association à l'UEO, de manière que leur évolution vers l'Ouest ne se ralentisse pas.

Nous devons également réfléchir à la position de l'UEO face à l'OTAN. Ce sera l'un des débats du sommet du 10 janvier prochain.

Nous souhaitons que l'Alliance s'adapte à ses nouvelles missions - maintien de la paix, dialogue avec les pays de l'Est - mais aussi qu'elle accepte l'émergence d'une identité européenne en matière de défense.

Nous avons besoin que cette identité européenne de défense soit affirmée au sommet de l'OTAN, et nous avons besoin que nos amis américains la considèrent comme légitime.

J'en viens au budget lui-même, qui a été évidemment très largement analysé et commenté.

Je commencerai, si la majorité le veut bien, par répondre à ceux qui l'ont critiqué. Il va de soi que la critique, même si je ne la juge pas fondée, est légitime dans un débat.

M. Bernard s'est préoccupé de la cohérence du vote de M. de Villepin. Avec l'autorisation de ce dernier, je répondrai à M. Bernard que je ne vois, pour ma part, aucune incohérence avec son vote de l'an dernier.

En ce qui concerne le nucléaire, j'ai clairement indiqué les raisons de la diminution de 8,8 p. 100 : elles sont parfaitement mécaniques. Un certain nombre de programmes, comme le Mirage 2000 N, sont arrivés à leur terme. Nous n'allons pas poursuivre un programme alors qu'il est achevé !

Je vous mets au défi de retrouver, dans les lois de finances que vous avez votées depuis celle de 1988, une progression du titre V de 5,7 p. 100, soit pratiquement six fois l'augmentation des dépenses civiles de l'État !

De même, je vous mets au défi de retrouver dans ces précédentes lois de finances l'équivalent de ce que nous avons réussi à faire en dépit des contraintes budgétaires qui nous sont imposées par la crise économique que nous traversons.

Je rappelle que nous avons arrêté la déflation des effectifs militaires. Or, au cours des deux dernières années, la diminution a porté sur 40 000 hommes.

Cette année, pour la seule armée de terre, nous proposons une augmentation de 1 000 EVAT. Cela me permet de vous retourner l'argument : pourquoi ne votez-vous pas ce budget puisqu'il répond à de nombreuses inquiétudes, exprimées notamment par les milieux militaires, mais aussi politiques, sur les lacunes ou les difficultés qui ont été constatées ces dernières années ?

Je rappelle au Sénat que nous sommes en train de parler du deuxième budget militaire occidental en volume ! Bien entendu, il ne s'agit pas de nous comparer aux Etats-Unis ou à la Russie en termes de dépenses. Il reste que ce budget est, en volume, supérieur à ceux de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne ou de n'importe lequel de nos autres alliés.

Monsieur Bernard, vous avez dit que cette loi de finances et la future loi de programmation pourraient ne pas être respectées. Mais, depuis 1988, aucun des budgets militaires votés dans ce pays n'a été respecté ! C'est d'ailleurs à l'honneur de l'actuelle majorité et de l'actuel gouvernement de ne pas avoir enlevé un centime, depuis avril 1993, au budget que le Parlement a voté. Le collectif de juin 1993 a été immédiatement compensé par le dégel de 3,5 milliards de francs de crédits reportés, qui seront effectivement dépensés par les armées.

S'agissant des commandes, vous avez ironisé en déclarant : « Au fond, jadis, on commandait deux avions, et on ne votait pas. Aujourd'hui, on commande toujours deux avions, et on vote. » Il se trouve que nous sommes aujourd'hui arrivés à la fin d'un certain nombre de programmes et qu'apparaissent d'autres programmes très lourds. Je rappelle les chiffres : 86 Rafale pour la marine, et 234 pour l'armée de l'air. Ce programme est financé en termes de développement et non pas en termes de commandes à proprement parler. Néanmoins, le volume financier - autour de 10 milliards de francs - est rigoureusement identique à celui du passé.

M. Blin a demandé que soit précisée la portée de l'engagement du Gouvernement quant aux reports. Dans la mesure où cette question avait déjà été soulevée en commission, j'ai demandé que vous soit communiqué un état de la répartition des crédits concernés. Je suis, bien entendu, prêt à vous transmettre à nouveau ces éléments, monsieur le sénateur.

Quelles sont les perspectives financières pour le moment où s'appliquera la loi de programmation ? Elles sont effectivement préoccupantes, monsieur Blin ; j'y reviendrai tout à l'heure.

Monsieur Barbier, j'ai souhaité que la loi de programmation puisse comprendre un volet « effectifs ». La loi toucherait donc l'ensemble du titre V, et pas seule-

ment les grands programmes. Elle concernerait les effectifs. Elle engloberait aussi la gendarmerie : cette précision s'adresse en particulier à M. Alloncle.

Il est important que l'on mette un terme à cette incision quant au format, qui a troublé l'armée de terre. Celle-ci a en effet fait l'objet, au cours des dernières années, de décisions brutales, qui ont même pu affecter parfois le moral des militaires, ces derniers ne sachant plus dans quelle direction on les engageait.

Le volume actuel est de 240 000 hommes. Une des questions qui devront être résolues dans ce volet « effectifs » de la loi de programmation sera de savoir si nous allons vers un volume de 225 000 hommes à l'horizon de 1997 ou si nous restons, à 240 000 hommes : la différence, c'est l'effectif d'une division.

Il est, bien entendu, d'autres problèmes importants que tranchera la loi de programmation et dont la solution n'est encore qu'esquissée à l'heure actuelle. C'est notamment celui de l'avion lourd de transport militaire.

Comme je l'ai déjà indiqué devant la commission, je souhaite que, sur ce point, la décision soit européenne. Ainsi se manifesterait la volonté de l'Europe en tant que telle de se projeter à l'extérieur par un avion qu'elle fabriquerait elle-même, au lieu de l'acheter à l'extérieur.

C'est une volonté semblable qui nous anime en ce qui concerne l'espace, dont les crédits augmentent dans ce projet de budget, je le souligne au passage, de 14 p. 100.

M. Blin a indiqué qu'il souhaiterait pouvoir disposer plus rapidement du « blanc » après la diffusion du « bleu ». Il se trouve que le « blanc » est élaboré à partir du « bleu ». Un certain délai est donc inévitable. Néanmoins, je m'efforcerai de répondre à votre souhait, monsieur le sénateur.

Vous m'avez également demandé quel devrait être le rythme de croissance du titre V dans la loi de programmation pour que soit réalisé l'ensemble des grands programmes qui ont été lancés. C'est la question la plus forte que nous ayons devant nous.

Les études que nous avons faites à ce jour montrent qu'une augmentation de 4 à 5 p. 100 par an en volume sera nécessaire pour respecter les engagements qui sont déjà pris et pour accepter cette idée simple selon laquelle l'ensemble de notre parc de matériels doit être renouvelé.

Ce chiffre montre l'ampleur du débat et la difficulté, non seulement pour le ministre de la défense, mais aussi pour le Parlement, pour l'ensemble du Gouvernement et pour le pays, puisqu'il s'agit de sa richesse, de la question posée.

Nous sommes là devant un défi, un enjeu majeur. Nous avons quelques mois pour nous y préparer. Je souhaite que chacun soit conscient de l'ampleur de ce défi.

Monsieur Bécart, j'ai cherché et, à travers vous, je songe aux communistes en général, mais la courtoisie me conduit à vous répondre - la cohérence dans un discours qui consiste à protester dans cette enceinte contre ce que l'on appelle pudiquement le surarmement et à s'élever en même temps avec le même parti ou les mêmes hommes, dans les sites qui sont touchés, qu'il s'agisse de la DCN ou du GIAT, contre le bradage - ce sont les mots utilisés - la casse, la destruction de l'outil de défense pour cause d'absence de crédits. Je cherche la cohérence, et je ne la trouve pas.

**M. Emmanuel Hamel.** Il n'y en a pas !

**M. François Léotard, ministre d'Etat.** Je ne la trouve pas non plus quand, dans le même discours, on stigmatise des mesures de restructuration qui avaient justement pour effet, je l'ai déjà dit, de nous faire réaliser des

économies. Aussi, je souhaite simplement que l'on essaie d'accorder les discours quels que soient les lieux dans lesquels ils sont tenus.

En ce qui concerne le budget, je ferai une dernière observation. J'indique au Sénat que, aux termes d'un calcul qui vient d'être réalisé puisque nous avons eu en même temps l'augmentation du budget et la diminution du PIB cette année - je réponds là aux intervenants qui se sont exprimés sur ce point, et notamment à M. Guéna - la part du budget de la défense dans le PIB marchand est passée de 3,14 p. 100 en 1993 à 3,27 p. 100 avec le présent projet de budget. Je vous livre ce chiffre. Vous le savez, notre PIB baisse, hélas ! ce qui n'avait jamais été le cas depuis 1945.

**M. Philippe Marini.** Il ne faut pas s'en réjouir !

**M. François Léotard, ministre d'Etat.** Je dirai quelques mots sur les opérations extérieures puisque certains d'entre vous les ont évoquées. Elles sont lourdes. Devant la commission des affaires étrangères et de la défense, j'ai cité le chiffre de 6,2 milliards de francs pour l'exercice 1993, c'est-à-dire plus que le coût de la guerre du Golfe qui, lui, avait pesé sur deux exercices.

Nous avons obtenu - je tiens à le redire devant le Sénat puisque cela répond à un certain nombre de questions lancinantes qui nous étaient posées - la couverture totale par le titre III des dépenses qui ont été engagées au titre des opérations extérieures, et c'est la première fois depuis la guerre du Golfe. J'ai été fier de voir M. le Premier ministre s'engager personnellement dans cette réflexion sur la couverture des dépenses du titre III. Jusqu'à présent, cette question était résolue par une ponction sur le titre V du budget de la défense, pour alimenter des rémunérations ou des crédits de fonctionnement.

Il y a là, je crois, un élément fort. En effet, nous avons obtenu 2,8 milliards de francs lors du premier collectif et 1,6 milliard de francs à l'automne. La prochaine étape consistera, bien sûr, à trouver une formule pérenne grâce à une discussion entre le ministère des affaires étrangères et le ministère du budget. Ainsi, à l'instar d'autres parlements européens, le Parlement français ne sera plus surpris en cours d'année par des ponctions sur le titre V qu'il a voté et qui, finalement, n'est pas réalisé.

J'en viens au problème des restructurations, qui a été évoqué notamment par MM. Vinçon, Taittinger, Cartigny et Habert.

Je me suis probablement mal exprimé - j'en porte l'entière responsabilité - lorsque je les ai présentées au Parlement en mai 1993. En effet, je n'ai sans doute pas suffisamment insisté sur l'un des aspects importants de ces restructurations militaires. L'un des objectifs, qui était lui-même issu des difficultés rencontrées au moment de la guerre du Golfe, était la densification, l'augmentation de la puissance de feu d'unités qui n'étaient ni supprimées ni dissoutes.

Je voudrais rappeler ici, comme je l'ai déjà fait devant la commission, que les régiments de chars passeront de 54 à 80 blindés, les régiments d'artillerie de 24 pièces à 32 pièces et les régiments d'infanterie de 4 à 6 compagnies. Par conséquent, avec plus de compagnies de combat, les escadrons de chasseurs de l'armée de l'air disposeront de 20 avions au lieu de 15.

Certains maires - je pense notamment à vous, monsieur Guéna, mais aussi à moi-même, puisque j'ai eu à subir une restructuration dans ma commune - ont mal vécu, je le comprends très bien -, ces différentes déci-

sions. Or elles avaient pour objectif - beaucoup d'entre vous avaient d'ailleurs souligné cette nécessité - de répondre aux critiques et aux inquiétudes qui se sont manifestées au moment de la guerre du Golfe lorsqu'il a fallu, pour envoyer 7 000 hommes opérationnels en Arabie Saoudite, « dépouiller » 51 régiments.

Ces critiques ou ces interrogations étaient légitimes. Il faudra que, sur plusieurs années, nous puissions apporter des réponses à ces questions.

Actuellement, on dénombre plus de 1 000 implantations de l'armée de terre dans notre pays, plus de 40 centres mobilisateurs et 40 établissements du matériel. Certaines casernes ne peuvent pas accueillir des chars Leclerc, tout simplement parce que leurs hangars ne sont pas adaptés. Je pourrais multiplier les exemples.

Je prie le Sénat de comprendre la nécessité des restructurations lorsqu'elles ont pour cause une raison technologique, la densification ou le renforcement de notre potentiel militaire.

Monsieur Habert, vous m'avez interrogé sur la situation de nos enseignements en Allemagne. Cette question m'est souvent posée lorsque je me rends dans ce pays, et j'y serai encore demain matin.

A partir de la rentrée de 1995, la scolarité des enfants des personnels militaires français - personnels affectés à la brigade franco-allemande et, plus généralement, au corps européen stationné en Allemagne - sera assurée, sous la responsabilité du ministère de la défense, dans des conditions de qualité, de continuité et de proximité inchangées. Nous travaillons avec le Quai d'Orsay et le ministère de l'éducation nationale sur ce point. C'est une question précise à laquelle j'ai pu, je l'espère, donner une réponse précise.

**M. Jacques Habert.** Très bien !

**M. François Léotard, ministre d'Etat.** Bien entendu, la question du nucléaire a été au cœur de beaucoup d'interventions, et j'y reviens volontiers.

M. Guéna a raison de dire que l'outil nucléaire doit dissuader tout le monde de toute menace, en tout temps, quelle que soit la situation, et pas seulement l'ex-Union soviétique. C'est la conception du Gouvernement.

M. Marini a souligné, à juste titre, la nécessaire continuité de la recherche, souhaitant que des crédits soient affectés au CEA. Je rappelle les chiffres que j'ai cités dans mon intervention liminaire : une diminution de 440 millions de francs l'année dernière et une augmentation de 5,7 p. 100 cette année. Tel est l'effort que nous faisons. La réduction de 8,8 p. 100, je le dis à M. Bernard, concernait non pas le CEA, mais les programmes militaires qui touchent aujourd'hui à leur terme.

M. Golliet a posé la question de l'intérêt de la réalisation d'un missile de croisière. Il a raison. Nous sommes devant la réalité suivante : aujourd'hui, technologiquement, avec les outils satellitaires et les outils optiques, avec l'augmentation de la furtivité et de la précision, nous pouvons acquérir - c'est le mot que j'ai utilisé - sur plusieurs années, et à un coût budgétaire qui pourrait être acceptable mais qui n'est pas encore accepté, un outil de frappe à longue distance et de grande précision. Cet outil pourrait être, s'il était conventionnel, partagé au niveau européen.

J'indique simplement que, lorsqu'il a été utilisé - car il existe - par les Américains, au début de l'année, sur Bagdad, il a beaucoup détruit, mais il n'a pas dissuadé. C'est la limite de ce concept de dissuasion conventionnelle.

Le succès de cette thèse repose sur l'idée selon laquelle certaines technologies conventionnelles confèreraient une sorte de supériorité radicale à ceux qui les détiennent. C'est une conception assez illusoire. Il serait même dangereux de penser que cela pourrait empêcher la guerre : on peut citer l'Irak, mais aussi d'autres pays.

Ce concept, en fait, valorise les rapports de forces conventionnelles, qui sont par nature instables et qui sont fondées sur des stratégies d'emploi, de préparation et de conduite de la guerre, ce qui est le contraire même de la conception de la dissuasion. Aussi, je mets en garde contre cette doctrine, d'inspiration américaine. Elle n'est pas, pour l'instant, la nôtre. Elle est, en fait, la traduction d'une volonté de détenir des armes de champ de bataille, c'est une hypothèse d'utilisation, ce qui n'est pas, vous le savez, la doctrine militaire française pour ce qui concerne le nucléaire et la dissuasion.

Monsieur Golliet, vous vous êtes également interrogé sur l'intérêt du maintien d'une composante nucléaire terrestre. Vous avez raison. Il s'agira d'une des questions de la loi de programmation.

Il est vrai que cette composante terrestre offre des délais de réaction très courts, de l'ordre de quelques minutes, et des taux de disponibilité opérationnelle particulièrement remarquables.

Ceux qui, parmi vous - ils sont sans doute nombreux - ont pu visiter les installations du plateau d'Albion ont certainement été frappés par la qualité de cet outil et par son caractère opérationnel.

M. Masseret m'a demandé ce que j'entendais par « changer le caractère de la dissuasion ». Je crois m'être expliqué devant la commission de l'Assemblée nationale et de nouveau devant vous en disant qu'il serait fâcheux d'aller dans le sens de ce que proposent certains esprits tout à fait éminents, à savoir utiliser le nucléaire comme arme de champ de bataille. Telle n'est pas la conception du Gouvernement. Si nous souhaitons poursuivre la modernisation des forces nucléaires, nous ne voulons pas en faire un outil du champ de bataille.

MM. Guéna, Voilquin et Blin ont évoqué les essais nucléaires. Cette question est délicate et complexe. Elle est à la fois militaire, institutionnelle et morale. Je voudrais donc l'évoquer avec le maximum de force et de franchise devant la Haute Assemblée.

Elle peut se résumer en trois questions.

Première question : la force française de dissuasion est-elle aujourd'hui menacée dans sa crédibilité et dans son efficacité par la suspension des essais ? C'est une question importante. La réponse - je le dis avec toutes les informations dont je dispose et la force de la fonction que j'exerce - est « non », pour les armes actuellement en service. Mais nous devons prendre toutes les dispositions pour maintenir notre aptitude à reprendre les essais lorsque la décision aura été prise. Aujourd'hui, et pour les armes actuelles, la force française de dissuasion, dans sa crédibilité et dans son efficacité, n'est en aucune manière menacée par la suspension des essais.

Deuxième question : la France est-elle favorable à la négociation, puis à la signature d'un traité d'interdiction des essais ? La réponse est « oui ». Nous l'avons dit, notamment M. le ministre des affaires étrangères. Je citerai d'ailleurs à cet égard les propos de M. le Premier ministre : « Cependant, elle soumettra sa signature à l'obtention de la capacité de simulation. » Je tiens beaucoup à cette condition.

Troisième question : la France doit-elle, pour obtenir la capacité de simulation, procéder à de nouveaux essais ? La réponse est bien évidemment « oui ».

Là est la question. Les Américains - nous savons moins bien ce que font les Russes - s'approchent, bien qu'ils n'en disposent pas encore, de cette capacité de simulation à travers les multiples essais qu'ils ont déjà effectués. Je ne vois pas pourquoi ce qui serait vrai scientifiquement pour les Américains serait faux politiquement pour les Français ! Je l'ai déjà dit dans cet hémicycle, chacun d'entre vous l'aura entendu.

J'évoquerai maintenant les problèmes qui se posent en matière spatiale.

M. Bernard a évoqué les relations entre la DGA et le CNES. Ces relations sont une excellente chose, et il faut les développer. En tout cas, j'ai souhaité qu'elles se poursuivent et s'amplifient, car je les ressens comme fécondes.

J'ai indiqué que, l'année prochaine, les crédits du programme spatial militaire augmenteront de près de 14 p. 100, ce qui représente un effort important. L'aspect essentiel de ce programme, c'est Hélios, le satellite d'observation qui sera lancé à la fin de 1994. Grâce à lui, nous aurons des images remarquables et de grande précision des théâtres d'opérations dans lesquels sont engagées nos forces.

Ce programme a été lancé avec nos amis espagnols et italiens. Le centre de Tojeron, en Espagne, sera chargé d'analyser ces images. Ainsi, nos forces seront dotées d'outils d'observation tout à fait remarquables, bien meilleurs que ceux qui sont fournis par Spot, que nous utilisons actuellement.

M. Blin a évoqué la protection anti-missiles. C'est une question importante.

Je vous rappelle d'abord quelques éléments d'histoire récente que vous connaissez. Les Américains ont abandonné un système qui était le leur en 1976. Les Russes, eux, ont poursuivi la mise en place de leur système de 100 missiles autour de Moscou - nombre prévu dans le traité de 1972 - et continuent de le moderniser, je l'indique au Sénat parce que nous le savons. Ce système est composé de 32 missiles à tête mégatonnique nucléaire, 68 missiles à tête nucléaire, ainsi que de radars de tir, d'acquisition et d'alerte lointaine. Il s'agit d'un système très performant.

Vous le savez, le président Reagan avait lancé l'IDS en 1983, programme qui a été ensuite réduit et qui a été dénommé GPALS en 1991. Ce petit rappel historique va me permettre de faire quelques commentaires.

D'abord, comme vous l'avez dit, la mise au point d'un système antibalistique est extrêmement difficile, très coûteuse, et son efficacité totale, c'est-à-dire son étanchéité, reste à démontrer.

Vous vous souvenez certainement, mesdames, messieurs les sénateurs, de la guerre du Golfe et de la relative inefficacité des missiles Patriots contre les missiles Scud, qui sont pourtant relativement anciens. A Tel-Aviv, au moment où tombaient quelques missiles Scud, j'ai pu constater moi-même les dégâts causés par ces missiles qui n'étaient pas arrêtés, en fait, par les missiles Patriots.

Nous travaillons actuellement sur un futur missile sol-air qui aura une capacité anti-missiles.

La vérité, c'est que le système de protection de notre territoire et, plus globalement, de l'Europe de l'Ouest suppose trois types de systèmes d'armes : un système satellitaire de détection des départs, un système de radar détectant l'arrivée des missiles au sol et, bien sûr, un système d'arme de destruction des missiles.

Mais la France n'a pas les moyens de développer à ses propres frais un système étanche. Par conséquent, il nous faudra réfléchir sur ce que nous voulons partager avec d'autres nations.

M. Golliet a évoqué le transfert de la DGSE à Noisy-le-Sec. J'ai indiqué moi-même aux personnels de cette direction que la dépense correspondante devait rester acceptable pour les finances publiques. Néanmoins, le principe du déplacement, au fil du temps, des services à Noisy-le-Sec est acquis. La DGSE trouvera là-bas des conditions de sécurité et de discrétion meilleures que celles dont elle dispose boulevard Mortier.

Je répondrai maintenant aux questions portant sur les différentes armées - l'armée de l'air, la marine et l'armée de terre.

J'indique d'ores et déjà que j'ai une conception inter-armée de l'élaboration de mon budget. Je m'efforcerai de ne pas opposer, en termes de crédits, les armées les unes aux autres ! En effet, l'important, c'est la défense de la France et non pas, en particulier, l'armée de l'air, l'armée de terre ou la marine.

Monsieur Voilquin, les chiffres que vous avez évoqués sont ceux de la loi de finances initiale, mais non ceux des moyens disponibles. En d'autres termes, il faut considérer les moyens qui seront effectivement attribués aux forces armées, dans l'année 1994, pour qu'elles les dépensent. On constate alors que l'augmentation est tout à fait importante, et qu'elle l'est bien plus que la progression des budgets civils. Ainsi, l'augmentation des crédits d'équipement de l'armée de l'air, en moyens disponibles, est de 3,7 p. 100, soit plus de trois fois la progression des budgets civils. Il y a là quelque chose d'important. Si les crédits consacrés aux études et aux recherches, dans l'armée de l'air, subissent certes une petite diminution, les crédits d'études, dans l'ensemble du budget de la défense, sont cependant en hausse de 7,9 p. 100.

Les commandes et livraisons de l'armée de l'air, s'agissant des avions de combat, sont tout à fait considérables : en 1993, 12 Mirage 2000 D, 3 Mirage 2000 N, 4 Mirage 2000 DA, 18 Mirage F1 CT et pour 1994, 3 Mirage 2000 DA, 12 Mirage 2000 D et 10 Mirage F1 CT. Comment prétendre, dans ces conditions, assister à un affaïssement de notre effort ?

Je tiens à revenir sur l'avion de transport tactique, que j'ai déjà évoqué tout à l'heure. Une question très importante se posera à nous, mesdames, messieurs les sénateurs : aurons-nous la volonté de remplacer nos vieux Transall, qui vont arriver en fin de vie vers 2003, pour la première génération, et vers 2016, pour la deuxième génération, et si possible, de leur trouver des successeurs fabriqués par nous-mêmes ? Tel est, bien entendu, mon souhait, et je m'en suis ouvert aux ministres européens de la défense. Actuellement, une étude est en cours entre la France, l'Allemagne, l'Italie, le Portugal, l'Espagne et la Turquie, pays qui sont membres du groupe d'armement de l'Europe occidentale. Je pense que nous arriverons à de bons résultats. Je dois rencontrer demain matin mon homologue allemand, et je l'entretiendrai notamment de ce sujet.

Monsieur Legendre, je vous apporterai à la fois une bonne et une mauvaise nouvelle - mais la bonne nouvelle l'emporte sur la mauvaise ! Il n'est pas question de toucher à la base de Cambrai ; au contraire, la modernisation de ses équipements est envisagée. Un seul escadron sera dissous ; nous passerons ainsi de trois escadrons de quinze avions, soit quarante-cinq avions, à deux escadrons de vingt avions, soit quarante avions. Mais les deux escadrons de vingt avions seront nettement plus efficaces en

puissance de feu que les quarante-cinq appareils antérieurs, dans la mesure où il s'agit d'avions beaucoup plus modernes. En tout cas, je vous le répète, monsieur Legendre, la base n'est nullement menacée.

**M. Jacques Legendre.** Je vous remercie, monsieur le ministre d'Etat.

**M. François Léotard, ministre d'Etat.** S'agissant de la marine, MM. Lejeune et d'Aillières se sont fait l'écho de certaines inquiétudes. Comme je l'ai dit dans mon propos liminaire, j'ai pris la décision de lancer, en 1994, un nouveau bâtiment de transport de chalands de débarquement du type *La Foudre*, qui sera très utile à notre marine. Il s'agit d'un bâtiment très lourd, dont le coût final sera d'environ 1,7 milliard de francs. Il sera destiné non seulement au transport d'hélicoptères et de forces, mais aussi, bien sûr, au recueil de population et à l'hospitalisation. A mon avis, ce bâtiment répondra tout à fait aux besoins qui seront ceux de la marine nationale dans les années à venir, à la suite des crises, hélas ! prévisibles dans le bassin méditerranéen et au large de l'Afrique !

Certains orateurs se sont préoccupés de l'hypothèse du deuxième porte-avions. M. le Premier ministre a rappelé, sur le *Clemenceau*, que le premier porte-avions, une fois lancé - ce lancement interviendra au milieu de l'année 1999 - serait indisponible environ quatre mois par an, simplement en raison de la nécessité de le maintenir en état. Il faudra donc bien, en 1998 ou en 1999, se poser la question de la construction d'un porte-avions qui pourrait, quant à lui, succéder au *Foch*, c'est-à-dire être admis au service en 2004 ou en 2005. Je vous confirme la réponse de M. le Premier ministre : la France a besoin de deux porte-avions qui puissent être en situation opérationnelle.

Je vous rappelle, pour ce qui concerne le *Charles-de-Gaulle*, que je m'efforce d'éviter tout retard dans sa livraison et sa mise en service.

En ce qui concerne l'armée de terre, un certain nombre de sénateurs se sont à juste titre inquiétés des ébranlements qu'elle a connus dans les dernières années. C'est malheureusement vrai : l'armée de terre a, plus que les autres armées, souffert d'un certain nombre de décisions.

C'est la raison pour laquelle je proposerai, dans la loi de programmation, un volet consacré aux effectifs. Je réponds ainsi à M. Machet, qui s'est déclaré préoccupé par cette question. La format de cet effectif, issu de la loi de programmation, résultera des scénarios que nous sommes en train d'échafauder, c'est-à-dire des hypothèses d'intervention de nos forces selon les types de conflit qui, raisonnablement, peuvent être envisagés dans les dix ou les quinze prochaines années.

Vous avez raison, monsieur le sénateur, de souligner que le rôle de l'armée de terre est tout à fait essentiel. C'est elle qui, aujourd'hui, est en première ligne en Bosnie ; c'est elle qui tient le territoire ; c'est elle qui, dans les six scénarios qui sont évoqués dans le Livre blanc, aura à jouer un rôle décisif, que ce soit en Afrique ou dans les départements d'outre-mer.

Ce n'est pas mésestimer les autres armées que de dire que c'est souvent l'armée de terre qui supporte le premier choc. Je voudrais donc renouveler, du haut de cette tribune, l'expression de ma confiance en ses chefs, en son état-major, en ses officiers et en ses sous-officiers, et rappler la qualité des hommes qui l'animent.

Monsieur Vinçon a évoqué, parfois d'une manière peut-être excessive, le déclin des crédits de l'armée de terre. Ce déclin relatif était vrai dans le passé. Tel n'est plus le cas aujourd'hui, monsieur le sénateur.

En effet, les crédits de l'armée de terre, dans le projet de budget pour 1994, augmentent de 3,8 p. 100, soit une progression supérieure aux moyens de la défense - 3,6 p. 100. Il en est de même s'agissant du titre V, qui connaîtra, en 1994, une progression des moyens disponibles de 5,9 p. 100.

En revanche, monsieur le sénateur, vous avez raison de dire que cette armée a été troublée et qu'il faut nous efforcer de la conforter.

M. Machet a évoqué le rôle de l'armée de terre dans l'organisation générale de la défense. Cette armée regroupe actuellement 70 p. 100 du contingent français, c'est-à-dire 70 p. 100 des 232 000 jeunes Français affectés aujourd'hui à des fonctions au sein du service national. Elle est l'ossature du corps européen de la brigade franco-allemande. Nous devons donc poursuivre nos efforts pour la conforter.

M. Treille a évoqué, à juste titre, me semble-t-il, les inquiétudes des sous-officiers. Cette profession a connu, dans le passé, de réels tourments. La difficulté est grande, dans la période de crise actuelle, de voir se conjuguer trois phénomènes, qui touchent, malheureusement plus que d'autres, le corps des sous-officiers français.

Il s'agit tout d'abord de la suppression des limites d'âge inférieures, ce qui aboutit parfois à élever considérablement l'âge de départ à la retraite. Dans l'armée de l'air, l'âge de la retraite est fixé à cinquante-cinq ans.

Il s'agit, ensuite, dans certaines armées, du repyramidage, qui vise à compenser la mesure précédente et qui incite à rester en service pour passer, par exemple, adjudant-chef ou major.

Enfin, mesdames, messieurs les sénateurs, il s'agit de la situation économique générale, qui ne pousse bien sûr pas les sous-officiers au départ. J'ajoute que la récente décision de l'UNEDIC relative à l'assurance chômage, décision qui aboutit à considérer la retraite militaire comme un avantage vieillesse, alors que les sous-officiers n'ont quelquefois que trente-cinq ans, ne contribue pas à inciter ces militaires à aller chercher ailleurs une nouvelle profession.

J'ai évoqué à plusieurs reprises cette question réelle, préoccupante et difficile devant le Conseil supérieur de la fonction militaire. J'y réfléchis.

Dans le contexte actuel, accroître le nombre de postes ouverts à l'avancement est une piste difficile, même s'il ne faut pas l'exclure. Je compte plutôt faire un très gros effort - ce sera difficile, mais je m'y engage devant vous, mesdames, messieurs les sénateurs - pour améliorer et pour développer l'ensemble de l'appareil de reconversion qui est nécessaire, particulièrement pour les sous-officiers de l'armée de terre.

Enfin, monsieur Vinçon, vous avez évoqué la cible des chars Leclerc, votre description est malheureusement exacte. Pour ma part, je me fixe la cible de 650 chars. C'est la dernière en date, et, à l'heure actuelle, dans les dispositions qui vous sont proposées, elle n'est pas remise en cause. Mais il est vrai que, voilà quelques années, la cible était différente !

J'évoquerai maintenant les problèmes abordés par plusieurs orateurs sur l'amélioration de la situation des personnels.

J'en ai déjà parlé dans mon propos liminaire. Un certain nombre de mesures - je ne les détaillerai pas - sont prévues dans le projet de loi de finances pour 1994 : traduction du protocole Durafour, mesures catégorielles - il s'agit de 300 millions de francs - préparation de la loi de programmation, pour laquelle nous souhaitons que soit prise également en compte la valorisation de la fonction militaire elle-même. La mobilité est l'un des sujets les plus préoccupants pour les militaires, dans la mesure où elle pèse lourdement, par ses effets, sur la vie familiale et personnelle.

En 1994, l'effort engagé dans le domaine du logement sera maintenu. L'effort sur les crédits de l'action sociale pour les militaires sera fortement accru, ce qui permettra ainsi d'aider à compenser les conséquences de la mobilité, notamment par des mesures nouvelles, par des aides à l'éducation ou par la revalorisation des aides aux enfants et aux mères.

La vaste question du service national a été abordée à peu près par chacun d'entre vous. Je n'ai pas l'intention de la reprendre totalement, si ce n'est pour vous dire que, au moment où je vous parle, 232 738 Français effectuent leur service national. Faut-il les renvoyer à la vie civile ? Je réponds non - je l'ai d'ailleurs dit avec beaucoup de force devant la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Je ne crois pas que la France ait intérêt aujourd'hui, tant pour l'efficacité de ses armées que pour l'efficacité de l'intégration sociale qui lui est nécessaire, à se séparer d'une armée de conscription. Cette dernière me paraît encore nécessaire pour des unités qui sont aujourd'hui tout à fait opérationnelles. Ainsi, 40 p. 100 des forces qui sont actuellement sur le territoire de l'ancienne Yougoslavie sont composées de jeunes appelés, volontaires du service long.

L'armée de conscription est également nécessaire parce que, dans ce pays qui doute de la réalité de son tissu national, elle a un rôle d'intégration que le service national continue à remplir.

Elle est nécessaire, tout simplement - c'est un peu trivial - pour des raisons budgétaires. Beaucoup d'entre vous ont souligné l'effort budgétaire insoutenable pour le pays, dans les conditions actuelles, qui consisterait à basculer brutalement vers une armée entièrement professionnalisée : la ressource humaine de qualité serait introuvable et le montant des dépenses serait aujourd'hui totalement inaccessible.

En revanche - je m'adresse à M. Habert, qui a exprimé des inquiétudes à ce sujet - les formes civiles du service national doivent être maintenues. Mais il faut certainement les rendre plus claires, plus égales, plus justes, de manière à éviter que ne se créent à travers l'exécution du service national de trop fortes inégalités entre les jeunes Français, selon les diplômés ou l'origine familiale.

Je citerai quelques chiffres révélateurs de la façon dont ont proliféré progressivement un certain nombre de formes civiles du service national. A l'heure actuelle, 207 000 jeunes exercent leur service national dans sa forme militaire ; plus de 5 000 jeunes, en vertu de certains protocoles, le font auprès de ministères et 19 000 autres l'effectuent au titre de la coopération, dont les volontaires du service national en entreprise, les VSNE, que vous avez cités, monsieur le sénateur, et qui accomplissent des tâches d'aide technique, la police ou de la sécurité civile, voire en tant qu'objecteurs de conscience.

Il ne faudrait pas aller beaucoup plus loin, car nous devons maintenir une forme de service national à vocation militaire prioritaire en renforçant même la fonction. « combattante » des jeunes Français qui effectuent leur service national dans la forme militaire.

Nous avons tort, me semble-t-il, de ne pas vouloir employer ce mot ! Un jeune Français, quand il paie cet impôt du temps, protège son pays, le défend. Il n'y a aucune raison, il faut le dire avec insistance, de ne pas lui donner une formation combattante qui lui permettrait, le moment venu, si le pays en avait besoin, de le servir par les armes ? (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, de l'Union centriste, et du RPR, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

Il faut, bien sûr, responsabiliser davantage les jeunes. Il faut dynamiser les services par un certain nombre de moyens budgétaires, que j'ai évoqués dans mon propos liminaire. Il faut aussi favoriser la réinsertion professionnelle des jeunes après le service national ; je m'y emploie. Des crédits ont ainsi été prévus à cet effet dans le projet de budget qui vous est soumis.

Néanmoins, mesdames, messieurs les sénateurs, l'idée que dix mois, c'est mieux que douze, donc que huit mois, c'est mieux que dix, et que, six mois, c'est mieux que huit est une idée fautive. Je souhaite que l'on n'aille pas dans cette direction qui consiste à dire : plus la durée du service national est courte, mieux c'est. J'ai déjà eu l'occasion de le dire en dessous d'un certain seuil, c'est-à-dire en dessous de dix mois, on a encore des soldats, mais on n'a plus d'armée. Il faut faire attention à cette dérive !

J'aborderai maintenant, très brièvement, la gendarmerie et l'armement.

La mise en place d'un plan pour la gendarmerie - je m'adresse au groupe socialiste, qui a formulé des critiques sur ce point - était liée à une crise très précise, qui avait défrayé les esprits et qui nous avait beaucoup inquiétés.

Cette crise avait perturbé de nombreux Français qui voyaient, dans la gendarmerie nationale, une armée troublée. Ce plan, nécessaire, avait été mis en place, à un moment où la conjoncture économique était favorable, grâce à la gestion du Gouvernement au cours de sa période de 1986 à 1988.

Ce plan a existé ; il avait sa valeur. A l'heure actuelle, il n'y a plus de plan. Peut-être faudra-t-il en proposer un autre ! Cette question pourra être abordée lors de l'examen de la loi de programmation. Je suis sensible à ce qu'à dit M. Alloncle sur ce sujet.

Il nous faut maintenant faire face à des décisions qui ont été prises du temps où les socialistes représentaient la majorité ; je pense au centre opérationnel de la gendarmerie, c'est-à-dire à l'appel de nuit : une personne en situation de détresse frappe à la porte d'une gendarmerie, sachant que des militaires y dorment. Comme elle n'obtient pas de réponse elle est obligée d'aller téléphoner loin du lieu où se trouve l'accident ou la difficulté, afin de pouvoir obtenir les secours nécessaires.

Ce n'est pas acceptable lorsqu'on sait qu'à l'intérieur de la gendarmerie se trouvent des militaires, dont la fonction est de servir et de protéger leurs compatriotes. Par conséquent, tout en maintenant, bien entendu, les centres opérationnels de la gendarmerie, qui ont fait preuve d'une certaine efficacité, je m'efforce de trouver une réponse à cette situation précise. (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste.*)

Ces propos sont destinés à M. Rouvière, car la vraie réponse à ces questions c'est, bien sûr, l'argent et la volonté politique : dans le projet de budget qui vous est



proposé, les crédits pour les infrastructures de la gendarmerie augmenteront de 8,9 p. 100, ce qui représente une dépense de l'ordre de 800 millions de francs.

M. Alloncle a posé un certain nombre de questions très pertinentes. Je connais l'attachement qu'il porte à cette arme d'élite qu'est la gendarmerie nationale.

**M. Emmanuel Hamel.** D'élite !

**M. François Léotard, ministre d'Etat.** Je n'hésite pas à employer ce terme ! On a tort de s'y refuser quelquefois.

M. Alloncle, donc, a posé des questions en ce qui concerne le logement, le soutien, le programme Rubis et ce que j'appelle le contrôle politique des décisions d'implantation ou de disparition des brigades.

S'agissant du logement, je viens d'y faire allusion.

Pour ce qui est du soutien, la gendarmerie est l'un des corps qui n'a pas de rôle spécifique. L'évolution que je propose, dans le projet de budget pour 1994, en affectant 200 emplois civils à la gendarmerie a précisément pour objet d'ouvrir progressivement un corps qui assurera cette fonction de soutien aux militaires de la gendarmerie, de façon qu'ils soient davantage sur le terrain.

Le programme Rubis suit son cours. En 1994, près du quart des départements français seront desservis par ce programme. Il s'agit d'un bon programme, et il faut le poursuivre.

Quant à l'autorité gouvernementale sur les décisions de fermeture ou d'ouverture de brigades, elle est totale. Depuis que j'exerce cette fonction, monsieur le sénateur, j'ai été pris en défaut une fois. Je peux vous assurer que cela ne se reproduira plus ! Il relève de ma responsabilité d'accorder ou de refuser l'autorisation de créer ou de supprimer telle ou telle brigade.

La décision du Premier ministre s'applique, c'est-à-dire qu'il n'y a plus de suppression de brigades en milieu rural, mais, pour les autorisations, il n'y a pas d'autonomie du corps ; il est placé sous l'autorité du ministre, donc du Gouvernement. Cela va de soi !

S'agissant de l'armement, notre pays se trouve dans une situation terrible. C'est d'ailleurs le cas pour l'ensemble de l'Europe et du monde occidental !

La seule orientation possible, c'est l'Europe. Nous ne réussirons jamais à affronter la concurrence américaine si nous ne sommes pas en mesure, sur les missiles, sur les hélicoptères, et peut-être, demain, sur des programmes lourds comme l'avion qui succédera au Rafale dans dix, quinze ou vingt ans, d'assurer une coopération européenne lucide et courageuse. *(M. Machet applaudit.)* Nous n'y parviendrons pas, tout simplement parce que nos moyens budgétaires ne nous le permettent pas.

C'est la raison pour laquelle je suis très attaché à des programmes comme le Tigre, que nous mettons en œuvre avec nos amis allemands - il suit son cours - ou à des programmes comme le NH 90 ou la frégate Horizon, que nous conduisons avec les Britanniques et les Italiens. Dans ce domaine, la vraie réponse est européenne.

En conclusion, je voudrais indiquer au Sénat ce que nous allons accomplir en votant ce budget.

Pour un pays comme le nôtre, qui n'est pas n'importe quel pays, le vote d'un budget de la défense est un acte fort. Nous envoyons, ainsi, un message à nos forces armées. C'est à ces femmes et à ces hommes que nous devons penser quand nous nous exprimerons. Il devra s'agir d'un message de confiance, de détermination et, je le souhaite, d'espérance.

Quand on s'engage dans cette fonction, on le fait pour servir son pays. On souhaite être à la hauteur de ce qui nous sera demandé un jour, c'est-à-dire, peut-être, le sacrifice de sa vie.

De Sarajevo à Kourou, de Mururoa à Djibouti, ces femmes et ces hommes nous écoutent. Je souhaite que de cette tribune et de cet hémicycle, ils reçoivent un message de confiance et de considération.

Ce projet de budget peut nous réunir, nous, les Français, sur l'essentiel : n'oublions jamais la grande et terrible leçon de juin 1940. A cette époque, nous avons été surpris, envahis, blessés, occupés. Cette leçon est encore vivante dans nos esprits.

L'histoire nous rassemble parce qu'elle nous rappellera toujours que c'est la liberté qui fonde notre identité, le mot « français » vient du mot « franc », qui signifiait « homme libre ». Je souhaite que nous nous en souvenions lorsque nous parlons de la défense, car, parler de la défense, c'est tout simplement parler de la France.

Le Gouvernement a été sensible au soutien que lui a apporté la majorité sénatoriale. Il est désireux de développer l'esprit et la culture de défense dans notre pays - c'est, en effet, l'essentiel pour chacun d'entre nous - c'est-à-dire le regard que nous portons sur notre peuple, sur son histoire, sur sa mémoire et sur son espérance. *(Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.)*

**M. le président.** Nous allons procéder à l'examen et au vote des crédits concernant le ministère de la défense et figurant aux articles 29 et 30.

#### Article 29

**M. le président.** « Art. 29. - I. - Il est ouvert au ministre de la défense, pour 1994, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires des services militaires, des autorisations de programme s'élevant à la somme de 4 181 200 000 F et applicables au titre III Moyens des armes et services.

« II. - Pour 1994, les mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires des services militaires applicables au titre III Moyens des armes et services s'élevant au total à la somme de 4 307 316 000 F. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre III.

**M. Jean-Luc Bécart.** Le groupe communiste vote contre.

**M. Jean-Pierre Masseret.** Le groupe socialiste s'abstient.

*(Les crédits sont adoptés.)*

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?... Je mets aux voix l'ensemble de l'article 29.

*(L'article 29 est adopté.)*

#### Article 30

**M. le président.** « Art. 30. - I. - Il est ouvert au ministre de la défense, pour 1994, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des autorisations de programme ainsi réparties :

« Titre V : Equipement .....	94 039 742 000 F
« Titre VI : Subventions d'investissement accordées par l'Etat.	868 000 000 F

« Total .....	94 907 742 000 F
---------------	------------------

« II. - Il est ouvert au ministre de la défense, pour 1994, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des crédits de paiement ainsi répartis :

« Titre V : Equipement .....	23 009 023 000 F
« Titre VI : Subventions d'investissement accordées par l'Etat.	609 850 000 F
« Total .....	23 618 873 000 F. »

Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement figurant au titre V.

**M. Jean-Luc Bécart.** Le groupe communiste vote contre.

**M. Jean-Pierre Masseret.** Le groupe socialiste s'absentent.

*(Ces crédits sont adoptés.)*

**M. le président.** Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement figurant au titre VI.

**M. Jean-Luc Bécart.** Le groupe communiste vote contre.

**M. Jean-Pierre Masseret.** Le groupe socialiste s'absentent.

*(Ces crédits sont adoptés.)*

**M. le président.** Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix l'ensemble de l'article 30.

*(L'article 30 est adopté.)*

**M. le président.** Nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi relatives au ministère de la défense.

Monsieur le ministre, vous me permettez de vous remercier - je suis sûr, ce faisant, d'être l'interprète du Sénat unanime - pour la précision des réponses que vous nous avez apportées. Les appels à l'unité de la nation que vous avez lancés ne peuvent être qu'entendus, et je vous sais gré d'avoir conclu cette séance de la sorte. *(Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.)*

7

## DÉPÔT D'UN RAPPORT D'INFORMATION

**M. le président.** J'ai reçu de MM. Jean François-Poncet, William Chervy, Michel Doublet, Aubert Garcia, Jean Huchon, Louis Mercier, Louis Minetti, Joseph Ostermann, Henri Revol et Jean Roger, un rapport d'information fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan à la suite d'une mission effectuée en Fédération de Russie, en Ukraine, en Bulgarie et en Pologne, chargée d'étudier les mutations économiques en cours dans ces pays, ainsi que leurs relations économiques, commerciales et financières avec la France.

Le rapport d'information sera imprimé sous le numéro 140 et distribué.

8

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée à aujourd'hui, vendredi 3 décembre 1993, à neuf heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1994, adopté par l'Assemblée nationale (nos 100 et 101, 1993-1994).

**M. Jean Arthuis,** rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Deuxième partie. - Moyens des services et dispositions spéciales :

Affaires sociales, santé et ville.

II. - Ville et article 52 *ter* :

**M. Philippe Marini,** rapporteur spécial (rapport n° 101, annexe n° 3) ; **Mme Hélène Missoffe,** rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales (avis n° 105, tome VI).

**M. Gérard Larcher,** rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (avis n° 103, tome XXIV) ;

I. - Affaires sociales et santé.

**M. Jacques Oudin,** rapporteur spécial (rapport n° 101, annexe n° 2) ;

**M. Charles Descours,** rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales (sécurité sociale, avis n° 105, tome I) ;

**M. Louis Boyer,** rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales (santé et politique hospitalière, avis n° 105, tome II) ;

**M. Jean Chérioux,** rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales (politique familiale avis n° 105, tome III) ;

**M. Alain Vasselle,** rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales (politique en faveur des personnes âgées, avis n° 105, tome IV) ;

**M. Jacques Machet,** rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales (politique en faveur des handicapés, avis n° 105, tome V).

### Délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, le délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

### Délai limite pour le dépôt des amendements aux crédits budgétaires pour le projet de loi de finances pour 1994

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux divers crédits budgétaires et articles rattachés du projet de loi de finances pour 1994 est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

**Délai limite pour le dépôt des amendements  
aux articles de la deuxième partie,  
non joints à l'examen des crédits,  
du projet de loi de finances pour 1994**

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie, non joints à l'examen des crédits, du projet de loi de finances pour 1994 est fixé au vendredi 10 décembre 1993, à seize heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

*(La séance est levée le vendredi 3 décembre 1993, à zéro heure dix.)*

*Le Directeur  
du service du compte rendu intégral,  
DOMINIQUE PLANCHON*

**NOMINATIONS DE RAPPORTEURS**

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN

M. Désiré Debavelaere a été nommé rapporteur de la proposition de résolution n° 116 (1993-1994) de M. Philippe François sur la proposition de règlement (CEE) du Conseil relatif à l'octroi d'une aide agrimonétaire (n° E-97).

M. Jean Huchon a été nommé rapporteur de la proposition de résolution n° 117 (1993-1994) de M. Philippe François sur la proposition de directive du Conseil modifiant la directive 70-524 (CEE) concernant les additifs dans l'alimentation des animaux (n° E-112).

M. Louis Moinard a été nommé rapporteur de la proposition de résolution n° 118 (1993-1994) de M. Philippe François sur la proposition de directive du Conseil relative au financement des inspections et des contrôles vétérinaires des animaux vivants et de certains produits animaux et modifiant la directive 91-496 (CEE) (n° E-125).

M. Jean-Jacques Robert a été nommé rapporteur pour avis de la proposition de loi n° 119 (1993-1994), adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la prévention et au traitement des difficultés des entreprises, dont la commission des lois est saisie au fond.

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LÉGISLATION, DU SUFFRAGE UNIVERSEL, DU RÈGLEMENT ET D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

M. Guy Allouche a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 68 (1993-1994) de M. Michel Charasse tendant à modifier l'article 164 du code civil.

M. Etienne Dailly a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 119 (1993-1994), adoptée par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relative à la prévention et au traitement des difficultés des entreprises.